

# | Document de référence

> Actualisation A.02

...2001  
et 1<sup>er</sup> semestre  
2002|



# I Sommaire

## Personnes responsables du document de référence et responsables du contrôle des comptes

Responsables du document de référence .....	03
Responsables du contrôle des comptes .....	03
Attestation des responsables du contrôle des comptes .....	04

## Etats financiers

Rapport de gestion sur les comptes au 31 décembre 2001 du groupe Crédit Agricole .....	07
Comptes consolidés du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2001.....	51
Comptes consolidés du groupe Crédit Agricole au 30 juin 2002.....	111
Tendances récentes.....	170



Le présent document a été déposé auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2002.  
Il complète le document de référence enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse  
le 7 mai 2002 sous le numéro R.02-098 ainsi que son actualisation A.01 déposée auprès  
de la Commission des Opérations de Bourse le 18 octobre 2002.  
Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par  
la Commission des Opérations de Bourse.  
Ce document a été établi par Crédit Agricole S.A. et engage la responsabilité de ses signataires.

## Personnes responsables du document de référence et responsables du contrôle des comptes

### > Responsables du document de référence

Monsieur Marc Bué, Président du Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A. et  
Monsieur Jean Laurent, Directeur Général de Crédit Agricole S.A.

### > Attestation des responsables

« A notre connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives des émetteurs ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Aucun élément nouveau, autre que ceux mentionnés dans le présent document, intervenu depuis le 18 octobre 2002, date à laquelle un document d'actualisation du document de référence a été déposé auprès de la Commission des Opérations de Bourse sous le numéro R.02-098 A.01, n'est susceptible d'affecter de manière significative sa situation financière. »

Le Directeur Général  
de Crédit Agricole S.A.

Jean Laurent

Le Président du Conseil d'Administration  
de Crédit Agricole S.A.

Marc Bué

### > Responsables du contrôle des comptes

Désignés pour six ans par l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 1994 et renouvelés pour six ans par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2000.

#### Titulaires

Barbier Frinault et Autres  
Société représentée par René Proglio  
et Valérie Meeus  
41, rue Ybry - 92576 Neuilly sur Seine Cedex

SELARL « Cabinet Alain Lainé »  
Société représentée par Alain Lainé  
2, rue du Colonel Moll - 75017 Paris

#### Suppléants

Alain Grosmann  
Cabinet Mazars et Guerard

## Attestation des responsables du contrôle des comptes

En notre qualité de Commissaires aux comptes de Crédit Agricole S.A. et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques donnés dans le document de référence enregistré auprès de la COB le 7 mai 2002 sous le numéro R.02-098, son actualisation A.01 et sa présente actualisation A.02.

Ces documents ont été établis sous la responsabilité de Monsieur Marc Bué, Président du Conseil d'Administration et de Monsieur Jean Laurent, Directeur Général de Crédit Agricole S.A. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'ils contiennent portant sur la situation financière et les comptes.

Le document de référence a fait l'objet d'un avis de notre part en date du 7 mai 2002, dans lequel nous avons conclu que, sur la base des diligences effectuées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

L'actualisation A.01 a fait l'objet d'un avis de notre part en date du 18 octobre 2002, dans lequel nous avons conclu que, sur la base des diligences effectuées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans cette actualisation.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- à vérifier qu'il n'est pas survenu d'événements postérieurs à la date de notre avis, de nature à remettre en cause la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes et n'ayant pas fait l'objet d'une actualisation, contenues dans le document de référence ;
- à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présen-

tées dans l'actualisation et à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport de notre part. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans cette actualisation, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Cette actualisation ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

### > Comptes consolidés du groupe Crédit Agricole

Les comptes intermédiaires consolidés pour la période du 1er janvier au 30 juin 2002, arrêtés par le conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. selon les règles et principes comptables français, ont fait l'objet d'un examen limité de notre part selon les normes professionnelles applicables en France. Notre rapport d'examen limité ne comporte ni réserve, ni observation.

Les comptes intermédiaires consolidés pour la période du 1er janvier au 30 juin 2001, arrêtés par le conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. selon les règles et principes comptables français, ont fait l'objet d'un examen limité de notre part selon les normes professionnelles applicables en France. Notre rapport d'examen limité ne comporte pas de réserve.

Notre rapport sur les comptes intermédiaires consolidés pour la période du 1er janvier au 30 juin 2001 en date du 12 septembre 2001 comporte une observation, qui, sans remettre en cause notre opinion, attire l'attention des actionnaires sur les notes 2.2, 2.3.7, 18 et 20 de l'annexe qui exposent les changements effectués, à la suite, notamment, d'une demande de justification formulée par la Commission des Opérations

de Bourse, sur les méthodes de constitution de la provision épargne-logement et leur impact sur les comptes au 30 juin 2001 :

- La provision enregistrée dans le Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG) au titre de l'épargne-logement ne donne plus lieu à l'enregistrement d'un impôt différé ;

- Les méthodes de constitution de cette provision ont été modifiées dans les comptes de Crédit Agricole S.A. pour couvrir dans le FRBG un risque économique et de taux global.

Les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 1999, 31 décembre 2000 et 31 décembre 2001, arrêtés par le Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A. selon les règles et principes comptables français, ont fait l'objet d'un audit de notre part selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve.

Notre rapport sur les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole de l'exercice clos le 31 décembre 2000 en date du 14 mars 2001 comporte une observation, qui, sans remettre en cause notre opinion, attire l'attention des actionnaires sur :

- les notes 2.2 et 20 de l'annexe qui exposent le changement de méthode résultant de l'application des nouvelles règles de consolidation définies par le règlement CRC 99-07 du 24 novembre 1999,

- la note 2.3 de l'annexe qui mentionne les changements de présentation des comptes résultant de l'application par anticipation du règlement CRC 2000-04 relatif aux documents de synthèse consolidés des établissements de crédit.

Notre rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2001 en date du 10 avril 2002 comporte une observation qui, sans remettre en cause notre opinion, attire l'attention des actionnaires sur les notes 2.2, 2.3.7, 18 et 20 de l'annexe qui exposent les changements effectués, à la suite, notamment, d'une demande de justification formulée par la Commission des Opérations de Bourse, sur les méthodes de constitution de la provision épargne-logement et leur impact sur les comptes au 31 décembre 2001 :

- la provision enregistrée dans le Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG) au titre de l'épargne-logement ne donne plus lieu à l'enregistrement d'un impôt différé ;

- les méthodes de constitution de cette provision ont été modifiées dans les comptes de Crédit Agricole S.A. pour couvrir dans le FRBG un risque économique et de taux global.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans le document de référence et ses actualisations.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 22 octobre 2002

Les Commissaires aux Comptes

Barbier Frinault et Autres

Valérie Meeus

René Proglio

Cabinet Alain Lainé

Alain Lainé

## Responsable de l'information

Patrice Vincent

Direction de la Gestion Financière

91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris

Tél : 01.43.23.56.68



# Etats financiers

Les éléments financiers ci-après se rapportent au groupe Crédit Agricole, ensemble constitué par les Caisses Locales, les Caisses Régionales, Crédit Agricole S.A. et leurs filiales.

## Bilans consolidés synthétiques

<b>Actif</b> (En millions d'euros)	2001 Montant	2001 Structure en %	2000 Montant	1999 retraité Montant	Variation 2001/2000 en %
Opérations interbancaires et assimilées	95 876	17,0	100 330	108 335	- 4,4
Opérations avec la clientèle	262 403	46,6	247 721	226 481	+ 5,9
Opérations de crédit-bail et assimilées	6 654	1,2	6 051	5 088	+ 10,0
Opérations sur titres	69 366	12,3	62 606	59 054	+ 10,8
Placements des entreprises d'assurances	79 692	14,1	72 130	63 434	+ 10,5
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	131	0,0	99	181	+ 32,3
Valeurs immobilisées	13 300	2,4	12 594	13 079	+ 5,6
Écarts d'acquisition	1 810	0,3	1 383	704	+ 30,9
Comptes de régularisation et actifs divers	34 057	6,0	32 747	36 565	+ 4,0
<b>Total actif</b>	<b>563 289</b>	<b>100,0</b>	<b>535 661</b>	<b>512 921</b>	<b>+ 5,2</b>
<b>Passif</b>					
Opérations interbancaires et assimilées	70 307	12,5	73 409	72 681	- 4,2
Comptes créditeurs de la clientèle	266 674	47,3	250 099	249 813	+ 6,6
Dettes représentées par un titre	64 031	11,4	61 755	47 381	+ 3,7
Provisions techniques des entreprises d'assurances	78 019	13,9	70 845	62 370	+ 10,1
Comptes de régularisation et passifs divers	37 852	6,7	39 161	44 339	- 3,3
Provisions et dettes subordonnées	13 234	2,3	11 467	10 157	+ 15,4
Fonds pour risques bancaires généraux	4 128	0,7	2 239	1 865	+ 84,4
Intérêt minoritaires	656	0,1	894	1 324	- 26,6
Capitaux propres part du Groupe (hors FRBG)	28 388	5,0	25 792	22 991	+ 10,1
<b>Total passif</b>	<b>563 289</b>	<b>100,0</b>	<b>535 661</b>	<b>512 921</b>	<b>+ 5,2</b>

# Comptes de résultat consolidés synthétiques

(En millions d'euros)	2001 Montant	2000 retraité Montant	1999 retraité Montant	Variation 2001/2000 en %
<b>Produit net bancaire</b>	<b>16 259</b>	<b>15 439</b>	<b>14 768</b>	<b>+ 5,3</b>
Charges générales d'exploitation (y compris amortissements)	(10 701)	(10 044)	(9 411)	+ 6,5
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>5 558</b>	<b>5 395</b>	<b>5 357</b>	<b>+ 3,0</b>
Coût du risque	(1 353)	(860)	(1 087)	+ 57,3
Sociétés mises en équivalence	283	153	366	+ 85,0
Résultat net sur actifs immobilisés	122	322	265	- 62,1
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>4 610</b>	<b>5 010</b>	<b>4 901</b>	<b>- 8,0</b>
Résultat net exceptionnel	(116)	(622)	(522)	n.s.
Impôt sur les bénéfices	(1 330)	(1 005)	(1 467)	+ 32,3
Amortissements des écarts d'acquisition	(302)	(212)	(158)	+ 42,5
Dotations aux fonds pour risques bancaires généraux	(1 615)	(371)	(335)	n.s.
<b>Résultat net</b>	<b>1 247</b>	<b>2 800</b>	<b>2 419</b>	<b>n.s.</b>
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>1 158</b>	<b>2 762</b>	<b>2 373</b>	<b>n.s.</b>
<b>Résultat net part du Groupe</b> <i>avant amortissement des écarts d'acquisition, dotations aux FRBG et élimination comptable des plus-values sur actions Crédit Agricole S.A.</i>	<b>3 610</b>	<b>3 345</b>	<b>2 866</b>	<b>+ 7,9</b>



# Rapport de gestion du groupe Crédit Agricole

L'organisation du groupe Crédit Agricole repose sur une structure à trois niveaux, avec 2 666 Caisses Locales regroupées en 48 Caisses Régionales qui détiennent 70 % du capital de Crédit Agricole S.A. (anciennement la Caisse Nationale de Crédit Agricole), organe central et banque centrale du groupe Crédit Agricole.

Les états financiers consolidés du groupe Crédit Agricole sont établis sur la base d'une entité consolidante composée de l'ensemble constitué par les Caisses Locales, les Caisses Régionales et Crédit Agricole S.A. (société mère). Ils incluent donc les comptes des Caisses Locales, des Caisses Régionales, de Crédit Agricole S.A. et de leurs filiales. Ils sont comparables aux comptes consolidés des autres grands groupes bancaires.

## Evolution au sein du Groupe

En 2001, le groupe Crédit Agricole a ouvert une page importante de son histoire. Avec l'introduction en Bourse de Crédit Agricole S.A., le groupe Crédit Agricole s'est doté d'une société cotée représentative de sa puissance financière et de la diversité de ses activités.

En leur donnant accès à de nouveaux moyens de financement, cette opération permet la poursuite du développement de Crédit Agricole S.A. et du groupe Crédit Agricole dans son ensemble.

Crédit Agricole S.A., dont le périmètre comporte désormais la totalité du capital des filiales spécialisées (auparavant détenues conjointement avec les Caisses Régionales) et une participation de 25 % au capital des Caisses Régionales, a été introduite sur le Premier Marché d'Euronext Paris le 14 décembre 2001.

## > Déroulement des opérations liées à l'introduction en Bourse de Crédit Agricole S.A.

Les opérations se sont articulées autour de cinq axes principaux :

- apports à la CNCA par les Caisses Régionales, en échange d'actions nouvelles de la CNCA, de la totalité de leurs participations détenues directement ou indirectement au capital de sept des principales filiales du Groupe Crédit Agricole ; il s'agit de Predica, Pacifica, Banque de Financement et de Trésorerie (BFT), Crédit Agricole Indosuez Cheuvreux (CAI Cheuvreux), Crédit Agricole Indosuez Cheuvreux Gestions (CAICG), Crédit Agricole Asset Management et Sofinco ;
- modification des statuts de la CNCA, incluant, notamment, le changement de dénomination de la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA) en « Crédit Agricole S.A. », approuvé par l'Assemblée Générale mixte du 29 novembre 2001 ;
- constitution d'une société holding (le « Holding de Contrôle ») à laquelle a été apportée l'intégralité des titres Crédit Agricole S.A. détenus par les Caisses Régionales à l'issue de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A. ;
- prise de participation par Crédit Agricole S.A. de 25 % au capital de chacune des Caisses Régionales (à l'exception de la Caisse Régionale de la Corse), au moyen d'augmentations de capital réservées par émission de certificats coopératifs d'associés (CCA) et/ou d'acquisition de certificats coopératifs d'investissement existants (CCI) ;
- introduction en bourse de Crédit Agricole S.A. sur le Premier Marché d'Euronext Paris.

## > Evolution des relations financières internes au Groupe

Les Caisses Régionales et Crédit Agricole S.A. ont approuvé un **Protocole** dont les principales dispositions, outre le principe et les modalités de la cotation, concernent :

- **la modification du taux de décentralisation**

Pour associer les Caisses Régionales à la gestion et à l'optimisation du coût de la ressource d'épargne et du rendement des prêts à moyen et long terme, trois réformes financières internes successives ont été mises en œuvre dans le passé. Elles ont permis de restituer aux Caisses Régionales, sous forme d'avances, dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, puis 25 % et, depuis le 1er janvier 1999, 33,33 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées auprès de leur clientèle, qui sont inscrites au bilan de Crédit Agricole S.A. conformément au mécanisme d'épargne-avances en vigueur dans le Groupe, et dont elles ont désormais la libre disposition.

A compter du 31 décembre 2001, ce pourcentage de l'épargne alloué aux Caisses Régionales (appelé « taux de décentralisation ») a été porté à 50 %.

- **la constitution d'un fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité**

Les Caisses Régionales et Crédit Agricole S.A. ont constitué un « fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité » doté à l'origine de 609,8 millions d'euros. Ce fonds est destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. de mettre en œuvre la solidarité interne au groupe Crédit Agricole et d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur de celles des Caisses Régionales qui viendraient à connaître des difficultés. La convention relative au fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité restera en vigueur pendant une période de cinq ans à compter de l'introduction en

bourse de Crédit Agricole S.A. A l'expiration de cette période de cinq ans, une nouvelle convention pourra être conclue après examen de la situation et du bilan de fonctionnement du fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité.

Crédit Agricole S.A. a contribué à hauteur de 75 % du montant de la dotation de 609,8 millions d'euros et les Caisses Régionales, collectivement, à hauteur de 152,4 millions d'euros, selon une répartition identique à celle du fonds de garantie des dépôts institué à l'article L. 312-4 du Code monétaire et financier.

Les éventuelles décisions d'utilisation seront prises par la Direction Générale de Crédit Agricole S.A. au fur et à mesure de l'apparition de sinistres justifiant l'intervention de Crédit Agricole S.A. dans le cadre du fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité.

## Evolution du périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole

Au 31 décembre 2001, le périmètre de consolidation comprend 2666 Caisses Locales, 48 Caisses Régionales, Crédit Agricole S.A. et 253 filiales (contre 263 filiales au 31 décembre 2000).

Trois fusions de Caisses Régionales ont été réalisées au cours du premier semestre 2001 ramenant le nombre de Caisses Régionales de 52 fin 2000 à 48 fin 2001 : les Caisses Régionales de l'Eure et de Haute-Normandie ont fusionné, le 20 avril 2001, pour créer la Caisse Régionale de Normandie-Seine ; les Caisses Régionales de la Gironde, du Lot-et-Garonne et du Sud-Ouest ont fusionné, le 21 mai 2001, pour former le Crédit Agricole d'Aquitaine ; les Caisses Régionales d'Alsace et des Vosges ont fusionné, le 29 juin 2001, et donné naissance à la Caisse Régionale Alsace Vosges. Ces fusions n'impactent pas les comptes du Groupe.

Les principales modifications du périmètre sur l'exercice concernent des filiales nouvellement consolidées au 31 décembre 2001. Les groupes polonais EFL et Lukas (composé de Lukas Bank et Lukas SA) sont consolidés par la méthode globale suite à l'acquisition d'une participation majoritaire au capital de ces sociétés. La SA Rue Impériale de Lyon est consolidée par mise en équivalence suite à l'entrée de Crédit Agricole S.A. au capital de la société.

Dans les comptes de l'exercice 2001, le groupe Banco Bisel, consolidé comme une seule entité (palier), intègre globalement et non plus par mise en équivalence ses deux filiales bancaires (Suquia et Bersa). La Banque CAI Suisse - ex filiale de la Canadian Imperial Bank of Commerce (CIBC) - qui était consolidée par mise en équivalence au 31 décembre 2000, a fusionné avec CAI Suisse SA (consolidée par intégration globale) au cours du premier semestre 2001.

Les autres variations de périmètre n'ont pas d'impact significatif sur les comptes de l'exercice 2001.

## Changement de principes et méthodes comptables

Rappelons que le Crédit Agricole avait appliqué, par anticipation dès l'exercice clos au 31 décembre 2000, les Règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) :

- n° 2000-02 relatif aux règles comptables applicables aux actions propres et au traitement comptable des titres à revenu variable détenus par les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) et
- n° 2000-04 relatif aux états de synthèse consolidés, à l'exception, toutefois, des provisions relatives aux intérêts sur créances douteuses.

Dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2001, l'ensemble des dispositions du Règlement

2000-04 est appliqué, y compris les opérations relatives aux intérêts sur créances douteuses qui figurent donc désormais dans le PNB (cf note 2.2 de l'Annexe). Ce reclassement a été effectué rétrospectivement dans les comptes au 31 décembre 2000.

### Précisions concernant certains aspects des principes comptables relatifs aux fonds pour risques bancaires généraux sur épargne-logement :

Les fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) sont dotés par les différentes entités du groupe Crédit Agricole conformément aux normes comptables, à la discrétion de leurs dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire. Les FRBG font partie des fonds propres de base, conformément à la réglementation applicable, aux fins du calcul des ratios prudentiels.

Dans les comptes du groupe Crédit Agricole, une grande partie des FRBG porte sur les risques liés à l'épargne-logement. Cette épargne repose sur un mécanisme à deux temps : une phase d'épargne préalable rémunérée à taux réduit ouvrant droit, à son terme, à l'octroi de prêts à taux préférentiels destinés à financer l'acquisition de logements. Les comptes et plans d'épargne-logement ouverts pour la clientèle comportent ainsi, dès leur souscription, pour les établissements collecteurs, un engagement d'accorder des prêts à taux préférentiel à l'échéance de la phase d'épargne.

Compte-tenu du poids que risque de représenter l'engagement relatif à l'épargne-logement sur son exploitation future, le Crédit Agricole a constitué, depuis le début des années 1980, une provision spécifique. Cette provision, non déductible fiscalement, était classée dans les FRBG. Elle était dotée dans la phase d'épargne et calculée à partir de l'encours théorique des prêts que cette épargne est susceptible de générer, en appliquant à cet encours un taux de perte représentant la différence entre le coût de la ressource d'épargne-

logement et le taux des avances pour prêts, augmentée des frais de gestion. Les reprises de provisions étaient enregistrées au moment où les prêts étaient effectivement réalisés.

Depuis le 1er janvier 2001, à la demande de la Commission des Opérations de Bourse, les méthodes de constitution de la provision épargne-logement décrites ci-dessus ont été modifiées et le groupe Crédit Agricole ne constate plus d'impôts différés relatifs à la provision épargne-logement.

L'impact global de ces modifications au 31 décembre 2001 représente 737 millions d'euros en diminution des capitaux propres du groupe Crédit Agricole (cf note 20 de l'Annexe).

## Présentation des pôles métiers du Groupe

Les activités du groupe Crédit Agricole sont organisées selon cinq pôles métiers :

- Banque de proximité en France,
- Gestion d'actifs, assurances et banque privée,
- Banque de grande clientèle,
- Banque de détail à l'étranger,
- Gestion pour compte propre et divers.

### > Banque de proximité en France

Ce pôle recouvre, pour l'essentiel, l'activité des Caisses Régionales ainsi que les activités des filiales de Crédit Agricole S.A. offrant des produits et services bancaires aux particuliers, aux professionnels, aux PME et collectivités locales en France (Sofinco pour le crédit à la consommation, Ucabail pour le crédit-bail, Transfact pour l'affacturage, le Cedecam pour la gestion des moyens de paiement), ainsi que la garantie de Foncaris sur des crédits distribués par la banque de proximité.

### > Gestion d'actifs, assurances et banque privée

Ce pôle comprend les activités de gestion d'actifs (gestion d'OPCVM et comptes gérés) exercées principalement par Crédit Agricole Asset Management et la BFT, les activités d'assurance-vie (exercées par Predica), d'assurance IARD (exercées par Pacifica) et de banque privée (exercée principalement par des filiales de Crédit Agricole Indosuez : BGP Indosuez, CAI (Suisse) S.A., Crédit Foncier de Monaco, CAI Luxembourg).

### > Banque de grande clientèle

Ce pôle se décompose en deux grandes activités : d'une part, la banque de marchés et d'investissements qui comprend les activités « actions », les activités des marchés de capitaux (dette/change), les services financiers de la banque d'investissement et les activités de capital investissement du groupe UI (UI, IDIA et Sofipar) et, d'autre part, la banque de financement composée des activités de financements d'actifs, de l'exploitation bancaire, des actifs dépréciés (work-out) de Crédit Agricole Indosuez et des activités de financements structurés de CAL FP.

### > Banque de détail à l'étranger

Ce pôle comprend les filiales intégrées globalement ou par mise en équivalence dont l'activité ressort, majoritairement, de la banque de détail à l'étranger - principalement en Italie (IntesaBci), en Argentine (Banco BiseI), au Portugal (Banco Espirito Santo), en Pologne (groupes Lukas et EFL), en Espagne (Bankoa, filiale de Caisse Régionale) et les filiales étrangères de Sofinco et d'Ucabail - ainsi que les résultats des participations bancaires non consolidées de Crédit Agricole S.A. ressortissant de cette activité (dividendes versés par Bradesco, Banque Commerciale de Grèce...).

## > Gestion pour compte propre et divers

Ce pôle comprend la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A. et des opérations exceptionnelles liées, notamment, à des changements de réglementations comptables ou de présentation (tels que ceux relatifs aux réserves de capitalisation des sociétés d'assurances) pour améliorer la lisibilité des comptes par métiers.

Il comprend également les résultats des activités du groupe CPR, à l'exception de CPR Online (rattaché à la Banque de grande clientèle) et de diverses autres sociétés du groupe Crédit Agricole (Uni-Editions, les sociétés immobilières d'exploitation portant des immeubles affectés à plusieurs pôles...), ainsi que les dividendes ou autres revenus et charges de Crédit Agricole S.A. sur ses participations (notamment dans le Crédit Lyonnais) et autres titres non consolidés (hors la banque de réseau à l'étranger). Enfin, les résultats nets sur immobilisations financières sont par nature affectés à ce poste (dotations nettes et plus ou moins-values de cessions de participations), de même que les provisions générales ou forfaitaires non attribuables à l'activité spécifique d'un pôle.

## Environnement économique et financier

2000 avait été l'année des doutes. 2001 s'est révélée celle des catastrophes. Catastrophes économiques : les États-Unis ont été déclarés en récession en mars, la faillite de l'économie argentine a provoqué le plus important défaut de l'histoire. Catastrophe humaine : les attentats du 11 septembre dirigés contre les États-Unis. Catastrophes financières : les indices boursiers ont plongé de mi-septembre jusqu'au début du mois d'octobre. Les chaos de cette année se sont traduits par une contraction des échanges mondiaux et une baisse accélérée des prix des matières premières. Élu valeur refuge, le dollar est resté fort malgré la chute

de l'économie américaine et les tentations baissières apparues en début d'été. Le taux de change euro-dollar s'est établi en moyenne à 0,90 dollar.

### > Les crises américaines

L'assouplissement des taux de la Réserve fédérale le 3 janvier 2001 a été le prélude à une série de onze baisses, de 475 points de base au total, qui les a ramenés en fin d'année à 1,75 %, niveau que l'on n'avait plus enregistré depuis juillet 1961. Les taux longs sont tombés à un niveau plancher de 4,3 % aux lendemains du 11 septembre. Ces baisses n'ont cependant pas permis de relancer l'activité. L'année 2001 a été marquée par de fortes baisses de l'investissement des entreprises, un déstockage massif et une chute des importations, dont les effets ont été forts sur les partenaires commerciaux des États-Unis. La forte hausse du taux de chômage à partir du printemps a fragilisé la consommation, les attentats de septembre ont fait le reste, au point de provoquer une baisse de 1,3 % du PIB au troisième trimestre. En 2001, l'économie américaine n'aura progressé que de 1,1 %, après plus de 4 % en moyenne sur les cinq années précédentes.

### > Le Japon rechute

L'économie nipponne, déjà affaiblie par dix années de crise larvée, a été touchée de plein fouet par l'atterrissage brutal de l'économie américaine. L'absence de demande outre-Atlantique a pesé sur le commerce extérieur nippon et, par ricochet, a déprimé la conjoncture domestique.

### > Dans la zone euro, l'année 2001 aura été celle des désillusions

L'économie européenne n'a pas résisté à la crise américaine ; elle a rapidement senti les effets du ralentissement du commerce mondial. La transmission de ce nouveau choc extérieur s'est faite de façon classique, par le canal des échanges extérieurs (baisse des exportations), mais également

par les canaux financiers avec la chute des bourses, le déclin des taux longs et la baisse des profits et par les canaux psychologiques avec la baisse de la confiance. La montée de l'incertitude, dès la mi-2000, puis l'effondrement des débouchés extérieurs ont rapidement obligé les entreprises européennes à effectuer des ajustements, en déstocquant dans un premier temps, puis en reportant leur projets d'investissement dans un second temps ; dernier indicateur à s'ajuster, le chômage est également reparti à la hausse. Dans ce contexte déjà déprimé, les attentats du 11 septembre sont apparus comme un catalyseur de tendances sous-jacentes déjà baissières et ont fait franchir une marche supplémentaire vers le bas aux indices d'activité européens. Le second semestre de l'année 2001 aura ainsi marqué l'entrée en récession du secteur industriel européen, tandis que la croissance restait sauvée par la relative résistance de la consommation des ménages. Dans ces conditions, la BCE, d'abord bloquée par une inflation résistante, a assoupli sa politique monétaire de 150 points de base à 3,25 %, provoquant une pentification de la courbe des taux par la partie courte.

**> Dans cet environnement, la France apparaît à nouveau comme l'exception européenne**

Alors que l'Allemagne semble s'enfoncer dans la récession, la France continue d'afficher des taux de croissance positifs : pour l'année 2001, la croissance devrait atteindre 2 % contre seulement 0,7 % en Allemagne. Il faut y chercher des raisons structurelles, liées à la structure de son économie (moins dépendante de son industrie, qui est par ailleurs davantage tournée vers les biens de consommation, moins touchés dans la crise actuelle), liées aussi à la plus grande flexibilité de son marché du travail (qui a résisté plus longtemps, avant de s'infléchir à l'été 2001). Mais c'est surtout du côté des ménages qu'il faut se tourner pour comprendre les raisons de ces (relativement) bonnes performances. Malgré la hausse

du chômage et la baisse de la confiance, ceux-ci continuent de consommer, s'appuyant sur des revenus abondants, en particulier grâce aux baisses d'impôts, et se protégeant derrière un taux d'épargne record dans la zone euro, à plus de 16 %. Il en résulte des flux de placement toujours importants, davantage tournés en 2001 vers l'épargne liquide, au détriment des titres de long terme, signe d'une montée de l'aversion au risque chez les ménages dans un contexte boursier très perturbé avec la plus mauvaise année depuis 10 ans pour les marchés actions.

## Analyse des résultats du groupe Crédit Agricole

2001 a été, pour le Groupe, une année exceptionnelle marquée par l'ouverture du Crédit Agricole au marché et la transformation majeure de ses structures, avec la création de Crédit Agricole S.A. et son introduction en Bourse réussie. Dans un environnement économique dégradé, marqué notamment par la crise argentine, le Groupe a réalisé de bonnes performances financières et commerciales. Le résultat du Groupe, hors survaleurs et FRBG et après correction des opérations liées à l'introduction en Bourse de Crédit Agricole S.A., ressort en hausse de 7,9 % sur celui de l'exercice 2000.

## Evolution du bilan consolidé du Groupe

Au 31 décembre 2001, le total du bilan du groupe Crédit Agricole s'élève à 563,3 milliards d'euros, en augmentation de 5,2 % sur un an.

Au passif, **les comptes créditeurs de la clientèle** s'élèvent à 266,7 milliards d'euros, en hausse de 6,6 % sur l'année. Cette augmentation s'explique par le développement rapide des comptes ordinaires (+ 15,5 %) et des comptes à terme et bons d'épargne

(+ 15,3 %) ainsi que par le redressement de l'épargne à régime spécial (+ 1,1 %) dont l'encours se contractait au cours de la période précédente.

**Les dettes représentées par un titre** ont progressé de 3,7 % à 64 milliards d'euros, tirées par les titres de créances négociables en hausse de 6,1 % à 35,2 milliards d'euros. Pour leur part, les emprunts obligataires sont restés stables à 23,3 milliards d'euros.

Au total, sur l'exercice 2001, les ressources clientèle au bilan du Groupe se sont développées de 20,7 milliards d'euros soit + 6,5 % et atteignent 339,1 milliards d'euros. Avec les placements financiers de la clientèle, **la collecte globale** du Groupe - collecte bancaire, gestion d'actifs pour compte de tiers, assurance vie et banque privée - représente 572,6 milliards d'euros. Elle s'accroît de près de 30 milliards d'euros sur un an soit de 5,5 %.

A l'actif, **l'encours des créances sur la clientèle** (y compris les opérations de crédit-bail) net des provisions augmente de 6 % sur un an à 269,1 milliards d'euros.

Cette progression est la résultante d'une activité crédit soutenue dans les Caisses Régionales ainsi que dans les filiales spécialisées dans le domaine du crédit à la consommation, du crédit-bail et des financements d'actifs (shipping / aéronautique notamment).

Enfin, le groupe Crédit Agricole a augmenté de 10,8 % **ses placements** dans les portefeuilles de transaction, placement et investissement, portant leur encours à 69,4 milliards d'euros. Ces opérations ont portées sur les obligations qui représentent 40 milliards d'euros (+ 22,7 %). Les placements en actions et autres titres à revenu variable ont, pour leur part, diminué de 2,2 %. En outre, les placements des entreprises d'assurance se développent de 10,5 %, à 79,7 milliards d'euros, contrepartie des excellentes performances de collecte réalisées par Predica.

**Les capitaux propres** du groupe Crédit Agricole (y compris le résultat de l'exercice 2001) s'élèvent au 31 décembre 2001 à 29 milliards d'euros contre 26,7 milliards d'euros en 2000, soit une hausse de 8,8 %.

Comme les intérêts des minoritaires se réduisent de 894 millions d'euros en 2000 à 656 millions d'euros en 2001, la part du Groupe s'établit à 28,4 milliards d'euros contre 25,8 milliards d'euros en 2000. Cette augmentation de 10,1 % trouve principalement sa source dans :

- la cession d'actions Crédit Agricole S.A. par les Caisses Régionales (+ 2,7 milliards d'euros) dans le cadre de l'introduction en Bourse de Crédit Agricole S.A.,
- le résultat de l'exercice (+ 1,2 milliard d'euros),
- compensés partiellement par l'imputation directe en situation nette du changement de méthode de comptabilisation des FRBG relatifs à l'épargne-logement (- 737 millions d'euros) et le rachat de certificats coopératifs d'investissement par Crédit Agricole S.A. (- 561 millions d'euros).

Les FRBG se sont accrus de 2,2 milliards d'euros en 2000 à 4,1 milliards d'euros en 2001 principalement sous l'effet de la dotation nette de l'exercice (dont 414 millions d'euros en FRBG épargne-logement, 610 millions d'euros pour constituer le « fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité », le solde couvrant des risques sectoriels et opérationnels).

**Avec les FRBG, les capitaux propres**, part du Groupe, atteignent 32,5 milliards d'euros.

**Les fonds propres bruts** (capitaux propres, FRBG et dettes subordonnées) s'élèvent à 41,6 milliards d'euros. Ils s'accroissent de 17 %. A l'augmentation des capitaux propres, s'ajoute l'émission de dettes subordonnées remboursables par Crédit Agricole S.A..

Le « noyau dur », c'est à dire les capitaux propres et le FRBG, représente plus de 78 % de l'ensemble.

Dans le même temps, les valeurs immobilisées (participations non consolidées par la méthode globale et immobilisations) passent de 12,6 milliards d'euros en 2000 à 13,3 milliards d'euros. Cette augmentation reflète principalement l'accroissement de la participation de Crédit Agricole S.A. dans IntesaBci et sa prise de participation dans Rue Impériale de Lyon.

## Résultats consolidés du groupe Crédit Agricole

Le résultat net « comptable » de l'exercice 2001 s'établit à 1 247 millions d'euros dont 1 158 millions d'euros pour la part du Groupe contre 2 762 millions d'euros en 2000. Après élimination des opérations liées à l'introduction en Bourse de Crédit Agricole S.A., le résultat ressort en progression de 7,9 % sur un an.

Sur l'ensemble de l'exercice 2001, le produit net bancaire du Groupe progresse de 5,3 % par rapport au PNB de l'exercice 2000 retraité pour atteindre 16,3 milliards d'euros.

Outre les effets de périmètre, cette progression s'explique par la forte augmentation de la marge des activités d'assurance, le maintien d'un bon niveau de croissance de la banque de proximité en France et le développement de l'activité des filiales et des partenariats à l'étranger, le niveau d'activité soutenu de la banque de financement ainsi que sur les marchés de taux et de change.

A l'inverse, les revenus en provenance des métiers liés aux marchés d'actions sont en réduction : les commissions sur les opérations sur titres diminuent de 40,4 % et les commissions de gestion de 12,7 %.

De même, les titres d'investissement dégagent un revenu moindre (- 17,3 %) et le Groupe a extériorisé moins de plus-values nettes sur les titres de placement et de l'activité de portefeuille (1 milliard d'euros en 2001 contre 1,6 milliard d'euros en 2000).

Les charges de fonctionnement progressent de 6,5 % par rapport à 2000 retraité, à 10,7 milliards d'euros. Les charges de personnel progressent de 3,9 % en liaison avec l'évolution du périmètre - principalement Lukas, EFL, Banque CAI Suisse, Bersa et Suquia - (+ 3 087 salariés au total) mais aussi sous l'effet de l'impact, en année pleine, du renforcement des effectifs intervenu en 2000. Parallèlement, les autres frais administratifs sont en hausse de 9,6 % et les amortissements de 11,8 %. Outre les effets de périmètre, ces charges intègrent aussi la poursuite des investissements informatiques, le développement organique des activités, les charges de restructuration en France ou à l'international, ainsi que les charges informatiques pour le passage à l'euro fiduciaire.

Dans ces conditions, le résultat brut d'exploitation ressort à 5,6 milliards d'euros, enregistrant une croissance de 3 % par rapport à l'année 2000. Le coefficient d'exploitation s'établit à 65,8 % du PNB en 2001 (contre 65,1 % en 2000).

Le coût du risque représente 1,353 milliard d'euros. Il augmente de 493 millions d'euros (+ 57,3 %) par rapport aux dotations nettes de l'exercice 2000 sous l'effet des provisions pour risques crédit, liées pour partie à la crise argentine, mais surtout des provisions pour risques et charges dotées par les Caisses Régionales lors de l'introduction en Bourse de Crédit Agricole S.A. et destinées à couvrir des risques sectoriels et filiales et des risques opérationnels.

L'ensemble des créances douteuses et litigieuses s'élève à 13,7 milliards d'euros en 2001, en hausse de 1,5 %, et représente 4,9 % des encours de crédits. Les créances doublement litigieuses sont couvertes à hauteur de 66,8 % par les provisions constituées à ce titre.



**La contribution des sociétés mises en équivalence** passe de 153 millions d'euros en 2000 à 283 millions d'euros en 2001. Cette augmentation s'explique par un effet périmètre (première consolidation de Rue Impériale de Lyon principalement).

**Le résultat net sur actifs immobilisés** fait apparaître un produit de 122 millions d'euros, contre 322 millions d'euros en 2000, en raison essentiellement de moindres reprises de provisions sur les participations.

En conséquence, **le résultat courant avant impôt** ressort à 4,6 milliards d'euros. Hors les provisions prudentielles constituées par les Caisses Régionales lors de la réalisation des plus-values de cession sur les actions de Crédit Agricole S.A., le résultat courant dépasse 4,8 milliards d'euros.

**Le résultat net exceptionnel** est négatif de 116 millions d'euros. Pour leur part, les charges exceptionnelles s'élèvent à 882 millions d'euros contre 622 millions d'euros en 2000 ; elles couvrent essentiellement les dispositifs de pré-retraite et de congés de fin de carrière (à hauteur de 532 millions d'euros), des coûts de restructuration liés notamment aux regroupements de moyens au sein du Groupe (pour 72 millions d'euros), des risques opérationnels liés aux systèmes d'information (pour 66 millions d'euros) et le risque sur l'Argentine (pour 98 millions d'euros).

**L'amortissement des survaleurs** s'accroît de 42,5 % à 302 millions d'euros, suite aux investissements complémentaires réalisés dans EFL, Lukas et Rue Impériale de Lyon et à la dépréciation totale de la survaleur sur la filiale argentine Banco Bisel.

La dotation nette aux **FRBG** s'élève à 1,6 milliard d'euros. Elle comprend 610 millions d'euros pour constituer le fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité mis en place dans le cadre de l'introduction en Bourse de Crédit Agricole S.A., 865 millions d'euros pour couvrir des risques sectoriels, de crédit ou opérationnels, le solde concernant principalement le FRBG épargne-logement.

**La charge fiscale** s'élève à 1,3 milliard d'euros ; son augmentation par rapport à celle de l'exercice 2000 (+ 32,3 %) résulte de la diminution des produits d'impôts différés.

Au total, **le résultat net comptable** de l'exercice ressort à 1,247 milliard d'euros contre 2,800 milliards d'euros en 2000. Cette forte baisse s'explique par l'impact des opérations liées à l'introduction en Bourse de Crédit Agricole S.A. De fait, les plus-values réalisées par les Caisses Régionales à l'occasion de la cession des titres Crédit Agricole S.A. sont annulées dans les comptes consolidés du Groupe. En revanche, les dotations aux provisions « extraordinaires » et FRBG y sont maintenues. En conséquence, le résultat net calculé avant ces opérations exceptionnelles, c'est-à-dire avant dotations nettes aux FRBG, avant élimination comptable des plus-values nettes des Caisses Régionales sur les actions Crédit Agricole S.A. et avant amortissements des écarts d'acquisition, atteint 3,6 milliards d'euros. Il est en hausse de 7,9 % sur celui de l'exercice 2000.

**Le ratio de solvabilité international** s'établit à 11,8 % en 2001 contre 10,2 % en 2000. Le ratio sur noyau dur s'améliore à 10,8 % contre 9,6 % au 31 décembre 2000.

## Résultats par pôle d'activité

L'ensemble des pôles métiers du Groupe a apporté une contribution positive aux bonnes performances du Groupe. L'activité a été soutenue dans la banque de proximité en France ; la banque de grande clientèle a bien résisté dans un environnement économique et boursier dégradé et le Groupe a poursuivi son développement en Europe.

### > Banque de proximité en France

La banque de proximité en France dégage un résultat courant avant impôt de 3 milliards d'euros, stable par rapport à celui de l'exercice précédent.

#### Banque de proximité en France

(En millions d'euros)	2001	2000 retraité	Variation 2001/ 2000
<b>Produit net bancaire</b>	<b>10 499</b>	<b>10 214</b>	<b>+2,8 %</b>
Charges d'exploitation et amortissements	(6 848)	(6 678)	+2,5 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>3 651</b>	<b>3 536</b>	<b>+3,3 %</b>
Coût du risque	(630)	(489)	+28,8%
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	0	1	n.s.
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>3 021</b>	<b>3 048</b>	<b>-0,9%</b>

Les **Caisse Régionales** ont enregistré une progression continue de leurs activités.

- La collecte bancaire s'est sensiblement redressée par rapport à l'année précédente : + 4 % contre -1 % ; elle atteint un encours de 209 milliards d'euros. En particulier, les dépôts à vue ont progressé très rapidement (+ 12,8 %), surtout en fin d'année où ils ont été tirés à la hausse par l'anticipation du passage à l'euro. En outre, la collecte d'épargne s'améliore globalement de + 0,4 % en 2001 après une baisse de 3,1 % en 2000 ; elle est tirée par les comptes sur livrets et l'épargne-logement qui se sont accrus de 5,2 % sur l'année.

Dans le même temps, la décollecte se poursuit sur les plans d'épargne populaire, bons d'épargne et assimilés (Varius), sous l'effet de l'arrivée à échéance de nombreux contrats.

- La collecte hors-bilan enregistre une croissance de 6,2 % globalement. Elle recouvre un développement soutenu des produits d'assurance-vie (+ 9,7 % à 77,1 milliards d'euros) tandis que les encours gérés en OPCVM ont été fortement dépréciés par la baisse des valorisations au cours de l'année (- 23,3 % pour le CAC 40). L'encours des SICAV et FCP placés par les Caisse Régionales représente, fin 2001, 33,9 milliards d'euros, en diminution de 1 % par rapport à décembre 2000.

- L'encours (nets des provisions) des prêts des Caisse Régionales s'établit à 191,4 milliards d'euros au 31 décembre 2001 et sa croissance se maintient à + 4,3 % sur un an avec + 7 % pour les crédits aux sociétés et + 3,2 % pour les crédits aux ménages (dont + 6 % pour les particuliers).

De fait, les besoins de financement sont restés importants au cours de l'année 2001, bien qu'en retrait sur l'année précédente. La production de prêts nouveaux à moyen et long terme par les Caisse Régionales atteint le niveau élevé de 31,6 milliards d'euros, inférieur, toutefois, de 3,7 % à celui de l'année 2000. L'activité a été contrastée selon les secteurs de financement : pour les professionnels et le logement, elle a été quasiment stable par rapport à 2000 ; en revanche, les secteurs de l'agriculture, des collectivités publiques et des entreprises enregistrent une baisse des réalisations de prêts.

**Ucabail**, qui regroupe les sociétés de crédit-bail du Groupe, réalise une production annuelle totale de 1,7 milliard d'euros, portant l'encours de crédit-bail sur le marché français à 5,8 milliards d'euros, en hausse de 9,2 % sur un an. En particulier, Ucabail continue sa progression sur le marché de la location longue durée (avec une production en

hausse de 23 %). Sur le marché des collectivités publiques, le recul de l'activité s'explique par une politique volontariste de recentrage sur les opérations à forte valeur ajoutée dans le domaine de l'énergie.

Dans le domaine du crédit à la consommation, la production 2001 de Sofinco en France a atteint 4,4 milliards d'euros, en hausse de 6,1 % sur celle de l'année 2000. Le financement de l'équipement général des ménages a évolué plus vite que le marché grâce, notamment, à de nouveaux partenariats et à la rénovation de la gamme des produits. De même, le financement automobile a bénéficié du plus haut niveau de ventes enregistré depuis onze ans.

L'activité des partenariats s'est également bien développée, tant dans le secteur de la grande distribution (+ 16 %) que dans celui des institutionnels (+ 14 %) ; en outre, de nouveaux accords ont été conclus avec des groupes importants tels que Kingfisher, Mornay, Generali, Crédit Immobilier de France, ...

Dans le même temps, les coopérations avec les Caisses Régionales ont continué de se renforcer : développement du produit OPEN et diffusion d'un nouveau produit TEMA (« Tout En Main Automobile »).

Les encours gérés par Sofinco s'élèvent à 10,5 milliards d'euros (dont 1,75 milliard d'euros géré pour le compte des Caisses Régionales) en augmentation de plus de 10 % par rapport à l'année 2000.

Sur le marché de l'affacturage, **Transfact** a également réalisé, en 2001, de bonnes performances commerciales avec un chiffre d'affaires (factures achetées) en progression de 41 % à 4,3 milliards d'euros et un produit net d'activité de 34 millions d'euros en croissance de 18 % en dépit d'une très vive concurrence sur les taux.

**Le résultat brut d'exploitation** de la banque de proximité en France passe de 3,5 milliards d'euros en 2000 à 3,7 milliards d'euros en 2001, soit une progression de 3,3 %.

**Le produit net bancaire** du pôle s'élève à 10,5 milliards d'euros en 2001 et s'accroît de 2,8 % par rapport au PNB de l'exercice 2000. Il reflète l'activité commerciale satisfaisante des Caisses Régionales et des filiales spécialisées.

La bonne maîtrise des coûts permet de limiter la hausse **des frais de fonctionnement** à 2,5 % ; ils atteignent 6,8 milliards d'euros et **le coefficient d'exploitation** s'améliore légèrement, passant de 65,4 % à 65,2 %.

**Le coût du risque** de ce pôle atteint 630 millions d'euros en 2001, en augmentation de 141 millions d'euros sur l'exercice 2000. Les Caisses Régionales ont constitué des provisions pour risque crédit et pour risques et charges destinées à couvrir des risques sectoriels et/ou filières. S'y ajoute la remise à niveau des provisions pour risque crédit d'une filiale du groupe Ucabail, ainsi que l'alourdissement du coût du risque porté par Transfact sous l'effet de la dégradation de la conjoncture économique. Ce dernier inclut les provisions sur les clients et les acheteurs mais aussi la charge d'assurance crédit auprès de la SFAC. Pour Sofinco, la tendance générale du risque se caractérise par une grande stabilité à un niveau globalement bas, puisqu'il représente seulement 1 % des encours.

Il en résulte une diminution de 0,9 % du résultat courant avant impôts, qui ressort à 3 milliards d'euros.

## > Gestion d'actifs, assurances et banque privée

Malgré un environnement de marché moins favorable pour les activités de gestion d'actifs et de banque privée, la contribution du pôle aux résultats du Groupe continue de progresser grâce aux très bonnes performances des activités d'assurances. En 2001, le résultat courant avant impôt s'élève à 733 millions d'euros contre 593 millions d'euros en 2000.

### Gestion d'actifs, assurances et banque privée

(En millions d'euros)	2001	2000	Variation retraité 2001/ 2000
<b>Produit net bancaire</b>	<b>1 539</b>	<b>1 380</b>	<b>+11,5%</b>
Charges d'exploitation et amortissements	(807)	(741)	+8,9%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>732</b>	<b>639</b>	<b>+14,6%</b>
Coût du risque	(1)	(47)	n.s.
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	2	1	n.s.
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>733</b>	<b>593</b>	<b>+23,6%</b>

Les actifs gérés au sein de ce pôle ont progressé de façon satisfaisante.

- L'activité de **Predica** en 2001 s'est inscrite dans les tendances du marché de l'assurance-vie qui a connu un ralentissement après une année 2000 exceptionnelle. Toutefois, son chiffre d'affaires atteint 9,5 milliards d'euros, en retrait de 6,5 % seulement par rapport à 2000, contre un recul de 8 % pour le marché. En particulier, l'activité Prévoyance s'est développée à un rythme soutenu et l'assurance dépendance, lancée début 2001, est une réussite. Les encours gérés par Predica ont progressé de 9,7 % et dépassent 77 milliards d'euros (77,1 milliards d'euros) fin 2001.

- **Pacifica** a également poursuivi son développement commercial dans le placement des produits d'assurance dommages et de prévoyance. Après le lancement en 2000 du contrat « Garantie des Accidents de la Vie » qui lui confère une position

de leader sur ce marché (avec 60 %), Pacifica a, en 2001, étendu son d'activité avec la mise en place de l'assurance agricole. Au total, Pacifica a, pour la première fois en 2001, dépassé le seuil des 700 000 nouveaux contrats auto, habitation, santé, garantie des accidents de la vie et protection juridique (712 148 exactement), ce qui porte à plus de 2,8 millions (2 806 551) le nombre total de contrats en portefeuille, soit une augmentation de 14,6 % sur l'année précédente.

- La croissance des encours gérés par le **groupe Crédit Agricole Asset Management** s'est poursuivie : + 3,7 % à 164,2 milliards d'euros en 2001, contre 158,3 milliards d'euros en 2000. Dans un contexte difficile, induisant un effet de marché négatif de 4,6 milliards d'euros, la collecte nette de l'année a représenté globalement 10,5 milliards d'euros. Toutefois, le PNB de Crédit Agricole Asset Management s'est dégradé de 3,3 % : les marges par classe d'actifs gérés ont été maintenues en dépit du contexte de marché devenu difficile mais les commissions de gestion ont diminué de 4,2 %, compte tenu de la structure de la collecte.

Avec les actifs gérés par la BFT et par CPR, l'encours total de la gestion d'actifs du groupe Crédit Agricole représente, fin 2001, 185,3 milliards d'euros (en hausse de 4,6 %). Dans des marchés actions particulièrement difficiles, le Groupe a développé des activités nouvelles (gestion alternative et multigestion).

- Les différentes places de **banque privée** ont également poursuivi leur développement en 2001 ; la collecte nette s'est élevée à 3,9 milliards d'euros, portant les encours de fortune gérés à 46,2 milliards d'euros (après prise en compte, en 2001, des encours de CAI Cheuvreux Gestions). Néanmoins, le métier de banque privée accuse une baisse de son produit net bancaire de près de 14 %, du fait de l'impact de la baisse des marchés financiers sur les volumes de transactions, le niveau des courtages et celui des commissions de gestion.

Au 31 décembre 2001, l'ensemble des encours gérés au sein de ce pôle représente 234 milliards d'euros après élimination des doubles comptages (une partie de l'assurance-vie et de la banque privée est gérée par Crédit Agricole Asset Management sous forme d'épargne mobilière) contre 221 milliards d'euros fin 2000, soit une progression de 6 %.

**Le produit net bancaire** du pôle augmente de 11,5 % à 1,5 milliard d'euros en 2001, par rapport à 1,4 milliard d'euros en 2000.

**Les charges de fonctionnement** augmentent de 8,9 % à 807 millions d'euros en 2001 contre 741 millions d'euros en 2000. Cette évolution reflète l'impact des investissements liés au développement organique ou externe des activités à l'étranger, par renforcement d'équipes ou créations de structures : création de filiales (« CA-AM SGR » en Italie, en Espagne), ouverture d'un bureau de représentation à Bruxelles, démarrage de l'activité de CA-AM en Suisse ou de Predical-Europe au Luxembourg. Elle s'explique aussi par la fusion avec CAI Suisse S.A. de la Banque CAI Suisse (ex-CIBC) auparavant mise en équivalence (qui emploie 103 personnes).

**Le coefficient d'exploitation** s'améliore de 53,7 % en 2000 à 52,4 % en 2001.

**Le résultat brut d'exploitation** du pôle gestion d'actifs, assurances et banque privée passe de 639 millions d'euros en 2000 à 732 millions d'euros en 2001, soit une hausse de 14,6 % et le résultat courant avant impôt ressort à 733 millions d'euros contre 593 millions d'euros en 2000, en augmentation de 23,6 %.

## > Banque de grande clientèle

En 2001, dans un environnement défavorable aux marchés d'actions et aux activités qui leur sont liées, les métiers de la banque de grande clientèle ont globalement bien résisté ; le résultat courant avant impôt atteint 597 millions d'euros.

### Banque de grande clientèle

(En millions d'euros)	2001	2000 retraité	Variation 2001/ 2000
<b>Produit net bancaire</b>	<b>2 716</b>	<b>2 982</b>	<b>-8,9%</b>
Charges d'exploitation et amortissements	(2 016)	(1 961)	+2,8%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>700</b>	<b>1 021</b>	<b>-31,4%</b>
Coût du risque	(159)	(256)	-37,9%
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	56	49	+14,3%
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>597</b>	<b>814</b>	<b>-26,7%</b>

**Le résultat brut d'exploitation** de la banque de grande clientèle ressort en diminution de 31,4 % à 700 millions d'euros en 2001.

**Le produit net bancaire** se réduit de 8,9 %, passant de 3 milliards d'euros en 2000 à 2,7 milliards d'euros en 2001.

La baisse des **charges de fonctionnement** au cours du second semestre de 2001 permet de limiter leur augmentation sur l'année à 2,8 %. Les investissements informatiques ont été poursuivis, notamment pour accompagner le développement de Fastnet. En outre, la poursuite du renforcement des implantations en Europe, notamment de CAI Cheuvreux à Londres et Amsterdam, et le développement de nouvelles lignes de produits dans les marchés de capitaux ont eu pour conséquence un accroissement des frais généraux du métier Banque d'investissement de 3,2 %. Le développement d'activité dans la Banque de financement s'est accompagné d'une augmentation maîtrisée des charges de 2,2 %.

La baisse du RBE résulte d'évolutions de revenus contrastées selon les différents métiers.

• Après une très bonne année 2000, la banque de marchés et d'investissement enregistre un repli de 11,5 % de son produit net bancaire en raison de la conjoncture difficile dans les activités actions.

En particulier, les activités de CAI Equities ont subi une importante baisse de leur produit net bancaire en raison des mauvaises performances du courtier asiatique IWICS (qui se concentrera désormais sur les places de Tokyo, Hongkong et Séoul) et de CPR Online ainsi que de la diminution de la profitabilité des activités de trading de CAI Cheuvreux.

L'évolution défavorable de l'environnement boursier a également eu un impact négatif sur les revenus des services financiers (activités d'administration de fonds au sein de Fastnet à Luxembourg et services liés à la conservation institutionnelle en France). Toutefois, les encours de fonds administrés progressent de 15 % et s'élèvent à 66,6 milliards d'euros à la fin 2001.

En revanche, les activités de CAI Fixed Income (taux et change) ont connu un bon exercice, notamment les activités de trésorerie favorisées par la baisse des taux court terme.

De même, en dépit d'un environnement de marché difficile peu propice aux opérations de fusion/acquisition, la banque d'investissement a bien résisté n'accusant qu'une baisse limitée des revenus de ce métier.

Le groupe UI (Union d'Etudes et d'Investissements), pôle d'investissement du groupe Crédit Agricole, a poursuivi ses activités d'investissement en fonds propres et dégage un résultat net en forte progression. En 2001, 225 millions d'euros ont été investis, dont 152 millions d'euros dans des grandes entreprises et 73 millions d'euros dans des PME non cotées. Les cessions de participation atteignent 273 millions d'euros, permettant de dégager 120,6 millions d'euros de plus-values.

• La banque de financement a réalisé de bonnes performances notamment en France et, plus généralement, en Europe. Le léger recul du produit net bancaire de ce métier (-3,6 %) masque une progression sensible du revenu des activités de financement d'actifs. La poursuite du redéploiement des actifs entraîne, en revanche, une réduction des revenus de l'exploitation bancaire en Asie et à la Banque Française de l'Orient, dont la filiale suisse a été cédée en 2001.

Le pôle banque de grande clientèle enregistre une diminution importante du **coût du risque**, qui passe de 256 millions d'euros en 2000 à 159 millions d'euros en 2001 en dépit d'une politique de provisionnement prudente. Les provisions sur risques américains sont le principal poste de l'ensemble ; elles demeurent toutefois à peu près stables grâce à la maîtrise des encours entamée dès la mi-2000 et à un niveau très élevé de provisionnement dès ce moment. Dans les autres régions, les provisions se sont établies à un niveau très faible.

Pour sa part, Enron est provisionné à hauteur de 50 millions d'euros par rapport à des engagements totaux de Crédit Agricole S.A. de 163 millions d'euros, se répartissant comme suit :

- 43 millions d'euros de crédits ordinaires et sans sûretés,
- 18 millions d'euros d'opérations structurées (leases synthétiques),
- 28 millions d'euros de cautions transactionnelles,
- 74 millions d'euros d'opérations avec sûretés.

Après prise en compte de la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence (+ 14,3 % à 56 millions d'euros), le **résultat courant avant impôt** ressort à 597 millions d'euros, en baisse de 26,7 % sur l'exercice précédent.

## > Banque de détail à l'étranger

Ce pôle comprend les filiales et les participations bancaires du Groupe à l'étranger. Ses résultats illustrent la poursuite de la stratégie de développement du Groupe et de partenariats centrée sur l'Europe mais aussi les effets négatifs de la crise argentine.

### Banque de détail à l'étranger

(En millions d'euros)	2001	2000 retraité	Variation 2001/ 2000
<b>Produit net bancaire</b>	<b>910</b>	<b>358</b>	<b>+154,2%</b>
Charges d'exploitation et amortissements	(665)	(345)	+92,8%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>245</b>	<b>13</b>	<b>n.s.</b>
Coût du risque	(274)	(153)	+79,1%
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	251	115	+118,3%
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>222</b>	<b>(25)</b>	<b>n.s.</b>

Le **résultat brut d'exploitation** du pôle banque de détail à l'étranger ressort à 245 millions d'euros contre 13 millions d'euros en 2000.

Le **produit net bancaire** du pôle progresse fortement, de 358 millions d'euros en 2000 à 910 millions d'euros en 2001. L'augmentation du PNB du pôle s'explique, pour l'essentiel, par les variations du périmètre. Le groupe Banco Bisel intègre désormais globalement, et non plus par mise en équivalence, ses deux filiales bancaires (Suquia et Bersa). De plus, en 2001, le Crédit Agricole a pris le contrôle de deux sociétés polonaises Lukas et EFL, consolidées par intégration globale. Enfin, InterAtlantico SA est sortie du périmètre de consolidation suite à sa cession en 2001.

- Le groupe Lukas est consolidé globalement depuis le 30 septembre 2001. Leader du crédit à la consommation en Pologne avec près de 30 % du marché, le groupe Lukas se développe rapidement. Lukas Bank, établissement de retail banking, détient un réseau d'une centaine d'agences bancaires. Lukas SA a développé des accords de partenariats avec de grandes marques de distribution

et dispose d'un réseau de quelque 20 000 détaillants en Pologne.

- Le groupe EFL est consolidé globalement depuis décembre 2001. Leader du crédit-bail mobilier en Pologne avec une part de marché globale de 17 %, qui atteint 25 % dans le secteur automobile, le groupe EFL a noué des partenariats de distribution avec de grandes marques automobiles et informatiques. Il distribue ses produits au travers d'un réseau national de 33 agences et d'agents commissionnés. En outre, EFL exerce une activité d'assurance-dommages et débute une activité d'assurance-vie.

L'augmentation du PNB s'explique aussi par l'activité des filiales de Sofinco à l'étranger.

- L'activité des **filiales de Sofinco** à l'international s'est traduite par une production de nouveaux crédits de 2,9 milliards d'euros, en progression de 21,4 % par rapport à l'année 2000. Les encours gérés à l'étranger, en hausse de 26,4 %, atteignent 3,8 milliards d'euros au 31 décembre 2001.

- En particulier, Agos Itafinco, filiale italienne commune à Sofinco, Crédit Agricole S.A. et IntesaBci, a connu à nouveau un fort développement ; les encours sont en hausse de 32 % sur un an à 1 495 millions d'euros auxquels s'ajoutent 470 millions d'euros d'encours titrisés.

L'accroissement du PNB s'explique aussi par les résultats des participations bancaires non consolidées et des partenariats (partenariats de Sofinco à l'étranger, Banque Commerciale de Grèce et Bradesco notamment).

Les **charges de fonctionnement** du pôle banque de détail à l'étranger atteignent 665 millions d'euros en 2001 contre 345 millions d'euros en 2000. L'élargissement du périmètre explique la majeure partie de l'augmentation, le reste étant imputable au développement organique et externe du Groupe (Sofinco notamment).

Le **coût du risque** dans la banque de détail à l'étranger passe de 153 millions d'euros en 2000 à 274 millions d'euros en 2001.

Au coût du risque, de 107 millions d'euros, dans les livres de Banco Bisel, s'ajoute le coût du risque de Crédit Agricole S.A. sur Banco Bisel au titre des prêts subordonnés et des lignes de crédits accordés à Banco Bisel, pour 110 millions d'euros.

**La quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence** passe de 115 millions d'euros en 2000 à 251 millions d'euros en 2001. IntesaBci a été affectée, en 2001, par la couverture des risques liés, en particulier, à la crise argentine. Toutefois sa contribution au résultat s'accroît fortement entre 2000 et 2001. Les comptes de l'année 2000 avaient, en effet, enregistré une variation négative de 150 millions d'euros correspondant à la quote-part du goodwill lié à l'OPA de Banca Intesa sur Comit. Contrairement à Banca Intesa, et en raison de différences entre les réglementations comptables italienne et française, la méthode du « pooling of interest » n'avait pas pu être utilisée pour cette opération. De plus, Crédit Agricole S.A. avait provisionné, au titre d'IntesaBci, dès l'année 2000, la dépréciation du warrant put sur Comit.

Au total, la banque de détail à l'étranger génère, en 2001, **un résultat courant avant impôt** positif de 222 millions d'euros contre un déficit de 25 millions d'euros en 2000.

### > Gestion pour compte propre et divers et divers

Pour sa part, **le pôle compte propre et divers** dégage un résultat courant avant impôt de 37 millions d'euros en 2001 contre 580 millions d'euros en 2000. Il enregistre, en 2001, les éléments exceptionnels tant au niveau de Crédit Agricole S.A. que des Caisses Régionales liés à la préparation financière de l'introduction en Bourse. Aussi les soldes intermédiaires de gestion ne présentent-ils pas d'évolution significative récurrente.

### Gestion pour compte propre et divers

(En millions d'euros)	2001	2000 retraité	Variation 2001/ 2000
<b>Produit net bancaire</b>	<b>595</b>	<b>505</b>	<b>+17,8%</b>
Charges d'exploitation et amortissements	(365)	(319)	+14,4%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>230</b>	<b>186</b>	<b>+23,7%</b>
Coût du risque	(289)	85	n.s.
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(26)	(13)	-100,0%
Résultat net sur actifs immobilisés	122	322	-62,1%
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>37</b>	<b>580</b>	<b>-93,6%</b>

## Les ratios prudentiels

### > Adéquation des fonds propres

En 1988, le Comité sur les règles et pratiques de contrôle des opérations bancaires (dit « Comité de Bâle »), comprenant les représentants de Banques Centrales et d'autorités de surveillance du « Groupe des dix » (Allemagne, Belgique, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède) et du Luxembourg, a recommandé l'adoption d'un ensemble de normes de pondération du risque et de niveaux minimaux souhaitables de fonds propres réglementaires. Ces recommandations prévoyaient que les établissements de crédit à vocation internationale devaient disposer de fonds propres au minimum égaux à 8 % du total de leurs risques de crédit, dont 4 % en noyau dur (Tier 1). Ces recommandations ont été imposées au niveau européen avec l'adoption en 1989, par le Conseil des Communautés Européennes, de deux directives à vocation réglementaire définissant les normes d'adéquation des fonds propres aux risques de crédit au sein de la Communauté Européenne.

Les normes ainsi définies ont ensuite connu deux évolutions significatives : la première au niveau européen avec l'adoption de la « Directive européenne sur l'adéquation des fonds propres », la seconde au niveau international avec l'adoption par le Comité de Bâle de normes BRI (Banque de Règlements Internationaux) modifiées.



## > La Directive européenne sur l'adéquation des fonds propres

### Aspects généraux

En 1993, la Directive sur l'adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit (Capital Adequacy Directive) a étendu aux risques de marché le champ d'application de la réglementation européenne en matière d'adéquation des fonds propres. Les dispositions des directives européennes en matière d'adéquation des fonds propres ont été transposées dans la réglementation française par une série de règlements adoptés par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière jusqu'en 1999 (ci-après collectivement dénommés « **Réglementation CAD** »).

Depuis le 1er janvier 1996, les banques françaises sont tenues par la Réglementation CAD de respecter des exigences de fonds propres au titre de leurs activités de marché, en complément des exigences pré-existantes au titre de leurs activités de banque commerciale. En effet, outre le risque de crédit, la Réglementation CAD définit des normes applicables aux activités de marché des entreprises d'investissement afin de prendre en compte le risque de taux

d'intérêt, le risque lié à l'évolution des marchés et le risque de livraison. Enfin, des exigences supplémentaires de fonds propres sont destinées à couvrir le risque de change de l'ensemble des activités, tant de marché que de banque commerciale. Tel que défini par la Réglementation CAD, le ratio d'adéquation des fonds propres (« **ratio CAD** ») d'une banque française est calculé en divisant le montant total des fonds propres disponibles (fonds propres relevant des Tier 1 et Tier 2 ainsi que certains éléments complémentaires) par les exigences de fonds propres au titre des différents types de risques encourus, chaque type de risque retenu étant pris en compte en fonction d'une pondération spécifique dont les taux sont définis par une grille prédéterminée. Conformément à la Réglementation CAD, le ratio CAD obtenu doit être au minimum égal à 100 %.

Au 31 décembre 2001, le ratio européen CAD/RSE du groupe Crédit Agricole S.A. s'élève à 122,4 % (contre 149,2 % au 31 décembre 2000), soit une diminution de 27 points analysée ci-après tant au niveau de la progression des exigences de fonds propres au dénominateur qu'à celui de l'évolution des fonds propres disponibles au numérateur.

<b>Ratio CAD du groupe Crédit Agricole S.A.</b>	30/06/00	31/12/00	30/06/01	31/12/01
(En millions d'euros)				
<b>Risques</b>				
Risques de crédit	88 365	88 683	97 989	94 211
Risque de marché total	13 261	12 457	14 747	12 408
Risque de taux	7 525	7 394	8 662	7 776
Risques actions	3 541	3 876	4 140	3 135
Risque de contrepartie	989	173	550	185
Risque de change	1 206	875	1 320	1 203
Risque sur les matières premières		139	75	109
<b>Total des risques pondérés</b>	<b>101 625</b>	<b>101 140</b>	<b>112 736</b>	<b>106 619</b>
<b>Fonds Propres Exigés (= risques pondérés x 8 %)</b>	<b>8 130</b>	<b>8 091</b>	<b>9 019</b>	<b>8 530</b>
<b>Fonds Propres Disponibles</b>				
Tier 1	13 400	12 996	13 974	14 770
Tier 2	4 710	5 403	5 816	9 244
Tier 3	567	611	809	611
Déductions	4 404	6 940	8 219	14 180
<b>Total des fonds propres disponibles</b>	<b>14 274</b>	<b>12 070</b>	<b>12 379</b>	<b>10 445</b>
<b>Ratios (fonds propres/exigences &gt;100 %)</b>				
<b>Ratio de solvabilité (Tier 1/exigences)</b>	<b>164,8%</b>	<b>141,6%</b>	<b>128,3%</b>	<b>115,3%</b>
<b>Ratio de solvabilité global (fonds disponibles /exigences)</b>	<b>175,6%</b>	<b>149,2%</b>	<b>137,3%</b>	<b>122,4%</b>

La croissance des risques pondérés au cours de 2001 (+ 5,5 milliards d'euros) résulte pour une part importante à la fois :

- du développement de l'activité de Sofinco (croissance de plus de 1,7 milliard d'euros) ;
- de la montée à 100 % des filiales d'assurances dont la valeur de mise en équivalence pondérée à 100 % impacte le dénominateur (1,5 milliard d'euros) ;
- de la consolidation des encours de Lukas/EFL (1 milliard d'euros) ;
- de la croissance des risques de CAI (1 milliard d'euros) en dépit d'une baisse sensible des encours au deuxième semestre de l'année (- 4,5 milliards d'euros).

Les fonds propres « disponibles » diminuent en 2001 de 1,6 milliard d'euros (- 20 points de ratio) en raison principalement :

- des reprises sur les FRBG liées à l'épargne-logement intervenues au premier semestre 2001 ;
- de la déduction des 25 % du capital des Caisses Régionales déduites des fonds propres à leur valeur de mise en équivalence (6,5 milliards d'euros) et couverte partiellement par l'augmentation des fonds complémentaires (3,8 milliards d'euros). Parallèlement, il importe de rappeler que les Caisses Régionales ont accordé à Crédit Agricole S.A. leur garantie solidaire, à hauteur du total de leur capital et de leurs réserves, dans l'éventualité où la société ne pourrait pas faire face à ses obligations. Cette garantie constitue le pendant des engagements de Crédit Agricole S.A., en tant qu'organe central, de maintenir la solvabilité et la liquidité des Caisses Régionales. Il existe ainsi une égalisation des niveaux de risques au sein du réseau du groupe Crédit Agricole. Cette situation est reconnue par les agences de notation internationales qui accordent des notes identiques aux programmes d'émission de Crédit Agricole S.A. et des Caisses Régionales notées.

## > Ratio de Solvabilité Européen des Caisses Régionales

En tant qu'établissement de crédit, chacune des Caisses Régionales doit respecter individuellement le Ratio de Solvabilité Européen conformément aux normes posées par la Directive européenne sur l'adéquation des fonds propres. Le Ratio de Solvabilité Européen qui existait avant le ratio CAD ne prenait pas en compte les risques de marché. Il est toujours applicable aux établissements de crédit ne portant pas des risques de marché significatifs, comme la plupart des Caisses Régionales, qui ne sont donc pas assujetties à la Réglementation CAD. Le tableau ci-dessous présente la dispersion du Ratio de Solvabilité Européen des Caisses Régionales (Caisse Régionale de la Corse exclue), aux dates indiquées.

(En %)	31/12/98	31/12/99	31/12/00	31/12/01
Plus haut	19,43	17,39	16,05	20,92
Moyen*	11,26	10,52	10,50	14,88
Plus bas	8,41	8,73	8,70	10,39

*\* Moyenne arithmétique des Ratios de Solvabilité Européens individuels.*

L'accroissement du ratio entre le 31 décembre 2000 et le 31 décembre 2001 est lié aux augmentations de capital de la fin de l'année 2001 par émissions de certificats coopératifs d'associés réservées à Crédit Agricole S.A. et à l'augmentation des FRBG dans les Caisses Régionales.

## > Le Ratio International de Solvabilité

### Aspects généraux

En 1996, le Comité de Bâle a sensiblement modifié la définition des normes BRI afin de couvrir les risques des opérations de marché à l'instar des opérations de crédit. Cette nouvelle définition classe en risque de marché (i) les risques relatifs aux instruments de taux et aux actions détenus en portefeuille de négociation, et (ii) les risques de change et risques sur matières premières inscrits en compte. Conformément aux modifications de

1996, complétées en septembre 1997 par le Comité de Bâle, les normes BRI, tout en maintenant une exigence de fonds propres au regard des risques de crédit, imposent désormais aux établissements de crédit de quantifier en montants d'équivalent risques de crédit leurs risques de marché et de disposer de fonds propres au minimum égaux à 8 % du total des risques de crédit et des risques de marché. La Commission Bancaire émet régulièrement des avis relatifs aux modalités d'application et de calcul du ratio international de solvabilité. Néanmoins, le ratio international de solvabilité n'a pas force réglementaire. Conformément à la réglementation, à partir de sa cotation le 14 décembre 2001, le groupe Crédit Agricole S.A. calculera semestriellement comme le groupe Crédit Agricole le ratio international de solvabilité.

### Ratio International de Solvabilité du groupe Crédit Agricole

En application des recommandations BRI, le Ratio International de Solvabilité global du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 1999, au 31 décembre 2000 et au 30 décembre 2001 était respectivement de 10,5 %, 10,2 % et 11,8 % et son ratio de Tier 1 était de 9,6 % aux 31 décembre 1999 et 2000 et de 10,8 % au 31 décembre 2001.

Le tableau ci-dessous détaille les risques du groupe Crédit Agricole mesurés en équivalent risque de crédit (après pondération liée à la contrepartie) et le niveau des fonds propres réglementaires calculé conformément aux recommandations BRI, aux dates indiquées.

<b>Ratio international de solvabilité du groupe Crédit Agricole</b> (En millions d'euros)	31/12/99	31/12/00	30/06/01	31/12/01
<b>Risques</b>				
Risques de crédit	224 394	244 491	255 658	256 140
Risque de marché total	22 131	24 234	26 878	24 450
Risque de taux	14 498	16 534	18 782	18 193
Risques actions	6 437	6 742	6 703	5 198
Risque de change	1 196	870	1 317	949
Risque sur les matières premières	-	88	76	109
<b>Total des risques pondérés (dénominateur)</b>	<b>246 524</b>	<b>268 725</b>	<b>282 537</b>	<b>280 590</b>
<b>Fonds propres disponibles</b>				
Tier 1	23 555	25 851	27 603	30 170
Tier 2	5 734	6 424	6 734	8 750
Tier 3	497	942	957	601
Déductions	3 877	5 855	7 028	6 310
<b>Total des fonds propres disponibles</b>	<b>25 909</b>	<b>27 362</b>	<b>28 266</b>	<b>33 211</b>
<b>Ratios :</b>				
<b>Ratio de solvabilité Tier 1</b>	<b>9,6%</b>	<b>9,6%</b>	<b>9,8%</b>	<b>10,8%</b>
<b>Ratio de solvabilité global</b>	<b>10,5%</b>	<b>10,2%</b>	<b>10,0%</b>	<b>11,8%</b>

### > **Projet de réforme des normes BRI**

En 1998, le Comité de Bâle a entamé des consultations aux fins de réformer les recommandations applicables en matière de ratios de solvabilité bancaire internationaux. Aux termes de cette réforme, l'accord actuellement en vigueur céderait la place à un nouvel accord basé sur une approche plus qualitative de la mesure des risques encourus.

Dans la dernière version en date de sa proposition, le Comité de Bâle propose d'évaluer le risque de crédit selon l'une des deux méthodes suivantes : l'une dite « standard », s'appuyant sur une matrice de pondération en fonction de notations externes des contreparties, distinguant les Etats, les banques, les collectivités publiques et les entreprises ; la seconde dite « alternative », reposant sur les notations internes des banques, tenues de prendre en compte la probabilité de défaut, l'exposition au risque et le taux de récupération de leurs crédits. En outre, le nouveau ratio couvrirait le risque opérationnel des banques, c'est-à-dire les risques de dysfonctionnement et les risques juridiques. Par ailleurs, la réforme insiste sur le rôle des procédures internes de contrôle de l'adéquation des capitaux et sur les obligations d'information sur la structure et l'allocation des fonds propres ainsi que sur l'exposition aux risques.

A la suite d'une consultation lancée en janvier 2001, le Comité de Bâle a reçu plus de 250 commentaires et a donc décidé de lancer une étude d'impact, entre octobre et décembre 2002, des nouvelles dispositions envisagées sur les données au 31 mars 2002. De nouvelles négociations seront conduites avec le milieu bancaire au deuxième trimestre 2003 sur la base d'un document de consultation qui sera diffusé en mai 2003. L'entrée en application est prévue au 31 décembre 2006 au terme d'une année (2006) de double déclaration (Cooke actuel et réforme McDonough).

Le groupe Crédit Agricole a entrepris de mobiliser ses équipes pour contribuer à l'étude d'impact de fin 2002 ainsi qu'à la mise en oeuvre de son propre système de notation interne.

En mettant en place son propre système de notation interne, le groupe Crédit Agricole se donne les moyens de rendre plus compétitif et rentable le système de gestion de ses risques et de l'allocation de ses fonds propres.

En l'état actuel des discussions, le groupe Crédit Agricole ne peut se prononcer sur les effets du projet de réforme sur sa situation financière et sur les résultats de ses activités.

## **Tendances récentes et perspectives**

### > **Evolutions récentes**

#### **Résultats de la mise en oeuvre de la fenêtre de liquidité**

Pour assurer aux salariés, anciens salariés et ayant droits du groupe Crédit Agricole une transition organisée du mécanisme de liquidité dont ils bénéficiaient avant l'introduction en Bourse de Crédit Agricole S.A., une dernière fenêtre de liquidité leur a été proposée du 29 janvier au 11 février 2002 pour leurs titres Crédit Agricole S.A. acquis avant la cotation.

Conformément à ce qui a été indiqué dans le document de référence et dans la note d'opération définitive visée par la Commission des Opérations de Bourse le 13 décembre 2001 relatifs à l'introduction en bourse des actions Crédit Agricole S.A., cette fenêtre de liquidité leur a permis, s'ils le souhaitaient, de céder leurs titres sur la base de la dernière valeur de référence de l'action, soit 18,853 euros.

La liquidité est assurée par la SNC « Crédit Agricole Transactions » créée à cet effet.

Les ordres reçus pendant cette période ont porté sur moins de 27 millions de titres, soit environ 39 % du nombre total des titres éligibles à ce mécanisme.

A l'issue de ces opérations, le capital de Crédit Agricole S.A., composé de 972.209.899 actions, se répartit de la façon suivante :

SAS Rue La Boétie	70,2 %
SNC Crédit Agricole Transactions	2,8 %
Public (dont salariés)	27,0 %

Il est rappelé que :

- le capital de la SNC « Crédit Agricole Transactions » est détenu à 90 % par les Caisses Régionales de Crédit Agricole et à 10 % par Crédit Agricole S.A. au travers d'une filiale ;
- les actions Crédit Agricole S.A. ainsi acquises font l'objet d'un engagement de détention durable.

### **Crédit Agricole Indosuez organise l'arrêt progressif des activités de Banque CPR, filiale du Groupe CPR**

A l'issue de l'Offre Publique d'Achat conduite par Crédit Agricole Indosuez sur CPR en octobre 2000, puis de l'Offre Publique de Retrait suivie d'un retrait obligatoire (OPR-RO) en novembre 2001, Crédit Agricole Indosuez a acquis la totalité des actions de CPR.

Le rapprochement des deux entités a permis à CPR, malgré la dégradation des marchés depuis 18 mois, de renforcer son développement dans chacune de ses 6 lignes de métiers : la gestion pour compte de tiers (CPR Asset Management), la gestion alternative (CPR A²M), les produits dérivés et structurés, le courtage en ligne (CPR Online), l'intermédiation spécialisée (SP Finance), l'activité de négociation et de conservation d'or et de billets de banque (CPR Or et CPR Billets).

L'intégration des activités opérationnelles de CPR dans les lignes de métiers du groupe Crédit Agricole est en cours de finalisation.

La mutualisation des fonctions de supports de Banque CPR pour le compte de ces lignes de métiers n'apparaît plus compatible avec la logique de développement et d'intégration de ces dernières, ce qui conduit à envisager l'arrêt progressif de l'activité de Banque CPR, à échéance de juin 2003.

Dans ce contexte des mesures d'accompagnement personnalisées seront proposées à chaque collaborateur de Banque CPR, notamment en termes d'évolution au sein du groupe Crédit Agricole.

### **> Evolution de l'organisation de Crédit Agricole S.A.**

- Création d'un pôle « Finances et Risques » qui regroupe 3 Directions Centrales : « Finances et Comptabilité », « Planification Stratégique et Participations France » et « Risques Bancaires ».
- Constitution d'un pôle « Grandes Clientèles et International » regroupant Crédit Agricole Indosuez et la Direction Centrale « Investissements et Participations Internationales » de Crédit Agricole S.A.

Ces évolutions visent, pour l'essentiel, à constituer des pôles d'activité cohérents, fondés sur des lignes de métiers présentant de réelles complémentarités et susceptibles de favoriser de nouvelles synergies. Crédit Agricole S.A. comprend désormais cinq pôles, sous la responsabilité de cinq Directeurs Généraux adjoints :

- pôle « Finances et Risques »,
- pôle « Développement et Marchés »,
- pôle « Gestion d'actifs »,
- pôle « Technologies, Logistique et Services bancaires »,
- pôle « Grandes Clientèles et International ».

**Crédit Agricole S.A. et Daiwa Bank Holdings (DBH) ont conclu, le 22 mars 2002, un accord dans le domaine de la gestion d'actifs au Japon.**

Par cet accord, Crédit Agricole Asset Management (CA-AM) entre, à hauteur de 5 % au capital de Daiwa Trust and Banking Company, filiale spécialisée de « Trust Banking » (conservation et gestion d'actifs) de DHB. Daiwa Trust figure parmi les premiers acteurs de « Trust Banking » au Japon, avec un montant d'actifs conservés et gérés de USD 175 milliards.

Cette opération ouvre à CA-AM un accès privilégié, à travers les réseaux de DBH, aux marchés japonais des fonds de pension et de la distribution de produits de gestion d'actifs, réputés difficiles d'accès aux opérateurs étrangers. Ce partenariat s'inscrit dans le cadre des relations d'affaires privilégiées que CA-AM et DBH entretenaient antérieurement. En effet, les réseaux de DBH commercialisent plusieurs produits créés par CA-AM et qui représentent déjà près de USD 400 millions d'actifs sous gestion. Plus largement, ce partenariat permettra de conforter les positions du groupe Crédit Agricole au Japon.

**BNP Paribas et le Crédit Agricole viennent de créer Euro Securities Partners**

Cette filiale sera chargée d'exploiter et de faire évoluer la plate-forme informatique commune aux deux banques pour le traitement de la conservation de titres dans la banque de détail et la banque privée.

Euro Securities Partners assurera, pour les deux partenaires, la maîtrise d'ouvrage déléguée, la maîtrise d'œuvre informatique, le pilotage et le suivi de l'exploitation informatique ainsi que le support aux utilisateurs de back office. Le partenariat BNP Paribas – Crédit Agricole doit permettre aux deux premiers groupes bancaires français d'accroître encore leur capacité en termes de per-

formance, de réactivité et de coût. Il leur permet de franchir une étape essentielle en termes de qualité du service offert à leur clientèle de banque de détail et de banque privée en France. Avec 6,5 millions de comptes titres et près de 460 milliards d'euros de conservation gérés sur cette plateforme, BNP Paribas et le Crédit Agricole réunis disposeront très largement de la taille critique nécessaire dans cette activité.

**> Perspectives d'avenir**

**2002, année de reprise**

L'année 2002 devrait être un exercice en demi-teinte, la première moitié restant « molle », conséquence d'un commerce mondial encore déprimé et d'un niveau de confiance général encore faible, la deuxième moitié étant marquée par une reprise en provenance des États-Unis. Un début de retournement de l'activité y est d'ailleurs visible depuis le mois d'octobre. **En Europe**, la perspective d'un rebond (même technique ou de courte durée) de l'économie américaine, a déjà fait réagir à la hausse la plupart des indicateurs avancés. Il semble que le point bas soit derrière nous, en fin d'année 2001. Les premiers signes de reprise pourraient venir du commerce extérieur. L'économie européenne pourrait alors s'appuyer sur des fondamentaux sains, sur des conditions monétaires accommodantes (grâce à la faiblesse de l'euro et à l'assouplissement de la politique monétaire) et enfin sur les effets du contre-choc pétrolier, générateur de gains de pouvoir d'achat.

**En France**, le principal risque repose sur les consommateurs. La hausse persistante du chômage (prévue jusqu'à la fin du deuxième trimestre 2002) pourrait mettre à mal leur confiance et compenser l'effet revenu. Le rebond de la confiance des industriels (ralentissement du déstockage, puis retour éventuel de l'investissement) serait le bienvenu pour prendre le relais. Fin 2002, les tendances devraient être redevenues positives, et les choix financiers des ménages devraient avoir

retrouvé plus de sérénité, s'orientant à nouveau vers des placements de long terme.

Dans ces conditions, le mouvement devrait être haussier sur les taux en 2002 : révision à la hausse des anticipations de croissance puis d'inflation (synonyme de hausse des taux longs, déjà entamée) et surtout resserrement des politiques monétaires en deuxième partie d'année dans un souci

de normalisation des taux courts, particulièrement faibles (en particulier aux États-Unis). Le retour rapide de la confiance pourrait même entraîner un risque de surréaction autant sur les marchés actions qu'obligations, des excès synonymes ensuite de correction, que les Banques Centrales devront gérer au mieux.

# Annexe au rapport de gestion

## Suivi et contrôle des risques dans le groupe Crédit Agricole

### Le contrôle interne

L'organisation du contrôle interne du groupe Crédit Agricole témoigne d'une architecture en phase avec les exigences réglementaires, ainsi qu'avec les recommandations du Comité de Bâle.

Suivant les dispositions du Règlement 97-02 modifié du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière et les recommandations relatives au contrôle interne du Comité de Bâle, chaque entité du groupe Crédit Agricole (Caisses Régionales, Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole Indosuez, filiales ayant ou non le statut d'établissements de crédit) a poursuivi le renforcement de son système de contrôle interne. Celui-ci est défini par les trois objectifs essentiels qui lui sont assignés :

- un objectif de performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe, ainsi que la protection contre les risques de pertes,
- un objectif de connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques,
- un objectif de respect des règles internes et externes.

Conformément à la réglementation française, le système de contrôle interne du groupe Crédit Agricole s'applique sur un périmètre large qui, outre les filiales établissements de crédit français ou étrangers, englobe les entreprises contrôlées et filiales dont l'activité est de nature à générer des risques (compagnies d'assurance, filiales de prise

de participations, ...). Ce principe, appliqué par chaque entité du groupe Crédit Agricole à ses propres filiales, permet de décliner le contrôle interne selon une logique pyramidale.

Afin que les systèmes de contrôle interne soient efficaces et cohérents entre les différentes entités du Groupe, le groupe Crédit Agricole s'est doté d'un corps de règles et de recommandations communes, basées sur la mise en œuvre et le respect de principes fondamentaux par chaque entité du Groupe.

Ainsi, chaque entité du groupe Crédit Agricole (Caisses Régionales, Crédit Agricole S.A., filiales établissement de crédit, filiales non établissement de crédit,...) se doit d'appliquer, à son propre niveau, un dispositif basé sur cet ensemble de principes et dispositions nécessaires à l'instauration d'un système de contrôle interne. Ils recourent des obligations en matière :

- d'information de l'organe délibérant (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques, activité et résultats du contrôle interne),
- d'implication directe de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du système de contrôle interne,
- de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques mesurables (crédit, marché, risques pays, gestion actif/passif, risques de liquidité, règlement-livraison),
- de prévention du blanchiment de capitaux,
- d'organisation et de moyens à mettre en œuvre en matière de maîtrise des risques opérationnels



(traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques, risques réglementaires et juridiques, ...),

- d'organisation des contrôles qui doivent se structurer entre contrôles permanents et périodiques et s'inscrire dans un processus dynamique et correctif,
- de promotion de la culture de contrôle interne,
- de responsabilité (l'efficacité et la cohérence du système de contrôle interne sont placées sous la responsabilité d'une personne) et de périmètre d'application (le système de contrôle interne est global et couvre tous les risques et toutes les activités).

### > Au niveau des Caisses Régionales

Pour les Caisses Régionales, l'application de l'ensemble des règles définies ci-avant est facilitée par la diffusion de recommandations nationales sur le contrôle interne, actualisées chaque année par le Comité Plénier de contrôle interne des Caisses Régionales, composé de cadres de Direction et de responsables d'audit des Caisses, ainsi que de représentants de Crédit Agricole S.A. et de son Inspection Générale. Le rôle d'Organe Central dévolu à Crédit Agricole S.A. amène celui-ci à être naturellement très actif et vigilant en terme de contrôle interne, et des réunions de travail et d'information régulières permettent notamment à son Inspection Générale de rencontrer tous les Responsables d'Audit et de contrôle interne des Caisses Régionales deux fois par an en moyenne.

### > Au niveau de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales

Pour Crédit Agricole S.A. et ses filiales, l'architecture et les composantes du système de Contrôle Interne ont été formalisées et diffusés en 1998 au travers d'une directive, préalablement présentée au Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A. (CNCA SA auparavant). A l'ensemble des règles définies ci-dessus et applicables à chaque entité du Groupe, se superpose un dispositif central logé à Crédit Agricole S.A. Il a pour objectif de consolider les risques mesurables et d'organiser et de sur-

veiller le système global de contrôle interne. Ce dispositif central constitue la clef de voûte du contrôle interne de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales. Au niveau central, Crédit Agricole S.A. assure une surveillance sur base consolidée, fondée sur :

- la centralisation, la consolidation et la surveillance des risques de crédit (y compris le risque pays et le risque de règlement-livraison) par la Direction Centrale des Risques Bancaires,
- la centralisation, la consolidation et la surveillance des risques de marché par une unité spécialisée de la Direction Centrale des Risques bancaires,
- la centralisation, la consolidation et la surveillance des risques de taux d'intérêt global et de liquidité par une unité spécialisée de la Direction de la Gestion Financière et le Comité Actif-Passif,
- la normalisation des procédures comptables et le contrôle des informations financières et comptables,
- la normalisation des procédures, la planification et le contrôle des informations budgétaires consolidées,
- le contrôle indépendant et périodique du bon fonctionnement des entités du groupe Crédit Agricole S.A. et la surveillance de l'efficacité et de la cohérence de systèmes de contrôle interne considérés individuellement ou globalement, par l'Inspection Générale de Crédit Agricole S.A.

Par ailleurs, une ligne métier Audit-Inspection a été instaurée au 1er janvier 2001, sous la responsabilité de la Direction Centrale de l'Inspection Générale et de l'Audit de Crédit Agricole S.A., pour répondre à l'élargissement du périmètre d'activités du Groupe. Cette ligne métier vise à développer le pilotage central de la fonction Audit-Inspection, à garantir et à renforcer l'efficacité des contrôles, par une harmonisation des pratiques d'audit à leur meilleur niveau, afin d'assurer la sécurité et la régularité des opérations dans les différentes entités du Groupe et développer des pôles d'expertise communs. Un Comité de Contrôle Interne, à carac-

tère décisionnel et à décisions exécutoires, a également été institué à Crédit Agricole S.A. ainsi que dans chacune des filiales relevant de la ligne métier Audit-Inspection.

Ce dispositif maintient et confirme la poursuite des missions traditionnelles sur pièces et sur place de l'Inspection Générale de Crédit Agricole S.A. dans l'ensemble des entités du Groupe, tout en donnant une importance particulière à ses investigations à caractère thématique et transversal.

### > Inspection Générale

Pour le groupe Crédit Agricole, l'Inspection Générale de Crédit Agricole S.A., directement rattachée au Directeur Général de la société, est le niveau ultime de contrôle, au plan interne. Elle conduit ses missions de vérification sur l'ensemble des entités du Groupe, c'est-à-dire à la fois dans les Caisses Régionales et dans les unités de Crédit Agricole S.A. et ses filiales, y compris lorsque celles-ci disposent d'une Inspection interne. Ces vérifications périodiques consistent, au sein des entités auditées, à s'assurer du respect de la réglementation bancaire, à contrôler l'application des règles de fonctionnement interne du Groupe, à apprécier la sécurité et l'efficacité des procédures opérationnelles, à procéder à une révision de la qualité, de la notation et de l'évaluation des risques ou des actifs et à vérifier la fiabilité de l'information comptable.

Par ailleurs, ces missions intègrent un examen critique du dispositif de contrôle interne mis en place par les entités auditées. Ces examens sont établis au regard des assurances raisonnables et permanentes que ces dispositifs apportent en termes de sécurité des opérations, de maîtrise des risques et de respect des règles externes et internes.

### > Prévention du blanchiment de capitaux

La prévention du blanchiment de capitaux est organisée sous la responsabilité directe de chaque entité du groupe Crédit Agricole.

Au niveau de chaque Caisse Régionale, a été désigné un correspondant du service du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie chargé du Traitement, du Renseignement et de l'Action contre les Circuits Financiers clandestins (TRACFIN).

De même, chaque entité du groupe Crédit Agricole S.A. est responsable de la lutte contre le blanchiment de capitaux sur son propre périmètre de contrôle interne, le pilotage central du dispositif d'ensemble relevant de l'Inspection Générale de Crédit Agricole S.A.

**L'activité du contrôle interne, intégrée au fonctionnement de chaque entité, a permis de poursuivre le renforcement du dispositif et de mesurer le niveau d'adéquation atteint par rapport aux prescriptions réglementaires.**

L'exercice 2001 a vu se poursuivre les actions visant à renforcer le dispositif de contrôle interne des différentes entités du Groupe (Caisses Régionales, Crédit Agricole S.A. et filiales) tout en rehaussant le niveau d'exigence du contrôle interne, par la diffusion des meilleures pratiques du Groupe.

**S'agissant du groupe Crédit Agricole**, l'Inspection Générale de Crédit Agricole S.A., lors de ses missions, a procédé à une évaluation du système de contrôle interne de chaque entité contrôlée (Caisse Régionale, Crédit Agricole S.A., CAI et certaines filiales ayant ou non le statut d'établissement de crédit). Ce rôle d'évaluation permanente de l'adéquation et du fonctionnement du système de contrôle interne a été rempli via plus de 30 missions périodiques réalisées au cours de l'année 2001.

Les autres Inspections générales ou Départements d'Audit interne des entités du Groupe ont mené des travaux similaires sur leur propre périmètre.

**Enfin, en matière de prévention du blanchiment de capitaux**, à la suite du renforcement des dispositifs des Caisses Régionales intervenu début 2000, le

renforcement du dispositif de prévention a été poursuivi dans le groupe Crédit Agricole S.A. par la création, notamment, en décembre 2001, d'une cellule dédiée à la prévention du blanchiment de capitaux, localisée au sein de l'unité de l'Inspection Générale de Crédit Agricole S.A. chargée de la supervision du contrôle interne.

## Organisation de la déontologie et conformité

Les fonctions déontologie et conformité (compliance) sont présentes chez Crédit Agricole S.A., dans ses filiales et dans chacune des Caisses Régionales. Ces fonctions sont exercées par environ 120 personnes au sein du groupe Crédit Agricole S.A. et des Caisses Régionales, à temps plein ou à temps partiel.

Un déontologue central, rattaché directement au Directeur Général de Crédit Agricole S.A., coordonne l'activité des déontologues des filiales et anime le réseau de ceux des Caisses Régionales.

La fonction du déontologue central comprend l'élaboration des règles internes de bonne conduite, leur diffusion et le contrôle de leur observation. Ces règles mettent l'accent sur la primauté de l'intérêt du client, l'intégrité des marchés financiers et le comportement du personnel. Elles n'incluent pas la prévention du blanchiment d'argent qui demeure sous la responsabilité de l'Inspection Générale.

Dans les filiales de services d'investissement et de gestion d'actifs de Crédit Agricole S.A., la fonction déontologie et conformité est plus particulièrement développée pour répondre aux exigences des autorités de tutelle (en France, le Conseil des Marchés Financiers et la Commission des Opérations de Bourse).

En outre, toutes les Caisses Régionales se sont dotées d'un déontologue, responsable principalement du contrôle des services d'investissement (RCSI). Cette fonction est généralement confiée au responsable de l'audit et du contrôle interne.

A la suite de l'introduction en Bourse de Crédit Agricole S.A, des règles déontologiques spécifiques ont été mises en place pour la prévention des délits d'initiés sur le titre. Des actions de sensibilisation du personnel ont été déployées dans les services concernés.

## Gestion des risques de crédit, de marchés et opérationnels

L'activité de Crédit Agricole S.A., des Caisses Régionales et des filiales comporte un certain nombre de risques inhérents, tels que le risque de crédit, le risque de marché et les risques opérationnels.

Le risque de crédit se matérialise lorsque certaines contreparties ne sont plus en mesure de faire face à leurs obligations à l'égard de Crédit Agricole S.A., des Caisses Régionales ou des filiales.

Les risques de marché couvrent en particulier les risques de taux d'intérêt et de cours de change pouvant affecter la valeur instantanée des portefeuilles de négociation détenus par Crédit Agricole S.A. et ses filiales.

Les risques opérationnels sont les risques de préjudice que pourraient subir le groupe Crédit Agricole en raison, soit de l'inadéquation ou de la défaillance de l'organisation, des procédures, des personnes, ou des systèmes, soit de la survenance d'événements extérieurs.

Crédit Agricole S.A. n'est pas exposé directement au risque de contrepartie des opérations des Caisses Régionales avec la clientèle et des autres opérations initiées par les Caisses Régionales. En effet, ce sont elles, en tant qu'établissements de crédit de plein

exercice, qui assument la pleine responsabilité des opérations qu'elles initient. Toutefois, au titre de ses missions d'Organe Central du groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité des membres de son réseau, principalement les Caisses Régionales. Ainsi Crédit Agricole S.A. porte indirectement les risques des Caisses Régionales.

Le tableau ci-dessous présente la part respective des encours nets du groupe Crédit Agricole sur opérations avec la clientèle et crédit-bail attribuable à Crédit Agricole S.A. et à ses filiales, d'une part, et aux Caisses Régionales, d'autre part.

	31 décembre 1999		31 décembre 2000		31 décembre 2001	
	en milliards d'euros	% du total	en milliards d'euros	% du total	en milliards d'euros	% du total
Crédit Agricole S.A. et ses filiales	53,3	23,1	69,1	27,2	76,2	28,3
Caisses Régionales	177,5	76,9	184,7	72,8	192,9	71,7
<b>Total</b>	<b>230,8</b>	<b>100</b>	<b>253,8</b>	<b>100</b>	<b>269,1</b>	<b>100</b>

### > Les moyens de la gestion des risques de crédit, de marché et opérationnels

#### La Direction Centrale des Risques bancaires

La Direction Centrale des Risques bancaires est rattachée au pôle « Finances et Risques » créé début février 2002, qui regroupe les Directions centrales « Finances et Comptabilité », « Planification Stratégique et Participations France » et « Risques Bancaires ».

La Direction Centrale des Risques bancaires propose à la Direction Générale de Crédit Agricole S.A. la stratégie de prise de risques de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales et définit des normes communes en cette matière. Elle participe au processus décisionnel et au suivi des grands risques individuels, pris ou portés par Crédit Agricole S.A. et ses filiales. Elle centralise, consolide et surveille les risques de crédit (y compris le risque pays et le risque de règlement-livraison communiqué pour information) et les risques de marché.

La Direction Centrale des Risques bancaires comprend : deux services responsables, l'un des risques de contrepartie, l'autre des risques de marché, pour lesquels est défini et validé le dispositif de prise de risque et de mesure de ces risques, de centralisation et de consolidation pour Crédit

Agricole S.A. et ses filiales ; un service « Etudes et informations », qui réalise des études multisectorielles permettant d'apprécier les risques sectoriels, conjoncturels ou structurels et de positionner le groupe Crédit Agricole par rapport à cette catégorie de risques et un service « Systèmes d'informations et projets risques » qui pilote le projet de refonte du système d'information risques de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales et coordonne les projets risques pour le groupe Crédit Agricole. Enfin, la Direction Centrale des Risques bancaires assure la gestion de Foncaris, filiale du groupe Crédit Agricole S.A., composée d'un service « Secrétariat Général » et de trois services d'instruction des dossiers.

#### Le dispositif de surveillance des risques des Caisses Régionales

Le principe fondamental est la responsabilisation des dirigeants des Caisses Régionales : les risques logés dans les Caisses Régionales sont décidés, suivis et gérés par celles-ci, qui supportent le coût des sinistres éventuels. De même, la réglementation bancaire relative aux risques s'applique à chacune d'elles. Elles sont ainsi individuellement tenues au respect des ratios de solvabilité, des règles de division des risques et du contrôle interne.

La Direction Centrale des Risques bancaires présente tous les trimestres à un Comité présidé par le Directeur Général Adjoint en charge des Caisses Régionales, un tableau de bord d'indicateurs des risques de crédit des Caisses Régionales.

Par ailleurs, une mise en commun des informations sur les grandes entreprises clientes des Caisses Régionales et de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales est opérée sous la forme de reportings semestriels déclaratifs à la Direction Centrale des Risques bancaires, qui assure la centralisation et le retour des informations aux entités déclarantes. Enfin, les risques importants de crédit pris par les Caisses Régionales sur des contreparties entreprises et collectivités publiques doivent être garantis, à hauteur de 50 %, par Foncaris, un établissement de crédit filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A. Chaque Caisse Régionale détermine, pour une période de six ans, le seuil d'éligibilité de ses engagements à la couverture de Foncaris. Ce seuil est au maximum égal à 20 % des fonds propres de la Caisse Régionale. Il peut être, sur option, fixé à 10 % ou 5 % de ces fonds propres ou fixé en valeur absolue. Dans ce dernier cas, le seuil doit être au minimum de 12 millions d'euros. Depuis le 1er juillet 2001, les Caisses Régionales ont la faculté d'opter pour un dispositif destiné à atténuer les effets de seuil sur la couverture de Foncaris. Les cotisations payées par les Caisses Régionales à Foncaris en rémunération de sa garantie sont calculées en multipliant une assiette égale aux encours, auxquels on ajoute le quart des limites confirmées non utilisées, par un taux de cotisation qui est fonction de la qualité de la contrepartie (sa notation), des garanties obtenues, de la durée des concours et du partage des risques avec d'autres banques.

Lorsque Foncaris est saisi d'une demande de couverture par une Caisse Régionale dont les engagements totaux sur une contrepartie donnée ou un groupe lié de contreparties atteignent son seuil d'éligibilité, le dossier est analysé par un service instructeur de la Direction Centrale des Risques

bancaires qui soumet ses conclusions à un Comité décisionnel. En cas de défaut, la Caisse Régionale est indemnisée à hauteur de 50 % de sa perte résiduelle après mise en jeu des sûretés et épuisement de tous les recours.

### **Le dispositif de surveillance des risques au sein de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales**

Il repose sur le principe d'une unité risques dans chaque entité opérationnelle, indépendante du « *front office* » et rattachée à la Direction Générale de l'entité.

Sur la base d'un principe général d'unicité de la filière risques, Crédit Agricole S.A. et ses filiales ont mis en place une organisation de suivi et de contrôle des risques de crédit et de marché fondée sur des principes de subsidiarité et de délégation entre la Direction Centrale des Risques bancaires de Crédit Agricole S.A. et les unités risques des entités et ces dernières ont, vis à vis de la Direction Centrale des Risques bancaires, une exigence de transparence et un devoir d'alerte. Des contrats de délégation entre la Direction Centrale des Risques bancaires et les unités risques des filiales de Crédit Agricole S.A. ont été mis en place pour la majorité des filiales concernées en 2001 (Crédit Agricole Indosuez, Transfact, Ucabail, Sofinco, Banco Bixel, UI). Ces contrats précisent les responsabilités de chacun en matière de prévention, de gestion et de suivi des risques et d'alerte ainsi que le niveau des délégations, les obligations de reporting et les modalités de contrôle de ces délégations. Les contrats de délégation et les procédures régissant les relations entre la Direction Centrale des Risques bancaires et l'unité risques d'une filiale sont spécifiques à cette filiale, bien qu'une trame et une présentation communes aient été adoptées.

**Le Comité des Risques Nationaux et Internationaux**, présidé par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A., fixe les grandes orientations stratégiques en matière de risques de contrepartie,

de risques pays et de risques de marché. A cet effet, il (i) valide les stratégies risques présentées par Crédit Agricole S.A. et ses filiales, après avis de la Direction Centrale des Risques bancaires, (ii) arrête, dans le cadre des stratégies qui lui sont présentées, les limites globales proposées par chaque entité (ces limites globales comprennent les limites cumulées sur les contreparties bancaires, les limites pays, les limites de risques de marché et les limites sur certains domaines d'activité) et (iii) valide, dans le cadre de la procédure ad hoc sur les syndications internes, la liste indicative des contreparties bénéficiaires ainsi que le montant de l'enveloppe à syndiquer auprès des Caisses Régionales. Le Comité des Risques Nationaux et Internationaux décide également la prise de risque sur les plus grandes contreparties non bancaires, les opérations spécifiques ou les affaires sensibles les plus importantes. A cet effet, il (i) fixe les limites individualisées des risques de crédit sur les plus grands clients de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales et (ii) autorise les opérations ponctuelles qui porteraient l'exposition de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales au-delà d'un certain seuil ou porteraient l'exposition de la filiale sur une même contrepartie au-delà de son niveau de délégation (ce dernier étant notamment fixé par rapport à ses fonds propres durs). Enfin, le Comité des Risques Nationaux et Internationaux opère le suivi des provisions et des passages en pertes et supervise le suivi des risques de contrepartie et de marché et des risques pays. Compte tenu de son contrôle conjoint par ses deux actionnaires, CAL FP est soumis au contrôle d'une Commission des Risques composée paritairement de représentants de ceux-ci.

**Le Comité des Normes et Méthodologies**, créé en octobre 2000 et présidé par le Directeur Central des Risques bancaires de Crédit Agricole S.A., a pour rôle (i) de fixer les orientations des travaux normatifs et méthodologiques relatifs aux risques de contrepartie, de marché et aux risques pays, (ii) d'arrêter, dans le cadre des dossiers qui lui sont

présentés, les normes, référentiels et méthodologies applicables aux métiers de banque d'investissement et de grande clientèle de Crédit Agricole S.A. et (iii) de veiller à l'application des normes et méthodologies applicables aux métiers de grande clientèle.

Depuis sa création, les principaux dossiers instruits et validés par le Comité des Normes et Méthodologies ont porté sur la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, la mesure générale du risque de taux d'intérêt, la simulation de scénarios de crise et les normes de notation interne des contreparties et des opérations.

### **La modernisation du système d'information de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales : le projet SIRIS**

En 1999, le Groupe CNCA a lancé le projet SIRIS (Système d'Information RISques) dont l'objectif est de mettre en place un nouveau système d'information risques offrant une solution intégrée crédit et marché, sur un périmètre limité dans un premier temps à la CNCA et à Crédit Agricole Indosuez, et ensuite étendu aux autres filiales du Groupe et aux grands risques de contrepartie des Caisses Régionales. Le projet SIRIS prévoit une organisation du système d'information risques « en étoile » autour de Crédit Agricole S.A. qui implique l'harmonisation des bases de référentiel (tiers, produits, catégories de risques) et des échanges de données (structures de format et protocole d'échange homogène entre les entités).

### **> Les risques de contrepartie**

#### **Définition**

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un pays, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement qui la lie à Crédit Agricole S.A., aux Caisses Régionales et aux filiales peut figurer au bilan (prêt, titre de créances ou de propriété) ou au hors-bilan (contrat d'échange de performance ou garantie de bonne fin). Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

### Les risques de contrepartie de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales

#### Principes généraux :

- le principe d'une limite de risque est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entité étatique ou parapublique. De même, les interventions en risque sur des contreparties contrôlées ou résidant dans un pays n'appartenant pas au G10 ou à l'Espace Economique Européen sont plafonnées pays par pays, tous types d'interventions et d'opérations confondus. Ces « limites pays » sont révisables annuellement ou à la demande ;
- des règles de division des risques sont mises en place afin que les limites sur les premières contreparties de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales n'atteignent pas le plafond réglementaire de 25 % des fonds propres consolidés ;
- une règle de partage des risques est plafond réglementaire de 25 % des fonds propres consolidés ; appliquée : la quote-part maximale de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales dans l'endettement bancaire d'une contrepartie importante ou d'un groupe lié de contreparties est limité à 33 % ;
- un processus d'engagement encadré : toute décision d'engagement est prise, soit par un comité décisionnel, soit par un délégataire. Par ailleurs, le dispositif de mesure et de surveillance des risques repose sur un dispositif de contrôle de premier et deuxième degrés, un reporting et une information régulière des autorités internes et externes ;
- le suivi des dépassements concerne les utilisations supérieures aux limites ;

- la gestion spécifique des affaires sensibles repose sur une identification en amont à partir des incidents ou de la situation financière des débiteurs et un suivi trimestriel dans le cadre d'instances dédiées à cet effet, destinées à décider du plan d'action et de la couverture des risques potentiels ;
- des revues périodiques de portefeuille par unité opérationnelle sont destinées à identifier les dossiers qui se dégradent, à actualiser la notation des contreparties ou à réviser la stratégie ;
- le « reporting » des expositions sur les plus grandes contreparties sur lesquelles Crédit Agricole S.A. et ses filiales sont engagés, consolidé par groupes par la Direction Centrale des Risques bancaires, est présenté au Directeur Général et à l'organe délibérant (Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.). Son périmètre de couverture a été élargi et présente désormais, toutes entités confondues, les limites consolidées supérieures ou égales à 350 millions d'euros ou les encours cumulés supérieurs à 200 millions d'euros. De même, une revue annuelle des limites de banques est présentée au Directeur Général de Crédit Agricole S.A. dans le cadre du Comité des Risques Nationaux et Internationaux.

#### Méthodologie de mesure des risques de contrepartie sur opérations de marché

##### Approche interne

Crédit Agricole S.A. et ses filiales utilisent la méthode du risque courant pour mesurer les risques de crédit sur les instruments de hors-bilan (swaps ou produits dérivés par exemple). Ainsi, l'assiette du risque correspond à l'addition de la valeur de marché positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient add-on représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir. Cet add-on est déterminé en fonction de la nature et de la durée résiduelle des contrats, sur la base d'une observation statistique de la dérive des sous-jacents.

Cette méthode est utilisée à des fins de gestion interne des risques de contrepartie par Crédit Agricole S.A. et ses filiales et se différencie de l'approche réglementaire.

#### **Approche réglementaire**

L'exposition de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales au risque de contrepartie sur instruments de hors bilan est mesurée également en fonction de l'approche réglementaire exigée par les ratios européen et international de solvabilité.

#### **Mise en place d'accords de collatéralisation**

Afin de diminuer son exposition aux risques de contrepartie sur les instruments dérivés, les métiers de banque d'investissement de Crédit Agricole S.A., au travers de Crédit Agricole Indosuez et de CAL FP, mettent en œuvre des contrats de collatéralisation avec leurs contreparties.

#### *Méthodologie de notation interne applicable à la grande clientèle*

Crédit Agricole S.A. et ses filiales ont mis en place un système de notation des contreparties et des transactions applicable à la grande clientèle. Les notations sont proposées par le responsable de la relation commerciale avec la contrepartie concernée et sont validées par les unités de contrôle des risques. La permanence de la méthodologie de la notation est placée sous la responsabilité de la Direction Centrale des Risques bancaires. La notation allie des critères financiers et qualitatifs. Le système de notation applicable à la grande clientèle couvre 12 portefeuilles : entreprises, collectivités publiques, banques, assurances, fonds, immobilier, maritime, aéronautique, financements de projets, financements d'acquisitions, négoce et titrisation. La grille de notation, qui comportait jusqu'au milieu de l'année 2001 huit positions, a été étendue à 15 positions (dont une pour le niveau contentieux). Cette nouvelle grille a été définitivement arrêtée en décembre 2001 par le Comité des Normes et Méthodologies et son déploiement au sein de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales est prévue à partir de mars 2002.

La revue des notations a lieu au cours de la revue annuelle des portefeuilles et une seconde fois à l'occasion de la revue de chaque dossier. Les affaires sensibles notées E+, E ou E- (à surveiller), F (en défaut) et Z (en contentieux) supérieures à 25 millions d'euros font par ailleurs l'objet d'une revue trimestrielle individualisée.

Le dispositif de notation peut ainsi, de façon opérationnelle, déclencher certains dispositifs d'alerte : identification de listes de surveillance, basculement en créance douteuse voire provisionnement spécifique.

#### *Suivi des grands risques de contrepartie*

Un suivi des grands risques est effectué par le rapprochement des utilisations en encours et des limites globales d'engagement consolidées au niveau de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales. Ces limites sont, après formalisation d'un dossier de demande par le front-office, soumises aux unités risques de chacune des entités pour avis. L'accord du front-office, conjointement avec l'avis favorable des unités risques, conditionne la mise en place opérationnelle de ces limites. En fonction des montants, la décision finale est du ressort soit de Comités, soit de délégations individuelles, conformément aux principes exposés précédemment.

Les limites sont fixées en fonction des fonds propres consolidés de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales pour le total des engagements pris sur une seule contrepartie ou sur un groupe lié de contreparties (ensemble d'entités juridiques françaises ou étrangères liées entre elles, quels que soient leur statut et leur activité économique, permettant la mesure de l'exposition totale aux risques de défaillance sur ce groupe du fait de celle de l'une ou plusieurs de ces entités). Le plafond d'engagements inclut l'ensemble des crédits accordés par Crédit Agricole S.A. et ses filiales, mais également les opérations de haut de bilan, les portefeuilles d'obligations, les engagements hors-bilan et les risques de contrepartie liés à des opérations de marché. Les limites sont enregistrées au sein des systèmes d'information internes



à chaque entité. Un reporting des limites les plus importantes est centralisé à la Direction Centrale des Risques bancaires.

S'agissant des contreparties bancaires, elles font l'objet d'une revue annuelle et les dix premières contreparties bancaires de chaque entité opérationnelle font l'objet d'un reporting trimestriel auprès de la Direction Centrale des Risques bancaires.

S'agissant des contreparties non bancaires, chaque entité transmet le montant de ses engagements par catégories de risques dès lors que le cumul sur une même contrepartie (ou sur un groupe lié de contreparties) dépasse le seuil le plus faible de 10 % de ses fonds propres durs ou de 100 millions d'euros et, en tout état de cause, ses dix premiers engagements. Les grandes contreparties non bancaires, c'est-à-dire celles sur lesquelles les limites cumulées de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales dépassent 350 millions d'euros ou sur lesquelles les encours de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales dépassent 200 millions d'euros, font l'objet d'une actualisation de l'information financière et d'un reporting trimestriel au Comité des Risques Nationaux et Internationaux et semestriel au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. Au 31 décembre 2001, les encours en risques de bilan et hors-bilan de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales auprès de ces grandes contreparties s'élevaient à environ 42 milliards d'euros pour 98 groupes (données risques), les encours en risques auprès des dix groupes les plus importants s'élevant à environ 13,5 milliards d'euros.

#### *Suivi des risques pays*

Des limites par pays sont mises en place et révisables annuellement ou à la demande. Les pays sont notés en fonction d'un système interne fondé sur des critères objectifs et, notamment, sur les notes attribuées par les agences de notation et la dimension économique du pays concerné. Chaque filiale de Crédit Agricole S.A. fixe son dispositif de limites par pays dans le cadre des stratégies risques qui sont arrêtées par le Comité des Risques Nationaux et Internationaux. Les limites et encours

sur risques pays de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales font l'objet d'un reporting trimestriel auprès de la Direction Centrale des Risques bancaires.

#### **Suivi des grands risques de contrepartie des Caisses Régionales**

Ce suivi est opéré notamment au travers de la filiale Foncaris qui, au 31 décembre 2001, garantissait à 50 % les 5,75 milliards d'euros d'encours de crédit des Caisses Régionales sur leurs grands risques. A ce titre, ses engagements s'élevaient à cette date à 2,86 milliards d'euros. Les dix premiers risques de Foncaris représentaient 33 % de ses engagements totaux. Sur ces dix engagements, neuf portaient sur des contreparties notées A ou B.

#### **Diversification des risques**

Crédit Agricole S.A. et ses filiales s'efforcent de diversifier leur risques afin de limiter leur exposition aux risques de crédit et de contrepartie en cas de défaillance d'une contrepartie, d'un secteur industriel ou d'un pays. Crédit Agricole S.A. et ses filiales surveillent régulièrement le montant total de leurs engagements (en tenant compte des méthodologies de calcul visées ci-dessus selon la nature des engagements) par contrepartie, par portefeuille d'opérations, par secteur économique et par pays. Les systèmes d'information comptables de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales ont été modifiés de manière à leur permettre de se conformer à la recommandation conjointe de la Commission Bancaire et de la Commission des Opérations de Bourse sur l'information financière relative aux risques de crédit publiée en février 2000. Les ventilations sectorielles « comptables », prévues dans la recommandation, figurent dans l'annexe comptable.

*Ventilation des risques par secteurs économiques*

Le tableau ci-après présente la ventilation des encours bruts de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales consolidés aux dates indiquées.

Les secteurs économiques retenus sont des regroupements de code APE ou des classifications équivalentes à l'étranger. Les encours ventilés sont bruts, avant garanties et provisions. Le code APE est attribué par l'INSEE en fonction de l'activité principale exercée.

**Ventilation des encours de Crédit Agricole S.A.  
et de ses filiales consolidées par secteurs économiques**

	31/12/2001	
	en millions d'euros	en % du total
Activités financières (assurances et services financiers)	5 781	7,3
Particuliers	11 074	14,0
Crédit-bail	6 674	8,4
Administrations Publiques et Collectivités	9 676	12,2
Transports (y compris leasing aéronautique)	6 473	8,2
Commerce, distribution	2 122	2,7
Energie	3 906	4,9
Immobilier (Sociétés Immobilières, Promotion)	1 578	2,0
Agro-alimentaire	749	0,9
Construction, Travaux Publics	1 052	1,3
Communications et Médias	1 231	1,6
Chimie, Pharmacie	1 132	1,4
Autres Industries (sidérurgie, métallurgie)	1 260	1,6
Construction automobile et matériel de transport	720	0,9
Electronique, Equipement Electrique	823	1,0
Aviation et espace (hors leasing aéronautique)	842	1,1
Négoce de Matières Premières	864	1,1
Autres et non ventilés	22 080	27,8
<b>Sous-total</b>	<b>78 037</b>	<b>98,4</b>
Créances rattachées	1 262	1,6
<b>Total des encours bruts</b>	<b>79 299</b>	<b>100,0</b>

### Ventilation des encours des Caisses Régionales par secteurs économiques

	31/12/2001 (en millions d'euros)
Particuliers	95 269
Agriculture, Sylviculture et Pêche	28 139
Energie	225
Matériaux de base	323
Agro-alimentaire	3 040
Automobile	376
Aviation	13
Chimie, Pharmacie	594
Construction, Travaux Publics	2 818
Electronique, Equipement Electrique	323
Industrie : Autres	3 635
Commerce Gros Alimentaire	2 791
Autres commerces de Gros (y compris Intermédiaires)	1 809
Commerce de Détail	5 272
Transports	2 011
Immobilier (Sociétés immobilières, Promotion et Crédit-Bail)	7 063
Services Publics Marchands	1 654
Services Publics Santé et Social	2 159
Communication et Médias	24
Activités Financières (Assurance, holdings...)	8 764
Administrations Publiques	17 196
Services : Autres	3 065
Non Ventilé	8 280
<b>Sous-total</b>	<b>194 844</b>
Créances rattachées	3 151
<b>Total des encours bruts</b>	<b>197 995</b>

L'attribution de limites par secteur économique est ponctuelle : elle concerne des branches d'activité où le profil de risques est concentré ou se dégrade. C'est le cas par exemple du secteur des télécommunications (y compris les équipementiers). Les opérations de financements du secteur aéro-

nautique sont en grande partie sécurisées par des agences de crédit export et la plupart des engagements nets bénéficient d'hypothèques sur les avions. Au 31 décembre 2001, le total des engagements nets de Crédit Agricole Indosuez dans ce secteur est de l'ordre de 1,1 milliard d'euros.

*Ventilation des risques par agents économiques*

Le tableau ci-dessous présente la ventilation par agents économiques des encours bruts, des encours douteux et des provisions sur opérations avec la clientèle et sur opérations de crédit-bail du **groupe Crédit Agricole**.

(En millions d'euros)	Encours Bruts	31/12/2001	Provisions
		Encours Douteux	
Particuliers	92 472	3 116	2 022
Agriculteurs	31 653	1 917	1 172
Autres professionnels	30 546	2 265	1 535
Société financières	8 820	536	444
Entreprises	72 216	4 178	2 694
Collectivités publiques	28 647	127	44
Autres agents économiques	6 978	1 286	1 018
Crédit-bail	6 855	247	201
<b>Valeurs au bilan</b>	<b>278 187</b>	<b>13 672</b>	<b>9 130</b>

*Ventilation géographique des risques*

Le tableau ci-après présente la ventilation géographique des encours bruts, des encours douteux et des provisions sur opérations avec la clientèle et de crédit-bail du **groupe Crédit Agricole**.

(En millions d'euros)	Encours Bruts	31/12/2001	Provisions
		Encours Douteux	
France (y compris DOM, TOM)	226 912	10 155	6 885
Autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	13 683	295	154
Autres pays d'Europe	5 206	668	556
Amérique du Nord	4 704	563	290
Amériques Centrale et du Sud	7 416	607	369
Afrique et Moyen-Orient	5 878	792	539
Asie et Océanie (hors Japon)	6 130	584	337
Japon	8 258	8	0
<b>Valeurs au bilan</b>	<b>278 187</b>	<b>13 672</b>	<b>9 130</b>

**Provisionnement et recouvrement**

Les principes de provisionnement sont mis en application lors de la survenance d'incidents ou, en amont, lors des procédures de revues de portefeuilles. Dans ce cadre, les règles de déclassement en créances douteuses sont appliquées (basculement au-delà de trois mois de retard ou pour tout dossier performant ou non dont l'incertitude sur le recouvrement partiel ou total de la créance nécessite la constitution d'une provision).

Le provisionnement s'applique à l'ensemble des créances douteuses, après examen individuel de la situation actif-passif de la contrepartie ainsi que des sûretés dont bénéficie la banque et en fonc-

tion des divers scénarios d'évolution (liquidation ou poursuite d'activité avec restructuration).

Par ailleurs, les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

S'agissant des procédures de recouvrement de créances, celles-ci consistent à décentraliser la fonction de recouvrement au niveau opérationnel : chaque entité recouvre ses propres créances, et l'organisation en place prévoit que ces fonctions sont gérées par une unité spécialisée, afin de déconnecter cette fonction de l'unité qui, anté-

riurement, avait initié la relation commerciale et en assurait le suivi. Lorsqu'un dossier est commun à plusieurs filiales de Crédit Agricole S.A., l'entité chef de file prend en charge le traitement de la phase de recouvrement, en concertation avec les filiales concernées. Lorsqu'une Caisse Régionale

est concernée, de la même façon, une interface est généralement assurée pour assurer la cohérence des actions, via les juristes conseils de Crédit Agricole S.A. (et de sa filiale Foncaris) et l'entité chef de file du dossier concerné.

Le tableau suivant présente le montant des créances douteuses du groupe Crédit Agricole sur les encours bruts sur opérations avec la clientèle et crédit-bail, aux dates indiquées.

### Créances douteuses totales sur opérations avec la clientèle et crédit-bail

(En millions d'euros)

	31 décembre 1999	31 décembre 2000	31 décembre 2001
Encours créances clientèles bruts (y compris crédit-bail)	241 186	262 991	278 187
Créances douteuses	14 117	13 468	13 672
Provisions constituées	9 617	9 219	9 130
Taux de créances douteuses dans les encours bruts	5,9%	5,1%	4,9%
Taux de couverture des créances douteuses	68,1%	68,5%	66,8%

### > Les risques de marchés

Les activités d'arbitrages et de prises de positions directionnelles conduites au sein des salles de marchés du groupe Crédit Agricole S.A constituent la première source de risques de marchés de ce périmètre. Une deuxième contribution est apportée par les activités de placement que certaines Directions financières peuvent engager, généralement par adossement à des excédents de fonds propres. La partie la plus significative de ces risques est logée dans les portefeuilles dits « de négociation », c'est-à-dire la partie du bilan regroupant les activités sur titres. Concrètement, les risques de marchés se matérialisent par un risque de variation porté par un ou plusieurs vecteurs : taux d'intérêt, cours des titres de propriété, parités de change, prime de rendement spécifique d'une émission obligataire, cours des marchandises et métaux précieux, volatilité etc.... La gestion des risques de marchés consiste notamment à anticiper la variation instantanée de la valeur d'un portefeuille du fait des risques ainsi définis et à

l'exclusion d'autres types de risques (crédit, opérationnel etc...). Les portefeuilles qui ne font pas l'objet d'une mesure instantanée de leur valeur ne sont pas inclus dans l'assiette de calcul. Il s'agit notamment des portefeuilles d'investissement ainsi que des risques structurels de taux et de change. Le groupe Crédit Agricole S.A gère son exposition aux risques de marchés en développant des méthodologies d'identification et de mesure du risque, en fixant des plafonds de risques par entité et par vecteur de risque et en mettant en place un dispositif de surveillance visant à garantir le respect des règles en vigueur.

#### Procédures d'engagement et de surveillance des risques de marchés

Le contrôle des risques de marchés au sein du groupe Crédit Agricole S.A. repose sur un dispositif comprenant plusieurs niveaux :

- la Direction Centrale des Risques bancaires est chargée d'exercer un contrôle global sur l'ensemble des risques de marchés du groupe Crédit

Agricole S.A., avec une mission d'information et d'alerte vis-à-vis de sa Direction Générale ;

- pour ce faire, elle s'appuie sur la Direction des Risques qui existe au sein de chaque entité du groupe Crédit Agricole S.A. et à laquelle revient le contrôle de premier niveau sur ses risques de marchés ;
- enfin, lorsque la taille de l'entité le justifie, ce qui est notamment le cas du périmètre Crédit Agricole Indosuez, la Direction des Risques s'appuie sur des équipes décentralisées de contrôleurs de risques.

Le groupe Crédit Agricole S.A. a mis en place des limites globales visant à encadrer les risques de marchés de chaque entité. Ces limites sont déclinées annuellement par facteur de risque (taux, action, change, marchandises) et, le cas échéant, par ligne de produit ou par zone géographique. Elles sont exprimées soit en perte potentielle maximale théorique selon un intervalle de confiance donné (« value at risk »), soit en termes d'indicateurs de position (sensibilité, montant nominal) ou autres indicateurs jugés pertinents. Tout changement méthodologique dans le calcul d'un indicateur utilisé dans la définition des limites entraîne de fait une révision de celles-ci. Par ailleurs, une limite de perte est fixée. Elle est exprimée en pourcentage de l'espérance de gain budgétée (produit net bancaire ou résultat brut d'exploitation).

Typiquement, le dossier de demande de limites est instruit au sein de chaque filiale par le « *front-office* » des activités de marché. La demande est ensuite analysée par l'unité de contrôle des risques de la filiale qui la transmet, avec son avis formalisé et motivé, à son instance de décision ainsi qu'à la Direction Centrale des Risques bancaires. L'instance décisionnelle de l'entité formule une recommandation en vue de la présentation au Comité des Risques Nationaux et Internationaux. Lorsqu'il s'agit d'une Direction de Crédit Agricole S.A., le dossier de demande de limite est transmis directement à la Direction Centrale des Risques bancaires, qui émet un avis formalisé et motivé à

destination du président et du vice-président du Comité des Risques Nationaux et Internationaux. La présentation du dossier est faite par le responsable des risques de marchés de l'entité concernée. Le suivi des limites globales incombe en premier lieu à chaque entité porteuse de risques de marchés, qu'il s'agisse d'une filiale, d'une participation assimilée à une filiale ou d'une Direction opérationnelle de Crédit Agricole S.A. Ce contrôle est organisé autour de trois axes : le « *front-office* », le « *back-office* » et l'unité spécialisée dans le contrôle des risques de marchés. Le suivi centralisé s'effectue à partir de comptes rendus envoyés par les unités de contrôle des risques des entités. Ces comptes rendus sont destinés à la Direction Centrale des Risques bancaires, qui traite l'information (historisation, agrégation, analyses...) afin d'en informer la Direction Générale de Crédit Agricole S.A. lors d'une présentation trimestrielle dans le cadre du Comité des Risques Nationaux et Internationaux. La situation des risques de marchés, l'utilisation des limites, les dépassements significatifs passés et en cours, l'analyse du produit net bancaire au regard des risques pris, sont ainsi passés en revue. Une prestation similaire est effectuée par la Direction Centrale des Risques bancaires dans le cadre du rapport de contrôle interne. Ce rapport est transmis au responsable du Contrôle Interne du Groupe qui le présente tous les six mois au Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A.

Par ailleurs, différentes procédures d'alerte sont en place. Elles se déclenchent notamment lorsque le seuil de 80 % d'une limite spécifique est atteint ou lorsqu'un palier identique est franchi au titre d'une limite globale de perte ou d'une limite globale exprimée en « value at risk ». Les unités de contrôle des risques de marchés des entités doivent également informer la Direction Centrale des Risques bancaires dans les meilleurs délais lorsqu'un événement majeur concernant l'utilisation des limites ou l'évolution des marchés est identifié.

## Méthodologie de mesure des risques de marchés

### Une mesure opérationnelle basée sur des indicateurs de position

Les risques de taux et de change sont mesurés dans un premier temps par des indicateurs de position. Le risque de taux fait l'objet d'une décomposition visant à appréhender ses composantes principales. Un calcul spécifique est ainsi appliqué au risque directionnel (résultant d'une translation parallèle de la courbe des taux), au risque de pente (résultant de la déformation de la courbe des taux) et au risque de différentiel de taux entre différents instruments. Pour le risque de change, les positions fermes sont exprimées sur la base d'un montant net nominal par devise.

### Au niveau global, une mesure en « value at risk » (risque courant)

La mesure du risque pour les positions fermes de taux et de change est complétée par une approche en « value at risk ». Cette technique repose sur une approche statistique des comportements de marchés et des corrélations effectivement constatées sur ceux-ci, à partir d'un historique couvrant environ cinq années. Le groupe Crédit Agricole S.A. retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps de 10 jours. Ce modèle fait l'objet d'un back-testing (comparaison entre le résultat quotidien et la « value at risk » théorique de la veille). Ceci permet de confirmer la pertinence des méthodologies utilisées pour mesurer les risques de marché. Cette approche est complétée par un calcul dit de « stress scénarios » qui simule des conditions extrêmes de marchés ou des situations de crise historiquement observées.

Un traitement complémentaire spécifique dit « worst case scenarios » est appliqué aux instruments dérivés et aux positions obligataires :

- les risques sur les portefeuilles d'options de taux et de change sont encadrés au travers de matrices fondées sur des scénarios d'évolution défavorable du prix des actifs sous-jacents et des volatilités. Le

risque est mesuré en « worst case » ou « scénario le plus défavorable » selon le même intervalle de confiance que mentionné ci-dessus. Un suivi en VAR historique du livre optionnel de change a été mis en place en 2001 ;

- les risques générés par les portefeuilles contenant majoritairement des titres de propriété et dérivés assimilés sont mesurés par une « value at risk » issue de scénarios d'évolution défavorable des actifs sous-jacents et des volatilités, sur des horizons de risques adaptés à la liquidité de chaque marché. L'approche retenue combine la mesure du risque « général » reflétant l'évolution des prix de marchés à celle d'un risque « spécifique » lié aux évolutions des actions des sociétés considérées individuellement ;

- le risque de variation du « spread émetteur », ou marge spécifique de rendement d'un titre de créance, impacte les positions obligataires comptabilisées au sein des portefeuilles de négociation ainsi que le portefeuille de dérivés de crédit. Ce risque est mesuré au travers d'une approche en perte potentielle basée sur l'observation historique de la variation des spreads pour chaque qualité (« rating ») d'émetteur. Ici aussi, les scénarios de variation ont été définis pour un horizon de dix jours et un intervalle de confiance de 99 %. Ils recouvrent le risque général (mouvement général du marché sur les spreads) et le risque spécifique (mouvement du spread d'un émetteur isolé). Cette méthode a été affinée en 2001 ;

- les risques relatifs aux matières premières sont mesurés par une « value at risk » globale qui correspond en fait à une « value at risk worst-case » par famille de produits (scénario de variation de prix de trois écarts-types et modulation de la volatilité en fonction de l'échéance), complétée par des mesures de risques de décorrélation entre actifs sous-jacents et entre échéances.

### Exposition aux risques de marchés du groupe Crédit Agricole S.A.

Le tableau suivant présente l'exposition du groupe Crédit Agricole S.A. aux risques de marchés arrêtée au 31 décembre 2001. Chaque agrégat présenté est une « Value At Risk » valorisant un vecteur de risque spécifique calculé selon les méthodologies décrites ci-dessus. Chaque valeur a été obtenue par simple sommation des indicateurs produits au sein des différentes entités composant le périmètre de consolidation, sans tenir compte d'une éventuelle décorrélation entre entités pour chaque vecteur de risques.

Activités de marchés (En millions d'euros)	1er janvier - 31 décembre 2001			31 décembre 2001
	Minimum	Maximum	Moyenne	
Risque sur les positions fermes de taux	30,6	64,5	42,5	48,1
Risque sur les livres d'option de taux	12,8	27,0	20,1	17,4
Risque de « spread émetteur »	73,5	105,5	92,1	75,4
Risque sur les positions fermes de change	2,3	6,9	4,0	2,7
Risque sur les options de change	1,1	9,5	6,3	1,1
Risque sur actions et dérivés assimilés	24,2	54,1	39,2	46,5
Risque sur les matières premières	2,0	4,5	2,9	3,0
Risque sur les montages structurés	6,6	22,4	11,2	9,8

#### > Les risques opérationnels

Le groupe Crédit Agricole est confronté, comme toutes les autres banques, à divers risques opérationnels susceptibles de porter atteinte à la qualité des services apportés à leurs clients, à leurs résultats ou à leur situation financière. Ces risques opérationnels sont de nature différente et liés aux processus de traitement des opérations, aux systèmes d'information et à des modifications de l'environnement dans lequel opèrent le groupe Crédit Agricole (juridique, fiscal, contractuel, réglementaire ou autre).

Dans ce contexte, une méthodologie d'approche de ces risques est en cours d'expérimentation dans quelques unités « pilotes ». Elle vise en particulier :

- à mieux connaître le profil de risque des activités exercées (cartographie des risques, indicateurs de suivi, reporting des incidents et pertes consécutives à la survenance de ces risques) et à en tenir compte dans les processus de décision,
- à améliorer et à coordonner les dispositifs de gestion existants (détection, prévention, atténuation et financement des risques),
- et à satisfaire les exigences du régulateur (la Commission Bancaire) et du Comité de Bâle.

#### Les risques financiers structurels

Le groupe Crédit Agricole consolide et gère ses risques financiers qui sont localisés à la fois au niveau de Crédit Agricole S.A., compte tenu de son rôle dans l'organisation des relations financières avec les Caisses Régionales, et au niveau des filiales.

Afin de maîtriser et d'optimiser la gestion des équilibres financiers, l'essentiel des risques financiers est concentré au niveau de Crédit Agricole S.A. par un système d'adossement en taux et en liquidité.

Ainsi, le groupe Crédit Agricole se caractérise par une forte cohésion financière et la diffusion limitée des risques financiers.

Le Comité Actif/Passif du groupe Crédit Agricole S.A., présidé par son Directeur Général, examine chaque trimestre :

- la politique de gestion du risque de taux d'intérêt global et fixe les limites de risque pour le Groupe et pour les filiales. Il oriente également les poli-



tiques commerciales, de manière à améliorer l'adéquation des caractéristiques (durées et natures de taux) de la collecte et du crédit ;

- la politique de refinancement à court et moyen terme en relation avec l'évolution des risques de liquidité ;
- l'évolution des concours apportés aux filiales ;
- les positions de change structurelle et opérationnelle et leurs évolutions.

### > Le risque de taux d'intérêt global

L'évolution des taux fait courir au porteur d'une créance ou d'une dette à taux fixe ou variable un risque de taux. Ainsi, les éléments du bilan et du hors-bilan sont mesurés en faisant apparaître les différences de durée et de nature de taux, sous forme d'échéanciers d'impasses.

Les méthodes de calcul de ces impasses font l'objet d'une procédure permettant d'assurer une comparabilité et une agrégation des données au niveau du Groupe.

Les limites mises en place au niveau du Groupe et par filiales permettent de borner ces impasses et donc le risque de taux d'intérêt global résultant.

Crédit Agricole S.A. présente à son passif la collecte de l'ensemble des Caisses Régionales (hors dépôts à vue et à terme). 33,33 % (50 % depuis le 31 décembre 2001) de cette collecte sont, au travers « d'avances miroir », mis à disposition des Caisses Régionales et le reste permet à Crédit Agricole S.A. de refinancer en taux et en liquidité 66,67 % (50 % depuis le 31 décembre 2001) des prêts à moyen et long terme des Caisses Régionales (compartiment épargne/avances). Crédit Agricole S.A. assure la couverture en taux des risques qui découlent de cette organisation financière par le biais d'instruments de bilan (obligations ...) ou de hors bilan (swap de taux d'intérêt,...).

Certaines filiales comme CAI, Sofinco et Ucabail présentent un risque de taux d'intérêt global

compte tenu de la nature de leur activité, qui justifie la mise en place de limites. Leurs positions sont consolidées périodiquement au niveau de Crédit Agricole S.A. et présentées au Comité Actif/Passif.

### > Le risque de liquidité

Le groupe Crédit Agricole est exposé, comme tous les établissements de crédit, au risque de ne pas disposer, à l'échéance, des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Ce risque se réalise en cas, par exemple, de retrait massif des livrets de la clientèle, d'une crise de confiance ou de liquidité générale du marché. La gestion du risque de liquidité se traduit par :

- la mesure de ce risque au travers de l'étude de l'amortissement des emplois et des ressources en fonction de leur échéancier contractuel ou modélisé, ce qui permet de mettre en évidence les exigibilités à différentes échéances, variables dans le temps ;
- une politique d'adossement des ressources les plus courtes à des actifs liquides.

Crédit Agricole S.A. est en charge de la gestion de la liquidité globale du groupe Crédit Agricole, au travers de l'organisation financière interne de ce dernier :

- 50 % des prêts à moyen et long terme des Caisses Régionales sont adossés à des avances prêt par prêt de Crédit Agricole S.A., tandis que l'épargne à moyen et long terme est centralisée au niveau de Crédit Agricole S.A. ; les Caisses Régionales sont donc exemptes de risque de liquidité sur cette partie du compartiment épargne/avances dont la gestion est assurée par Crédit Agricole S.A. ;
- les excédents et déficits en ressources du compartiment monétaire des Caisses Régionales sont remontés dans les livres de Crédit Agricole S.A. qui gère ainsi le risque de liquidité en résultant.

De la même manière, Crédit Agricole S.A. assure l'adossement en liquidité des filiales du Groupe.

Des accords de refinancement matérialisent cet engagement de Crédit Agricole S.A. vis-à-vis de ses filiales.

Cette organisation financière permet au Crédit Agricole d'assurer la gestion du risque de liquidité et d'être en mesure de respecter les règles prudentielles liées à la liquidité. Le coefficient de liquidité correspond au rapport entre les disponibilités et concours dont l'échéance est à court terme, d'une part, et les exigibilités à court terme, d'autre part. Il est calculé mensuellement, le seuil minimal étant de 100 %.

Le coefficient de liquidité de Crédit Agricole S.A. s'élevait à 121 % au 31 décembre 2001 contre 142 % au 30 juin 2001. Celui des Caisses Régionales (calculé d'après les données relatives à l'ensemble des 48 Caisses Régionales) atteignait 235,8 % au 31 décembre 2001 contre 158,2 % au 30 juin 2001. Le niveau au 31 décembre 2001 est lié à l'opération d'introduction en Bourse de Crédit Agricole S.A.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. complète ses besoins de ressources à long terme par la mise en œuvre de son programme EMTN sollicité à hauteur de 1,7 milliard d'euros en 2001. Il dispose également de ressources à long terme mises à sa disposition par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour refinancer les prêts du Groupe éligibles aux critères de cette institution. C'est ainsi qu'il a obtenu en 2001 un prêt de 200 millions d'euros de la BEI, qui a permis d'améliorer les conditions de financement des collectivités locales pour leurs projets d'infrastructures de petite et moyenne dimension.

### > Le risque de change

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole conduit les Caisses Régionales à adosser auprès de Crédit Agricole S.A. leurs actifs et passifs en devises, ce qui les immunise du risque de change.

L'activité de change de Crédit Agricole Indosuez induit des positions opérationnelles de change dont les limites sont définies et contrôlées par la Direction Centrale des Risques bancaires de Crédit Agricole S.A. Au 31 décembre 2001, les exigences de fonds propres au titre du risque de change opérationnel de Crédit Agricole Indosuez s'élevaient à 56 millions d'euros (contre 35 millions d'euros au 31/12/2000).

Au niveau du groupe Crédit Agricole S.A., les exigences de fonds propres s'établissaient au 31 décembre 2001 à 75 millions d'euros, contre 70 millions d'euros au 31 décembre 2000. Au total, Crédit Agricole S.A. consolide l'ensemble des positions de change générées par les différentes activités du groupe Crédit Agricole et gère la position nette en résultant.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole Indosuez portent l'essentiel du risque de change structurel né des participations étrangères ou dotations en capital des succursales à l'étranger. La position de change structurelle déclarée prudemment pour le groupe Crédit Agricole S.A. s'élève à 1,8 milliard d'euros, au 31 décembre 2001 (contre 2,49 milliards d'euros au 31 décembre 2000). Le risque, à la baisse, de la parité contre euro des devises des filiales et participations libellées en « monnaies out » est, pour une large part, concentré :

- d'une part, à hauteur de 0,74 milliard d'euros sur la position en dollar de Crédit Agricole Indosuez ;
- d'autre part, pour le solde soit 1,06 milliard d'euros, réparti sur une trentaine de devises dont plus de la moitié sur BRL : 0,30 ; CHF : 0,07 ; 0,05 sur notamment GBP, SAR, LBN.

# Comptes consolidés 2001 du groupe Crédit Agricole

## Sommaire

Bilan consolidé .....	52
Hors bilan consolidé .....	54
Compte de résultat consolidé.....	55
Annexe aux comptes consolidés .....	56
Note 1 - Cadre juridique et financier .....	56
Note 2 - Principes, méthodes comptables et périmètre de consolidation .....	57
Note 3 - Créances sur les établissements de crédit .....	77
Note 4 - Opérations avec la clientèle et crédit-bail.....	78
Note 5 - Titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille et d'investissement .....	80
Note 6 - Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme non consolidés .....	83
Note 7 - Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence .....	85
Note 8 - Immobilisations corporelles et incorporelles .....	85
Note 9 - Variation de l'actif immobilisé.....	86
Note 10 - Autres actifs et comptes de régularisation .....	87
Note 11 - Provisions inscrites en déduction de l'actif.....	87
Note 12 - Écarts d'acquisition .....	88
Note 13 - Dettes envers les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle.....	88
Note 14 - Comptes créditeurs de la clientèle.....	89
Note 15 - Dettes représentées par un titre .....	90
Note 16 - Autres passifs et comptes de régularisation .....	91
Note 17 - Provisions pour risques et charges.....	91
Note 18 - Fonds pour risques bancaires généraux .....	92
Note 19 - Dettes subordonnées - Analyse par durée résiduelle .....	92
Note 20 - Variation des capitaux propres .....	93
Note 21 - Composition des fonds propres .....	95
Note 22 - Contributions par devise au bilan consolidé.....	95
Note 23 - Opérations de change et emprunts en devises non dénoués .....	95
Note 24 - Opérations sur instruments financiers à terme .....	96
Note 25 - Produits nets d'intérêts et revenus assimilés .....	97
Note 26 - Revenus des titres .....	98
Note 27 - Produits nets des commissions .....	98
Note 28 - Prestations de services bancaires et financiers .....	98
Note 29 - Solde des opérations sur portefeuilles de négociation.....	99
Note 30 - Solde des opérations sur titres de placement et de l'activité de portefeuille.....	99
Note 31 - Charges générales d'exploitation .....	99
Note 32 - Coût du risque .....	100
Note 33 - Résultat net sur actifs immobilisés.....	101
Note 34 - Impôt sur les bénéfices.....	102
Note 35 - Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence .....	103
Note 36 - Résultat exceptionnel .....	103
Note 37 - Informations relatives aux résultats des activités bancaires .....	104
Note 38 - Notes spécifiques à l'activité d'assurance .....	107

# Bilan consolidé du groupe Crédit Agricole

(aux 31 décembre 2001, 31 décembre 2000 et 31 décembre 1999)

<b>Actif</b>					
(En millions d'euros)	Notes	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999 retraité	31/12/1999
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>95 876</b>	<b>100 330</b>	<b>108 335</b>	<b>101 240</b>
Caisse, banques centrales, CCP		6 505	5 375	6 535	6 397
Effets publics et valeurs assimilées	5, 5.1, 5.2 et 5.3	25 769	29 121	36 293	32 855
Créances sur les établissements de crédit	3 et 3.1	63 602	65 834	65 507	61 988
<b>Opérations avec la clientèle</b>	4, 4.1, 4.2 et 4.3	<b>262 403</b>	<b>247 721</b>	<b>226 481</b>	<b>225 662</b>
<b>Opérations de crédit-bail et assimilées</b>	4, 4.1, 4.2, 4.3 et 4.4	<b>6 654</b>	<b>6 051</b>	<b>5 088</b>	<b>5 092</b>
<b>Opérations sur titres</b>		<b>69 366</b>	<b>62 606</b>	<b>59 054</b>	<b>56 465</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	5, 5.1, 5.2 et 5.3	40 043	32 631	30 559	29 117
Actions et autres titres à revenu variable	5 et 5.1	29 323	29 975	28 495	27 348
<b>Placements des entreprises d'assurance</b>	38.1	<b>79 692</b>	<b>72 130</b>	<b>63 434</b>	
<b>Parts des réassureurs dans les provisions techniques</b>	38.3	<b>131</b>	<b>99</b>	<b>181</b>	
<b>Valeurs immobilisées</b>		<b>13 300</b>	<b>12 594</b>	<b>13 079</b>	<b>14 706</b>
Participations, parts dans des entreprises liées et autres titres détenus à long terme	6, 6.1 et 9	4 374	4 787	6 099	5 830
Participations et parts dans des entreprises liées mises en équivalence	7	4 174	3 131	2 547	4 778
Immobilisations corporelles et incorporelles	8 et 9	4 752	4 676	4 433	4 098
<b>Écarts d'acquisition</b>	12	<b>1 810</b>	<b>1 383</b>	<b>704</b>	<b>682</b>
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>		<b>34 057</b>	<b>32 747</b>	<b>36 565</b>	<b>35 646</b>
Autres actifs	10	18 664	19 881	23 159	22 150
Autres actifs d'assurance	38.2	496	339	241	
Comptes de régularisation	10	14 897	12 527	13 165	13 496
<b>Total actif</b>		<b>563 289</b>	<b>535 661</b>	<b>512 921</b>	<b>439 493</b>

**Passif**

(En millions d'euros)

	Notes	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999 retraité	31/12/1999
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>70 307</b>	<b>73 409</b>	<b>72 681</b>	<b>69 650</b>
Banques centrales, CCP		23	18	115	115
Dettes envers les établissements de crédit	13	70 284	73 391	72 566	69 535
<b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>		<b>266 674</b>	<b>250 099</b>	<b>249 813</b>	<b>247 229</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	14, 14.1 et 14.2	139 198	137 677	140 520	140 519
Autres dettes	14, 14.1 et 14.2	127 476	112 422	109 293	106 710
<b>Dettes représentées par un titre</b>	15 et 15.1	<b>64 031</b>	<b>61 755</b>	<b>47 381</b>	<b>46 169</b>
<b>Provisions techniques des entreprises d'assurance</b>	38.3	<b>78 019</b>	<b>70 845</b>	<b>62 370</b>	
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>		<b>37 852</b>	<b>39 161</b>	<b>44 339</b>	<b>40 868</b>
Autres passifs	16	23 449	25 793	30 448	27 704
Autres passifs d'assurance	38.4	363	297	252	
Comptes de régularisation	16	14 040	13 071	13 639	13 164
<b>Provisions et dettes subordonnées</b>		<b>13 234</b>	<b>11 467</b>	<b>10 157</b>	<b>9 796</b>
Provisions pour risques et charges	17	4 836	4 864	4 655	4 437
Dépôts de garantie à caractère mutuel		3	12	12	12
Dettes subordonnées	19	8 395	6 591	5 490	5 347
<b>Fonds pour risques bancaires généraux</b>	18	<b>4 128</b>	<b>2 239</b>	<b>1 865</b>	<b>1 864</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	20	<b>656</b>	<b>894</b>	<b>1 324</b>	<b>926</b>
<b>Capitaux propres part du groupe (hors FRBG)</b>	20	<b>28 388</b>	<b>25 792</b>	<b>22 991</b>	<b>22 991</b>
Capital souscrit		4 484	3 923	3 887	3 887
Primes d'émission		4 356	2 423	2 260	2 260
Subventions d'investissement		113	84	90	90
Réserves consolidées, écart de réévaluation, écart de conversion, différences sur mises en équivalence		18 277	16 600	14 381	14 381
Résultat de l'exercice		1 158	2 762	2 373	2 373
<b>Total passif</b>		<b>563 289</b>	<b>535 661</b>	<b>512 921</b>	<b>439 493</b>

# Hors bilan consolidé du groupe Crédit Agricole

(aux 31 décembre 2001, 31 décembre 2000 et 31 décembre 1999)

(En millions d'euros)	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999 retraité	31/12/1999
<b>Engagements donnés</b>	<b>101 973</b>	<b>103 130</b>	<b>93 914</b>	<b>99 404</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>67 290</b>	<b>64 807</b>	<b>60 280</b>	<b>60 484</b>
Engagements en faveur d'établissements de crédit	3 033	2 406	3 036	3 036
Engagements en faveur de la clientèle	64 257	62 401	57 244	57 448
<b>Engagements de garantie</b>	<b>31 405</b>	<b>33 105</b>	<b>30 460</b>	<b>36 926</b>
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	8 121	10 413	10 503	16 958
Engagements d'ordre de la clientèle	23 284	22 692	19 957	19 968
<b>Engagements donnés par les entreprises d'assurance</b>	<b>857</b>	<b>1 042</b>	<b>978</b>	
<b>Engagements sur titres</b>	<b>2 421</b>	<b>4 176</b>	<b>2 196</b>	<b>1 994</b>
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	6	7	4	0
Autres engagements donnés	2 415	4 169	2 192	1 994

(En millions d'euros)	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999 retraité	31/12/1999
<b>Engagements reçus</b>	<b>45 200</b>	<b>45 425</b>	<b>31 571</b>	<b>26 062</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 774</b>	<b>3 000</b>	<b>936</b>	<b>947</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	1 277	3 000	916	927
Engagements reçus de la clientèle	497		20	20
<b>Engagements de garantie</b>	<b>30 447</b>	<b>27 565</b>	<b>23 068</b>	<b>23 059</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	4 009	3 347	4 108	4 099
Engagements reçus de la clientèle	26 438	24 218	18 960	18 960
<b>Engagements reçus par les entreprises d'assurance</b>	<b>9 407</b>	<b>9 332</b>	<b>5 364</b>	
<b>Engagements sur titres</b>	<b>3 572</b>	<b>5 528</b>	<b>2 203</b>	<b>2 056</b>
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	73	8	47	47
Autres engagements reçus	3 499	5 520	2 156	2 009

## Hors bilan : autres informations

Opérations de change et emprunts en devises : note 23

Opérations sur instruments financiers à terme : notes 24 et 24.1

# Compte de résultat consolidé du groupe Crédit Agricole

(aux 31 décembre 2001, 31 décembre 2000 et 31 décembre 1999)

(En millions d'euros)	Notes	31/12/2001	31/12/2000 retraité*	31/12/2000	31/12/1999 retraité*	31/12/1999
<b>Produits nets d'intérêts et revenus assimilés</b>						7 565
Intérêts et produits assimilés	25 et 26	28 991	26 600	26 820	24 884	
Intérêts et charges assimilés	25 et 26	(22 556)	(20 824)	(20 824)	(17 663)	
Revenus des titres à revenu variable	26	266	255	255	183	
<b>Commissions nettes</b>	27 et 28	4 081	4 070	4 070	3 183	3 362
<b>Produits nets sur opérations financières</b>						2 259
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	29	2 502	2 205	2 205	1 984	
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	30	911	1 514	1 514	495	
<b>Autres produits nets d'exploitation bancaire</b>		527	728	755	731	869
<b>Marge brute des activités d'assurance</b>	38.5	1 501	865	865	952	
<b>Produits nets des autres activités</b>		36	26	26	19	
<b>Produit net bancaire</b>		<b>16 259</b>	<b>15 439</b>	<b>15 686</b>	<b>14 768</b>	<b>14 055</b>
<b>Charges générales d'exploitation</b>	31	<b>(9 922)</b>	<b>(9 347)</b>	<b>(9 374)</b>	<b>(8 745)</b>	<b>(8 373)</b>
Frais de personnel	31.1 et 31.2	(5 896)	(5 673)	(5 673)	(5 348)	(5 136)
Autres frais administratifs	31.3	(4 026)	(3 674)	(3 701)	(3 397)	(3 237)
<b>Dotations aux amortissements</b>		<b>(779)</b>	<b>(697)</b>	<b>(697)</b>	<b>(666)</b>	<b>(618)</b>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>5 558</b>	<b>5 395</b>	<b>5 615</b>	<b>5 357</b>	<b>5 064</b>
<b>Coût du risque</b>	32	<b>(1 353)</b>	<b>(860)</b>	<b>(1 080)</b>	<b>(1 087)</b>	<b>(1 091)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>4 205</b>	<b>4 535</b>	<b>4 535</b>	<b>4 270</b>	<b>3 973</b>
<b>Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence</b>	35	<b>283</b>	<b>153</b>	<b>153</b>	<b>366</b>	<b>520</b>
<b>Résultat net sur actifs immobilisés</b>	33	<b>122</b>	<b>322</b>	<b>322</b>	<b>265</b>	<b>264</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>4 610</b>	<b>5 010</b>	<b>5 010</b>	<b>4 901</b>	<b>4 757</b>
<b>Résultat net exceptionnel</b>	36	<b>(116)</b>	<b>(622)</b>	<b>(622)</b>	<b>(522)</b>	<b>(475)</b>
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	34	<b>(1 330)</b>	<b>(1 005)</b>	<b>(1 005)</b>	<b>(1 467)</b>	<b>(1 331)</b>
<b>Amortissement des écarts d'acquisition</b>		<b>(302)</b>	<b>(212)</b>	<b>(212)</b>	<b>(158)</b>	<b>(153)</b>
<b>Dotations nettes aux fonds pour risques bancaires généraux</b>		<b>(1 615)</b>	<b>(371)</b>	<b>(371)</b>	<b>(335)</b>	<b>(335)</b>
<b>Résultat net</b>		<b>1 247</b>	<b>2 800</b>	<b>2 800</b>	<b>2 419</b>	<b>2 463</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>89</b>	<b>38</b>	<b>38</b>	<b>46</b>	<b>90</b>
<b>Résultat net part du groupe</b>		<b>1 158</b>	<b>2 762</b>	<b>2 762</b>	<b>2 373</b>	<b>2 373</b>

\* En 2001, le groupe Crédit Agricole applique la totalité des dispositions du règlement CRC 2000-04 pour la présentation des états de synthèse consolidés ; à ce titre les éléments relatifs au provisionnement des intérêts sur créances douteuses ou litigieuses figurent en « intérêts et produits assimilés » et non plus en « coût du risque ». Par ailleurs les « autres produits divers d'exploitation » ont été reclassés de « produits nets d'exploitation bancaire » à « frais administratifs ». Les comptes de l'exercice 2000 sont retraités selon cette présentation. Les données 1999 retraitées reflètent les nouvelles règles de consolidation (règlement CRC 99-07 mis en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2000).

# Annexe aux comptes consolidés 2001

## > Note 1 Cadre juridique et financier

Le groupe Crédit Agricole occupe par sa dimension financière une place essentielle dans le système bancaire français.

Assujetti depuis plusieurs années aux règles communes à toutes les banques, le groupe Crédit Agricole offre à ses clients une gamme complète de produits et de services.

Le groupe Crédit Agricole associe 2 666 Caisses Locales, regroupées au niveau d'un ou plusieurs départements en 48 Caisses Régionales, Crédit Agricole S.A. et leurs filiales.

Les Caisses Régionales du groupe Crédit Agricole sont des sociétés coopératives dont les statuts et le fonctionnement sont définis par les lois et règlements codifiés dans le Code monétaire et financier.

L'activité clientèle de crédit et de collecte relève essentiellement des Caisses Régionales. Elle se répartit en deux grands secteurs, liés à la nature de la ressource :

- le secteur « monétaire » : il s'appuie sur la collecte des comptes ordinaires et à terme, d'une durée inférieure à 2 ans, effectuée par les Caisses Régionales en leur nom propre. En contrepartie, celles-ci accordent, avec l'appoint d'une partie de leurs capitaux propres, des prêts à court et moyen terme dits « sur ressources monétaires et propres ». L'excédent de ces ressources est centralisé par Crédit Agricole S.A. qui en assure le placement sur le marché monétaire ;
- le secteur « épargne et avances » : les produits d'épargne sont collectés par les Caisses Régionales en tant que mandataires de Crédit Agricole S.A., qui les inscrit à son bilan. En contrepartie, celle-ci leur attribue des avances bonifiées ou non bonifiées en couverture des prêts à moyen et long terme dits sur « avances », accordés par les Caisses Régionales,

selon les mêmes conditions de montant et de durée. Crédit Agricole S.A. est une Société Anonyme au capital de 2 916 629 697 euros (soit 972 209 899 actions nominatives de 3 euros).

Les actions représentatives de ce capital sont détenues par la SAS Rue La Boétie à hauteur de 70,22 %, cette société étant elle-même détenue en totalité par les Caisses Régionales.

Crédit Agricole S.A. a pour mission de promouvoir l'activité et le développement des Caisses Régionales et de l'ensemble du groupe Crédit Agricole. Elle assure la fonction de caisse centrale et la cohésion financière du Groupe dans ses relations avec l'extérieur et, à ce titre, a pour objectif d'optimiser la gestion financière des capitaux gérés et de procéder à la redistribution des ressources collectées.

Elle réalise, tant en France qu'à l'étranger, toutes opérations de banque, de finance, de crédit, de prise de participation, de cautionnement, d'arbitrage, de courtage et de commission, dans le respect des compétences bancaires et commerciales propres des Caisses Régionales.

Organe central du groupe Crédit Agricole en application de la loi bancaire du 24 janvier 1984, elle veille à la cohésion du réseau, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres. A ce titre, elle exerce sur ces établissements un contrôle administratif, technique et financier. En outre, elle garantit la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements de crédit qui lui sont affiliés.

Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. a constitué, au cours de l'exercice 2001, un fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité, destiné à lui permettre d'assurer son rôle d'organe central. Ce fonds a été constitué par dotation aux fonds pour risques bancaires généraux à hauteur de 609,8 millions d'euros.



## > Note 2 Principes, méthodes comptables et périmètre de consolidation

### Note 2.1 - Principes généraux et définition du groupe Crédit Agricole

La communauté d'intérêts liant les Caisses Locales, les Caisses Régionales et Crédit Agricole S.A. conduit le groupe Crédit Agricole à présenter des états financiers représentatifs de sa situation économique et comparables aux comptes consolidés des autres grands groupes bancaires.

Le règlement 99.07 du Comité de la Réglementation Comptable a confirmé la possibilité, offerte par l'instruction 91.06 de la Commission Bancaire, de définir une entité consolidante constituée d'établissements de crédits affiliés à un même organe central et considérée comme une entreprise mère.

Après avoir obtenu l'accord du Secrétariat Général de la Commission Bancaire en février 1997, le Crédit Agricole a adopté, à compter de cette date, une nouvelle définition du Groupe et retenu comme entité consolidante l'ensemble constitué par les 2 666 Caisses Locales, les 48 Caisses Régionales et Crédit Agricole S.A.

### Note 2.2 - Principes, méthodes et périmètre de consolidation

#### Application de la réglementation relative aux règles de consolidation

Le groupe Crédit Agricole applique le règlement n° 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux règles de consolidation des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

**En application des dispositions de ce règlement, les principes suivants ont été retenus :**

- l'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par le groupe Crédit Agricole et relevant de secteurs d'activité se situant dans le prolongement des activités bancaires et financières ou d'activités connexes est consolidé par intégration globale. Il en est ainsi, notamment, des entreprises d'assurance, des sociétés de moyen et de promotion immobilière.

- les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée.

Cependant, il a été dérogé à cette règle dans les cas particuliers où sa stricte application aurait conduit à ne pas donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe Crédit Agricole.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe Crédit Agricole. En application des dispositions du règlement CRC n° 99-07, les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole. Ainsi, l'activité d'assurance est intégrée dans les comptes consolidés selon les méthodes et principes comptables français définis par le Code des Assurances ainsi que par le règlement 2000.05 du Comité de la Réglementation Comptable, relatif aux règles de consolidation des entreprises d'assurance.

#### Application de la réglementation relative aux règles de présentation des documents de synthèse consolidés

Le groupe Crédit Agricole applique, pour les comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2001, la totalité des dispositions du règlement 2000.04 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

A cet effet, il a été procédé au changement de présentation suivant par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2000 : les provisions, pertes sur créances irrécupérables et récupérations sur créances amorties relatives aux intérêts sur créances douteuses figurent désormais dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat et non plus dans la rubrique « Coût du risque ».

#### Changements de méthodes concernant le fonds pour risques bancaires généraux épargne-logement

A la demande de la Commission des Opérations de Bourse, le groupe Crédit Agricole ne constate plus

d'impôts différés relatifs à la provision épargne-logement depuis l'arrêté semestriel au 30 juin 2001. Par ailleurs, les méthodes de constitution du Fonds pour risques bancaires généraux épargne-logement dans les comptes de Crédit Agricole S.A. ont été changées.

L'impact global de ces modifications en diminution des capitaux propres du groupe Crédit Agricole s'élève à 736,58 millions d'euros au 31 décembre 2001 (cf note 20).

### **2.2.1 - Périmètre de consolidation**

Les états financiers consolidés incluent les comptes des Caisses Locales, des Caisses Régionales, de Crédit Agricole S.A. et ceux de toutes les sociétés dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble.

En application des principes généraux définis par le règlement 99.07 du Comité de la Réglementation Comptable, le caractère significatif de cet impact peut être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

Le caractère significatif d'une société est présumé lorsqu'elle satisfait aux conditions suivantes :

- le total de son bilan est supérieur à 10 millions d'euros ou excède 1 % du total de bilan de la filiale consolidée qui détient ses titres ;
- l'entité consolidante, telle que définie par le Règlement 99.07 du Comité de la Réglementation Comptable et constituée par les Caisses Locales de Crédit Agricole, les Caisses Régionales et Crédit Agricole S.A., détient, directement ou indirectement, au moins 20 % de ses droits de vote.

Les participations dans les sociétés industrielles dont les actions sont détenues dans le cadre d'opérations de financement ne sont pas comprises dans le périmètre de consolidation.

Les titres représentatifs des participations dans des SCI qui n'atteignent pas les seuils de consolidation, ainsi que les dotations, prêts et avances qui leur ont été accordés, sont classés à l'actif du bilan consolidé dans les valeurs immobilisées.

Concernant les OPCVM dédiés, le groupe Crédit Agricole s'est placé dans la situation dérogatoire prévue par le Règlement n° 99.07 du Comité de la Réglementation Comptable, lui permettant de ne pas consolider ces entités.

Dans cet objectif, il n'a été procédé à aucun réinvestissement dans les OPCVM de ce type existant au 31 décembre 1999 et il a été pris un engagement de sortie ou de clôture de ces OPCVM au plus tard à la clôture de l'exercice 2004.

De même, le groupe Crédit Agricole, conformément au règlement 2000.05 du Comité de la Réglementation Comptable relatif à la consolidation des entreprises d'assurance, ne consolide pas les OPCVM sous contrôle exclusif détenus par les entreprises d'assurance, dans la mesure où ces OPCVM figurent en représentation d'engagements vis à vis des assurés.

Le périmètre ainsi constitué répond aux dispositions de la réglementation bancaire.

### **2.2.2 - Méthodes de consolidation**

- Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financière et opérationnelle.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au passif du bilan et au compte de résultat consolidés.

- Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

- Les entreprises contrôlées conjointement avec d'autres associés sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

Concernant plus particulièrement l'activité d'assurance, les principes comptables propres à cette activité ont été conservés et les principes de présentation suivants ont été retenus :

#### **Pour le bilan :**

- la rubrique « Placements des entreprises d'assurance », comprend l'ensemble des postes « placements » figurant à l'actif des sociétés d'assurance consolidées, ainsi que les intérêts courus non échus, les décotes et surcotes amorties sur titres et les loyers acquis et non échus,
- la rubrique « Autres actifs d'assurance » comprend les créances nées d'opérations d'assurance directes, les créances nées d'opérations de réassurance, les évaluations techniques de réassurance, les frais d'acquisition reportés, ainsi que les différences de conversion figurant à l'actif des sociétés d'assurance consolidées,
- la rubrique « Part des réassureurs dans les provisions techniques » correspond au poste « parts des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques », figurant à l'actif des sociétés d'assurance consolidées.
- la rubrique « Provisions techniques des entreprises d'assurance » comprend toutes les provisions techniques brutes figurant au passif des sociétés d'assurance consolidées,
- la rubrique « Autres passifs d'assurance » comprend les dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagements techniques, les dettes nées d'opérations d'assurance directes, les dettes nées d'opérations de réassurance, les évaluations techniques de réassurance, le report de commissions

reçues des réassureurs et les différences de conversion figurant au passif des sociétés d'assurance consolidées.

Les rubriques de bilan des sociétés d'assurance consolidées, autres que celles mentionnées ci-dessus, sont ajoutées aux postes regroupant des éléments de même nature à l'actif ou au passif du bilan du groupe Crédit Agricole.

#### **Pour le hors bilan :**

Au hors bilan, figure le montant des engagements reçus et donnés par les entreprises d'assurance consolidées, à l'exception des valeurs appartenant à des institutions de prévoyance ou détenues pour le compte de tiers. Ces engagements sont inscrits sur les lignes « Engagements donnés de l'activité d'assurance » et « Engagements reçus de l'activité d'assurance ».

#### **Pour le compte de résultat :**

Le poste « Marge brute des activités d'assurance » comprend les postes suivants du compte de résultat des sociétés d'assurance consolidées :

- primes ou cotisations acquises payées ou provisionnées,
- charges de prestations, nettes de cessions et de rétrocessions (y compris les variations des provisions et la participation des bénéficiaires de contrats aux résultats, hors frais de gestion),
- produits nets des placements alloués.

Pour les autres charges et produits, le classement bancaire par nature des charges et produits se substitue au classement par destination des entreprises d'assurance consolidées. Par exception, les dotations aux amortissements et mouvements de provisions concernant les placements d'assurance sont maintenus dans le calcul de la marge brute des activités d'assurance consolidées.

#### **2.2.3 - Retraitements et éliminations**

Les retraitements significatifs nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées ont été effectués.

L'effet sur le bilan, le hors bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe a été éliminé.

Il en est de même pour la provision couvrant le risque de perte lié aux mécanismes internes au réseau Crédit Agricole pour la gestion de l'épargne-logement enregistrée dans les comptes individuels de Crédit Agricole S.A.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont elles aussi éliminées. Toutefois, les moins-values qui apparaissent justifiées sont maintenues et les plus-values résultant de cessions d'actifs à des prix de référence dont la détermination est externe au Groupe sont traitées comme des écarts de réévaluation. Il en est de même des plus-values résultant de la fusion de certaines Caisses Régionales.

Les provisions réglementées sont, après application éventuelle de l'imposition différée, reprises aux comptes de réserves et de résultat.

Le fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) est maintenu par le groupe Crédit Agricole dans les comptes consolidés.

Les titres d'autocontrôle sont éliminés dans les comptes consolidés conformément aux dispositions du Règlement 99.07 du Comité de la Réglementation Comptable.

#### **2.2.4 - Conversion des états financiers des filiales étrangères**

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros selon les méthodes suivantes :

- les postes de bilan, autres que ceux constituant la situation nette, sont convertis au cours de clôture de l'exercice. Concernant le cas particulier du peso argentin, dont la convertibilité a été interrompue entre le 21 décembre 2001 et le 10 janvier 2002, le cours retenu a été établi à partir de la moyenne des cours de change relevés lors des trois premières journées de reprise de cotation sur la bourse de Londres, les 11, 14 et 15 janvier 2002.
- les postes de situation nette sont convertis au cours historique,
- les charges et les produits sont convertis au cours moyen annuel. Concernant le cas particulier du peso argentin, le cours moyen de l'exercice a été établi sur la base de la parité d'un peso pour un dollar.

Les différences entre le cours historique ou le cours moyen d'une part et le cours de clôture d'autre part, sont enregistrées en « réserves consolidées » sous la rubrique « écart de conversion ».

#### **2.2.5 - Ecart d'acquisition**

Le solde des écarts constatés lors de l'acquisition de titres consolidés entre leur prix de revient et la quote-part de situation nette correspondante, pour la part non affectée à divers postes du bilan est porté sous la rubrique « Ecart d'acquisition » à l'actif du bilan consolidé.

Il n'est pas constaté de différence de première consolidation lors de la première consolidation de filiales créées par le Groupe.

Les durées d'amortissement des écarts d'acquisition constatés sur les filiales du groupe Crédit Agricole sont déterminées en fonction de leur activité, de leur implantation géographique et des perspectives de retour sur investissement au moment de l'acquisition. Elles sont comprises entre 5 ans et 20 ans. Les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés en provisions pour risques et charges.

#### **2.2.6 - Impôt différé**

##### **2.2.6.1 - Principes généraux**

Les différences temporaires résultant du décalage entre l'imposition (ou la déduction) d'une opération et l'exercice de rattachement comptable ont été dégagées, de même que les impôts afférents aux écritures de consolidation.

Les flux de l'exercice ont été enregistrés en compte de résultat, selon la méthode du report variable.

En application de la règle de prudence, les déficits reportables ne sont pas retenus dans le calcul de l'impôt différé, sauf circonstances permettant de déterminer une très forte probabilité d'imputation sur des bénéfices fiscaux futurs.

Le calcul de l'impôt différé du groupe Crédit Agricole a été effectué en prenant en compte, au titre des exercices 2002 et suivants, les contributions additionnelles de 3 % et 3,33 % de l'impôt sur les sociétés. L'évaluation des impôts différés a été réalisée en retenant la date probable de paiement de l'impôt.

Le cas échéant, il est tenu compte, dans la détermination de la situation fiscale des entités consolidées, de leur appartenance à un groupe d'intégration fiscale.

Le solde net d'impôt différé figure à l'actif du bilan en « Comptes de tiers et divers ».

#### 2.2.6.2 - Principaux éléments

Les principaux éléments constitutifs de la fiscalité différée sont :

- en imposition, la réserve latente sur crédit-bail, les provisions réglementées, les coupons courus non échus sur les titres de placement, la neutralisation des économies sur les moins-values fiscales des parts d'OPCVM, les résultats et les subventions à amortir ;
- en déduction, les dotations aux amortissements et provisions déductibles ultérieurement et les plus-values fiscales des parts d'OPCVM.

#### 2.2.6.3 - Impôt de distribution

La charge d'impôt différé liée aux distributions de dividendes intra-groupe connues à la date d'arrêté bénéficie principalement du régime des sociétés mères et filiales et porte sur des montants non significatifs. Elle n'est donc pas constatée.

Est néanmoins constaté l'impôt que supporteront les sociétés du Groupe lors de la distribution obligatoire des résultats des sociétés de statut SICOMI. Aucune provision n'est constituée dans les comptes consolidés pour les impôts dus sur la distribution des réserves des filiales et participations, celles-ci étant considérées comme investies de manière permanente. De même, le complément d'impôt sur les réserves de plus-values à long terme ayant supporté l'impôt et qui devrait être payé si ces réserves étaient distribuées, n'a pas été provisionné, celles-ci n'étant pas, en principe, distribuées par les sociétés.

#### 2.2.7 - Crédit-bail et opérations assimilées

Les encours, les revenus et les charges relatifs au crédit-bail et aux opérations assimilées sont isolés dans la présentation des comptes, et déterminées selon la comptabilité dite financière.

Les réserves latentes, constituées par l'excédent des

amortissements comptables sur l'amortissement financier du capital investi, sont réincorporées à l'actif sous la rubrique « Opérations de crédit-bail et assimilées ».

Les variations desdites réserves sont, après application de la fiscalité différée, enregistrées en compte de résultat.

Les immobilisations acquises en crédit-bail avec option d'achat par les entités consolidées sont classées au bilan sous la rubrique « Immobilisations ».

### 2.2.8 - Autres éléments

#### 2.2.8.1 - Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont intégralement amortis, avec incidence fiscale, dès la première année.

#### 2.2.8.2 - Frais d'émission

Les frais d'émission d'emprunts obligataires sont intégralement amortis dès la première année, ce qui diffère de la méthode préférentielle préconisée par le règlement CRC n° 99-07.

#### 2.2.8.3 - Amortissements

Les amortissements dégressifs sont éventuellement maintenus dans les comptes consolidés lorsqu'ils correspondent à une dépréciation économiquement justifiée.

#### 2.2.8.4 - Ecarts d'évaluation

Aucun impôt différé passif n'est constaté sur les écarts d'évaluation lorsqu'ils concernent des actifs n'ayant pas vocation à être cédés.

### Note 2.3 - Règles et principes comptables

Les opérations sont enregistrées dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires.

#### 2.3.1 - Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ; créances commer-

ciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle. Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés sous les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, clientèle).

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Des provisions pour créances douteuses ou pour risques sont dotées lorsqu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer une part ou la totalité de leurs dettes ou de leurs engagements. Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole applique les recommandations de la Commission Bancaire concernant le classement des créances impayées depuis plus de trois mois (six mois pour l'immobilier des particuliers) qui entrent dans la base provisionnable. Les intérêts sur créances douteuses sont intégralement provisionnés. Les provisions affectées relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

### **2.3.2 - Intérêts pris en charge par l'Etat**

Afin de permettre la distribution au secteur agricole et rural de prêts à taux réduits, fixés par l'Etat, ce dernier verse à Crédit Agricole S.A. une bonification fondée sur la différence entre le coût des ressources empruntées par Crédit Agricole S.A. et l'intérêt des prêts à moyen ou long terme que fixe l'Etat. Les acomptes sur bonification reçus de l'Etat au cours de l'exercice ainsi que le solde de la bonification correspondant à la différence entre les acomptes reçus et le montant estimé de la bonification restant à encaisser au titre de l'exercice sont enregistrés à la ligne « Intérêts et produits assimilés ».

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat. La dernière révision a été faite au cours de l'exercice 1989. Les nouvelles modalités de calcul ont supprimé le décalage existant jusqu'alors entre le coût des ressources pris en compte pour le calcul de la bonification et les charges financières enregistrées en comptabilité pour les ressources concernées. Ce décalage avait donné lieu à l'enregistrement à l'actif d'une « bonification à recevoir » dont les montants résiduels sont progressivement rapportés au compte de résultat.

En outre, depuis le 1er janvier 1990, la distribution des prêts bonifiés a été ouverte à d'autres établissements de crédit. La bonification concurrentielle est désormais égale, pendant toute la durée de vie du prêt bonifié, à la différence entre le taux retenu à l'adjudication et le taux de sortie du prêt bonifié applicable à l'emprunteur.

### **2.3.3 - Portefeuilles de titres**

Le groupe Crédit Agricole applique le règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire, modifié par le Règlement 2000.02 du Comité de la Réglementation Comptable, concernant :

- les valeurs mobilières françaises et étrangères,
- les Bons du Trésor,
- les titres de créances négociables émis en France ainsi que les instruments de même nature émis à l'étranger,
- les billets à ordre négociables.

Ces titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable. Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille et participation).

#### **2.3.3.1 - Titres de transaction**

Sont détenus dans ce portefeuille des titres dont la liquidité est assurée et qui ont été acquis avec une intention de revente à brève échéance.

Dans le cadre des activités de spécialiste en valeurs du Trésor exercées par le groupe Crédit Agricole, les obligations émises par l'Etat qu'elle détient sont intégrées au portefeuille de transaction.

Sont également enregistrés dans ce portefeuille de la même façon les titres détenus durant une période supérieure à six mois dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou lorsque leur détention est liée à une opération de couverture ou d'arbitrage. Ces titres sont enregistrés pour leur valeur d'achat (coupon inclus). A chaque arrêté, la différence entre cette valeur et la valeur de marché est inscrite au compte de résultat en « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ».

Lorsque des titres de transaction sont reclassés dans les titres de placement ou d'investissement, ils le sont au prix de marché du jour du transfert.

#### **2.3.3.2 - Titres de placement**

Sont considérés comme titres de placement les titres détenus durant une période supérieure à six mois, à l'exception des titres à revenu fixe destinés à être conservés jusqu'à leur échéance.

Des obligations en euros et en devises ainsi que des titres de SICAV et de Fonds Communs de Placement constituent l'essentiel du portefeuille de titres de placement du groupe Crédit Agricole.

##### **Obligations et autres titres à revenu fixe :**

Les obligations sont enregistrées au pied du coupon et leurs coupons courus non échus, sous la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée de vie résiduelle du titre à l'exception des titres du marché interbancaire pour lesquels l'amortissement actuariel est pratiqué.

##### **Actions et autres titres à revenu variable :**

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement sous la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, lorsque la valeur probable de négociation d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une provision pour dépréciation. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les dotations et les reprises de provision pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

#### **2.3.3.3 - Titres de l'activité de portefeuille**

L'activité de portefeuille telle que définie par le règlement 2000.02 du Comité de la Réglementation Comptable, consiste à investir, de façon régulière, une partie de ses actifs dans un portefeuille de titres pour en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle.

Des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus values de cession réalisées. Il ne s'agit en principe que de titres à revenu variable. Leur évaluation est réalisée titre par titre.

Ils figurent au bilan au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives d'évolution générale de la société dont les titres sont détenus et de l'horizon de détention de ces titres. Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue et tenant compte de l'horizon de détention.

La baisse ou la hausse du cours de bourse n'a donc pas nécessairement d'incidence sur la valeur d'inventaire. Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

#### **2.3.3.4 - Titres d'investissement**

Sont considérés comme titres d'investissement les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance.

Ces titres sont adossés en taux ou en liquidité. A leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon exclu.

Lorsque l'adossement en taux ou en liquidité ne répond plus aux règles fixées par la Commission Bancaire, les titres sont reclassés parmi les titres de placement.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de provision pour dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une provision est constituée.

#### **2.3.3.5 - Autres titres détenus à long terme**

Sont considérés comme des autres titres détenus à long terme, les titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière compte tenu du faible pourcentage de droits de vote détenus.

Leur évaluation est réalisée titre par titre.

Ces titres figurent au bilan au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour obtenir ces titres, s'il avait à les acquérir, compte tenu de son objectif de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois. Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

#### **2.3.3.6 - Titres de participations non consolidées**

Sont classés dans cette rubrique les titres dont la détention durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

Les titres de participations non consolidées sont enregistrés, lors de leur entrée à l'actif, à leur coût historique (valeur d'achat frais exclus ou valeur d'apport).

Ils sont ensuite évalués en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'usage. Une provision pour dépréciation est, le cas échéant, constatée après analyse au cas par cas en considérant, d'une part, le cours ou la valeur mathématique du titre et, d'autre part, les plus-values latentes éventuelles et les perspectives de la société portée.

Les dotations et les reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique : « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

#### **2.3.3.7 - Pensions livrées**

Les titres mis en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.



### 2.3.4 - Dettes à vue et à terme

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

### 2.3.5 - Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans les « Provisions et dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite sous la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ». Les frais d'émission sont généralement intégralement amortis la première année.

### 2.3.6 - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges comprennent notamment les provisions concernant des engagements par signature, des engagements de retraite et de congé fin de carrière, des litiges, des surcoûts anticipés au titre du passage à la monnaie unique, des charges qui résulteront des regroupements de moyens du groupe Crédit Agricole et des risques sectoriels et divers.

Elles incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

Le groupe Crédit Agricole a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

Elles comprennent, en outre, une provision pour risque de crédit, calculée par différence entre la moyenne sur huit ans des risques enregistrés et ceux constatés au cours de l'exercice 2001 pour ce qui concerne le secteur des crédits aux particuliers. Elles comprennent, enfin, une provision pour risques opérationnels destinée à couvrir les risques d'insuffisances de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

Ces risques sont notamment significatifs pour les traitements inhérents aux moyens de paiement.

### 2.3.7 - Fonds pour risques bancaires généraux

Ces fonds sont dotés par les différentes entités du Groupe, à la discrétion de leurs dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Compte tenu du poids que risque de représenter l'engagement relatif à l'épargne-logement sur son exploitation future, le groupe Crédit Agricole a constitué un fonds pour risques bancaires généraux spécifique. Les méthodes de constitution de ce fonds ont été réexaminées suite, notamment, à une demande de la Commission des Opérations de Bourse.

Ce fonds pour risques bancaires généraux (note 18) est doté dans la phase d'épargne et calculé à partir de l'encours théorique des prêts que cette épargne

est susceptible de créer, en appliquant à cet encours un « taux de perte éventuelle » représentant la différence entre le taux de marché anticipé et le coût de l'épargne-logement.

Ce « taux de perte éventuelle » est évalué suivant la nature des ressources collectées et réestimé à chaque arrêté en fonction de l'évolution des variables prises en compte dans ce calcul.

Les reprises de ce Fonds pour risques bancaires généraux sont effectuées en fonction de l'horizon théorique de remboursement des prêts d'épargne-logement (4 ans pour le CEL, 6 ans pour le PEL). La nouvelle décentralisation à 50% des relations financières internes au groupe Crédit Agricole, qui a pris effet en date du 31 décembre 2001, a conduit à constituer un complément de fonds pour risques bancaires généraux de 382,5 millions d'euros au titre des Caisses Régionales.

En effet, celles-ci utiliseront le produit issu de Crédit Agricole S.A. (charge de 382,5 millions d'euros comptabilisée par Crédit Agricole S.A.) pour doter le fonds pour risques bancaires généraux épargne-logement à même hauteur.

Par ailleurs, les fonds pour risques bancaires généraux comprennent la partie de la provision pour risque de crédit n'ayant pu faire l'objet d'une justification analytique adéquate par secteur d'activité. Ils comprennent également une dotation pour risques opérationnels venant compléter la dotation constatée en provision pour risques et charges.

Ils comprennent, enfin, une dotation au fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité, destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central.

### **2.3.8 - Opérations sur les instruments financiers à terme**

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des Règlements 88-02 et 92-04 du Comité de la Réglementation Bancaire. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

#### **Opérations de couverture**

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectée sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert. Ils sont comptabilisés sous la même rubrique que les produits et les charges sur l'élément couvert.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global des entités du Groupe sont inscrits sous la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Autres intérêts et produits (charges) assimilé(e)s ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

#### **Opérations de marché**

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du Règlement 92-04 - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou les pertes (latents ou réalisés) sont portés au compte de résultat sous les rubriques correspondant à la nature des opérations : « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations sur titres de transaction et instruments financiers à terme » et « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ». Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans le résultat au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques.

### **2.3.9 - Opérations en devises**

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises et qui correspondent à des opérations de couverture sont convertis au

cours de change en vigueur à la date d'arrêté. Les dotations aux succursales, les immobilisations des implantations à l'étranger, les titres de placement, d'investissement et de participation en devises achetés contre euros sont convertis en euros au cours du jour de la transaction. Seul l'effet de change constaté sur les titres de placement est enregistré en compte de résultat.

Une provision peut cependant être constituée lorsque l'on constate une dépréciation durable du cours de change relatif aux participations du Groupe à l'étranger. Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

### **2.3.10 - Comptabilisation et amortissement des immobilisations**

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur date d'achèvement.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les durées d'amortissement recommandées dans les comptes consolidés sont les suivantes :

- Logiciels : 3 ans,
- Matériel informatique : 5 ans,
- Mobilier de bureau : 10 ans,

- Matériel de transport : 4 ans,
- Autres matériels : 5 ans,
- Agencements et installations : 10 ans,
- Immeubles : 33,33 ans.

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

### **2.3.11 - Réévaluation**

La réévaluation légale de 1978 n'a pas eu d'incidence sur les comptes individuels des entités du Groupe. Les autres réévaluations éventuellement constatées (en cas de fusion notamment) ne sont pas retraitées et sont présentées en réserves de réestimation.

### **2.3.12 - Frais d'établissement**

Les frais d'établissement sont intégralement amortis, avec incidence fiscale, dès la première année.

### **2.3.13 - Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement**

La participation est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

Par un accord en date du 28 juin 1999, un intéressement a été mis en place.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

Il est tenu compte du crédit d'impôt résultant du droit pour les sociétés de déduire la charge correspondante l'année suivante.

### **2.3.14 - Indemnités de départ à la retraite**

Une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan en "Provisions pour risques et charges". Cette provision concerne les sociétés qui n'ont pas souscrit de contrat d'assurance spécifique.

Cette provision est le résultat de la multiplication de trois facteurs : les droits acquis par les salariés (fonction de l'ancienneté de leur carrière et du salaire de référence), la probabilité de présence des salariés dans l'entreprise à la date de versement des droits (fonction de l'espérance de vie et du taux de rotation du personnel) et le taux d'actualisation.

### **2.3.15 - Plans de retraite**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et, par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer. Les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Celles-ci figurent au passif du bilan en « Provisions pour risques et charges ».

### **2.3.16 - Charges et produits exceptionnels**

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

### **2.3.17 - Engagements hors-bilan**

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie. Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe.

## **Note 2.4 - Périmètre de consolidation**

### **2.4.1 - Evolution du périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole**

Au 31 décembre 2001, le périmètre de consolidation comprend 2666 Caisses Locales, 48 Caisses Régionales, Crédit Agricole S.A. ainsi que 253 filiales et participations (contre 263 au 31 décembre 2000). Les principales modifications qu'il enregistre sur l'exercice sont les suivantes :

#### **1. Sociétés nouvellement consolidées au 31 décembre 2001 :**

**Sociétés entrées dans le périmètre du fait de l'acquisition ou d'un complément d'acquisition de leur titres :**

- Banco del Desarrollo
- CA Deveurope BV
- Crédit Agricole Indosuez (Egypt) SAE
- EFL
- Lukas Bank

- Lukas SA
- Rue Impériale de Lyon
- SCI La Baume

**Par création :**

- Alsolia
- Crédit Agricole Centre France Développement
- Crédit Agricole Indosuez Conseil S.A.
- Doumer Finance SAS
- SAS Rue La Boétie
- SAS Miromesnil
- SAS Segur

**Par franchissement des seuils de signification :**

- Unibiens
- Sacam Participations
- Sacam Assurance Cautions
- Groupe Camca

#### **2. Sociétés sorties du périmètre au 31 décembre 2001 :**

**Cessions de sociétés au hors-groupe :**

- Defitech Audience Marketing
- Defitech Proiciel Gestion
- Defitech Solution Informatique
- Immobanque
- Indosuez Holding SCA I
- Indosuez Management Luxembourg I
- InterAtlantico SA (IASA)
- Midi Toulousain Développement Immobilier
- Percinvest
- Patrimoine Compagnie
- Toulouse Promotion Immobilière

**Application des seuils de signification ou cessation d'activité :**

- Cotentin Portefeuille
- Crédit Agricole Do Brasil
- Doumer Euterpe
- Filcom
- Financière d'Aquitaine
- Icare Holding SNC
- SCI Turenne Wilson
- Ucabail Italia
- Varmat

**Fusion ou absorption par une autre entité du Groupe :**

- Fusion entre les Caisses Régionales de l'Eure et de Haute Normandie (Caisse de Normandie Seine), entre les Caisses Régionales de l'Alsace et des Vosges (Caisse d'Alsace Vosges), entre les Caisses Régionales de Gironde, de Sud Ouest et de Lot et Garonne (Caisse d'Aquitaine).
- Agrinova fusionne avec IDIA Participations
- Castofi fusionne avec Ménafinance
- Credigen fusionne avec la société Credigen Bank
- Camiscefl fusionne avec la Caisse Régionale Sud Alliance
- Banque CAI Suisse a été absorbée par CAI (Suisse) SA
- Ceparfim a été absorbée par Crédit Agricole Indosuez SA
- Haussmann Patrimoine a été absorbée par BGP Indosuez
- Assurance Risque CA (Arca) a été absorbée par la C.R. Loire - Haute Loire.

**3. Changement de mode de consolidation :**

- Les sociétés : SCI du Bois Sauvage, SCI de la Grande Verrière, SCI du Petit Bois, SCI du Rond-Point et SCI Ecoute s'il Pleut constituent le palier SCI Groupe Sofinco.
- Altura, auparavant remontée dans le palier Carr Futures est désormais consolidée individuellement.
- Tranquilidade Vida auparavant remontée dans le palier Tranquilidade est désormais consolidée individuellement.
- Du fait des modifications intervenues dans la nature de l'influence exercée par CAIC sur sa filiale Holding Cholet Dupont, les comptes consolidés du sous groupe Cholet Dupont sont mis en équivalence, alors que les comptes de la Holding Cholet Dupont étaient auparavant intégrés globalement.
- Par ailleurs, les comptes du sous groupe Flétirec sont intégrés globalement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001, alors qu'ils étaient auparavant mis en équivalence.
- Enfin, du fait de l'opération d'échange de titres intervenu en 2001, la société CPR Production, exerçant l'activité de gestion de CPR, est prise en intégration globale dans le groupe Crédit Agricole S.A.
- La société CA Investor Services Fund Adm (ex

Fastnet France) est désormais consolidée par intégration globale du fait de la prise de contrôle par Crédit Agricole Asset Management.

- Banco ACAC est dorénavant intégrée globalement suite à l'augmentation des droits détenus par Crédit Agricole S.A.
- La société d'assurances Amacam est désormais consolidée par intégration globale, du fait de la prise du contrôle par Crédit Agricole Asset Management.

**4. Changement de dénomination sociale :**

- CA Asset Management Italia devient CA Asset Management Spa
- CAI Cheuvreux Germany devient CAIC Deutschland GMBH
- Crédit Français International (CFI) devient Compagnie Financière Internationale (CFI)
- Fasnet France S.A. devient Crédit Agricole Investor Services Fund Administration Fastnet
- Fidagest SGR Spa devient CA Asset Management Italia Spa
- Finanziaria Indosuez SIM SPA devient CAI Holding SPA
- ICSESA devient CAIC Espana, SA, SVB
- IDIA devient IDIA Participations
- Indocam devient Crédit Agricole Asset Management (CA-AM)
- GIE Indocam Investissements Techniques Services (IITS) devient Segespar Informatique Technique Services (SITS)
- Indocam Singapore Ltd devient CA Asset Management Singapore Ltd
- Indocam Hong Kong Ltd devient CA Asset Management Hong Kong Ltd
- Indocam Japan Ltd devient CA Asset Management Japon Ltd
- Indocam International Investissements Services (IIIS) devient CA Asset Management US Advisory Services
- Intesa devient IntesaBci
- Premium devient CA Asset Management Ltd
- SCI Ecoute S'il Pleut devient SCI Groupe Sofinco
- CAI Merchant Bank Singapour devient CA Merchant Bank Asia LTD.

**Note 2.4.2 - Périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole**

	(a)	Implantation	Méthode 31/12/01	% de contrôle		% d'intérêt			
				31/12/01	31/12/00	31/12/99	31/12/01	31/12/00	31/12/99
<b>Etablissements bancaires et financiers</b>									
2 666 Caisses Locales		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
48 Caisses Régionales		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole S.A.		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Agos Itafinco		Italie	Globale	70,0	70,0	70,0	74,5	74,1	61,9
Al Bank Al Saudi Al Fransi - BSF		Arabie Saoudite	Équivalence	31,1	31,1	31,1	31,1	31,1	31,1
Alsolia	E	France	Équivalence	34,0			33,9		
Altra Banque		France	Équivalence	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0
Banco Acac		Uruguay	Globale*	64,4	30,0	30,0	49,6	30,0	30,0
Banco Bisel	(1)	Argentine	Globale	69,9	69,9	61,6	69,9	69,9	61,6
Banco del Desarrollo	E	Chili	Équivalence	23,4			23,4		
Bankoa		Espagne	Globale	98,5	98,4	98,4	98,5	98,4	98,4
Banque CAI Suisse	S(e)	Suisse	Équivalence		100,0			100,0	
Banque Chalus		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Banque Française de l'Orient		France	Globale	100,0	100,0	40,0	99,3	99,3	46,6
Banque Libano-Française SAL		Liban	Globale	51,0	51,0	51,0	51,0	51,0	50,9
Beneficial Bank		Allemagne	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	99,8	70,0
BES (Banco Espírito Santo)	(b)	Portugal	Équivalence	8,8	9,2	6,1	22,3	24,2	20,6
BFC Antilles Guyane		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,6	99,6	99,6
BFT (Banque de Financement et de Trésorerie)		France	Globale	95,8	96,5	97,5	95,8	96,5	97,5
BFT Gestion		France	Globale	100,0	100,0	100,0	95,8	96,5	97,4
BGP Indosuez		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9
CA Asset Management Hong-Kong Ltd (ex-Indocam Hong-Kong Ltd)		Chine	Globale	100,0	100,0	100,0	99,7	100,0	100,0
CA Asset Management Italia Spa (ex-Fidagest)		Italie	Globale	100,0	100,0		99,9	100,0	
CA Asset Management Japan Ltd (ex-Indocam Japan Ltd)		Japon	Globale	100,0	75,0	75,0	99,7	75,0	75,0
CA Asset Management Singapore Ltd (ex-Indocam Singapore Ltd)		Singapour	Globale	100,0	100,0	100,0	99,7	100,0	100,0
CA Asset Management US Advisory Services (ex-IIIS)		France	Globale	100,0	99,9	99,9	99,7	99,9	99,9
CA SA Securities		Jersey	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9
CA Asset Management Ltd (ex-Premium)		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0		99,7	100,0	
CA do Brasil	S	Brésil	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
CA Merchant Bank Asia Ltd (ex-CAI Merchant Bank Singapore)		Singapour	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CAI Australia Ltd		Australie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CAI Turk Bank AS		Turquie	Globale	100,0	99,9	99,9	100,0	99,9	99,9
CAL FP (Holding)		Royaume-Uni	Globale	50,0	50,0	50,0	75,0	75,0	75,0
CAL FP Bank		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	75,0	75,0	75,0
CAL FP US		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	75,0	75,0	75,0
Castofi	S(e)	France	Proportionnelle		49,0	49,0		48,9	34,3
CFI (Crédit Français International)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	95,8	96,5	97,5
Cofam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Cogenec		Monaco	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Copagefi (Cie Parisienne de Gestion Financière)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,5	99,5	99,4
Cotentin Portefeuille	S	France	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0

## Note 2.4.2 - Périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole (suite)

	(a)	Implantation	Méthode 31/12/01	% de contrôle			% d'intérêt		
				31/12/01	31/12/00	31/12/99	31/12/01	31/12/00	31/12/99
CPR (Cie Parisienne de Réescompte)		France	Globale	95,0	88,5	29,7	95,0	88,5	29,7
Credibom		Portugal	Équivalence	40,0	40,0	40,0	39,9	39,9	28,0
Credigen	S(e)	Hongrie	Globale		100,0	80,0		99,8	56,0
Credigen Bank		Hongrie	Globale	100,0	100,0		99,8	99,8	
Crédit Agricole Asset Management (ex-Indocam)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,7	100,0	100,0
Crédit Agricole Épargne Salariale		France	Globale	100,0	100,0	99,9	99,7	100,0	99,9
Crédit Agricole Financement		Suisse	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
Crédit Agricole Indosuez		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Indosuez ( Egypte) SAE	E	Egypte	Globale	75,0			75,0		
Crédit Agricole Indosuez (Suisse) SA		Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Indosuez Luxembourg		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Indosuez Mer Rouge		Djibouti	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Foncier de Monaco		Monaco	Globale	77,1	77,1	77,9	75,9	75,9	76,7
Crédit Foncier de Monaco France		France	Globale	100,0	100,0	100,0	87,3	87,2	87,6
EPEM		Etats-Unis	Globale	100,0	58,0		99,7	58,0	
Financière Lapérouse		France	Globale	77,2	77,2	77,2	77,2	77,2	77,2
Finanziaria Indosuez International LTD		Gibraltar	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
Finconsum		Espagne	Équivalence	45,0	45,0		44,9	44,9	
Foncaris		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Fransabank France		France	Équivalence	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0
Gestion Privée Indosuez (GPI)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	99,9	99,9
GFER (Groupement de Financement des Entreprises Régionales)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
GPF (Groupement des Provinces de France)		France	Globale	99,0	99,0	99,0	99,0	99,0	99,0
Indocam Securities Bermuda		Bermudes	Globale	100,0	100,0	100,0	99,7	100,0	100,0
Indosuez Indonesia Bank		Indonésie	Globale	99,2	91,2	70,0	99,2	91,2	70,0
IntesaBci		Italie	Équivalence	16,8	16,1	15,0	15,2	14,0	12,9
Lukas Bank	E	Pologne	Globale	95,0			78,5		
Lukas SA	E	Pologne	Globale	86,1			80,7		
Menafinance		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,9	49,9	35,0
Népal Indosuez Bank		Népal	Globale	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0
Radian		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,6	100,0	100,0
Ribank		Pays-Bas	Globale	100,0	60,0	60,0	99,8	59,9	42,0
Sacam Consommation 1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Consommation 2		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Consommation 3		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
Sedef		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	99,9	70,0
Segespar		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,6	100,0	100,0
SFCV (Société Française du Chèque de Voyage)		France	Équivalence	21,0	21,0	21,0	21,0	21,0	21,0
Sigevam		France	Globale	91,5	91,5	91,5	91,5	91,4	91,4
Sircam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sofinco		France	Globale	99,8	99,9	70,1	99,8	99,8	70,0
Sofipaca		France	Globale	99,6	99,6	99,6	99,6	99,6	99,6
Transfact		France	Globale	100,0	77,3	66,0	100,0	77,3	66,0
Unicefi 33		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Wafasalaf		Maroc	Équivalence	33,6	33,9	33,4	33,6	33,8	23,4

**Note 2.4.2 - Périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole (suite)**

	(a)	Implantation	Méthode	% de contrôle			% d'intérêt		
				31/12/01	31/12/01	31/12/00	31/12/99	31/12/01	31/12/00
<b>Sociétés de bourse</b>									
Altura	E	Espagne	Proportionnelle	50,0				50,0	
CAI Cheuvreux		France	Globale	100,0	100,0	100,0		99,9	100,0
CAI Cheuvreux Espana (ex- ICSESA)		Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0		100,0	100,0
CAI International UK		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0		99,9	100,0
CAI Securities Inc.		Etats-Unis	Globale	100,0	100,0			100,0	100,0
CAIC Deutschland GmbH		Allemagne	Globale	97,5	75,0	100,0		97,5	75,0
CAIC Italia Sim SpA		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0		99,9	100,0
Carr Futures Chicago Inc.		Etats-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0		100,0	100,0
Carr Futures Pte		Singapour	Globale	100,0	100,0	100,0		100,0	100,0
Carr Futures Snc		France	Globale	100,0	100,0	100,0		100,0	100,0
Carr Global Advisors Inc.		Etats-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0		100,0	100,0
Carr Indosuez Asia		France	Globale	100,0	100,0	100,0		100,0	100,0
Crédit Agricole Cheuvreux Nordic AB		Suède	Globale	90,7	81,4	91,2		90,7	81,4
Groupe Cholet Dupont	E	France	Équivalence	33,4				33,4	
Holding Cholet Dupont Gestion SA	S	France	Globale		33,4	33,4			33,4
<b>Assurance</b>									
Amacam		France	Globale*	100,0	50,0	50,0		100,0	50,0
Arca	S(e)	France	Équivalence		100,0	100,0			100,0
Eda		France	Globale	100,0	100,0	100,0		99,8	99,8
Groupe CAMCA	E	France	Globale	100,0				100,0	
Pacifica		France	Globale	100,0	100,0	100,0		100,0	80,0
Predica		France	Globale	100,0	97,5	97,5		100,0	97,5
Sté d'Assurances du CA Nord - Pas-de-Calais		France	Globale	97,5	97,5	97,5		97,0	97,0
Tranquilidade		Portugal	Équivalence	33,3	33,3	7,0		33,3	32,5
Tranquilidade Vida	E	Portugal	Équivalence	31,5				31,5	
<b>Sociétés d'investissement</b>									
Agrinova	S(e)	France	Globale		77,3	77,3			77,3
Bercy Investissements		France	Globale	100,0	100,0	100,0		100,0	100,0
Bercy Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0		100,0	100,0
Bespar		Portugal	Équivalence	32,1	31,2	30,3		32,1	31,2
BFC Holding		France	Globale	99,6	99,6	99,5		99,3	99,3
CA Centre France Developpement	E	France	Globale	100,0				100,0	
CA Deveurope BV	E	Pays-Bas	Globale	87,8				87,8	
CAI Italia Holding Spa									
(ex- Finanziaria Indosuez Sim Spa)		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0		100,0	100,0
CAL FP Frankfurt		Allemagne	Globale	100,0	100,0	100,0		75,0	75,0
CAL Maurice		Ile Maurice	Globale	100,0	100,0			75,0	75,0
Calic		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0		75,0	75,0
Camnord Investissement		France	Globale	59,0	62,0			59,0	62,0
Ceparfim	S(e)	France	Globale		100,0	100,0			100,0
Cofinep		France	Globale	100,0	100,0	100,0		100,0	100,0
Compagnie Financière Midi Toulousain		France	Globale	100,0	100,0	99,9		100,0	100,0
Compagnie Française de l'Asie CFA		France	Globale	100,0	100,0	100,0		100,0	100,0
Crédit Agricole Bourse		France	Globale	100,0	100,0	100,0		100,0	100,0
Delfinances		France	Globale	100,0	100,0	100,0		100,0	100,0



## Note 2.4.2 - Périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole (suite)

	(a)	Implantation	Méthode 31/12/01	% de contrôle			% d'intérêt		
				31/12/01	31/12/00	31/12/99	31/12/01	31/12/00	31/12/99
Doumer Euterpe	S	France	Globale		100,0			100,0	
Doumer Finance SAS	E	France	Globale	100,0			100,0		
Financière d'Aquitaine	S	France	Globale		99,5	99,5		99,5	99,5
Fininvest		France	Globale	98,3	98,2	98,2	98,3	98,2	98,2
Fletirec		France	Globale*	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Icauna Finance		France	Globale	97,6	97,6	97,6	97,6	97,6	97,6
Icauna SARL		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
ICF Holdings		Royaume-uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
IDIA Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Immarex		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez Air Finance SA		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez Holding UK Ltd		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez North America Holding		Etats-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
IPFO		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ligérienne Immobilière de Placement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Mescas		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Partran		Portugal	Équivalence	33,3	33,3	33,3	33,3	32,5	32,5
Prestimmo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Rue Impériale de Lyon	E	France	Équivalence	20,5			30,9		
Sacam		France	Globale	99,8	99,8	99,8	99,8	99,8	99,8
Sacam Assurance Cautions	E	France	Globale	100,0			100,0		
Sacam Participations	E	France	Globale	98,1			98,1		
Safec		Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sapacam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SAS Rue La Boétie	E	France	Globale	100,0			100,0		
Sepi		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Socadif		France	Globale	91,3	90,9	90,9	91,3	90,9	90,9
Transimmo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
UEO (Union Expansion Ouest)		France	Globale	98,4	100,0	100,0	98,4	100,0	100,0
UI (Union d'Études et d'Investissements)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Vauban Finance		France	Globale	98,3	98,3	96,7	98,3	98,3	96,7
<b>Services centraux des titres</b>									
Brunoy		France	Globale	94,5	100,0	100,0	94,5	99,9	100,0
Mer		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,3	100,0
Sud		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0
<b>Sociétés de crédit bail et de location</b>									
Auxifip		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CE Bail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Climauto		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,8	99,8	84,9
EFL	E	Pologne	Globale	50,5			44,3		
Ergifrance		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Etica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Etica Bail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Filease		Hongrie	Globale	70,0	70,0	70,0	69,9	69,9	49,0

**Note 2.4.2 - Périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole (suite)**

	(a)	Implantation	Méthode 31/12/01	% de contrôle			% d'intérêt		
				31/12/01	31/12/00	31/12/99	31/12/01	31/12/00	31/12/99
Financière Immobilière Indosuez		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Immobanque	S	France	Globale		65,0	65,9		52,2	52,6
Leicer		Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Locam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Réunibail		France	Globale	52,0	52,0	52,0	51,9	51,9	36,4
Réuniroute		France	Globale	97,5	97,5	97,5	52,0	52,1	36,5
Sofincar		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	99,8	70,0
Sofinroute		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	99,8	70,0
Ucabail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ucabail Immobilier		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ucabail Italia	S	Italie	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
Ucal ease		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	99,9	85,0
Unicomi		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Unifergie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Unimat		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Développement touristique et promotion immobilière</b>									
SIS (Société Immobilière de la Seine)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,5	99,5
Unifica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Unimo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Divers</b>									
Alli Domes		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
AMT Gie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Apis		France	Globale	66,0	66,0	66,0	66,0	66,0	66,0
Ariane Crédit		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Audience Marketing	S	France	Globale		99,8	99,8		99,7	99,8
Bersol		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Bois Sauvage Nederland		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	99,8	70,0
CA Investor Services Fund Adm (ex-Fastnet)		France	Globale*	61,6	45,0	45,0	61,4	45,0	45,0
CA Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Caapimmo 1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Caapimmo 2		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Caapimmo 3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Caapimmo 4		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Caapimmo 5		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Caapimmo 6		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CAI Cheuvreux Gestion		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
CAI Conseil SA	E	Luxembourg	Globale	100,0			100,0		
CAI Preferred Funding		Etats-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CAL Asia Pte Ltd		Singapour	Globale	100,0	100,0	100,0	75,0	75,0	75,0
Camiscefi	S(e)	France	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
Cedicam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Centre France Location Immobilière (ex Avenue Rapp)		France	Globale	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0	99,9
Cirse		France	Globale	92,5	92,5	92,5	92,5	92,5	92,5
CPR Production (ex- CPR Gestion)	E	France	Globale	100,0			98,5		
Creagrisere		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

## Note 2.4.2 - Périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole (suite)

	(a)	Implantation	Méthode 31/12/01	% de contrôle			% d'intérêt		
				31/12/01	31/12/00	31/12/99	31/12/01	31/12/00	31/12/99
Defitech		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Defitech Progiciel Gestion (ex Loire Delta 99)	S	France	Globale		99,8	99,8		99,8	99,8
Defitech Routage et Communication		France	Globale	99,9	99,9	97,4	99,9	99,9	97,4
Defitech Solution Informatique (ex Loire Informatique)	S	France	Globale		99,7	97,7		99,6	97,7
Europimmo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Fastnet		Luxembourg	Globale	45,0	45,0	45,0	45,0	45,0	45,0
Filcom	S	France	Globale		99,9	99,9		99,9	99,9
Finasic		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,6	100,0	100,0
Gestimocam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Hausmann Patrimoine	S(e)	France	Globale		99,9	99,9		99,7	99,7
Ical		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Icare	S	Etats-Unis	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
IIF BV (Indosuez International Finance BV)		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Immotaine		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Indocam Investment Services (IIS)		Etats-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	99,7	100,0	100,0
Indosuez Holding SCA I	c	Luxembourg	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
Indosuez Holding SCA II		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez Management Luxembourg I	c	Luxembourg	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
Indosuez Management Luxembourg II		Luxembourg	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
Inforsud FM		France	Globale	97,9	58,0	58,0	58,0	58,0	58,0
Inforsud Gestion		France	Globale	88,2	88,2	88,2	88,2	88,2	88,2
InterAtlántico SA (IASA)	S	Brésil	Proportionnelle		50,0	38,4		62,1	44,0
Logitaine		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Madison SA		France	Globale	99,7	99,7	99,7	99,7	99,7	99,7
Mat Alli Domes		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Midi Toulousain Développement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Midi Toulousain Développement Immobilier	S	France	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
Midi Toulousain Immobilier		France	Équivalence	100,0	98,7	98,3	100,0	98,6	98,3
Patrimocam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Patrimocam 2		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
Patrimoine Compagnie	S	France	Globale		99,9	99,9		99,9	99,9
Percinvest	c	Iles Vierges	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
Progica		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
Réunifinance		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	99,8	70,0
Routage Express Service		France	Globale	99,9	99,9		99,9	99,9	
SARL Prospective Informatique		France	Globale	100,0	99,9	99,9	100,0	99,9	99,9
SAS Miromesnil	E	France	Globale	100,0			100,0		
SAS Segur	E	France	Globale	100,0			100,0		
SCI Cam		France	Globale	97,9	97,9	97,9	97,9	97,9	97,9
SCI Capimo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Capucines		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI du Vivarais		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Groupe Sofinco (ex- SCI de L'Ecoute s'il Pleut)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	99,8	70,0
SCI Groupe Sofinco (ex- SCI de la Grande Verrière)	(2)	France	Globale		100,0	100,0		99,8	70,0

**Note 2.4.2 - Périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole (suite)**

	(a)	Implantation	Méthode 31/12/01	% de contrôle			% d'intérêt		
				31/12/01	31/12/00	31/12/99	31/12/01	31/12/00	31/12/99
SCI Groupe Sofinco (ex- SCI du Rond-Point)	(2)	France	Globale		100,0	100,0		99,8	70,0
SCI Groupe Sofinco (ex-SCI du Bois Sauvage)	(2)	France	Globale		100,0	100,0		99,8	70,0
SCI Groupe Sofinco (ex-SCI du Petit Bois)	(2)	France	Globale		100,0	100,0		99,8	70,0
SCI Hautes Faventines		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI la Baume	E	France	Globale	100,0			99,9		
SCI Les Fauvins		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Les Palmiers du Petit Pérou		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Max Hymans		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Pasteur 3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Paysagère		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Quentyvel		France	Globale	96,7	96,7	96,7	96,7	96,7	96,7
SCI Quercy		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Raspail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Turenne Wilson	S	France	Globale		99,0	99,0		99,0	99,0
Scica HL		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Scicam 13		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Segespar Informatique Technique Services ( SITS) (ex-IITS)		France	Globale	99,0	99,0	99,0	98,7	99,0	99,0
SNC Doumer		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9
Société Immobilière Suisse		Suisse	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
Sofinco Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	99,8	70,0
Sofinrec		France	Globale	99,8	99,8	99,8	99,6	99,7	69,9
SPI SNC		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sté Immobilière de Picardie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sté Picarde de Développement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Toulouse Location Immobilière (ex Midipole)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Toulouse Promotion Immobilière (ex Patrimoine Saint-Ferréol)	S	France	Globale		86,7	64,7		86,6	64,7
UI Vavin 1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Unibiens	E	France	Globale	100,0			100,0		
Uni-Editions		France	Équivalence	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Valris		France	Globale	99,9	99,9	99,8	99,8	99,8	69,9
Varmat	S	France	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0

(a) Entrées (E) et sorties (S) du périmètre

(b) Entité consolidée en raison du contrôle effectif exercé par la CNCA via la société Bespar

(c) Société cédée au hors-groupe

(d) Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif

(e) Entité fusionnée avec une autre entité consolidée

(\*) Changement de méthode de consolidation

(1) Consolidation sous forme de palier

(2) Sociétés constituant le palier SCI Sofinco

## &gt; Note 3 - Créances sur les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle

(En millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	31/12/01 > 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	31/12/00	31/12/99 retraité
<b>Établissements de crédit</b>									
Comptes et prêts									
- À vue	19278				19 278	38	19 316	19 081	12 692
- À terme	15670	8308	3985	979	28 942	482	29 424	27 982	28 415
Valeurs reçues en pension	1	4			5	1	6	50	1 616
Titres reçus en pension livrée	12718	526	668	953	14 865	23	14 888	18 757	22 755
Prêts subordonnés	3	9	14	63	89	1	90	94	134
<b>Total</b>	<b>47 670</b>	<b>8 847</b>	<b>4 667</b>	<b>1 995</b>	<b>63 179</b>	<b>545</b>	<b>63 724</b>	<b>65 964</b>	<b>65 612</b>
Provisions							(122)	(130)	(105)
<b>Valeurs nettes au bilan</b>							<b>63 602</b>	<b>65 834</b>	<b>65 507</b>

## Note 3.1 - Créances sur les établissements de crédit - Analyse par zone géographique

(En millions d'euros)	Encours bruts	31/12/01 Encours douteux	Provisions	31/12/00	31/12/99 retraité
France (y compris DOM-TOM)	25 657	11	11	45 222	44 977
Autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	25 430			9 239	9 687
Autres pays d'Europe	799	56	46	1 829	843
Amérique du Nord	5 110		8	4 638	4 568
Amériques Centrale et du Sud	528	1		760	214
Afrique et Moyen-Orient	1 251	14	14	1 413	579
Asie et Océanie (hors Japon)	1 477	3	3	1 338	2 426
Japon	2 927			721	1 505
<b>Total en principal</b>	<b>63 179</b>	<b>85</b>	<b>82</b>	<b>65 160</b>	<b>64 799</b>
Créances rattachées	545	41	40	804	813
Provisions	(122)			(130)	(105)
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>63 602</b>	<b>126</b>	<b>122</b>	<b>65 834</b>	<b>65 507</b>

La ventilation par zone géographique des encours douteux et des provisions sur les créances sur les établissements de crédit n'est pas disponible pour 2000 et 1999.

## > Note 4 - Opérations avec la clientèle et crédit-bail - Analyse par durée résiduelle

(En millions d'euros)	31/12/01				Total en principal	Créances rattachées	Total	31/12/00	31/12/99
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans				retraité	
<b>Opérations avec la clientèle</b>									
Créances commerciales	1 855	420	186	10	2 471	28	2 499	2 816	2 445
Autres concours à la clientèle	42 665	39 076	93 586	74 930	250 257	4 153	254 410	241 370	223 430
Titres reçus en pension livrée	6 886				6 886	31	6 917	5 172	3 095
Comptes ordinaires débiteurs	7 432				7 432	74	7 506	7 418	6 970
<b>Total</b>	<b>58 838</b>	<b>39 496</b>	<b>93 772</b>	<b>74 940</b>	<b>267 046</b>	<b>4 286</b>	<b>271 332</b>	<b>256 776</b>	<b>235 940</b>
Provisions							(8 929)	(9 055)	(9 459)
<b>Valeurs nettes au bilan</b>							<b>262 403</b>	<b>247 721</b>	<b>226 481</b>
<b>Opérations de crédit-bail</b>									
Crédit-bail immobilier	202	205	851	1 063	2 321	41	2 362	2 485	2 191
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	468	825	2 710	399	4 402	91	4 493	3 730	3 055
<b>Total</b>	<b>670</b>	<b>1 030</b>	<b>3 561</b>	<b>1 462</b>	<b>6 723</b>	<b>132</b>	<b>6 855</b>	<b>6 215</b>	<b>5 246</b>
Provisions							(201)	(164)	(158)
<b>Valeurs nettes au bilan</b>							<b>6 654</b>	<b>6 051</b>	<b>5 088</b>
<b>Total</b>							<b>269 057</b>	<b>253 772</b>	<b>231 569</b>

### Note 4.1 - Opérations avec la clientèle et crédit-bail - Analyse par zone géographique <sup>(1)</sup>

(En millions d'euros)	31/12/01	31/12/00	31/12/99 retraité
France (y compris DOM-TOM)	226 912	217 968	203 788
Autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	13 683	10 028	8 036
Autres pays d'Europe	5 206	3 583	3 352
Amérique du Nord	4 704	5 175	4 643
Amériques Centrale et du Sud	7 416	5 787	4 598
Afrique et Moyen-Orient	5 878	5 468	4 579
Asie et Océanie (hors Japon)	6 130	6 340	5 646
Japon	8 258	4 240	2 555
<b>Total en principal</b>	<b>278 187</b>	<b>258 589</b>	<b>237 197</b>
Créances rattachées <sup>(2)</sup>		4 402	3 989
Provisions	(9 130)	(9 219)	(9 617)
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>269 057</b>	<b>253 772</b>	<b>231 569</b>

(1) Sans réallocation par zone géographique des garanties ou assurances crédit déplaçant le risque pour le Groupe.

(2) Les créances rattachées ont été affectées à chaque zone géographique à partir de l'exercice 2001.

Note 4.2 - Opérations avec la clientèle et crédit-bail - Encours douteux et provisions par zone géographique<sup>(1)</sup>

(En millions d'euros)	31/12/01			31/12/00			31/12/99 retraité		
	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Encours bruts	Encours douteux	Provisions
France (y compris DOM-TOM)	226 912	10 155	6 885	217 968	8 520	5 240	203 788	9 192	5 714
Autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	13 683	295	154	10 028	339	191	8 036	245	125
Autres pays d'Europe	5 206	668	556	3 583	460	447	3 352	612	484
Amérique du Nord	4 704	563	290	5 175	381	145	4 643	272	118
Amériques Centrale et du Sud	7 416	607	369	5 787	478	366	4 598	504	301
Afrique et Moyen-Orient	5 878	792	539	5 468	517	261	4 579	445	147
Asie et Océanie (hors Japon)	6 130	584	337	6 340	529	307	5 646	727	358
Japon	8 258	8		4 240	0	0	2 555	0	0
Non ventilés et créances rattachées <sup>(2)</sup>				4 402	2 244	2 262	3 989	2 120	2 370
<b>Valeurs au bilan</b>	<b>278 187</b>	<b>13 672</b>	<b>9 130</b>	<b>262 991</b>	<b>13 468</b>	<b>9 219</b>	<b>241 186</b>	<b>14 117</b>	<b>9 617</b>

(1) Sans réallocation par zone géographique des garanties ou assurances crédit déplaçant le risque pour le Groupe.

(2) Les créances rattachées ont été affectées à chaque zone géographique à partir de l'exercice 2001.

## Note 4.3 - Opérations avec la clientèle et crédit-bail - Analyse par agents économiques

(En millions d'euros)	31/12/01			31/12/00			31/12/99 retraité		
	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Encours bruts	Encours douteux	Provisions
Particuliers	92 472	3 116	2 022	89 366	2 252	1 368	81 920	2 241	1 308
Agriculteurs	31 653	1 917	1 172	30 349	1 522	750	29 858	1 502	739
Autres professionnels <sup>(2)</sup>	30 546	2 265	1 535	19 563	1 246	699	19 634	1 439	775
Société financières	8 820	536	444	8 089	409	390	7 767	540	455
Entreprises <sup>(2)</sup>	72 216	4 178	2 694	68 854	4 201	2 804	60 590	4 621	3 081
Collectivités publiques	28 647	127	44	20 379	53	23	18 177	45	20
Autres agents économiques	6 978	1 286	1 018	15 871	1 352	759	14 089	1 427	711
Crédit-bail	6 855	247	201	6 118	189	164	5 162	182	158
Non ventilés et créances rattachées <sup>(1)</sup>				4 402	2 244	2 262	3 989	2 120	2 370
<b>Valeurs au bilan</b>	<b>278 187</b>	<b>13 672</b>	<b>9 130</b>	<b>262 991</b>	<b>13 468</b>	<b>9 219</b>	<b>241 186</b>	<b>14 117</b>	<b>9 617</b>

(1) Les créances rattachées ont été affectées à chaque catégorie d'agent économique à partir de l'exercice 2001.

(2) Une modification des critères de ventilation par catégories d'agents économiques a été pratiquée en 2001. Le retraitement des soldes au 31/12/2000 selon la même présentation donnerait les chiffres suivants :

(En millions d'euros)	Encours bruts	Encours douteux	Provisions
Autres professionnels	28 246	1 837	1 085
Entreprises	60 171	3 610	2 418

## Note 4.4 - Opérations de crédit-bail - Réserves latentes par durée résiduelle

(En millions d'euros)	31/12/01				Total en principal	31/12/00	31/12/99 retraité
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans			
Crédit-bail immobilier	2	3	12	19	36	73	92
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	24	61	190	35	310	272	253
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>64</b>	<b>202</b>	<b>54</b>	<b>346</b>	<b>345</b>	<b>345</b>

## > Note 5 - Titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille et d'investissement

(En millions d'euros)	Transaction	31/12/01 Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	31/12/00	31/12/99 retraité
- dont surcote restant à amortir		18		82	100	127	326
- dont décote restant à amortir		31		41	72	78	22
<b>Créances rattachées</b>		54		224	278	422	546
<b>Provisions</b>		(2)			(2)	(3)	(8)
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>10 513</b>	<b>7 599</b>	<b>0</b>	<b>7 657</b>	<b>25 769</b>	<b>29 121</b>	<b>36 293</b>
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>							
Émis par organismes publics	2 254	4 868		1 803	8 925	6 802	8 350
Autres émetteurs	10 162	8 099		12 701	30 962	25 602	21 547
- dont surcote restant à amortir		38		66	104	69	118
- dont décote restant à amortir		331		85	416	144	137
<b>Créances rattachées</b>		137		277	414	447	850
<b>Provisions</b>		(215)		(43)	(258)	(220)	(188)
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>12 416</b>	<b>12 889</b>	<b>0</b>	<b>14 738</b>	<b>40 043</b>	<b>32 631</b>	<b>30 559</b>
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	15 110	12 584	1 926		29 620	30 188	28 535
<b>Créances rattachées</b>		0	16		16	8	0
<b>Provisions</b>		(154)	(159)		(313)	(221)	(40)
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>15 110</b>	<b>12 430</b>	<b>1 783</b>		<b>29 323</b>	<b>29 975</b>	<b>28 495</b>
<b>Valeurs estimatives</b>	<b>38 039</b>	<b>33 900</b>	<b>2 567</b>	<b>22 927</b>	<b>97 433</b>	<b>95 254</b>	<b>98 145</b>

Le montant des titres d'investissement transférés pendant l'exercice en titres de placement s'élève à 219 millions d'euros contre 3 789 millions d'euros en 2000.

Le montant des titres de transaction transférés pendant l'exercice en titres de placement s'élève à 18 millions d'euros contre 241 millions d'euros en 2000.

Le montant des cessions de titres d'investissement intervenues avant l'échéance au cours de l'exercice s'est élevé à 99 millions d'euros contre 30 millions d'euros en 2000, dégagant un résultat négatif de 4,7 millions d'euros contre un résultat positif de 0,55 millions d'euros en 2000.



## Note 5.1 - Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(En millions d'euros)	Obligations et autres titres à revenu fixe	31/12/01 Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres cotés	32 808	20 351	16 874	70 033
Titres non cotés	7 079	5 142	12 746	24 967
Créances rattachées	414	278	16	708
Provisions	(258)	(2)	(313)	(573)
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>40 043</b>	<b>25 769</b>	<b>29 323</b>	<b>95 135</b>

(En millions d'euros)	Obligations et autres titres à revenu fixe	31/12/00 Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres cotés	28 119	28 702	17 119	73 940
Titres non cotés	4 285		13 068	17 353
Créances rattachées	447	422	9	878
Provisions	(220)	(3)	(221)	(444)
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>32 631</b>	<b>29 121</b>	<b>29 975</b>	<b>91 727</b>

(En millions d'euros)	Obligations et autres titres à revenu fixe	31/12/99 retraité Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres cotés	22 187	35 755	14 349	72 291
Titres non cotés	7 710		14 186	21 896
Créances rattachées	850	546	0	1 396
Provisions	(188)	(8)	(40)	(236)
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>30 559</b>	<b>36 293</b>	<b>28 495</b>	<b>95 347</b>

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante :

(En millions d'euros)	31/12/01		31/12/00	
	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	4 621	4 847	3 203	3 413
OPCVM obligataires	1 795	1 980	1 141	1 328
OPCVM actions	1 601	1 740	1 007	1 191
OPCVM autres	4 224	4 510	7 605	8 371
<b>Total</b>	<b>12 241</b>	<b>13 077</b>	<b>12 956</b>	<b>14 303</b>
dont OPCVM sous contrôle exclusif	3 027	3 344	5 977	6 674

La répartition de l'ensemble des OPCVM est la suivante :

(En millions d'euros)	31/12/01 Valeur d'inventaire	31/12/00 Valeur d'inventaire
OPCVM de capitalisation	8 766	12 025
- dont France	8 562	11 311
- dont étranger	204	714
OPCVM autres	3 475	931
<b>Total</b>	<b>12 241</b>	<b>12 956</b>

Les répartitions des OPCVM ne sont pas disponibles pour l'exercice 1999.

### Note 5.2 - Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par durée résiduelle

(En millions d'euros)	31/12/01				Total en principal	Créances rattachées	Total	31/12/00	31/12/99
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans				retraité	
Obligations et autres titres à revenu fixe	9 513	6 199	16 317	7 858	39 887	414	40 301	32 851	30 747
Effets publics et valeurs assimilés	4 953	8 189	9 479	2 872	25 493	278	25 771	29 124	36 301
<b>Provisions</b>							(260)	(223)	(196)
<b>Valeurs nettes au bilan</b>							<b>65 812</b>	<b>61 752</b>	<b>66 852</b>

Cette ventilation inclut les titres de transaction dont la durée restant à courir n'est pas pertinente.

### Note 5.3 - Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par zone géographique

(En millions d'euros)	31/12/01			31/12/00	31/12/99 retraité
	Encours bruts	Encours douteux	Provisions		
France (y compris DOM-TOM)	30 540	13	82	28 224	41 350
Autres pays de l'Espace Économique Européen (EEE)	16 350	9	12	20 682	12 701
Autres pays d'Europe	649			188	296
Amérique du Nord	5 139	6	31	3 308	3 211
Amériques Centrale et du Sud	386	22	26	2 036	1 385
Afrique et Moyen-Orient	1 315		3	1 536	1 867
Asie et Océanie (hors Japon)	3 371	112	106	1 780	1 754
Japon	5 630			3 352	3 088
<b>Total en principal</b>	<b>65 380</b>	<b>162</b>	<b>260</b>	<b>61 106</b>	<b>65 652</b>
<b>Créances rattachées</b>	<b>692</b>	<b>23</b>		<b>869</b>	<b>1 396</b>
<b>Provisions</b>				(223)	(196)
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>65 812</b>	<b>185</b>	<b>260</b>	<b>61 752</b>	<b>66 852</b>

La ventilation par zone géographique des encours douteux et des provisions sur les effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe n'est pas disponible pour 2000 et 1999.

## > Note 6 - Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme non consolidés

Sont détaillées ci-après les participations non consolidées d'une valeur brute supérieure à 38 millions d'euros :

	Valeur brute comptable (En millions d'euros)			% de capital détenu par des sociétés du Groupe		
	31/12/01	31/12/00	31/12/99	31/12/01	31/12/00	31/12/99
Banque Commerciale de Grèce	276	276		6,7	6,7	
Bradesco	302	328		3,2	4,0	
CEA Industries			49			31,9
Crédit Logement	111	93	80	16,5	16,5	16,5
Crédit Lyonnais	1 037	987	882	10,3	10,3	10,0
Doumer Euterpe <sup>(1)</sup>	100			100,0		
Foncière EURIS			39			6,8
Generali			64			0,2
Gercasa 1 <sup>(2)</sup>	93	93	93	100,0	100,0	100,0
Gercasa <sup>(2)</sup>	39	39	39	100,0	100,0	100,0
La Rochette SA		43	44		21,9	22,3
Monceau Investment UK			36			100,0
Normandie Lait			46			77,0
Northumbrian Water group		42	42		3,6	3,6
Rallye		66			3,9	
Saint Gobain			77			0,6
SEFA <sup>(1)</sup>	67	81	82	100,0	100,0	100,0
Wafabank	52	43	30	14,8	13,3	11,2
<b>Avances en comptes courants d'associés</b>	<b>935</b>	<b>774</b>	<b>1 192</b>			
<b>Autres titres</b>	<b>1 913</b>	<b>2 353</b>	<b>4 014</b>			
<b>Valeur brute <sup>(3)</sup></b>	<b>4 925</b>	<b>5 218</b>	<b>6 809</b>			
Provisions	(591)	(477)	(746)			
Créances rattachées	40	46	36			
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>4 374</b>	<b>4 787</b>	<b>6 099</b>			

(1) Titres non consolidés en application des règlements CRC 99-02 et 99-07 (apport non significatif).

(2) Sociétés ayant cessé leurs activités.

(3) dont établissements de crédit : 1 907 millions d'euros sur 2001 contre 2 006 millions d'euros en 2000.

**Note 6.1 - Valeur estimative des titres de participation**

(En millions d'euros)	31/12/01		31/12/00		31/12/99 retraité	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<b>Titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidés</b>						
- Titres non cotés	2 044	1 654	1 716	1 606	1 611	1 376
- Titres cotés	1 737	2 050	2 426	2 931	2 164	3 310
- Provisions	(479)		(360)		(537)	
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>3 302</b>	<b>3 704</b>	<b>3 782</b>	<b>4 537</b>	<b>3 238</b>	<b>4 686</b>
<b>Autres titres détenus à long terme <sup>(1)</sup></b>						
- Titres non cotés	199	182	286	264	1 323	1 467
- Titres cotés	10	9	16	16	519	1 080
- Provisions	(37)		(47)		(133)	
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>172</b>	<b>191</b>	<b>255</b>	<b>280</b>	<b>1 709</b>	<b>2 547</b>
<b>Avances en comptes courants d'associés</b>	<b>935</b>	<b>860</b>	<b>774</b>	<b>705</b>	<b>1 192</b>	<b>1 116</b>
<b>Créances rattachées</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>46</b>	<b>46</b>	<b>36</b>	<b>36</b>
<b>Provisions</b>	<b>(75)</b>		<b>(70)</b>		<b>(76)</b>	
<b>Sous-total avances en comptes courants d'associés et créances rattachées</b>	<b>900</b>	<b>900</b>	<b>750</b>	<b>751</b>	<b>1 152</b>	<b>1 152</b>
<b>Total</b>	<b>4 374</b>	<b>4 795</b>	<b>4 787</b>	<b>5 568</b>	<b>6 099</b>	<b>8 385</b>

(1) Au 31/12/1999, les valeurs des « autres titres détenus à long terme » correspondent à celles des « titres immobilisés de l'activité de portefeuille »

La valeur estimative des titres est déterminée par référence à la valeur d'utilité de ces derniers (cf § 2.3.3.5 et § 2.3.3.6).

## &gt; Note 7 - Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence

Sont détaillées ci-après les quotes-parts d'une valeur supérieure à 38 millions d'euros :

Quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (En millions d'euros)	31/12/01	31/12/00	31/12/99 retraité
<b>Sociétés financières</b>	<b>3 848</b>	<b>3 181</b>	<b>2 434</b>
Al Bank Al Saudi Al Fransi	393	343	277
Banco Espirito Santo	271	302	179
CAI (Suisse) SA		54	
IntesaBci	3 160	2 322	1 898
Filiales de Banco Bisel		131	
Autres	24	29	80
<b>Sociétés non financières</b>	<b>326</b>	<b>(50)</b>	<b>113</b>
Rue Impériale de Lyon	330		
Tranquilidade Vida	71		
Autres	(75)		
<b>Total sociétés mises en équivalence</b>	<b>4 174</b>	<b>3 131</b>	<b>2 547</b>

## &gt; Note 8 - Immobilisations corporelles et incorporelles

(En millions d'euros)	31/12/01		Valeurs nettes	31/12/00	31/12/99 retraité
	Valeurs brutes	Amortissements		Valeurs nettes	Valeurs nettes
Immobilisations corporelles					
- d'exploitation	7195	3588	3 607	4 062	3 814
- données en location simple	1317	519	798	253	246
Immobilisations incorporelles	1435	1098	337	353	372
Créances rattachées <sup>(1)</sup>	10		10	8	1
<b>Total</b>	<b>9 957</b>	<b>5 205</b>	<b>4 752</b>	<b>4 676</b>	<b>4 433</b>

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

**> Note 9 - Variation de l'actif immobilisé**

	31/12/99 retraité	31/12/00	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéances)	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/01
(En millions d'euros)								
<b>Titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidés</b>								
Valeur brute	3 775	4 143	(569)	164	(390)	5	429	3 782
Avances en comptes courants d'associés	1 192	774	7	152	(252)		38	719
Provisions	(613)	(431)	(209)	(108)	198	0	(5)	(555)
<b>Autres titres détenus à long terme<sup>(1)</sup></b>								
Valeur brute	1 842	301	(2)	48	(112)		(26)	209
Avances en comptes courants d'associés			1	14	(15)		215	215
Provisions	(133)	(46)	0	(10)	5		15	(36)
<b>Créances rattachées</b>	<b>36</b>	<b>46</b>					<b>(6)</b>	<b>40</b>
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>6 099</b>	<b>4 787</b>	<b>(772)</b>	<b>260</b>	<b>(566)</b>	<b>5</b>	<b>660</b>	<b>4 374</b>
Immobilisations incorporelles	372	353	48	25	(52)	(6)	(30)	338
Immobilisations corporelles	4 060	4 315	11	354	(219)	(58)	2	4 405
Créances rattachées <sup>(2)</sup>	1	8					1	9
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>4 433</b>	<b>4 676</b>	<b>59</b>	<b>379</b>	<b>(271)</b>	<b>(64)</b>	<b>(27)</b>	<b>4 752</b>

(1) Au 31/12/1999, les valeurs des « autres titres détenus à long terme » correspondent à celles des « titres immobilisés de l'activité de portefeuille ».

(2) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

## &gt; Note 10 - Autres actifs et comptes de régularisation

(En millions d'euros)	31/12/01	31/12/00	31/12/99 retraité
<b>Autres actifs <sup>(1)</sup></b>	<b>18 664</b>	<b>19 881</b>	<b>23 159</b>
Instruments conditionnels achetés	4 938	5 148	4 562
Gestion collective des titres Codevi	2 728	3 083	3 503
Débiteurs divers	8 171	8 598	7 883
Comptes de règlements	2 825	3 010	7 207
Capital souscrit non versé	2	2	2
Actions propres <sup>(2)</sup>		40	2
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>14 897</b>	<b>12 527</b>	<b>13 165</b>
Impôts différés	626	984	561
Comptes d'encaissement et de transfert	3 348	1 808	2 396
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1 549	1 410	1 873
Produits à recevoir	5 971	5 606	6 995
Charges constatées d'avance	1 353	904	771
Gains latents et pertes à étaler sur instruments financiers à terme	640	420	135
Primes d'émission et de remboursement des emprunts obligataires	376	408	427
Autres comptes de régularisation	1 034	987	7
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>33 561</b>	<b>32 408</b>	<b>36 324</b>

(1) Les montants indiqués sont nets de provisions et incluent les créances rattachées.

(2) En 2001, le groupe Crédit Agricole a appliqué les dispositions des règlements CRC 2000-02 et 99-07, et à ce titre, a porté en diminution des capitaux propres consolidés les actions propres qu'il détient. En 2000, une entité du Groupe détenait ses propres actions, c'est ce montant qui est porté sur cette ligne.

## &gt; Note 11 - Provisions inscrites en déduction de l'actif

(En millions d'euros)	31/12/99 retraité	31/12/00	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/01
Sur interbancaire	105	130	0	56	(69)	5		122
Sur créances clientèle	9 459	9 055	148	3 241	(3 502)	(50)	37	8 929
Sur opérations de crédit-bail	158	164	7	61	(42)	1	10	201
Sur portefeuilles titres (placement, TAP et investissement)	236	444		329	(223)	10	13	573
Sur participations et autres titres détenus à long terme	746	477	209	119	(204)	0	(10)	591
Autres	171	183	(18)	61	(38)	(8)	14	194
<b>Total</b>	<b>10 875</b>	<b>10 453</b>	<b>346</b>	<b>3 867</b>	<b>(4 078)</b>	<b>(42)</b>	<b>64</b>	<b>10 610</b>

## > Note 12 - Écarts d'acquisition

(En millions d'euros)	Valeurs brutes	31/12/01 Amortissements	Valeurs nettes	31/12/00 Valeurs nettes	31/12/99 retraité Valeurs nettes
<b>Durée d'amortissement de 1 à 5 ans inclus</b>					
Banco Bisel <sup>(2)</sup>	24	(24)	0	15	16
Filiales de CPR	47	(36)	11		
IntesaBci	100	(80)	20	40	60
<b>Durée d'amortissement de 5 à 10 ans inclus</b>					
CAI (Suisse) SA	62	(9)	53	53	
EFL	104	(3)	101		
Filiales de Banco Bisel <sup>(3)</sup>	66	(20)	46	71	
Lukas	283	(18)	265		
Sofinco	991	(329)	662	786	565
<b>Durée d'amortissement de 10 à 15 ans inclus</b>					
CPR et filiales	215	(127)	88	198	22
Banco Espirito Santo	62	(10)	52	66	
Tranquilidade Vida	46	(4)	42	62	
<b>Durée d'amortissement de 15 à 20 ans inclus</b>					
IntesaBci	52	(5)	47	23	15
Rue Impériale de Lyon	254	(7)	247		
<b>Autres sociétés <sup>(1)</sup></b>	<b>340</b>	<b>(163)</b>	<b>177</b>	<b>68</b>	<b>26</b>
<b>Total</b>	<b>2 646</b>	<b>(835)</b>	<b>1 811</b>	<b>1 383</b>	<b>704</b>

(1) Entités pour lesquelles l'écart d'acquisition pour le Groupe est inférieur à 38 millions d'euros.

(2) L'écart d'acquisition a été intégralement amorti en 2001.

(3) Il s'agit de l'écart d'acquisition existant dans les livres de Banco Bisel sur ses filiales Bersa et Suquia, part du groupe et minoritaire. La part du groupe Crédit Agricole dans cet écart est incluse dans la quote-part de situation nette retenue dans Banco Bisel qui est intégralement dépréciée.

## > Note 13 - Dettes envers les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle

(En millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	31/12/01 > 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/00	31/12/99 retraité
<b>Établissements de crédit</b>									
Comptes et emprunts									
- À vue	12 276				12 276	13	12 289	13 711	9 087
- À terme	28 775	8 323	3 608	1 972	42 678	521	43 199	41 078	35 033
Valeurs données en pension	174	137	231	4 485	5 027	174	5 201	5 241	4 060
Titres donnés en pension livrée	8 104	929	518		9 551	44	9 595	13 361	24 386
<b>Total</b>	<b>49 329</b>	<b>9 389</b>	<b>4 357</b>	<b>6 457</b>	<b>69 532</b>	<b>752</b>	<b>70 284</b>	<b>73 391</b>	<b>72 566</b>
<b>Valeurs nettes au bilan</b>							<b>70 284</b>	<b>73 391</b>	<b>72 566</b>



## &gt; Note 14 - Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par durée résiduelle

(En millions d'euros)	31/12/01				Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/00	31/12/99 retraité
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans					
Comptes ordinaires créditeurs	70 288				70 288	11	70 299	60 880	60 765
Comptes d'épargne à régime spécial									
- À vue	51 409				51 409	5	51 414	48 152	48 262
- À terme	10 197	11 938	55 897	9 726	87 758	26	87 784	89 525	92 258
Autres dettes envers la clientèle	33 533	5 884	6 949	1 482	47 848	1 089	48 937	42 460	37 791
Titres donnés en pension livrée	7 453	272	328	163	8 216	24	8 240	9 082	10 737
<b>Total</b>	<b>172 880</b>	<b>18 094</b>	<b>63 174</b>	<b>11 371</b>	<b>265 519</b>	<b>1 155</b>			
<b>Valeurs au bilan</b>							<b>266 674</b>	<b>250 099</b>	<b>249 813</b>

## Note 14.1 - Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par zone géographique

(En millions d'euros)	31/12/01	31/12/00	31/12/99 retraité
France (y compris DOM, TOM)	223 716	214 526	217 792
Autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	15 375	10 954	10 900
Autres pays d'Europe	4 560	2 969	1 710
Amérique du Nord	4 279	2 530	3 605
Amériques Centrale et du Sud	3 985	3 166	2 533
Afrique et Moyen-Orient	8 742	9 006	7 439
Asie et Océanie (hors Japon)	5 034	4 156	3 739
Japon	983	1 349	433
Total en principal	266 674	248 656	248 151
<b>Dettes rattachées</b>		<b>1 443</b>	<b>1 662</b>
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>266 674</b>	<b>250 099</b>	<b>249 813</b>

Les dettes rattachées ont été affectées à chaque zone géographique à partir de l'exercice 2001.

## Note 14.2 - Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par agents économiques

(En millions d'euros)	31/12/01	31/12/00
Particuliers	197 306	192 101
Agriculteurs	5 998	5 278
Autres professionnels	7 927	5 488
Sociétés financières	16 861	13 884
Entreprises	24 770	18 665
Collectivités publiques	2 210	1 159
Autres agents économiques	11 602	13 524
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>266 674</b>	<b>250 099</b>

## > Note 15 - Dettes représentées par un titre - Analyse par durée résiduelle

(En millions d'euros)	31/12/01				Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/00	31/12/99
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans				retraité	
Bons de caisse	168	199	106		473	9	482	225	204
Titres du marché interbancaire	2 040	2 003	463		4 506	278	4 784	4 847	3 496
Titres de créances négociables									
- Émis en France	11 325	2 975	2 168	370	16 838		16 838	19 542	13 873
- Émis à l'étranger	12 987	5 271	142		18 400		18 400	13 665	6 747
Emprunts obligataires (note 15.1)	582	1 891	9 069	11 108	22 650	689	23 339	23 338	22 966
Autres dettes	106	82			188		188	138	95
<b>Valeurs au bilan</b>					<b>63 055</b>	<b>976</b>	<b>64 031</b>	<b>61 755</b>	<b>47 381</b>

### Note 15.1 - Emprunts obligataires (en monnaie d'émission)

(En millions d'euros)	Echéancier de l'encours au 31 décembre 2001 <sup>(1)</sup>			Encours au 31/12/01	Encours au 31/12/00	Encours au 31/12/99 retraité
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans			
<b>Euro</b>	<b>2 147</b>	<b>8 970</b>	<b>10 556</b>	<b>21 673</b>	<b>21 094</b>	<b>20 938</b>
- Taux fixe	1 557	6 848	7 912	16 317	16 330	16 789
- Taux variable	590	2 122	2 644	5 356	4 764	4 149
<b>Autres devises de l'UE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
- Taux fixe						
- Taux variable						
<b>Dollar</b>	<b>318</b>	<b>99</b>	<b>22</b>	<b>439</b>	<b>985</b>	<b>1 133</b>
- Taux fixe	313		11	324	87	69
- Taux variable	5	99	11	115	898	1 064
<b>Yen</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>529</b>	<b>538</b>	<b>507</b>	<b>0</b>
- Taux fixe			13	13	237	
- Taux variable	9		516	525	270	
<b>Autres devises</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>23</b>
- Taux fixe						23
- Taux variable						
<b>Total en principal</b>	<b>2 474</b>	<b>9 069</b>	<b>11 107</b>	<b>22 650</b>	<b>22 586</b>	<b>22 094</b>
- Taux fixe	1 870	6 848	7 936	16 654	16 654	16 881
- Taux variable	604	2 221	3 171	5 996	5 932	5 213
<b>Dettes rattachées</b>				<b>689</b>	<b>752</b>	<b>872</b>
<b>Valeurs au bilan</b>				<b>23 339</b>	<b>23 338</b>	<b>22 966</b>

(1) Avant prise en compte de toute opération de couverture pouvant modifier les caractéristiques des emprunts.

## &gt; Note 16 - Autres passifs et comptes de régularisation

(En millions d'euros)	31/12/01	31/12/00	31/12/99 retraité
<b>Autres passifs<sup>(1)</sup></b>	<b>23 449</b>	<b>25 793</b>	<b>30 448</b>
Opérations de contrepartie (titres de transaction)	5 273	5 667	6 965
Dettes représentatives de titres empruntés	3 742	3 740	8 900
Instruments conditionnels vendus	3 803	5 452	5 688
Créditeurs divers	8 020	7 991	5 618
Comptes de règlements	2 548	2 885	3 230
Versements restant à effectuer	38	34	31
Autres	25	24	16
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>14 040</b>	<b>13 071</b>	<b>13 639</b>
Comptes d'encaissement et de transfert	1 216	821	716
Comptes d'ajustement et d'écarts	875	1 002	2 119
Produits constatés d'avance	2 721	2 463	2 700
Charges à payer	8 023	7 334	7 152
Pertes latentes et gains à étaler sur instruments financiers	255	261	115
Autres comptes de régularisation	950	1 190	837
<b>Valeurs au bilan</b>	<b>37 489</b>	<b>38 864</b>	<b>44 087</b>

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

## &gt; Note 17 - Provisions pour risques et charges

(En millions d'euros)	31/12/99 retraité	31/12/00	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/01
Risques pays	390	449	14	309	(176)	3		599
Risques d'exécution des engagements par signature	275	359	6	99	(151)	1		314
Retraites et assimilées	417	520	1	512	(223)		14	824
Instruments financiers	136	107		24	(26)	1	1	107
Autres risques et charges <sup>(1)</sup>	3 437	3 429	153	2 079	(3 401)	(20)	752	2 992
<b>Valeurs au bilan</b>	<b>4 655</b>	<b>4 864</b>	<b>174</b>	<b>3 023</b>	<b>(3 977)</b>	<b>(15)</b>	<b>767</b>	<b>4 836</b>

## (1) Principales provisions pour autres risques et charges

	31/12/01	31/12/00
- le provisionnement des surcoûts anticipés au titre du passage à la monnaie unique	45	153
- les provisions pour risques sectoriels et autres risques de crédit	1 172	1 147
- les provisions pour charges de regroupement de moyens	76	271
- les provisions pour situation nette négative des participations	311	49
- les provisions pour retraite et congés de fin de carrière	101	124
- les provisions pour risques opérationnels	92	
- les provisions pour médailles du travail	53	48
- les provisions pour litiges divers	769	1 064
- les écarts d'acquisition passif	9	7

## > Note 18 - Fonds pour risques bancaires généraux

(En millions d'euros)	31/12/01	31/12/00	31/12/99 retraité
Épargne logement <sup>(1)</sup>	1 881	1 467	1 430
CODEVI	17	24	25
Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité <sup>(2)</sup>	610		
Autres	1 620	748	410
<b>Valeurs au bilan</b>	<b>4 128</b>	<b>2 239</b>	<b>1 865</b>

(1) Le changement de méthode de constitution du FRBG épargne logement a conduit à constater un complément de FRBG (cf § 2.3.7).

(2) Ce fonds de garantie a été mis en place dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A.

## > Note 19 - Dettes subordonnées - Analyse par durée résiduelle (en monnaie d'émission)

(En millions d'euros)	31/12/01				Dettes rattachées	Total	31/12/00	31/12/99 retraité
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans				
<b>Dettes subordonnées à terme</b>	<b>8</b>	<b>324</b>	<b>1 500</b>	<b>5 854</b>	<b>179</b>	<b>7 865</b>	<b>5 754</b>	<b>4 610</b>
- Euro	8	324	1 358	5 680	175	7 545	5 363	4 145
- Autres devises de l'UE								
- Dollar			108	174	3	285	380	454
- Yen			9			9	11	11
- Autres devises			25		1	26		
<b>Dettes subordonnées à durée indéterminée</b>				<b>442</b>	<b>0</b>	<b>442</b>	<b>583</b>	<b>626</b>
- Euro				338		338	484	524
- Autres devises de l'UE								
- Dollar				17		17	5	5
- Yen				87		87	94	97
- Autres devises								
Titres et emprunts participatifs				83	5	88	84	105
<b>Total en principal</b>	<b>8</b>	<b>324</b>	<b>1 500</b>	<b>6 379</b>	<b>184</b>	<b>8 395</b>	<b>6 421</b>	<b>5 341</b>
Dettes rattachées							170	149
<b>Valeurs au bilan</b>					<b>184</b>	<b>8 395</b>	<b>6 591</b>	<b>5 490</b>

Les dettes rattachées ont été affectées à chaque catégorie d'opérations à partir de l'exercice 2001.

## &gt; Note 20 - Variation des capitaux propres hors FRBG

(En millions d'euros)	Capitaux propres hors FRBG (part du groupe)				Total	Total des intérêts minoritaires	Total des capitaux propres hors FRBG
	Capital	Primes et réserves	Subvention	Écart de conversion			
<b>Solde au 31 décembre 1998</b>	<b>3 922</b>	<b>16 614</b>	<b>54</b>	<b>0</b>	<b>20 590</b>	<b>609</b>	<b>21 199</b>
Dividendes versés en 1999		(182)			(182)	(26)	(208)
Variation de capital	(45)				(45)		(45)
Conversion du capital en euros	10	(10)					0
Variation des primes d'émission		140			140		140
Variation des réserves et primes de fusion		1			1		1
Variation de l'écart de conversion				93	93	15	108
Variation des réserves de réestimation		(19)			(19)		(19)
Résultat de l'exercice 1999		2 373			2 373	90	2 463
Autres variations		4	36		40	238	278
<b>Solde au 31 décembre 1999</b>	<b>3 887</b>	<b>18 921</b>	<b>90</b>	<b>93</b>	<b>22 991</b>	<b>926</b>	<b>23 917</b>
<b>Solde au 31 décembre 1999 retraité</b>	<b>3 887</b>	<b>18 921</b>	<b>90</b>	<b>93</b>	<b>22 991</b>	<b>1 324</b>	<b>24 315</b>
Dividendes versés en 2000		(196)			(196)	(62)	(258)
Variation de capital	(21)				(21)		(21)
Incorporation de réserves au capital	56	(56)					
Conversion du capital en euros	1	(1)					
Variation des primes d'émission		155			155		155
Variation des réserves et primes de fusion		7			7		7
Variation de l'écart de conversion				82	82		82
Variation des réserves de réestimation		(1)			(1)	24	23
Résultat de l'exercice 2000		2 762			2 762	38	2 800
Effet lié au changement de méthode de consolidation du groupe Sofinco <sup>(1)</sup>						(140)	(140)
Acquisition des minoritaires de CPR						(329)	(329)
Effet lié à l'application du règlement CRC 99-07 <sup>(2)</sup>		17			17	0	17
Autres variations		2	(6)		(4)	39	35
<b>Solde au 31 décembre 2000</b>	<b>3 923</b>	<b>21 610</b>	<b>84</b>	<b>175</b>	<b>25 792</b>	<b>894</b>	<b>26 686</b>

(1) Le groupe Crédit Agricole a pris au début de l'exercice 2000 le contrôle total du groupe Sofinco.

(2) La mise en œuvre du règlement de consolidation CRC 99-07 a entraîné : d'une part des changements de méthodes de consolidation ; d'autre part des modifications dans le calcul des impôts différés dont l'effet à l'ouverture de l'exercice a été imputé aux réserves de consolidation.

## Groupe Crédit Agricole

(En millions d'euros)	Capital	Capitaux propres hors FRBG (part du groupe)			Total	Total des intérêts minoritaires	Total des capitaux propres hors FRBG
		Primes et réserves	Subvention	Écart de conversion			
<b>Solde au 31 décembre 2000</b>	<b>3 923</b>	<b>21 610</b>	<b>84</b>	<b>175</b>	<b>25 792</b>	<b>894</b>	<b>26 686</b>
Dividendes versés en 2001 <sup>(1)</sup>		(213)			(213)	(48)	(261)
Conversion du capital en euros	2	(2)			0		0
Variation de capital	(26)				(26)		(26)
Elimination des actions propres <sup>(4)</sup>	(6)	(28)			(34)		(34)
Cession des actions Crédit Agricole S.A. par les Caisses Régionales <sup>(2)</sup>	591	2 144			2 735		2 735
Rachat de CCI par Crédit Agricole S.A.	(51)	(510)			(561)		(561)
Augmentation de capital réservée aux salariés	51	134			185		185
Variation des réserves et primes de fusion		(32)			(32)		(32)
Variation de l'écart de conversion				36	36	(37)	(1)
Variation des réserves de réestimation		(19)			(19)		(19)
Variation des réserves de réévaluation		19			19		19
Résultat de l'exercice 2001		1 158			1 158	89	1 247
Changement de méthode relatif au FRBG épargne-logement <sup>(3)</sup>		(737)			(737)		(737)
Autres variations		56	29		85	(242)	(157)
<b>Solde au 31 décembre 2001</b>	<b>4 484</b>	<b>23 580</b>	<b>113</b>	<b>211</b>	<b>28 388</b>	<b>656</b>	<b>29 044</b>

(1) Les distributions effectuées en 2001 au titre de l'exercice 2000 comprennent :

- les intérêts aux parts sociales versés par les Caisses Locales à leurs sociétaires pour 109 millions d'euros.
- les intérêts versés par les Caisses Régionales à leurs sociétaires hors Caisses locales et les intérêts versés aux porteurs de Certificats coopératifs d'investissement pour 64 millions d'euros
- les dividendes versés par la CNCA à ses actionnaires hors Caisses Régionales pour 40 millions d'euros.

(2) Dont 1300 millions d'euros de plus values de cession nettes des frais de cotation.

(3) Suite à une demande de justification formulée par la C.O.B., le groupe Crédit Agricole ne constate plus d'impôt différé relatif aux provisions épargne logement. L'effet calculé à l'ouverture de l'exercice est imputé aux réserves de consolidation.

(4) 2 009 482 actions de Crédit Agricole S.A. détenues par d'autres sociétés du Groupe, ne répondant pas aux conditions réglementaires de maintien au bilan consolidé (cf règlement CRC 2000-02).

### Note 20.1 - Actions de préférence

Entité émettrice	Date d'émission	Montant de l'émission (En millions de dollars)	31/12/01	31/12/00	31/12/99
			(En millions d'euros)	(En millions d'euros)	retraité (En millions d'euros)
Indosuez Holding SCA 1	déc-91	150	0	161	149
<b>Total</b>		<b>150</b>	<b>0</b>	<b>161</b>	<b>149</b>

Société déconsolidée au 31/12/2001.

## &gt; Note 21 - Composition des fonds propres

(En millions d'euros)	31/12/01	31/12/00	31/12/99 retraité
<b>Capitaux propres hors FRBG</b>	<b>29 044</b>	<b>26 686</b>	<b>24 315</b>
Fonds pour risques bancaires généraux	4 128	2 239	1 865
Dettes subordonnées	8 395	6 591	5 490
<b>Autres fonds propres</b>	<b>12 523</b>	<b>8 830</b>	<b>7 355</b>
<b>Total des fonds propres</b>	<b>41 567</b>	<b>35 516</b>	<b>31 670</b>

## &gt; Note 22 - Contributions par devise au bilan consolidé

(En milliards d'euros)	31/12/01	Actif		31/12/01	Passif	
		31/12/00	31/12/99 retraité		31/12/00	31/12/99 retraité
Euro	468,0	448,3	435,4	458,4	442,4	436,7
Autres devises de l'Union Européenne	7,1	7,5	4,6	14,5	9,7	10,9
Dollar	52,5	51,6	47,4	71,0	66,0	49,5
Yen	19,5	11,7	10,7	5,7	7,2	3,9
Autres devises	16,2	16,6	14,8	13,7	10,4	11,9
<b>Total</b>	<b>563,3</b>	<b>535,7</b>	<b>512,9</b>	<b>563,3</b>	<b>535,7</b>	<b>512,9</b>

## &gt; Note 23 - Opérations de change et emprunts en devises non dénoués

(En millions d'euros)	31/12/01		31/12/00		31/12/99 retraité <sup>(1)</sup>	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
<b>Opérations de change au comptant</b>	<b>14 698</b>	<b>14 758</b>	<b>15 269</b>	<b>15 792</b>	<b>2 034</b>	<b>2 239</b>
Devises	10 900	10 417	10 816	10 406	1 294	1 561
Francs	3 798	4 341	4 453	5 386	740	678
<b>Opérations de change à terme</b>	<b>472 684</b>	<b>473 144</b>	<b>310 634</b>	<b>310 311</b>	<b>278 462</b>	<b>279 220</b>
Devises	380 276	372 949	226 092	216 364	209 361	209 726
Francs	92 408	100 195	84 542	93 947	69 101	69 494
<b>Prêts et emprunts en devises</b>	<b>2 514</b>	<b>347</b>	<b>3 080</b>	<b>940</b>	<b>1 346</b>	<b>524</b>
<b>Total</b>	<b>489 896</b>	<b>488 249</b>	<b>328 983</b>	<b>327 043</b>	<b>281 842</b>	<b>281 983</b>

(1) Le 31/12/1999 retraité ne comprend pas les données de CPR.

> Note 24 - Opérations sur instruments financiers à terme

(En millions d'euros)	Opérations de couverture	31/12/01 Opérations autres que de couverture	Total	31/12/00 Total	31/12/99 retraité <sup>(2)</sup> Total
<b>Opérations fermes</b>	<b>68 958</b>	<b>2 159 057</b>	<b>2 228 015</b>	<b>1 611 001</b>	<b>1 399 227</b>
<b>Opérations sur marchés organisés<sup>(1)</sup></b>	<b>12 921</b>	<b>398 307</b>	<b>411 228</b>	<b>210 911</b>	<b>161 820</b>
Contrats à terme de taux d'intérêt	4 204	169 047	173 251	198 982	158 150
Contrats à terme de change		157	157	193	396
Instruments à terme sur actions et indices boursiers	8 717	219 129	227 846	11 736	3 274
Autres contrats à terme		9 974	9 974	0	0
<b>Opérations de gré à gré<sup>(1)</sup></b>	<b>56 037</b>	<b>1 760 750</b>	<b>1 816 787</b>	<b>1 400 090</b>	<b>1 237 407</b>
Swaps de taux	55 534	1 415 715	1 471 249	1 180 923	1 044 249
FRA	503	212 593	213 096	123 051	125 582
Instruments à terme sur actions et indices boursiers		132 442	132 442	6 090	1 737
Autres contrats à terme			0	90 026	65 839
<b>Opérations conditionnelles</b>	<b>3 518</b>	<b>250 686</b>	<b>254 204</b>	<b>235 758</b>	<b>298 331</b>
<b>Opérations sur marchés organisés</b>	<b>209</b>	<b>25 266</b>	<b>25 475</b>	<b>6 908</b>	<b>25 986</b>
Instruments de taux d'intérêt à terme					
Achetés		9 100	9 100	903	9 534
Vendus		8 151	8 151	2 172	13 593
Instruments sur actions et indices boursiers					
Achetés		3 377	3 377	1 489	1 448
Vendus		4 593	4 593	1 597	1 329
Instruments de taux de change à terme					
Achetés	159	45	204	374	37
Vendus	50	0	50	373	45
<b>Opérations de gré à gré</b>	<b>3 309</b>	<b>225 420</b>	<b>228 729</b>	<b>228 850</b>	<b>272 345</b>
Option de swaps de taux					
Achetés	378	12 183	12 561	23 897	10 602
Vendus	105	13 420	13 525	26 432	8 139
Instruments de taux d'intérêt à terme					
Achetés	1 601	66 341	67 942	56 266	40 624
Vendus	655	60 694	61 349	53 793	46 356
Instruments sur actions et indices boursiers					
Achetés			0	4 080	15 332
Vendus			0	7 457	84 062
Instruments de taux de change à terme					
Achetés	105	23 535	23 640	28 510	33 419
Vendus	102	23 346	23 448	28 415	33 811
Autres instruments à terme					
Achetés	96	7 455	7 551	0	0
Vendus	267	18 446	18 713	0	0
<b>Total</b>	<b>72 476</b>	<b>2 409 743</b>	<b>2 482 219</b>	<b>1 846 759</b>	<b>1 697 558</b>

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

(2) Le 31/12/1999 retraité ne comprend pas les données de CPR.



## Note 24.1 - Opérations sur instruments financiers à terme - Analyse par durée résiduelle

Encours notionnels (En millions d'euros)	Opérations de gré à gré			Opérations sur marchés organisés			31/12/01	31/12/00	31/12/99
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total	Total	retraité <sup>(1)</sup> Total
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>919 239</b>	<b>545 389</b>	<b>375 095</b>	<b>146 475</b>	<b>39 925</b>	<b>0</b>	<b>2 026 123</b>	<b>1 666 419</b>	<b>1 456 832</b>
- Futures				129 224	39 925		169 149	198 982	158 150
- FRA	197 801	15 215	80				213 096	123 051	125 582
- Swaps de taux d'intérêts	685 168	434 330	351 751				1 471 249	1 180 923	1 044 251
- Options de taux	9 679	14 961	1 446				26 086	50 329	18 741
- Caps-floors-collars	23 550	76 335	21 366				121 251	100 146	86 980
- Autres instruments conditionnels	3 041	4 548	452	17 251			25 292	12 987	23 128
<b>Instruments de devises et or</b>	<b>92 102</b>	<b>57 383</b>	<b>34 250</b>	<b>346</b>	<b>37</b>	<b>1</b>	<b>184 119</b>	<b>147 890</b>	<b>133 545</b>
- Opérations fermes de change	48 630	53 788	34 228	156		1	136 803	90 219	66 234
- Options de change	43 472	3 595	22	190	37		47 316	57 672	67 311
<b>Autres instruments</b>	<b>15 606</b>	<b>27 577</b>	<b>1 669</b>	<b>227 093</b>	<b>33</b>	<b>0</b>	<b>271 978</b>	<b>32 450</b>	<b>107 181</b>
- Dérivés sur actions et indices boursiers	15 274	18 088	1 217	227 093	33		261 705	32 330	107 181
- Dérivés sur métaux précieux	145						145	85	
- Dérivés sur produits de base							0	35	0
- Dérivés de crédits	187	9 489	452				10 128		
<b>Sous-total</b>	<b>1 026 947</b>	<b>630 349</b>	<b>411 014</b>	<b>373 914</b>	<b>39 995</b>	<b>1</b>	<b>2 482 220</b>	<b>1 846 759</b>	<b>1 697 558</b>
- Opérations de change à terme	918 494	26 633	701				945 828	620 946	557 681
<b>Total général</b>	<b>1 945 441</b>	<b>656 982</b>	<b>411 715</b>	<b>373 914</b>	<b>39 995</b>	<b>1</b>	<b>3 428 048</b>	<b>2 467 705</b>	<b>2 255 239</b>

(1) Le 31/12/1999 retraité ne comprend pas les données de CPR.

## &gt; Note 25 - Produits nets d'intérêts et revenus assimilés

(En millions d'euros)	31/12/01	31/12/00 retraité	31/12/99 retraité
Sur opérations avec les établissements de crédit	8 381	7 080	6 415
Sur opérations avec la clientèle	17 077	15 893	14 746
Sur opérations de crédit-bail et de location	705	581	490
Sur obligations et autres titres à revenu fixe (note 26)	2 776	2 969	3 147
Autres intérêts et produits assimilés	52	77	86
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>28 991</b>	<b>26 600</b>	<b>24 884</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	(10 466)	(9 363)	(6 857)
Sur opérations avec la clientèle	(7 872)	(7 506)	(7 528)
Sur opérations de crédit-bail et de location	(251)	(219)	(155)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(3 937)	(3 707)	(3 090)
Autres intérêts et charges assimilées	(30)	(29)	(33)
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>(22 556)</b>	<b>(20 824)</b>	<b>(17 663)</b>
<b>Produits nets d'intérêts et revenus assimilés</b>	<b>6 435</b>	<b>5 776</b>	<b>7 221</b>

Les provisions sur intérêts des créances douteuses ou litigieuses ont été reclassées en diminution des intérêts et produits sur opérations avec la clientèle en 2000 et 2001.

## > Note 26 - Revenus des titres

(En millions d'euros)	Titres à revenu fixe			Titres à revenu variable		
	31/12/01	31/12/00 retraité	31/12/99 retraité	31/12/01	31/12/00 retraité	31/12/99 retraité
Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme				194	163	151
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	688	578	549	72	92	32
Codevi	149	181	219			
Titres d'investissement	1 604	1 939	2 094			
Opérations diverses sur titres	335	271	286			
<b>Revenus des titres</b>	<b>2 776</b>	<b>2 969</b>	<b>3 147</b>	<b>266</b>	<b>255</b>	<b>183</b>

## > Note 27 - Produits nets des commissions

(En millions d'euros)	31/12/01			31/12/00 retraité			31/12/99 retraité		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	130	(61)	69	95	(52)	43	87	(61)	26
Sur opérations avec la clientèle	1 585	(130)	1 455	1 322	(105)	1 217	1 248	(139)	1 109
Sur opérations sur titres	339	(69)	270	551	(98)	453	517	(108)	409
Sur opérations de change	69	(5)	64	66	(6)	60	52	(4)	48
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	72	(50)	22	61	(61)	(0)	70	(94)	(24)
Prestations de services bancaires et financiers (Note 28)	2 902	(701)	2 201	3 099	(802)	2 297	2 168	(553)	1 615
<b>Produits nets des commissions</b>	<b>5 097</b>	<b>(1 016)</b>	<b>4 081</b>	<b>5 194</b>	<b>(1 124)</b>	<b>4 070</b>	<b>4 142</b>	<b>(959)</b>	<b>3 183</b>

## > Note 28 - Prestations de services bancaires et financiers

(En millions d'euros)	31/12/01	31/12/00 retraité	31/12/99 retraité
Produits nets de gestion d'OPCVM et de titres pour le compte de la clientèle	1 149	1 316	942
Produits nets sur moyens de paiement	786	740	671
Autres produits (charges) nets de services financiers	266	241	2
<b>Prestations de services bancaires et financiers</b>	<b>2 201</b>	<b>2 297</b>	<b>1 615</b>

## &gt; Note 29 - Solde des opérations sur portefeuilles de négociation

(En millions d'euros)	31/12/01	31/12/00 retraité	31/12/99 retraité
Solde des opérations sur titres de transaction et sur instruments financiers à terme	2 150	1 720	1 846
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	352	485	138
<b>Produits nets sur portefeuilles de négociation</b>	<b>2 502</b>	<b>2 205</b>	<b>1 984</b>

## &gt; Note 30 - Solde des opérations sur titres de placement et de l'activité de portefeuille

(En millions d'euros)	31/12/01	31/12/00 retraité	31/12/99 retraité
Dotations aux provisions	(286)	(195)	(56)
Reprises de provisions	193	104	110
<b>Dotation ou reprise nette aux provisions</b>	<b>(93)</b>	<b>(91)</b>	<b>54</b>
<b>Titres de placement</b>			
Plus-values de cession réalisées	952	1 195	805
Moins-values de cession réalisées	(349)	(115)	(364)
<b>Solde des plus et moins-values de cession</b>	<b>603</b>	<b>1 080</b>	<b>441</b>
<b>Titres de l'activité de portefeuille</b>			
Plus-values de cession réalisées	409	569	
Moins-values de cession réalisées	(8)	(44)	
<b>Solde des plus et moins-values de cession</b>	<b>401</b>	<b>525</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>911</b>	<b>1 514</b>	<b>495</b>

## &gt; Note 31 - Charges générales d'exploitation

## Note 31.1 - Frais de personnel

(En millions d'euros)	31/12/01	31/12/00 retraité	31/12/99 retraité
Salaires et traitements	(3 760)	(3 577)	(3 357)
Charges sociales	(1 496)	(1 458)	(1 415)
Intéressement	(232)	(173)	(145)
Participation	(99)	(158)	(135)
Impôts et taxes sur rémunérations	(309)	(307)	(296)
<b>Frais de personnel</b>	<b>(5 896)</b>	<b>(5 673)</b>	<b>(5 348)</b>

### Note 31.2- Effectif moyen <sup>(1)</sup>

Catégorie de personnel	31/12/01	31/12/00 retraité	31/12/99 retraité
Cadres	24 782	23 627	22 971
Agents de maîtrise	33 576	33 060	31 428
Employés	43 901	34 346	34 380
<b>Total</b>	<b>102 259</b>	<b>91 033</b>	<b>88 779</b>
dont : France	85 821	83 836	82 697
Étranger	16 438	7 197	6 082

(1) L'augmentation des effectifs s'explique notamment :

- par l'entrée des salariés de Lukas SA, Lukas Bank et EFL pour un total de 2000 personnes, de la Banque CAI Suisse société auparavant mise en équivalence et maintenant fusionnée à CAI (Suisse) SA pour un total de 103 personnes, l'incidence des autres variations de périmètre étant de 984 personnes.
- par une correction sur le groupe Bisel (6043 personnes), sur CAI Yemen (209 personnes) et sur Agos Itafinco (297 personnes).

### Note 31.3- Autres frais administratifs

(En millions d'euros)	31/12/01	31/12/00 retraité	31/12/99 retraité
Impôts et taxes	(458)	(404)	(402)
Services extérieurs	(4 033)	(3 443)	(3 121)
Autres frais administratifs <sup>(1)</sup>	465	173	126
<b>Total</b>	<b>(4 026)</b>	<b>(3 674)</b>	<b>(3 397)</b>

(1) Les autres produits divers d'exploitation ont été reclassés en 2000 et 2001 de produits nets d'exploitation bancaire à frais administratifs. L'impact de ce reclassement s'élève à 50 millions d'euros en 2001 contre 27 millions d'euros en 2000.

## > Note 32 - Coût du risque

(En millions d'euros)	31/12/01	31/12/00 retraité	31/12/99 retraité
<b>Dotations aux provisions</b>	<b>(5 021)</b>	<b>(3 220)</b>	<b>(3 828)</b>
Provisions sur créances douteuses	(3 075)	(2 106)	(3 119)
Autres provisions	(1 946)	(1 114)	(709)
<b>Reprises de provisions</b>	<b>4 868</b>	<b>3 507</b>	<b>4 184</b>
Reprises de provisions sur créances douteuses	3 114	2 505	3 106
Autres reprises de provisions	1 754	1 002	1 078
<b>Variation des provisions</b>	<b>(153)</b>	<b>287</b>	<b>356</b>
Créances irrécouvrables non provisionnées	(138)	(224)	(87)
Créances irrécouvrables provisionnées	(1 215)	(1 115)	(1 478)
Récupérations sur créances amorties	153	192	122
<b>Coût du risque</b>	<b>(1 353)</b>	<b>(860)</b>	<b>(1 087)</b>

Les provisions sur intérêts des créances douteuses ou litigieuses ont été reclassées du coût du risque en diminution des intérêts et produits sur les opérations avec la clientèle en 2000 et 2001.

## &gt; Note 33 - Résultat net sur actifs immobilisés

(En millions d'euros)	31/12/01	31/12/00 retraité	31/12/99 retraité
<b>Immobilisations financières</b>			
<b>Dotations aux provisions</b>			
Sur titres d'investissement	(11)	(5)	(0)
Sur participations et autres titres détenus à long terme	(119)	(67)	(200)
<b>Reprises de provisions</b>			
Sur titres d'investissement	9	1	2
Sur participations et autres titres détenus à long terme	203	296	159
<b>Dotation ou reprise nette aux provisions</b>	<b>82</b>	<b>225</b>	<b>(39)</b>
Sur titres d'investissement	(2)	(4)	2
Sur participations et autres titres détenus à long terme	84	229	(41)
<b>Plus-values de cession réalisées</b>			
Sur titres d'investissement	8	9	15
Sur participations et autres titres détenus à long terme	671	155	490
<b>Moins-values de cession réalisées</b>			
Sur titres d'investissement	(9)	(2)	(16)
Sur participations et autres titres détenus à long terme	(653)	(68)	(220)
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>	<b>17</b>	<b>94</b>	<b>269</b>
Sur titres d'investissement	(1)	7	(0)
Sur participations et autres titres détenus à long terme	18	87	269
<b>Solde (en perte) ou en bénéfice</b>	<b>99</b>	<b>319</b>	<b>230</b>
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>			
Plus-values de cession	67	22	47
Moins-values de cession	(44)	(19)	(12)
<b>Solde (en perte) ou en bénéfice</b>	<b>23</b>	<b>3</b>	<b>35</b>
<b>Résultat net sur immobilisations</b>	<b>122</b>	<b>322</b>	<b>265</b>

## > Note 34 - Impôt sur les bénéfices

(En millions d'euros)	31/12/01	31/12/00 retraité	31/12/99 retraité
Impôt courant de l'exercice	(1 435)	(1 415)	(1 456)
(Charge) ou produit d'impôt différé de l'exercice	105	410	(11)
<b>Total</b>	<b>(1 330)</b>	<b>(1 005)</b>	<b>(1 467)</b>

### Taux effectif d'impôt au 31 décembre 2001

(En millions d'euros et en taux)

	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, amortissement des écarts d'acquisition et résultat des sociétés mises en équivalence	2 596	36,43%	(946)
Effet des différences permanentes		3,24%	(84)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		-2,09%	54
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		21,22%	(551)
Effet de l'imposition à 19%		-6,87%	178
Effet des autres éléments		-0,69%	18
Taux et charge effectif d'impôt		51,23%	(1 330)

Le montant des actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait que leur récupération n'est pas jugée probable s'élève à 40,6 millions d'euros au 31 décembre 2001.

La charge fiscale de l'exercice 2001 se ventile de la façon suivante :

- sur résultat courant : charge d'impôt de 1 096 millions d'euros,
- sur résultat exceptionnel : charge d'impôt de 234 millions d'euros.

## &gt; Note 35 - Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence

(En millions d'euros)	31/12/01	31/12/00 retraité	31/12/99 retraité
Sociétés non financières	(31)	(18)	4
Sociétés financières	314	171	362
<b>Total</b>	<b>283</b>	<b>153</b>	<b>366</b>

## &gt; Note 36 - Résultat exceptionnel

(En millions d'euros)	31/12/01	31/12/00 retraité
Pré-retraite et congés de fin de carrière	(532)	(196)
Euro	7	(72)
Systèmes d'informations et charges de restructuration	(72)	(138)
Litiges	(48)	(111)
Cotisations au fonds de garantie - dépôts et titres	(33)	(23)
Amende de place au titre de la Direction de la Concurrence	0	(69)
Diminution du « taux de perte interne » (cf § 2.1.6)	759	
Provision pour risque Argentine	(98)	
Indemnisation des biens juifs	(9)	
Risques opérationnels	(66)	0
Divers	(24)	(13)
<b>Total</b>	<b>(116)</b>	<b>(622)</b>

La ventilation du résultat exceptionnel n'est pas disponible pour 1999.

## > Note 37 - Informations relatives aux résultats des activités bancaires

### Note 37.1 - Produit net bancaire par secteur d'activité et zone géographique <sup>(1)</sup>

(En millions d'euros)	31/12/01					Ensemble des métiers	31/12/00 <sup>(2)</sup>	31/12/99 <sup>(2)(3)</sup> retraité
	Banque de proximité France	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de grande clientèle	Banque de détail à l'étranger	Gestion pour compte propre et divers			
France (y compris DOM-TOM)	10 499	1 195	1 207		594	13 495	13 284	12 812
Autres pays de l'Espace Economique								
Européen (EEE)		171	622	248		1 041	957	710
Autres pays d'Europe		149	88	78	1	316	264	219
Amérique du Nord		15	308			323	320	321
Amériques Centrale et du Sud				584		584	167	127
Afrique et Moyen-Orient			180			180	230	201
Asie et Océanie (hors Japon)		4	246			250	310	307
Japon		5	65			70	25	22
Non ventilés et organismes internationaux						0	129	49
<b>Produit net bancaire</b>	<b>10 499</b>	<b>1 539</b>	<b>2 716</b>	<b>910</b>	<b>595</b>	<b>16 259</b>	<b>15 686</b>	<b>14 768</b>

(1) La décomposition du produit net bancaire par secteur d'activité et zone géographique est pour partie issue d'informations de gestion.

(2) En 2001, Crédit Agricole S.A. applique la totalité des dispositions du règlement CRC 2000-04 pour la présentation des états de synthèse consolidés: à ce titre les éléments relatifs au provisionnement des intérêts sur créances douteuses ou litigieuses figurent en « intérêts et produits assimilés » et non plus en « coût du risque ».

Par ailleurs les « autres produits divers d'exploitation » ont été reclassés de « produits nets d'exploitation bancaire » à « frais administratifs ».

Les comptes des exercices 2000 et 1999 ne sont pas retraités selon cette présentation.

(3) Les données 1999 retraitées reflètent les nouvelles règles de consolidation (règlement CRC 99-07 mis en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2000).

### Note 37.2 - Résultat courant avant impôt par secteur d'activité au 31 décembre 2001 <sup>(1)</sup>

(En millions d'euros)	Banque de proximité France	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de grande clientèle	Banque de détail à l'étranger	Gestion pour compte propre et divers	Ensemble des métiers
<b>Produit net bancaire</b>	<b>10 499</b>	<b>1 539</b>	<b>2 716</b>	<b>910</b>	<b>595</b>	<b>16 259</b>
Charges de fonctionnement	(6 848)	(807)	(2 016)	(665)	(365)	(10 701)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>3 651</b>	<b>732</b>	<b>700</b>	<b>245</b>	<b>230</b>	<b>5 558</b>
Coût du risque	(630)	(1)	(159)	(274)	(289)	(1 353)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3 021</b>	<b>731</b>	<b>541</b>	<b>(29)</b>	<b>(59)</b>	<b>4 205</b>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		2	56	251	(26)	283
Résultat net sur actifs immobilisés					122	122
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>3 021</b>	<b>733</b>	<b>597</b>	<b>222</b>	<b>37</b>	<b>4 610</b>

(1) La décomposition du résultat courant avant impôt par secteur d'activité est pour partie issue d'informations de gestion.



Note 37.2 - Résultat courant avant impôt par secteur d'activité au 31 décembre 2000 retraité <sup>(1)(4)</sup>

(En millions d'euros)	Banque de proximité France	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de grande clientèle	Banque de détail à l'étranger	Gestion pour compte propre et divers	Ensemble des métiers
<b>Produit net bancaire</b>	10 214	1 380	2 982	358	505	15 439
Charges de fonctionnement	(6 678)	(741)	(1 961)	(345)	(319)	(10 044)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	3 536	639	1 021	13	186	5 395
Coût du risque	(489)	(47)	(256)	(153)	85	(860)
<b>Résultat d'exploitation</b>	3 047	592	765	(140)	271	4 535
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	1	1	49	115	(13)	153
Résultat net sur actifs immobilisés					322	322
<b>Résultat courant avant impôt</b>	3 048	593	814	(25)	580	5 010

Note 37.2 - Résultat courant avant impôt par secteur d'activité au 31 décembre 2000 publié <sup>(1)(4)</sup>

(En millions d'euros)	Banque de proximité France	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de grande clientèle	Banque de détail à l'étranger, compte propre et divers	Ensemble des métiers
<b>Produit net bancaire</b>	10 516	1 326	2 873	971	15 686
Charges de fonctionnement	(6 545)	(710)	(1 878)	(938)	(10 071)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	3 971	616	995	33	5 615
Coût du risque	(445)	(42)	(253)	(340)	(1 080)
<b>Résultat d'exploitation</b>	3 526	574	742	(307)	4 535
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	1	0	49	103	153
Résultat net sur actifs immobilisés				322	322
<b>Résultat courant avant impôt</b>	3 527	574	791	118	5 010

Note 37.2 - Résultat courant avant impôt par secteur d'activité au 31 décembre 1999 retraité <sup>(1)(2)(3)</sup>

(En millions d'euros)	Banque de proximité France	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de grande clientèle	Banque de détail à l'étranger, compte propre et divers	Ensemble des métiers
<b>Produit net bancaire</b>	10 364	1 159	2 441	804	14 768
Charges de fonctionnement	(6 522)	(634)	(1 611)	(644)	(9 411)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	3 842	525	830	160	5 357
Coût du risque	(428)	(1)	(383)	(275)	(1 087)
<b>Résultat d'exploitation</b>	3 414	524	447	(115)	4 270
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	7	2	31	326	366
Résultat net sur actifs immobilisés				265	265
<b>Résultat courant avant impôt</b>	3 421	526	478	476	4 901

(1) La décomposition du résultat courant avant impôt par secteur d'activité est pour partie issue d'informations de gestion.

(2) En 2001, Crédit Agricole S.A. applique la totalité des dispositions du règlement CRC 2000-04 pour la présentation des états de synthèse consolidés; à ce titre les éléments relatifs au provisionnement des intérêts sur créances douteuses ou litigieuses figurent en « intérêts et produits assimilés » et non plus en « coût du risque ».

Par ailleurs les « autres produits divers d'exploitation » ont été reclassés de « produits nets d'exploitation bancaire » à « frais administratifs ».

Les comptes de l'exercice 1999 ne sont pas retraités selon cette présentation.

(3) Les données 1999 retraitées reflètent les nouvelles règles de consolidation (règlement CRC 99-07 mis en œuvre au 1<sup>er</sup> Janvier 2000).

(4) Les comptes de l'exercice 2000 sont présentés au format retraités de la présentation 2001, ainsi que sous la forme publiée au 31/12/2000.

**Note 37.3 - Résultat courant avant impôt par zone géographique <sup>(1)</sup>**

	31/12/01							31/12/00 <sup>(2)</sup>	31/12/99	
	PNB	Charges de fonction.	Résultat brut d'exploit.	Coût du risque	Résultat d'exploit.	Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	Résultat net sur actifs immobilisés	Résultat courant avant impôt	Résultat courant avant impôt	Résultat courant avant impôt
(En millions d'euros)										
France (y compris DOM-TOM)	13 495	(8 618)	4 877	(821)	4 056	26	122	4 204	4 213	4 534
Autres pays de l'Espace										
Economique Européen (EEE)	1 041	(748)	293	(31)	262	182		444	504	516
Autres pays d'Europe	316	(182)	134	(25)	109			109	112	85
Amérique du Nord	323	(237)	86	(251)	(165)			(165)	(155)	46
Amériques Centrale et du Sud	584	(445)	139	(216)	(77)	14		(63)	145	(259)
Afrique et Moyen-Orient	180	(132)	48	(27)	21	61		82	51	29
Asie et Océanie (hors Japon)	250	(292)	(42)	18	(24)			(24)	48	(19)
Japon	70	(47)	23		23			23	(6)	(1)
Non ventilés et organismes internationaux	0		0		0			0	98	(30)
<b>Totaux</b>	<b>16 259</b>	<b>(10 701)</b>	<b>5 558</b>	<b>(1 353)</b>	<b>4 205</b>	<b>283</b>	<b>122</b>	<b>4 610</b>	<b>5 010</b>	<b>4 901</b>

(1) La décomposition du résultat courant avant impôt par zone géographique est pour partie issue d'informations de gestion.

(2) En 2001, Crédit Agricole S.A. applique la totalité des dispositions du règlement CRC 2000-04 pour la présentation des états de synthèse consolidés; à ce titre les éléments relatifs au provisionnement des intérêts sur créances douteuses ou litigieuses figurent en « intérêts et produits assimilés » et non plus en « coût du risque ».

Par ailleurs les « autres produits divers d'exploitation » ont été reclassés de « produits nets d'exploitation bancaire » à « frais administratifs ».

Les comptes des exercices 2000 et 1999 ne sont pas retraités selon cette présentation.

(3) Les données 1999 retraitées reflètent les nouvelles règles de consolidation (règlement CRC 99-07 mis en œuvre au 1<sup>er</sup> Janvier 2000).

## &gt; Note 38 - Notes spécifiques à l'activité d'assurance

Les méthodes et règles d'évaluation des postes spécifiques à l'activité d'assurance sont celles prévues par le Code des assurances, conformément à la réglementation française.

## Note 38.1 - Ventilation des placements des entreprises d'assurance

(En millions d'euros)	31/12/01			31/12/00			31/12/99 retraité		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1-Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	2 093	2 080	2 172	1 634	1 623	1 641	1 158	1 157	1 121
2-Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	2 717	2 716	3 343	2 313	2 312	3 758	2 000	1 984	3 616
3-Parts d'OPCVM autres que celles visées en 4	4 321	4 320	4 703	3 246	3 245	4 418	2 464	2 473	4 082
4-Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	6 426	6 426	7 607	6 385	6 385	7 278	6 308	6 337	6 964
5-Obligations et autres titres à revenu fixe	58 944	58 311	61 095	53 468	52 894	55 382	45 492	46 443	46 947
6-Prêts hypothécaires	6	6	6	6	6	6	5	5	5
7-Autres prêts et effets assimilés	133	133	133	126	126	126	120	120	120
8-Dépôts auprès des entreprises cédantes									
9-Dépôts autres que ceux visés au 8, cautionnements en espèces et autres placements	596	593	608	348	348	348	2 745	2 743	2 485
10-Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	6 762	6 762	6 762	6 882	6 882	6 882	4 065	4 065	4 065
<b>Total</b>	<b>81 998</b>	<b>81 347</b>	<b>86 429</b>	<b>74 408</b>	<b>73 821</b>	<b>79 839</b>	<b>64 357</b>	<b>65 327</b>	<b>69 405</b>
<b>Opérations réciproques</b>		<b>(1 655)</b>			<b>(1 691)</b>			<b>(1 893)</b>	
<b>Total</b>		<b>79 692</b>			<b>72 130</b>			<b>63 434</b>	

**Note 38.2 - Ventilation des autres actifs d'assurance**

(En millions d'euros)	31/12/01			31/12/00			31/12/99 retraité		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Créances nées d'opérations d'assurance directe	263	147	410	209	92	301	155	52	207
Créances nées d'opérations de réassurance		141	141	0	98	98	2	73	75
Frais d'acquisition reportés		50	50		21	21		14	14
Evaluations techniques de réassurance		1	1			0			0
Différence de conversion-actif	2		2	2	0	2	5	3	8
Autres actifs					2	2	(64)	1	(63)
<b>Total</b>	<b>265</b>	<b>339</b>	<b>604</b>	<b>211</b>	<b>213</b>	<b>424</b>	<b>98</b>	<b>143</b>	<b>241</b>
<b>Opérations réciproques</b>			<b>(108)</b>			<b>(85)</b>			
<b>Valeur nette au bilan</b>			<b>496</b>			<b>339</b>			<b>241</b>

**Note 38.3 - Ventilation des provisions techniques d'assurance**

(En millions d'euros)	31/12/01			31/12/00			31/12/99 retraité		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Provisions pour primes non acquises		280	280		174	174	0	132	132
Provisions d'assurance vie	67 845		67 845	61 145		61 145	55 878		55 878
Provisions pour sinistres	818	484	1 302	766	293	1 059	621	332	953
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes	1 326	65	1 391	1 243	44	1 287	1 067	31	1 098
Provisions pour égalisation	22	97	119	20	8	28	13	3	16
Autres provisions techniques	2	311	313	1	255	256	1	200	201
<b>Total des provisions techniques brutes (hors contrats en unités de compte)</b>	<b>70 013</b>	<b>1 237</b>	<b>71 250</b>	<b>63 175</b>	<b>774</b>	<b>63 949</b>	<b>57 580</b>	<b>698</b>	<b>58 278</b>
Provisions techniques des contrats en unités de compte	6 769		6 769	6 896		6 896	4 092		4 092
<b>Total des provisions techniques d'assurance brutes</b>	<b>76 782</b>	<b>1 237</b>	<b>78 019</b>	<b>70 071</b>	<b>774</b>	<b>70 845</b>	<b>61 672</b>	<b>698</b>	<b>62 370</b>
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	64	67	131	55	44	99	50	131	181
<b>Total des provisions techniques nettes</b>	<b>76 718</b>	<b>1 170</b>	<b>77 888</b>	<b>70 016</b>	<b>730</b>	<b>70 746</b>	<b>61 622</b>	<b>567</b>	<b>62 189</b>

## Note 38.4 - Ventilation des autres passifs d'assurance

(En millions d'euros)	31/12/01			31/12/00			31/12/99 retraité		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					2	2		0	0
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	184	38	222	161	25	186	72	79	151
Dettes nées d'opérations de réassurance	4	162	166	1	125	126	1	95	96
Dettes envers les établissements de crédit								5	5
Evaluations techniques de réassurance						0			0
Report de commissions reçues des réassureurs						0			0
Différence de conversion-passif	1		1	1		1	0		0
<b>Total</b>	<b>189</b>	<b>200</b>	<b>389</b>	<b>163</b>	<b>152</b>	<b>315</b>	<b>73</b>	<b>179</b>	<b>252</b>
<b>Opérations réciproques</b>			<b>(26)</b>			<b>(18)</b>			<b>0</b>
<b>Total</b>			<b>363</b>			<b>297</b>			<b>252</b>

## Note 38.5 - Ventilation de la marge brute des activités d'assurance

(En millions d'euros)	31/12/01			31/12/00			31/12/99 retraité		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Primes	9 276	933	10 209	9 957	591	10 548	7 222	486	7 708
Part réassurée des primes	(11)	(49)	(60)	(2)	(16)	(18)	(6)	(13)	(19)
<b>Primes nettes</b>	<b>9 265</b>	<b>884</b>	<b>10 149</b>	<b>9 955</b>	<b>575</b>	<b>10 530</b>	<b>7 216</b>	<b>473</b>	<b>7 689</b>
Produits des placements	4 217	61	4 278	4 132	43	4 175	4 010	42	4 052
Ajustement ACAV (plus values)	11		11	(43)		(43)	614		614
Autres produits techniques						0		2	2
<b>Total des produits techniques et financiers des produits d'assurance</b>	<b>13 493</b>	<b>945</b>	<b>14 438</b>	<b>14 044</b>	<b>618</b>	<b>14 662</b>	<b>11 840</b>	<b>517</b>	<b>12 357</b>
Sinistres - remboursements	(4 254)	(405)	(4 659)	(4 031)	(429)	(4 460)	(3 556)	(282)	(3 838)
Part réassurée des sinistres	6	26	32	0	82	82	5	33	38
<b>Sinistres - remboursements nets</b>	<b>(4 248)</b>	<b>(379)</b>	<b>(4 627)</b>	<b>(4 031)</b>	<b>(347)</b>	<b>(4 378)</b>	<b>(3 551)</b>	<b>(249)</b>	<b>(3 800)</b>
Charges des provisions d'assurance et autres provisions techniques	(3 578)	(188)	(3 766)	(5 134)	(17)	(5 151)	(3 903)	(212)	(4 115)
Part réassurée des charges des provisions d'assurance et autres provisions techniques	4	(8)	(4)	5	88	93		77	77
<b>Charges nettes des provisions techniques</b>	<b>(3 574)</b>	<b>(196)</b>	<b>(3 770)</b>	<b>(5 129)</b>	<b>71</b>	<b>(5 058)</b>	<b>(3 903)</b>	<b>(135)</b>	<b>(4 038)</b>
Participation aux résultats	(3 284)	(108)	(3 392)	(3 149)	(43)	(3 192)	(2 869)	(30)	(2 899)
Charges des placements	(548)	(11)	(559)	(693)	(7)	(700)	(741)	(5)	(746)
Ajustements ACAV (moins values)	(919)		(919)	(327)		(327)	(5)		(5)
Autres charges techniques						0		(1)	(1)
<b>Total des charges techniques et financières des activités d'assurance</b>	<b>(12 573)</b>	<b>(694)</b>	<b>(13 267)</b>	<b>(13 329)</b>	<b>(326)</b>	<b>(13 655)</b>	<b>(11 069)</b>	<b>(420)</b>	<b>(11 489)</b>
<b>Marge brute des activités d'assurance</b>	<b>920</b>	<b>251</b>	<b>1 171</b>	<b>715</b>	<b>292</b>	<b>1 007</b>	<b>771</b>	<b>97</b>	<b>868</b>
<b>Opérations réciproques</b>			<b>330</b>			<b>(142)</b>			<b>84</b>
<b>Marge brute des activités d'assurance</b>			<b>1 501</b>			<b>865</b>	<b>771</b>	<b>97</b>	<b>952</b>

N.B. : Les sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole détiennent dans leurs portefeuilles de placement des titres émis par d'autres sociétés du Groupe ; ces titres et leurs revenus sont éliminés des états financiers consolidés. Pour donner une vision économique réaliste de l'activité d'assurance dans le compte de résultat consolidé, les revenus (65 millions d'euros) de ces titres ont été ensuite réintégrés dans la marge brute d'assurance, en contrepartie des produits d'intérêts.

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole

(Exercice clos le 31 décembre 2001)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2001, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Comme indiqué dans la note 2.1, les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole sont établis sur la base d'une entité consolidante, représentative d'une communauté d'intérêts et composée de l'ensemble constitué par les Caisses Locales, les Caisses Régionales et Crédit Agricole S.A. (anciennement Caisse Nationale de Crédit Agricole).

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés, établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les Caisses Locales, les Caisses Régionales, Crédit Agricole S.A. et leurs filiales, formant le groupe Crédit Agricole.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- les notes 2.2, 2.3.7, 18 et 20 de l'annexe, qui exposent les changements effectués, à la suite, notamment, d'une demande de justification formulée par la Commission des Opérations de Bourse, sur les méthodes de constitution de la provision épargne-logement et leur impact sur les comptes au 31 décembre 2001 ;
- la provision enregistrée dans le FRBG au titre de l'épargne-logement ne donne plus lieu à l'enregistrement d'un impôt différé ;
- les méthodes de constitution de cette provision ont été modifiées dans les comptes de Crédit Agricole S.A. pour couvrir dans le FRBG un risque économique et de taux global.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 10 avril 2002.

Les Commissaires aux Comptes

**Barbier Frinault et Autres**

Valérie Meeus

René Proglio

**Cabinet Alain Lainé**

Alain Lainé

# Comptes consolidés 1<sup>er</sup> semestre 2002

## du groupe Crédit Agricole

### Sommaire

Bilan consolidé .....	112
Hors bilan consolidé .....	114
Compte de résultat consolidé .....	115
Annexe aux comptes consolidés .....	116
Note 1 - Cadre juridique et financier .....	116
Note 2 - Principes, méthodes comptables et périmètre de consolidation .....	117
Note 3 - Créances sur les établissements de crédit .....	137
Note 4 - Opérations avec la clientèle et crédit-bail .....	138
Note 5 - Titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille et d'investissement .....	140
Note 6 - Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme non consolidés .....	143
Note 7 - Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence .....	145
Note 8 - Immobilisations corporelles et incorporelles .....	145
Note 9 - Variation de l'actif immobilisé .....	146
Note 10 - Autres actifs et comptes de régularisation .....	147
Note 11 - Provisions inscrites en déduction de l'actif .....	147
Note 12 - Écarts d'acquisition .....	148
Note 13 - Dettes envers les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle .....	148
Note 14 - Comptes créditeurs de la clientèle .....	149
Note 15 - Dettes représentées par un titre .....	150
Note 16 - Autres passifs et comptes de régularisation .....	151
Note 17 - Provisions pour risques et charges .....	151
Note 18 - Fonds pour risques bancaires généraux .....	152
Note 19 - Dettes subordonnées - Analyse par durée résiduelle .....	152
Note 20 - Variation des capitaux propres .....	153
Note 21 - Composition des fonds propres .....	155
Note 22 - Contributions par devise au bilan consolidé .....	155
Note 23 - Opérations de change et emprunts en devises non dénoués .....	155
Note 24 - Opérations sur instruments financiers à terme .....	156
Note 25 - Produits nets d'intérêts et revenus assimilés .....	157
Note 26 - Revenus des titres .....	158
Note 27 - Produits nets des commissions .....	158
Note 28 - Prestations de services bancaires et financiers .....	158
Note 29 - Solde des opérations sur portefeuilles de négociation .....	159
Note 30 - Solde des opérations sur titres de placement et de l'activité de portefeuille .....	159
Note 31 - Charges générales d'exploitation .....	159
Note 32 - Coût du risque .....	160
Note 33 - Résultat net sur actifs immobilisés .....	161
Note 34 - Impôt sur les bénéfices .....	162
Note 35 - Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence .....	163
Note 36 - Résultat exceptionnel .....	163
Note 37 - Informations relatives aux résultats des activités bancaires .....	164
Note 38 - Notes spécifiques à l'activité d'assurance .....	167

# Bilan consolidé du groupe Crédit Agricole

(aux 30 juin 2002, 31 décembre 2001 et 30 juin 2001)

<b>Actif</b> (En millions d'euros)	Notes	30/06/2002	31/12/2001	30/06/2001
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>109 157</b>	<b>95 876</b>	<b>107 174</b>
Caisse, banques centrales, CCP		5 978	6 505	5 379
Effets publics et valeurs assimilées	5, 5.1, 5.2 et 5.3	35 231	25 769	31 201
Créances sur les établissements de crédit	3 et 3.1	67 948	63 602	70 594
<b>Opérations avec la clientèle</b>	4, 4.1, 4.2 et 4.3	<b>261 894</b>	<b>262 403</b>	<b>254 805</b>
<b>Opérations de crédit-bail et assimilées</b>	4, 4.1, 4.2, 4.3 et 4.4	<b>6 748</b>	<b>6 654</b>	<b>6 493</b>
<b>Opérations sur titres</b>		<b>72 783</b>	<b>69 366</b>	<b>68 744</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	5, 5.1, 5.2 et 5.3	40 597	40 043	39 022
Actions et autres titres à revenu variable	5 et 5.1	32 186	29 323	29 722
<b>Placements des entreprises d'assurance</b>	38.1	<b>82 962</b>	<b>79 692</b>	<b>76 463</b>
<b>Parts des réassureurs dans les provisions techniques</b>	38.3	<b>141</b>	<b>131</b>	<b>106</b>
<b>Valeurs immobilisées</b>		<b>13 239</b>	<b>13 300</b>	<b>13 432</b>
Participations, parts dans des entreprises liées et autres titres détenus à long terme	6, 6.1 et 9	4 650	4 374	4 954
Participations et parts dans des entreprises liées mises en équivalence	7	4 176	4 174	3 594
Immobilisations corporelles et incorporelles	8 et 9	4 413	4 752	4 884
<b>Écarts d'acquisition</b>	12	<b>1 666</b>	<b>1 810</b>	<b>1 402</b>
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>		<b>34 966</b>	<b>34 057</b>	<b>31 315</b>
Autres actifs	10	20 836	18 664	17 584
Autres actifs d'assurance	38.2	363	496	223
Comptes de régularisation	10	13 767	14 897	13 508
<b>Total actif</b>		<b>583 556</b>	<b>563 289</b>	<b>559 934</b>



**Passif**

(En millions d'euros)

	Notes	30/06/2002	31/12/2001	30/06/2001
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>81 598</b>	<b>70 307</b>	<b>79 104</b>
Banques centrales, CCP		53	23	40
Dettes envers les établissements de crédit	13	81 545	70 284	79 064
<b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>		<b>262 209</b>	<b>266 674</b>	<b>261 171</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	14, 14.1 et 14.2	140 255	139 198	137 006
Autres dettes	14, 14.1 et 14.2	121 954	127 476	124 165
<b>Dettes représentées par un titre</b>	15 et 15.1	<b>72 293</b>	<b>64 031</b>	<b>66 503</b>
<b>Provisions techniques des entreprises d'assurance</b>	38.3	<b>81 855</b>	<b>78 019</b>	<b>74 945</b>
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>		<b>37 724</b>	<b>37 852</b>	<b>36 344</b>
Autres passifs	16	19 736	23 449	22 681
Autres passifs d'assurance	38.4	294	363	213
Comptes de régularisation	16	17 694	14 040	13 450
<b>Provisions et dettes subordonnées</b>		<b>14 214</b>	<b>13 234</b>	<b>11 776</b>
Provisions pour risques et charges	17	4 121	4 836	4 685
Dépôts de garantie à caractère mutuel		3	3	11
Dettes subordonnées	19	10 090	8 395	7 080
<b>Fonds pour risques bancaires généraux</b>	18	<b>4 177</b>	<b>4 128</b>	<b>3 207</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	20	<b>438</b>	<b>656</b>	<b>914</b>
<b>Capitaux propres part du groupe (hors FRBG)</b>	20	<b>29 048</b>	<b>28 388</b>	<b>25 970</b>
Capital souscrit		4 514	4 484	3 932
Primes d'émission		4 324	4 356	3 128
Subventions d'investissement		122	113	101
Réserves consolidées, écart de réévaluation, écart de conversion, différences sur mises en équivalence		18 984	18 277	17 847
Résultat de l'exercice		1 104	1 158	962
<b>Total passif</b>		<b>583 556</b>	<b>563 289</b>	<b>559 934</b>

# Hors bilan consolidé du groupe Crédit Agricole

(aux 30 juin 2002, 31 décembre 2001 et 30 juin 2001)

(En millions d'euros)	30/06/2002	31/12/2001	30/06/2001
<b>Engagements donnés</b>	<b>112 406</b>	<b>101 973</b>	<b>117 177</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>70 251</b>	<b>67 290</b>	<b>71 351</b>
Engagements en faveur d'établissements de crédit	6 296	3 033	2 821
Engagements en faveur de la clientèle	63 955	64 257	68 530
<b>Engagements de garantie</b>	<b>32 120</b>	<b>31 405</b>	<b>34 531</b>
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	9 264	8 121	11 419
Engagements d'ordre de la clientèle	22 856	23 284	23 112
<b>Engagements donnés par les entreprises d'assurance</b>	<b>855</b>	<b>857</b>	<b>658</b>
<b>Engagements sur titres</b>	<b>9 180</b>	<b>2 421</b>	<b>10 637</b>
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	8	6	
Autres engagements donnés	9 172	2 415	10 637

(En millions d'euros)	30/06/2002	31/12/2001	30/06/2001
<b>Engagements reçus</b>	<b>53 524</b>	<b>45 200</b>	<b>49 574</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>2 022</b>	<b>1 774</b>	<b>1 131</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	1 882	1 277	1 099
Engagements reçus de la clientèle	140	497	32
<b>Engagements de garantie</b>	<b>29 415</b>	<b>30 447</b>	<b>31 336</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	3 588	4 009	4 324
Engagements reçus de la clientèle	25 827	26 438	27 012
<b>Engagements reçus par les entreprises d'assurance</b>	<b>9 407</b>	<b>9 407</b>	<b>9 385</b>
<b>Engagements sur titres</b>	<b>12 680</b>	<b>3 572</b>	<b>7 722</b>
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		73	30
Autres engagements reçus	12 680	3 499	7 692

## Hors bilan : autres informations

Opérations de change et emprunts en devises : note 23

Opérations sur instruments financiers à terme : notes 24 et 24.1

# Compte de résultat consolidé du groupe Crédit Agricole

(aux 30 juin 2002, 31 décembre 2001 et 30 juin 2001)

(En millions d'euros)	Notes	30/06/2002	31/12/2001	30/06/2001
<b>Produits nets d'intérêts et revenus assimilés</b>				
Intérêts et produits assimilés	25 et 26	13 508	28 991	14 597
Intérêts et charges assimilés	25 et 26	(10 032)	(22 556)	(11 628)
Revenus des titres à revenu variable	26	141	266	210
<b>Commissions nettes</b>	27 et 28	1 919	4 081	2 058
<b>Produits nets sur opérations financières</b>				
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	29	1 010	2 502	1 325
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	30	216	911	551
<b>Autres produits nets d'exploitation bancaire</b>		326	527	257
<b>Marge brute des activités d'assurance</b>	38.5	791	1 501	594
<b>Produits nets des autres activités</b>		20	36	15
<b>Produit net bancaire</b>		<b>7 899</b>	<b>16 259</b>	<b>7 979</b>
<b>Charges générales d'exploitation</b>	31	<b>(4 854)</b>	<b>(9 922)</b>	<b>(4 899)</b>
Frais de personnel	31.1 et 31.2	(2 900)	(5 896)	(2 940)
Autres frais administratifs	31.3	(1 954)	(4 026)	(1 959)
<b>Dotations aux amortissements</b>		<b>(354)</b>	<b>(779)</b>	<b>(367)</b>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>2 691</b>	<b>5 558</b>	<b>2 713</b>
<b>Coût du risque</b>	32	<b>(495)</b>	<b>(1 353)</b>	<b>(153)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>2 196</b>	<b>4 205</b>	<b>2 560</b>
<b>Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence</b>	35	<b>17</b>	<b>283</b>	<b>227</b>
<b>Résultat net sur actifs immobilisés</b>	33	<b>(88)</b>	<b>122</b>	<b>39</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>2 125</b>	<b>4 610</b>	<b>2 826</b>
<b>Résultat net exceptionnel</b>	36	<b>(151)</b>	<b>(116)</b>	<b>(126)</b>
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	34	<b>(653)</b>	<b>(1 330)</b>	<b>(913)</b>
<b>Amortissement des écarts d'acquisition</b>		<b>(159)</b>	<b>(302)</b>	<b>(123)</b>
<b>Dotations nettes aux fonds pour risques bancaires généraux</b>		<b>(49)</b>	<b>(1 615)</b>	<b>(690)</b>
<b>Résultat net</b>		<b>1 113</b>	<b>1 247</b>	<b>974</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>9</b>	<b>89</b>	<b>12</b>
<b>Résultat net part du groupe</b>		<b>1 104</b>	<b>1 158</b>	<b>962</b>

# Annexe aux comptes consolidés 1<sup>er</sup> semestre 2002

## > Note 1 Cadre juridique et financier

Le Crédit Agricole occupe par sa dimension financière une place essentielle dans le système bancaire français. Assujéti depuis plusieurs années aux règles communes à toutes les banques, le Crédit Agricole offre à ses clients une gamme complète de produits et de services.

Le groupe Crédit Agricole associe 2666 Caisses Locales, regroupées au niveau d'un ou plusieurs départements en 47 Caisses Régionales, Crédit Agricole S.A. et leurs filiales.

Les Caisses Régionales de Crédit Agricole sont des sociétés coopératives dont les statuts et le fonctionnement sont définis par les lois et règlements codifiés dans le Code monétaire et financier.

L'activité clientèle de crédit et de collecte relève essentiellement des Caisses Régionales. Elle se répartit en deux grands secteurs, liés à la nature de la ressource :

- le secteur «monétaire» : il s'appuie sur la collecte des comptes ordinaires et à terme, d'une durée inférieure à 2 ans, effectuée par les Caisses Régionales en leur nom propre. En contrepartie, celles-ci accordent, avec l'appoint d'une partie de leurs capitaux propres, des prêts à court et moyen terme dits «sur ressources monétaires et propres». L'excédent de ces ressources est centralisé par Crédit Agricole S.A. qui en assure le placement sur le marché monétaire ;
- le secteur «épargne et avances» : les produits d'épargne sont collectés par les Caisses Régionales en tant que mandataires de Crédit Agricole S.A., qui les inscrit à son bilan. En contrepartie, celle-ci leur attribue des avances bonifiées ou non bonifiées en couverture des prêts à moyen et long terme dits sur «avances», accordés par les Caisses Régionales, selon les mêmes conditions de montant et de durée.

Crédit Agricole S.A. est une Société Anonyme au capital de 2 916 629 697 euros (soit 972 209 899 actions nominatives de 3 euros).

Les actions représentatives du capital de Crédit Agricole S.A. se répartissent de la façon suivante :

- SAS Rue La Boétie à hauteur de 70,22 % ;
- SNC Crédit Agricole Transactions à hauteur de 2,77% ;
- Public (dont salariés) à hauteur de 27,01%.

La SAS Rue La Boétie est détenue en totalité par les Caisses Régionales, et la SNC Crédit Agricole Transactions est détenue par les Caisses Régionales (90%) et par Segespar (10%).

Crédit Agricole S.A. a pour mission de promouvoir l'activité et le développement des Caisses Régionales et de l'ensemble du Crédit Agricole. Elle assure la fonction de caisse centrale et la cohésion financière du Groupe dans ses relations avec l'extérieur et, à ce titre, a pour objectif d'optimiser la gestion financière des capitaux gérés et de procéder à la redistribution des ressources collectées.

Elle réalise, tant en France qu'à l'étranger, toutes opérations de banque, de finance, de crédit, de prise de participation, de cautionnement, d'arbitrage, de courtage et de commission, dans le respect des compétences bancaires et commerciales propres des Caisses Régionales.

Organe central du Crédit Agricole en application de la loi bancaire du 24 janvier 1984, elle veille à la cohésion du réseau, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres. A ce titre, elle exerce sur ces établissements un contrôle administratif, technique et financier. En outre, elle garantit la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements de crédit qui lui sont affiliés.

Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. a constitué au cours de l'exercice 2001, à hauteur de 609,8 millions d'euros, un fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité, destiné à lui permettre d'assurer son rôle d'organe central.

## > Note 2 Principes, méthodes comptables et périmètre de consolidation

### Note 2.1 - Principes généraux et définition du groupe Crédit Agricole

La communauté d'intérêts liant les Caisses Locales, les Caisses Régionales et Crédit Agricole S.A. conduit le Crédit Agricole à présenter des états financiers représentatifs de sa situation économique et comparables aux comptes consolidés des autres grands groupes bancaires.

Le règlement 99.07 du Comité de la Réglementation Comptable a confirmé la possibilité, offerte par l'instruction 91.06 de la Commission bancaire, de définir une entité consolidante constituée d'établissements de crédits affiliés à un même organe central et considérée comme une entreprise mère.

Après avoir obtenu l'accord du Secrétariat Général de la Commission Bancaire en février 1997, le Crédit Agricole a adopté, à compter de cette date, une nouvelle définition du Groupe et retenu comme entité consolidante l'ensemble constitué par les 2666 Caisses Locales, les 47 Caisses Régionales et Crédit Agricole S.A.

### Note 2.2 - Principes, méthodes et périmètre de consolidation

#### Application de la réglementation relative aux règles de consolidation

**La présentation des états financiers consolidés du groupe Crédit Agricole est conforme aux dispositions des règlements 99-07 et 2000-04 du Comité de la Réglementation Comptable relatifs à la consolidation des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.**

**En application des dispositions de ce règlement, les principes suivants ont été retenus :**

- L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par le groupe Crédit Agricole et relevant de secteurs d'activité se situant dans le prolongement des activités bancaires et financières ou d'activités connexes est consolidé par intégration globale. Il en est ainsi,

notamment, des entreprises d'assurance, des sociétés de moyen et de promotion immobilière ;

- les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée.

Cependant, il a été dérogé à cette règle dans les cas particuliers où sa stricte application aurait conduit à ne pas donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe Crédit Agricole.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe Crédit Agricole. En application des dispositions du règlement CRC n° 99-07, les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole. Ainsi, l'activité d'assurance est intégrée dans les comptes consolidés selon les méthodes et principes comptables français définis par le Code des Assurances ainsi que par le règlement 2000-05 du Comité de la Réglementation Comptable, relatif aux règles de consolidation des entreprises d'assurance.

#### 2.2.1 - Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes des Caisses Locales, des Caisses Régionales, de Crédit Agricole S.A. et ceux de toutes les sociétés dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble.

En application des principes généraux définis par le règlement 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable, le caractère significatif de cet impact peut être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

Le caractère significatif d'une société est présumé lorsqu'elle satisfait aux conditions suivantes :

- le total de son bilan est supérieur à 10 millions d'euros ou excède 1 % du total de bilan de la filiale consolidée qui détient ses titres ;
- l'entité consolidante, telle que définie par le Règlement 99-07 du Comité de la Réglementation

Comptable et constituée par les Caisses Locales de Crédit Agricole, les Caisses Régionales et Crédit Agricole S.A., détient, directement ou indirectement, au moins 20 % de ses droits de vote.

Les participations dans les sociétés industrielles dont les actions sont détenues dans le cadre d'opérations de financement ne sont pas comprises dans le périmètre de consolidation. Tel est le cas, notamment, des participations détenues dans le cadre d'opérations de capital risque ou de financements structurés.

Les titres représentatifs des participations dans des SCI qui n'atteignent pas les seuils de consolidation, ainsi que les dotations, prêts et avances qui leur ont été accordés, sont classés à l'actif du bilan consolidé dans les valeurs immobilisées.

Concernant les OPCVM dédiés, le groupe Crédit Agricole s'est placé dans la situation dérogatoire prévue par le Règlement n°99-07 du Comité de la Réglementation Comptable, lui permettant de ne pas consolider ces entités.

Dans cet objectif, il n'a été procédé à aucun réinvestissement dans les OPCVM de ce type existant au 31 décembre 1999 et il a été pris un engagement de sortie ou de clôture de ces OPCVM, au plus tard à la clôture de l'exercice 2004.

De même, le groupe Crédit Agricole, conformément au règlement 2000-05 du Comité de la Réglementation Comptable relatif à la consolidation des entreprises d'assurance, ne consolide pas les OPCVM sous contrôle exclusif détenus par les entreprises d'assurance, dans la mesure où ces OPCVM figurent en représentation d'engagements vis-à-vis des assurés.

Le périmètre ainsi constitué répond aux dispositions de la réglementation bancaire.

### **2.2.2 - Méthodes de consolidation**

- Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financière et opérationnelle.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au passif du bilan et au compte de résultat consolidés ;

- les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées ;

- les entreprises contrôlées conjointement avec d'autres associés sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord. Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

Concernant plus particulièrement l'activité d'assurance, les principes comptables propres à cette activité ont été conservés et les principes de présentation suivants ont été retenus :

#### **Pour le bilan :**

- la rubrique « Placements des entreprises d'assurance », comprend l'ensemble des postes « placements » figurant à l'actif des sociétés d'assurance consolidées, ainsi que les intérêts courus non échus, les décotes et surcotes amorties sur titres et les loyers acquis et non échus,

- la rubrique « Autres actifs d'assurance » comprend les créances nées d'opérations d'assurance directes, les créances nées d'opérations de réassurance, les évaluations techniques de réassurance, les frais d'acquisition reportés, ainsi que les différences de conversion figurant à l'actif des sociétés d'assurance consolidées,

- la rubrique « Part des réassureurs dans les provisions techniques » correspond au poste « parts des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques », figurant à l'actif des sociétés d'assurance consolidées.

- la rubrique « Provisions techniques des entreprises d'assurance » comprend toutes les provisions techniques brutes figurant au passif des sociétés d'assurance consolidées,

- la rubrique « Autres passifs d'assurance » comprend les dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagements techniques, les dettes nées d'opérations d'assurance directes, les dettes nées d'opérations de réassurance, les évaluations techniques de réassurance, le report de commissions reçues des réassureurs et les différences de conversion figurant au passif des sociétés d'assurance consolidées.

Les rubriques de bilan des sociétés d'assurance consolidées, autres que celles mentionnées ci-dessus, sont ajoutées aux postes regroupant des éléments de même nature à l'actif ou au passif du bilan du groupe Crédit Agricole.

**Pour le hors bilan :**

Au hors bilan, figure le montant des engagements reçus et donnés par les entreprises d'assurance consolidées, à l'exception des valeurs appartenant à des institutions de prévoyance ou détenues pour le compte de tiers. Ces engagements sont inscrits sur les lignes « Engagements donnés de l'activité d'assurance » et « Engagements reçus de l'activité d'assurance ».

**Pour le compte de résultat :**

Le poste « Marge brute des activités d'assurance » comprend les postes suivants du compte de résultat des sociétés d'assurance consolidées :

- primes ou cotisations acquises payées ou provisionnées,
- charges de prestations, nettes de cessions et de récessions (y compris les variations des provisions et la participation des bénéficiaires de contrats aux résultats, hors frais de gestion),
- produits nets des placements alloués.

Pour les autres charges et produits, le classement bancaire par nature des charges et produits se substitue au classement par destination des entreprises d'assurance consolidées. Par exception, les dotations aux amortissements et mouvements de provisions concernant les placements d'assurance sont maintenus dans le calcul de la marge brute des activités d'assurance consolidées.

**2.2.3 - Retraitements et éliminations**

Les retraitements significatifs nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées ont été effectués.

L'effet sur le bilan, le hors bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe a été éliminé.

Il en est de même pour la provision couvrant le risque de perte lié aux mécanismes internes au réseau Crédit Agricole pour la gestion de l'épargne-logement enregistrée dans les comptes individuels de Crédit Agricole S.A.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont elles aussi éliminées. Toutefois, les moins-values qui apparaissent justifiées sont maintenues et les plus-values résultant de cessions d'actifs à des prix de référence dont la détermination est externe au Groupe sont traitées comme des écarts de réévaluation. Il en est de même des plus-values résultant de la fusion de certaines Caisses Régionales.

Les provisions réglementées sont, après application éventuelle de l'imposition différée, reprises aux comptes de réserves et de résultat.

Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG) est maintenu par le groupe Crédit Agricole dans les comptes consolidés.

Les titres d'autocontrôle sont éliminés dans les comptes consolidés conformément aux dispositions du Règlement 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable.

**2.2.4 - Conversion des états financiers des filiales étrangères**

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros selon les méthodes suivantes :

- les postes de bilan, autres que ceux constituant la situation nette, sont convertis au cours de clôture de l'exercice,
- les postes de situation nette sont convertis au cours historique,
- les charges et les produits sont convertis au cours moyen annuel.

Les différences entre le cours historique ou le cours moyen d'une part et le cours de clôture d'autre part, sont enregistrées en « réserves consolidées » sous la rubrique « écart de conversion ».

### **2.2.5 - Ecart d'acquisition**

Le solde des écarts constatés lors de l'acquisition de titres consolidés entre leur prix de revient et la quote-part de situation nette correspondante, pour la part non affectée à divers postes du bilan est porté sous la rubrique « Ecart d'acquisition » à l'actif du bilan consolidé.

Il n'est pas constaté de différence de première consolidation lors de la première consolidation de filiales créées par le Groupe.

Les durées d'amortissement des écarts d'acquisition constatés sur les filiales du groupe Crédit Agricole sont déterminées en fonction de leur activité, de leur implantation géographique et des perspectives de retour sur investissement au moment de l'acquisition. Elles sont comprises entre 5 ans et 20 ans. Les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés en provisions pour risques et charges.

### **2.2.6 - Impôt différé**

#### **2.2.6.1 - Principes généraux**

Les différences temporaires résultant du décalage entre l'imposition (ou la déduction) d'une opération et l'exercice de rattachement comptable ont été dégagées, de même que les impôts afférents aux écritures de consolidation.

Les flux de l'exercice ont été enregistrés en compte de résultat, selon la méthode du report variable.

En application de la règle de prudence, les déficits reportables ne sont pas retenus dans le calcul de l'impôt différé, sauf circonstances permettant de déterminer une très forte probabilité d'imputation sur des bénéfices fiscaux futurs.

Le calcul de l'impôt différé du groupe Crédit Agricole a été effectué en prenant en compte, au titre des exercices 2002 et suivants, les contributions additionnelles de 3% et 3,33% de l'impôt sur les sociétés. L'évaluation des impôts différés a été réalisée en retenant la date probable de paiement de l'impôt.

Le cas échéant, il est tenu compte, dans la détermination de la situation fiscale des entités consolidées, de leur appartenance à un groupe d'intégration fiscale.

Le solde net d'impôt différé figure à l'actif du bilan en « Comptes de tiers et divers ».

#### **2.2.6.2 - Principaux éléments**

Les principaux éléments constitutifs de la fiscalité différée sont :

- en imposition, la réserve latente sur crédit-bail, les provisions réglementées, les coupons courus non échus sur les titres de placement, la neutralisation des économies sur les moins-values fiscales des parts d'OPCVM, les résultats et les subventions à amortir,
- en déduction, les dotations aux amortissements et provisions déductibles ultérieurement et les plus-values fiscales des parts d'OPCVM.

#### **2.2.6.3 - Impôt de distribution**

La charge d'impôt différé liée aux distributions de dividendes intra-groupe connues à la date d'arrêté bénéficie principalement du régime des sociétés mères et filiales et porte sur des montants non significatifs. Elle n'est donc pas constatée.

Est néanmoins constaté l'impôt que supporteront les sociétés du Groupe lors de la distribution obligatoire des résultats des sociétés de statut SICOMI. Aucune provision n'est constituée dans les comptes consolidés pour les impôts dus sur la distribution des réserves des filiales et participations, celles-ci étant considérées comme investies de manière permanente. De même, le complément d'impôt sur les réserves de plus-values à long terme ayant supporté l'impôt et qui devrait être payé si ces réserves étaient distribuées, n'a pas été provisionné, celles-ci n'étant pas, en principe, distribuées par les sociétés.



### 2.2.7 - Crédit-bail et opérations assimilées

Les encours, les revenus et les charges relatifs au crédit-bail et aux opérations assimilées sont isolés dans la présentation des comptes, et déterminées selon la comptabilité dite financière.

Les réserves latentes, constituées par l'excédent des amortissements comptables sur l'amortissement financier du capital investi, sont réincorporées à l'actif sous la rubrique « Opérations de crédit-bail et assimilées ».

Les variations des dites réserves sont, après application de la fiscalité différée, enregistrées en compte de résultat.

Les immobilisations acquises en crédit-bail avec option d'achat par les entités consolidées sont classées au bilan sous la rubrique « Immobilisations ».

### 2.2.8 - Autres éléments

#### 2.2.8.1 - Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont intégralement amortis, avec incidence fiscale, dès la première année.

#### 2.2.8.2 - Frais d'émission

Les frais d'émission d'emprunts obligataires sont intégralement amortis dès la première année, ce qui diffère de la méthode préférentielle préconisée par le règlement CRC n° 99-07. Néanmoins, l'impact de cette mesure n'est pas significatif.

#### 2.2.8.3 - Amortissements

Les amortissements dégressifs sont éventuellement maintenus dans les comptes consolidés lorsqu'ils correspondent à une dépréciation économiquement justifiée.

#### 2.2.8.4 - Ecart d'évaluation

Aucun impôt différé passif n'est constaté sur les écarts d'évaluation lorsqu'ils concernent des actifs n'ayant pas vocation à être cédés.

### Note 2.3 - Règles et principes comptables

Les opérations sont enregistrées dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires.

Le groupe Crédit Agricole applique depuis le 1er janvier 2002 les dispositions du règlement n°2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux passifs. Ce règlement ne s'applique pas aux opérations dites de banque.

La première application de ce règlement a pour conséquence que les provisions jusqu'alors inscrites au passif du bilan et non conformes à la nouvelle définition des passifs doivent faire l'objet d'une reprise par capitaux propres, sans transiter par le résultat.

Néanmoins, compte tenu de la politique de provisionnement adoptée jusqu'au 31 décembre 2001, la première application de ce règlement n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes au 30 juin 2002.

### 2.3.1 - Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ; créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle. Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés sous les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, clientèle).

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Des provisions pour créances douteuses ou pour risques sont dotées lorsqu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer une part ou la totalité de leurs dettes ou de leurs engagements.

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole applique les recommandations de la Commission Bancaire concernant le classement des créances impayées depuis plus de trois mois (six mois pour l'immobilier des particuliers) qui entrent dans la base provisionnable. Les intérêts sur créances douteuses sont intégralement provisionnés. Les provisions affectées relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

### **2.3.2 - Intérêts pris en charge par l'Etat**

Afin de permettre la distribution au secteur agricole et rural de prêts à taux réduits, fixés par l'Etat, ce dernier verse à Crédit Agricole S.A. une bonification fondée sur la différence entre le coût des ressources empruntées par Crédit Agricole S.A. et l'intérêt des prêts à moyen ou long terme que fixe l'Etat. Les acomptes sur bonification reçus de l'Etat au cours de l'exercice ainsi que le solde de la bonification correspondant à la différence entre les acomptes reçus et le montant estimé de la bonification restant à encaisser au titre de l'exercice sont enregistrés à la ligne « Intérêts et produits assimilés ».

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat. La dernière révision a été faite au cours de l'exercice 1989.

Les nouvelles modalités de calcul ont supprimé le décalage existant jusqu'alors entre le coût des ressources pris en compte pour le calcul de la bonification et les charges financières enregistrées en comptabilité pour les ressources concernées. Ce décalage avait donné lieu à l'enregistrement à l'actif d'une « bonification à recevoir » dont les montants résiduels sont progressivement rapportés au compte de résultat.

En outre, depuis le 1er janvier 1990, la distribution des prêts bonifiés a été ouverte à d'autres établissements de crédit. La bonification concurrentielle est désormais égale, pendant toute la durée de vie du prêt bonifié, à la différence entre le taux retenu à l'adjudication et le taux de sortie du prêt bonifié applicable à l'emprunteur.

### **2.3.3 - Portefeuilles de titres**

Le groupe Crédit Agricole applique le règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire,

modifié par le règlement 2000-02 du Comité de la Réglementation Comptable, concernant :

- les valeurs mobilières françaises et étrangères,
- les Bons du Trésor,
- les titres de créances négociables émis en France ainsi que les instruments de même nature émis à l'étranger,
- les billets à ordre négociables.

Ces titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable. Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme et participation).

#### **2.3.3.1 - Titres de transaction**

Sont détenus dans ce portefeuille des titres dont la liquidité est assurée et qui ont été acquis avec une intention de revente à brève échéance.

Dans le cadre des activités de spécialiste en valeurs du Trésor exercées par le groupe Crédit Agricole, les obligations émises par l'Etat qu'elle détient sont intégrées au portefeuille de transaction.

Sont également enregistrés dans ce portefeuille de la même façon les titres détenus durant une période supérieure à six mois dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou lorsque leur détention est liée à une opération de couverture ou d'arbitrage. Ces titres sont enregistrés pour leur valeur d'achat (coupon inclus). A chaque arrêté, la différence entre cette valeur et la valeur de marché est inscrite au compte de résultat en « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ».

Lorsque des titres de transaction sont reclassés dans les titres de placement ou d'investissement, ils le sont au prix de marché du jour du transfert.

#### **2.3.3.2 - Titres de placement**

Sont considérés comme titres de placement les titres détenus durant une période supérieure à six mois, à l'exception des titres à revenu fixe destinés à être conservés jusqu'à leur échéance.

Des obligations en euros et en devises, des titres de SICAV et de fonds communs de placement, constituent l'essentiel du portefeuille de titres de placement du groupe Crédit Agricole.

#### **Obligations et autres titres à revenu fixe :**

Les obligations sont enregistrées au pied du coupon et leurs coupons courus non échus, sous la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée de vie résiduelle du titre à l'exception des titres du marché interbancaire pour lesquels l'amortissement actuariel est pratiqué.

#### **Actions et autres titres à revenu variable :**

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des fonds communs de placement sont enregistrés au moment de l'encaissement sous la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, lorsque la valeur probable de négociation d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une provision pour dépréciation. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les dotations et les reprises de provision pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

#### **2.3.3.3 - Titres de l'activité de portefeuille**

L'activité de portefeuille telle que définie par le règlement 2000-02 du Comité de la Réglementation

Comptable, consiste à investir, de façon régulière, une partie de ses actifs dans un portefeuille de titres pour en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle.

Des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus values de cession réalisées.

Il ne s'agit en principe que de titres à revenu variable. Leur évaluation est réalisée titre par titre.

Ils figurent au bilan au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives d'évolution générale de la société dont les titres sont détenus et de l'horizon de détention de ces titres.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue et tenant compte de l'horizon de détention.

La baisse ou la hausse du cours de bourse n'a donc pas nécessairement d'incidence sur la valeur d'inventaire.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

#### **2.3.3.4 - Titres d'investissement**

Sont considérés comme titres d'investissement les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance.

Ces titres sont adossés en taux ou en liquidité. A leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon exclu. Lorsque l'adossement en taux ou en liquidité ne répond plus aux règles fixées par la Commission Bancaire, les titres sont reclassés parmi les titres de placement. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de provision pour dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une provision est constituée.

#### **2.3.3.5 - Autres titres détenus à long terme**

Sont considérés comme des autres titres détenus à long terme, les titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière compte tenu du faible pourcentage de droits de vote détenus.

Leur évaluation est réalisée titre par titre.

Ces titres figurent au bilan au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour obtenir ces titres, s'il avait à les acquérir, compte tenu de son objectif de détention. L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois. Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

#### **2.3.3.6 - Titres de participations non consolidées**

Sont classés dans cette rubrique les titres dont la détention durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

Les titres de participations non consolidées sont enregistrés, lors de leur entrée à l'actif, à leur coût historique (valeur d'achat frais exclus ou valeur d'apport). Ils sont ensuite évalués en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'usage. Une provision pour dépréciation est, le cas échéant, consta-

tée après analyse au cas par cas en considérant, d'une part, le cours ou la valeur mathématique du titre et, d'autre part, les plus-values latentes éventuelles et les perspectives de la société portée.

Les dotations et les reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique : « Résultat net sur actifs immobilisés ».

#### **2.3.3.7 - Pensions livrées**

Les titres mis en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan. Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

#### **2.3.4 - Dettes à vue et à terme**

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

#### **2.3.5 - Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans les « Provisions et dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite sous la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les frais d'émission sont généralement intégralement amortis la première année.

### 2.3.6 - Provisions pour risques et charges

Le groupe Crédit Agricole applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions pour risques et charges entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Les provisions pour risques et charges comprennent notamment les provisions concernant des engagements par signature, des engagements de retraite et de congé fin de carrière, des litiges, les surcoûts résiduels au titre du passage à la monnaie unique, des charges qui résulteront des regroupements de moyens du groupe Crédit Agricole et des risques sectoriels et divers.

Elles incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel. Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

Le groupe Crédit Agricole a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

Elles comprennent, en outre, une provision pour risque de crédit, calculée par différence entre la moyenne sur 8,5 ans des risques enregistrés et ceux constatés au cours du 1er semestre 2002 pour ce qui concerne le secteur des crédits aux particuliers, en prenant comme référence les statistiques propres à chaque Caisse Régionale.

Elles comprennent, enfin, une provision pour risques opérationnels destinée à couvrir les risques d'insuffisances de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

Ces risques sont notamment significatifs pour les traitements inhérents aux moyens de paiement.

### 2.3.7 - Fonds pour risques bancaires généraux

Ces fonds sont dotés par les différentes entités du Groupe, à la discrétion de leurs dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Compte tenu du poids que risque de représenter l'engagement relatif à l'épargne-logement sur son exploitation future, le Crédit Agricole a constitué un fonds pour risques bancaires généraux spécifique.

Les méthodes de constitution de ce fonds ont été réexaminées suite, notamment, à une demande de la Commission des Opérations de Bourse.

Ce fonds pour risques bancaires généraux (note 18) est doté dans la phase d'épargne et calculé à partir de l'encours théorique des prêts que cette épargne est susceptible de créer, en appliquant à cet encours un « taux de perte éventuelle » représentant la différence entre le taux de marché anticipé et le coût de l'épargne-logement.

Ce « taux de perte éventuelle » est évalué suivant la nature des ressources collectées et réestimé à chaque arrêté en fonction de l'évolution des variables prises en compte dans ce calcul.

Les reprises de ce fonds pour risques bancaires généraux sont effectuées en fonction de l'horizon théorique de remboursement des prêts d'épargne-logement (4 ans pour le CEL, 6 ans pour le PEL). La nouvelle décentralisation à 50% des relations financières internes au groupe Crédit Agricole, qui a pris effet en date du 31 décembre 2001, a conduit

à constituer à cette date un complément de fonds pour risques bancaires généraux de 382,5 millions d'euros au titre des Caisses Régionales.

Le produit correspondant constaté par les Caisses Régionales a été utilisé par celles-ci pour doter le fonds pour risques bancaires généraux épargne-logement à même hauteur.

Par ailleurs, les fonds pour risques bancaires généraux comprennent la partie de la provision pour risque de crédit n'ayant pu faire l'objet d'une justification analytique adéquate par secteur d'activité. Ils comprennent également une dotation pour risques opérationnels venant compléter la dotation constatée en provision pour risques et charges.

Ils comprennent, enfin, une dotation au fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité, destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central.

### **2.3.8 - Opérations sur les instruments financiers à terme**

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des Règlements 88-02 et 92-04 du Comité de la Réglementation Bancaire. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

#### **Opérations de couverture**

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectée sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert. Ils sont comptabilisés sous la même rubrique que les produits et les charges sur l'élément couvert.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global des entités du Groupe sont inscrits sous la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Autres intérêts et

produits (charges) assimilé(e)s ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

#### **Opérations de marché**

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement 92-04 - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou les pertes (latents ou réalisés) sont portés au compte de résultat sous les rubriques correspondant à la nature des opérations : « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations sur titres de transaction et instruments financiers à terme » et « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans le résultat au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêt, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques.

### **2.3.9 - Opérations en devises**

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises et qui correspondent à des opérations de couverture sont convertis au cours de change en vigueur à la date d'arrêt.

Les dotations aux succursales, les immobilisations des implantations à l'étranger, les titres de placement, d'investissement et de participation en devises achetés contre euros sont convertis en euros au cours du jour de la transaction. Seul l'effet de change constaté sur les titres de placement est enregistré en compte de résultat.

Une provision peut cependant être constituée lorsque l'on constate une dépréciation durable du cours de change relatif aux participations du Groupe à l'étranger.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

### **2.3.10 - Comptabilisation et amortissement des immobilisations**

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur date d'achèvement. Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les durées d'amortissement recommandées dans les comptes consolidés sont les suivantes :

- Logiciels : 3 ans,
- Matériel informatique : 5 ans,
- Mobilier de bureau : 10 ans,
- Matériel de transport : 4 ans,
- Autres matériels : 5 ans,
- Agencements et installations : 10 ans,
- Immeubles : 33,33 ans.

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

### **2.3.11 - Réévaluation**

La réévaluation légale de 1978 n'a pas eu d'incidence sur les comptes individuels des entités du Groupe.

Les autres réévaluations éventuellement constatées (en cas de fusion notamment) ne sont pas retraitées et sont présentées en réserves de réestimation.

### **2.3.12 - Frais d'établissement**

Les frais d'établissement sont intégralement amortis, avec incidence fiscale, dès la première année.

### **2.3.13 - Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement**

La participation est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

Par un accord en date du 28 juin 1999, un intéressement a été mis en place.

La participation et l'intéressement figurent dans les « Frais de personnel ».

Il est tenu compte du crédit d'impôt résultant du droit pour les sociétés de déduire la charge correspondante l'année suivante.

### **2.3.14 - Indemnités de départ à la retraite**

Une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan en « Provisions pour risques et charges ». Cette provision concerne les sociétés qui n'ont pas souscrit de contrat d'assurance spécifique.

Cette provision est le résultat de la multiplication de trois facteurs : les droits acquis par les salariés (fonction de l'ancienneté de leur carrière et du salaire de référence), la probabilité de présence des salariés dans l'entreprise à la date de versement des droits (fonction de l'espérance de vie et du taux de rotation du personnel) et le taux d'actualisation.

### **2.3.15 - Plans de retraite**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et, par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer. Les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engage-

ments. Celles-ci figurent au passif du bilan en « Provisions pour risques et charges ».

### **2.3.16 - Charges et produits exceptionnels**

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

### **2.3.17 - Engagements hors-bilan**

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe.

## **Note 2.4 - Périmètre de consolidation**

### **2.4.1 - Evolution du périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole**

Au 30 juin 2002, le périmètre de consolidation comprend 2 666 Caisses Locales, 47 Caisses Régionales, Crédit Agricole S.A. ainsi que 265 filiales et participations (contre 253 au 31 décembre 2001). Les principales modifications qu'il enregistre sur le semestre sont les suivantes :

#### **1. Sociétés nouvellement consolidées au 30 juin 2002 :**

##### **Par création :**

- Crédit Agricole Investor Services Bank (CA-IS Bank)
- Crédit Agricole Investor Services Corporate Trust (CA-IS CT)
- Crédit Agricole Alternative Investment Products Groupe Holding (CA AIPG Holding)
- Crédit Agricole Alternative Investment Products Groupe SAS (CA AIPG SAS)
- Crédit Agricole Alternative Investment Products Groupe Inc. (CA AIPG Inc)
- Sim Spa Selezione e Distributione
- CAI Preferred Funding II
- Crédit Agricole Asset Management Espana Holding

##### **Sociétés entrées dans le périmètre du fait de l'acquisition ou d'un complément d'acquisition de leur titres :**

- Defitech Dauphicom

##### **Par franchissement des seuils de signification :**

- Partinvest

##### **Passage d'un palier à une consolidation en direct**

Les filiales précédemment consolidées sous le palier CPR (Compagnie Parisienne de Réescompte) sont désormais consolidées individuellement :

- Banque CPR (BCPR)
- CPR Investissement (INVT)
- CPR
- CPR Holding (CPRH)
- CPR Gestion (CPRG)
- CPR Compensation (CPRC)
- Futures Advisers (SECU)
- Schelcher Prince Finance (SPF)
- CPRB (ETNB)
- CPRA (FIGE)
- Parfin
- CPRAAMi
- CPRA<sup>2</sup>M
- CPR USA Inc (INCO)
- Liberty View C. Management (LVCM)
- Liberty View Alternative (LVAA)
- CPR Billets
- CPR Online (ETRA)

#### **2. Sociétés sorties du périmètre au 30 juin 2002 :**

##### **Cessions de sociétés au hors-groupe :**

- Société Française du Chèque Voyage (SFCV)
- Filease
- Népal Indosuez Bank



**Application des seuils de signification ou cessation d'activité**

- Immotaine
- Carr Global Advisors Inc
- Compagnie Financière Midi Toulousain
- Midi Toulousain Immobilier
- Midi Toulousain Développement
- Toulouse Location Immobilière
- SAPACAM
- SCICAM

**Fusion ou absorption par une autre entité**

**du Groupe :**

- Fusion entre les Caisses Régionales de Vendée et de Loire Atlantique (Caisse Atlantique Vendée)
- COPAGEFI SA fusionne avec Crédit Agricole Indosuez France
- CPR fusionne avec Crédit Agricole Indosuez France

**Déconsolidation :**

**Groupe Banco Bisel :**

Le 17 mai 2002, la Banque Centrale d'Argentine a suspendu sa licence bancaire et confié les activités bancaires à Banco Nacion.

Dans ces conditions, Crédit Agricole S.A. a pris la décision de déconsolider le groupe Banco Bisel à compter du 1er janvier 2002, faute de données comptables plus récentes. Les titres ayant été totalement provisionnés, la date de sortie du périmètre n'a pas d'effet sur le résultat, sachant que la déconsolidation entraîne par ailleurs le passage en résultat d'écarts de conversion déjà actés en situation nette.

**3. Changement de dénomination sociale :**

- CPR Production devient CPR AM
- Beneficial Banks devient CREDITPLUS
- Menafinance devient CREALFI
- Indocam Securities Bermuda (ISB) devient Crédit Agricole Alternative Investment
- Products Group Ltd (CA AIPG Ltd)
- Indocam Investment Services (IIS) devient Crédit Agricole Alternative Investment
- Products Services Inc (CA AIPS Inc)
- Amacam devient SOPAR
- Rue Impériale de Lyon devient Rue Impériale.

**Note 2.4.2 - Périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole**

	(a)	Implantation	Méthode 30/06/02	% de contrôle		% d'intérêt		
			30/06/02	31/12/01	30/06/01	30/06/02	31/12/01	30/06/01
<b>Etablissements bancaires et financiers</b>								
2 666 Caisses Locales		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
47 Caisses Régionales		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole S.A.		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Agos Itafinco (Ex-Agos)		Italie	Globale	70,0	70,0	70,0	74,4	74,5
Al Bank Al Saudi Al Fransi - BSF		Arabie Saoudite	Equivalence	31,1	31,1	31,1	31,1	31,1
Alsolia		France	Equivalence	34,0	34,0	34,0	33,9	33,9
Altra Banque (Ex-UI Banque)		France	Equivalence	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0
Banco Acac		Uruguay	Globale	64,4	64,4	30,0	49,6	49,6
Banco Bisel	S	Argentine	Globale		69,9	69,9		69,9
Banco del Desarrollo		Chili	Equivalence	23,4	23,4		23,4	23,4
Bankoa		Espagne	Globale	98,8	98,5	98,4	98,8	98,5
Banque Chalus		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Banque CPR (BCPR)	1	France	Globale	100,0			100,0	
Banque Française de l'Orient		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,3	99,3
Banque Libano-Française SAL		Liban	Globale	51,0	51,0	51,0	51,0	51,0
BES (Banco Espirito Santo)		Portugal	Equivalence	8,8	8,8	9,2	22,5	22,3
BFC Antilles Guyane		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,6	99,6
BFT (Banque de Financement et de Trésorerie)		France	Globale	96,2	95,8	96,1	96,2	95,8
BFT Gestion		France	Globale	100,0	100,0	100,0	96,2	95,8
BGP Indosuez		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9
CA Alternative Investment Products Group Holding	E	France	Globale	100,0			100,0	
CA Alternative Investment Products Group Inc	E	Etats Unis	Globale	100,0			100,0	
CA Alternative Investment Products Group Sas	E	France	Globale	100,0			100,0	
CA Alternative Investment Products Group Ltd (Ex-ISB)		Bermudes	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,7
CA Asset Management Espana Holding	E	Espagne	Globale	100,0			100,0	
CA Asset Management Hong Kong Ltd		Chine	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,7
CA Asset Management Italia Spa		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,9
CA Asset Management Japan Ltd		Japon	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,7
CA Asset Management Ltd (Ex-Premium)		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,7
CA Asset Management Singapore Ltd		Singapour	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,7
CA Asset Management U.S. Advisory Services (ex IIIS)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,7
CA Investor Services Bank	E	France	Globale	100,0			100,0	
CA Investor Services Corporate Trust	E	France	Globale	100,0			100,0	
CA do Brasil		Brésil	Globale			100,0		100,0
CAI Australia Ltd		Australie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CAI Merchant Bank Asia Ltd		Singapour	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Cal FP (Holding)		Royaume-Uni	Globale	50,0	50,0	50,0	75,0	75,0
Cal FP Bank		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	75,0	75,0
Cal FP US		Etats Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	75,0	75,0
Castofi		France	Proportionnelle			49,0		48,9
Cofam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Cogenec		Monaco	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Copagefi (Cie Parisienne de Gestion Financière)	S(e)	France	Globale		100,0	100,0		99,5
CPR (Groupe)	1	France	Globale		95,0	89,9		95,0

## Note 2.4.2 - Périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole (suite)

	(a)	Implantation	Méthode 30/06/02	% de contrôle			% d'intérêt		
				30/06/02	31/12/01	30/06/01	30/06/02	31/12/01	30/06/01
CPR A*M	1	France	Globale	100,0			100,0		
CPR AM (Ex-CPR Production)	1	France	Globale	100,0	100,0		100,0	98,5	
CPR Billets	1	France	Globale	100,0			100,0		
CPR Online	1	France	Globale	100,0			100,0		
Crealfi (Ex-Menafinance)		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,9	49,9	49,9
Credibom		Portugal	Equivalence	40,0	40,0	40,0	39,9	39,9	39,9
Credigen		Hongrie	Globale			100,0			99,8
Credigen Bank		Hongrie	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	99,8	99,8
Crédit Agricole Asset Management (ex-Indocam)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,7	100,0
Crédit Agricole Epargne Salariale		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,7	100,0
Crédit Agricole Financement		Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Indosuez		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Indosuez (Egypt) SAE		Egypte	Globale	75,0	75,0		75,0	75,0	
Crédit Agricole Indosuez (Suisse) SA		Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Indosuez Luxembourg		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Indosuez Mer Rouge		Djibouti	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Indosuez Turk AS		Turquie	Globale	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0	99,9
Crédit Agricole SA Securities		Jersey	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9
Crédit Foncier de Monaco		Monaco	Globale	77,1	77,1	77,1	75,9	75,9	75,9
Crédit Foncier de Monaco France		France	Globale	100,0	100,0	100,0	87,3	87,3	87,2
Crédit Français International CFI		France	Globale	100,0	100,0	100,0	96,2	95,8	96,1
Créditplus (Ex-Beneficial Bank)		Allemagne	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	99,8	99,8
EPEM		Etats Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,7	100,0
Financière Lapérouse		France	Globale	77,2	77,2	77,2	77,2	77,2	77,2
Finanziaria Indosuez International Ltd		Gibraltar	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Finconsum ESC SA		Espagne	Equivalence	45,0	45,0	45,0	44,9	44,9	44,9
Foncaris		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Fransabank France		France	Equivalence	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0
GFER (Groupement de Financement des Entités Régionales)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
GPF (Groupement des Provinces de France)		France	Globale	99,0	99,0	99,0	99,0	99,0	99,0
Gestion Privée Indosuez (GPI)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	99,9	99,9
Indosuez Indonesia Bank		Indonésie	Globale	99,2	99,2	99,0	99,2	99,2	99,0
IntesaBci		Italie	Equivalence	16,8	16,8	16,1	15,2	15,2	14,1
Lukas Bank		Pologne	Globale	95,7	95,0		78,8	78,5	
Lukas SA		Pologne	Globale	80,7	86,1		80,7	80,7	
Népal Indosuez Bank	S(c)	Népal	Globale		50,0	50,1		50,0	50,1
Radian		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,6	100,0
Ribank		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	99,8	99,8
Sacam Consommation 1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Consommation 2		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Consommation 3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Schelcher Prince Finance (SPF)	1	France	Globale	59,3			59,3		
Sedef		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	99,8	99,8
Segespar		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,6	100,0
SFCV (Société Française du Chèque de Voyage)	S(c)	France	Equivalence		21,0	21,0		21,0	21,0
Sigevam		France	Globale	91,5	91,5	91,5	91,5	91,5	91,4
Sim Spa Selezione e Distribuzione	E	Italie	Globale	100,0			100,0		

**Note 2.4.2 - Périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole (suite)**

	(a)	Implantation	Méthode 30/06/02	% de contrôle			% d'intérêt		
				30/06/02	31/12/01	30/06/01	30/06/02	31/12/01	30/06/01
Sircam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sofinco		France	Globale	99,8	99,8	99,9	99,8	99,8	99,8
Sofipaca		France	Globale	99,7	99,6	99,6	99,7	99,6	99,6
Transfact		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Unicefi 33		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Wafasalaf		Maroc	Equivalence	33,7	33,6	33,9	33,6	33,6	33,8
<b>Sociétés de bourse</b>									
Altura		Espagne	Proportionnelle	50,0	50,0		50,0	50,0	
CAI Cheuvreux		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CAI Cheuvreux Espana SA (Ex-ICSESA)		Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0
CAI Securities Inc.		Etats Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CAIC Deutschland GmbH		Allemagne	Globale	97,5	97,5	97,5	97,5	97,5	97,5
CAIC International UK		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0
CAIC Italia Sim Spa		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0
CAIC Nordic AB		Suède	Globale	100,0	90,7	90,7	100,0	90,7	90,7
Carr Futures Chicago Inc		Etats Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Carr Futures Singapore PTE		Singapour	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Carr Futures Snc		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Carr Global Advisors Inc	S(d)	Etats Unis	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
Carr Indosuez Asia		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Groupe Cholet Dupont		France	Equivalence	38,6	33,4		38,6	33,4	
HLD Cholet Dupont Gestion		France	Globale			33,4			33,4
<b>Assurance</b>									
Arca		France	Equivalence			100,0			100,0
Assurances du CA Nord-Pas-de-Calais		France	Globale	97,5	97,5	97,5	97,5	97,0	97,0
Eda		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	99,8	99,8
Groupe Camca		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
Pacifica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	80,0
Predica		France	Globale	100,0	100,0	97,5	100,0	100,0	97,5
SOPAR (ex Amacam)		France	Globale	100,0	100,0	50,0	100,0	100,0	50,0
Tranquilidade		Portugal	Equivalence	33,3	33,3	33,3	33,3	33,3	32,5
Tranquilidade Vida		Portugal	Equivalence	29,7	31,5		29,7	31,5	
<b>Sociétés d'investissement</b>									
Agrinova		France	Globale			77,3			77,3
Bercy Investissements		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Bercy Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Bespar		Portugal	Equivalence	32,6	32,1	31,2	32,6	32,1	31,2
BFC Holding		France	Globale	99,6	99,6	99,6	99,3	99,3	99,3
CA Centre France Développement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Deveurope BV		Pays-Bas	Globale	57,2	87,8		57,2	87,8	
CAI Italia Holding Spa (ex-Finanziaria Indosuez Sim Spa)		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CAL FP Frankfurt		Allemagne	Globale	100,0	100,0	100,0	75,0	75,0	75,0
CAL Maurice		Ile Maurice	Globale	100,0	100,0	100,0	75,0	75,0	75,0
Calic		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	75,0	75,0	75,0
Camnord Investissement		France	Globale	56,0	59,0	59,0	56,0	59,0	59,0

## Note 2.4.2 - Périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole (suite)

	(a)	Implantation	Méthode 30/06/02	% de contrôle			% d'intérêt		
				30/06/02	31/12/01	30/06/01	30/06/02	31/12/01	30/06/01
Ceparfim		France	Globale			100,0			100,0
Cofinép		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Compagnie Financière Midi Toulousain	S(d)	France	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
Compagnie Française de l'Asie (CFA)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Bourse		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Delfinances		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Doumer Euterpe		France	Globale			100,0			100,0
Doumer Finance SAS		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
Fininvest		France	Globale	98,3	98,3	98,3	98,3	98,3	98,3
Fletirec		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
IPFO		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Icauna Finance		France	Globale	97,6	97,6	97,6	97,6	97,6	97,6
Icauna SARL		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
ICF Holdings		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
IDIA Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Immarex		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez Air Finance SA		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez Holding UK Ltd		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez North America Holding		Etats Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ligérienne Mobilière de Placement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Mescas		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Partran		Portugal	Equivalence	33,3	33,3	33,3	33,3	33,3	32,5
Prestimmo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Rue Impériale		France	Equivalence	17,0	20,5		23,6	30,9	
Sacam		France	Globale	99,8	99,8	99,8	99,8	99,8	99,8
Sacam Assurance Cautions		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
Sacam Participations		France	Globale	100,0	98,1		100,0	98,1	
Safec		Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sapacam	S(d)	France	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
Sepi		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Socadif		France	Globale	91,3	91,3	90,9	91,3	91,3	90,9
Transimmo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
UI (Union d'Etudes et d'Investissements)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Union Expansion Ouest		France	Globale	100,0	98,4	100,0	100,0	98,4	100,0
Vauban Finance		France	Globale	98,3	98,3	98,3	98,3	98,3	98,3
<b>Sociétés de crédit bail et de location</b>									
Auxifip		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CE Bail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Climauto		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,8	99,8	99,8
EFL		Pologne	Globale	96,0	50,5		54,9	44,3	
Ergifrance		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Etica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Etica Bail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Filease	S(c)	Hongrie	Globale		70,0	70,0		69,9	69,9
Financière Immobilière Indosuez		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

**Note 2.4.2 - Périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole (suite)**

	(a)	Implantation	Méthode 30/06/02	% de contrôle		% d'intérêt		
				30/06/02	31/12/01	30/06/01	30/06/02	31/12/01
Immobanque		France	Globale			65,0		52,2
Leicer		Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Locam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Réunibail		France	Globale	52,0	52,0	52,0	51,9	51,9
Réuniroute		France	Globale	97,5	97,5	97,5	52,0	52,0
Sofincar		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	99,8
Sofinroute		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	99,8
Ucabail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ucabail Immobilier		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ucalease		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	99,9
Unicomi		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Unifergie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Unimat		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Développement touristique et promotion immobilière</b>								
SIS (Société Immobilière de la Seine)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,5
Unifica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Unimo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Divers</b>								
Alli Domes		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
AMT Gie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Apis SA		France	Globale	66,0	66,0	66,0	66,0	66,0
Ariane Crédit		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Bersol		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Bois Sauvage Nederland		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	99,8
CA Investor Services Fund Adm. (ex Fastnet France SA)		France	Globale	77,6	61,6	45,0	77,6	61,4
CA Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Caapimmo 1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Caapimmo 2		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Caapimmo 3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Caapimmo 4		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Caapimmo 5		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Caapimmo 6		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CAI Cheuvreux Gestion		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,9
CAI Conseil Sa		Luxembourg	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0
CAI Preferred Funding		Etats Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CAI Preferred Funding II	E	Etats Unis	Globale	100,0			100,0	
CAL Asia Pte Ltd		Singapour	Globale	100,0	100,0	100,0	75,0	75,0
CAMISCEFI		France	Globale			100,0		100,0
Cedicam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Centre France Location Immobilière (ex Avenue Rapp)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Cirse		France	Globale	100,0	92,5	92,5	100,0	92,5
CPR Compensation (CPRC)	1	France	Globale	100,0			100,0	
CPR Gestion (CPRG)	1	France	Globale	100,0			100,0	
CPR Holding (CPRH)	1	France	Globale	100,0			100,0	
CPR Investissement (INVT)	1	France	Globale	100,0			100,0	
CPR Usa Inc (INCO)	1	Etats Unis	Globale	100,0			100,0	

## Note 2.4.2 - Périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole (suite)

	(a)	Implantation	Méthode 30/06/02	% de contrôle			% d'intérêt		
				30/06/02	31/12/01	30/06/01	30/06/02	31/12/01	30/06/01
CPRA (FIGE)	1	France	Globale	100,0			100,0		
CPRAAMI	1	France	Globale	100,0			100,0		
CPRB (ETNB)	1	France	Globale	100,0			100,0		
Creagrisere		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Alternative Investment Products									
Services Inc (ex IIS)		Etats Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,7	100,0
Defitech		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Defitech Dauphicom	E	France	Globale	100,0			100,0		
Defitech Routage et Communication		France	Globale	100,0	99,9	99,9	100,0	99,9	99,9
Europimmo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Fastnet		Luxembourg	Globale	45,0	45,0	45,0	45,0	45,0	45,0
Finasic		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,6	100,0
Gestimocam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ical		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
IIF BV (Indosuez International Finance BV)		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Icare		Etats Unis	Globale			100,0			100,0
Immotaine	S(d)	France	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
Indosuez Holding SCA I		Luxembourg	Globale			100,0			100,0
Indosuez Holding Sca II		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez Management Luxembourg I		Luxembourg	Globale			100,0			100,0
Indosuez Management Luxembourg II		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Inforsud FM		France	Globale	97,9	97,9	58,0	58,0	58,0	58,0
Inforsud Gestion		France	Globale	88,2	88,2	88,2	88,2	88,2	88,2
Inter Atlantico SA (IASA)		Brésil	Proportionnelle			50,0			62,1
Liberty View Alternative (LVAA)	1	Etats Unis	Globale	100,0			100,0		
Liberty View C. Management (LVCM)	1	Etats Unis	Globale	100,0			100,0		
Logitaine		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Madison Sa		France	Globale	100,0	99,7	99,7	100,0	99,7	99,7
Mat Alli Domes		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Midi Toulousain Immobilier	S(d)	France	Equivalence		100,0	100,0		100,0	100,0
MTD-Midi Toulousain Développement	S(d)	France	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
MTD-Midi Toulousain Développement immobilier		France	Globale			100,0			100,0
Parfin	1	France	Globale	100,0			100,0		
Partinvest	E	Luxembourg	Globale	100,0			100,0		
Patrimocam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Patrimocam 2		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Patrimoine compagnie		France	Globale			99,9			99,9
Percinvest		Iles Vierges	Globale			100,0			100,0
Progica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Reunifinance		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	99,8	99,8
Routage Express Service		France	Globale	100,0	99,9	99,9	100,0	99,9	99,9
SARL Prospective Informatique		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
SAS Miromesnil		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
SAS Segur		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
SCI Capimo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Capucines		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI du Bois Sauvage		France	Globale			100,0			99,8

**Note 2.4.2 - Périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole (suite)**

	(a)	Implantation	Méthode 30/06/02	% de contrôle		% d'intérêt		
				30/06/02	31/12/01	30/06/01	30/06/02	31/12/01
SCI du Petit Bois		France	Globale			100,0		99,8
SCI du Rond-Point		France	Globale			100,0		99,8
SCI du Vivarais		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Grande Verrière		France	Globale			100,0		99,8
SCI groupe Sofinco		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	99,8
SCI Hautes Faventines		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI La Baume		France	Globale	100,0	100,0		99,9	99,9
SCI Les Fauvins		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Les Palmiers du Petit Pérou		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Max Hymans		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Pasteur 3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Paysagère		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Quentyvel		France	Globale	96,7	96,7	96,7	96,7	96,7
SCI Quercy		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Raspail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Scica HI		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Scicam	S(d)	France	Globale		97,9	97,9		97,9
Scicam 13		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Segespar Informatique Technique Services (SITS) (ex-IITS)		France	Globale	94,0	99,0	99,0	92,9	98,7
SNC Doumer		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9
Sofinco Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	99,8
Sofinrec		France	Globale	99,8	99,8	99,8	99,6	99,6
SPI SNC		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sté Immobilière de Picardie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sté Immobilière Suisse		Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sté Picarde de développement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Toulouse Location Immobilière	S(d)	France	Globale		100,0	100,0		100,0
Toulouse Promotion Immobilière		France	Globale			86,7		86,6
UI Vavin 1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Unibiens		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Uni-Editions		France	Equivalence	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Valris		France	Globale	100,0	99,9	99,9	99,8	99,8
<b>Services centraux des titres</b>								
SCT Brunoy		France	Globale	100,0	94,5	100,0	100,0	94,5
SCT Mer		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCT Sud		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(a) Entrées (E) et sorties (S) du périmètre

(b) Entité consolidée en raison du contrôle effectif exercé par Crédit Agricole S.A. via la société Bespar

(c) Société cédée au hors groupe

(d) Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif

(e) Entité fusionnée avec une autre entité consolidée

(\*) Changement de méthode de consolidation

(1) Entité constituant le palier Groupe CPR en N-1 et consolidée individuellement en N.



## &gt; Note 3 - Créances sur les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle

(En millions d'euros)	30/06/02				Total en principal	Créances rattachées	Total	31/12/01	30/06/01
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans					
<b>Établissements de crédit</b>									
Comptes et prêts									
- À vue	19 645				19 645	13	19 658	19 316	19 275
- À terme	11 000	6 835	3 593	1 198	22 626	351	22 977	29 424	28 812
Valeurs reçues en pension	13				13	1	14	6	48
Titres reçus en pension livrée	23 500	1 794		1	25 295	47	25 342	14 888	22 531
Prêts subordonnés	10		28	75	113	2	115	90	63
<b>Total</b>	<b>54 168</b>	<b>8 629</b>	<b>3 621</b>	<b>1 274</b>	<b>67 692</b>	<b>414</b>	<b>68 106</b>	<b>63 724</b>	<b>70 729</b>
Provisions							(158)	(122)	(135)
<b>Valeurs nettes au bilan</b>							<b>67 948</b>	<b>63 602</b>	<b>70 594</b>

## Note 3.1 - Créances sur les établissements de crédit - Analyse par zone géographique

(En millions d'euros)	30/06/02			31/12/01			30/06/01
	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	
France (y compris DOM-TOM)	30 024	9	10	25 657	11	11	53 097
Autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	23 110			25 430			
Autres pays d'Europe	2 082	14		799	56	46	1 932
Amérique du Nord	3 322	14	34	5 110		8	4 184
Amériques Centrale et du Sud	398	114	88	528	1		842
Afrique et Moyen-Orient	1 826	31	1	1 251	14	14	874
Asie et Océanie (hors Japon)	1 168	7	2	1 477	3	3	2 868
Japon	5 762		4	2 927			6 212
<b>Total en principal</b>	<b>67 692</b>	<b>189</b>	<b>139</b>	<b>63 179</b>	<b>85</b>	<b>82</b>	<b>70 009</b>
Créances rattachées	414	20	19	545	41	40	720
Provisions	(158)			(122)			(135)
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>67 948</b>	<b>209</b>	<b>158</b>	<b>63 602</b>	<b>126</b>	<b>122</b>	<b>70 594</b>

La ventilation par zone géographique des encours douteux et des provisions sur les créances aux établissements de crédit n'est pas disponible pour le 30 juin 2001.

## > Note 4 - Opérations avec la clientèle et crédit-bail - Analyse par durée résiduelle

(En millions d'euros)	30/06/02				Total en principal	Créances rattachées	Total	31/12/01	30/06/01
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans					
<b>Opérations avec la clientèle</b>									
Créances commerciales	1 691	229	166	26	2 112	23	2 135	2 499	3 297
Autres concours à la clientèle	41 754	40 133	93 154	75 869	250 910	3 973	254 883	254 410	248 433
Titres reçus en pension livrée	7 463	36			7 499		7 499	6 917	3 753
Comptes ordinaires débiteurs	5 953				5 953	64	6 017	7 506	8 574
<b>Total</b>	<b>56 861</b>	<b>40 398</b>	<b>93 320</b>	<b>75 895</b>	<b>266 474</b>	<b>4 060</b>	<b>270 534</b>	<b>271 332</b>	<b>264 057</b>
Provisions							(8 640)	(8 929)	(9 252)
<b>Valeurs nettes au bilan</b>							<b>261 894</b>	<b>262 403</b>	<b>254 805</b>
<b>Opérations de crédit-bail</b>									
Crédit-bail immobilier	203	227	898	1 134	2 462	31	2 493	2 362	2 734
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	495	786	2 713	381	4 375	90	4 465	4 493	3 938
<b>Total</b>	<b>698</b>	<b>1 013</b>	<b>3 611</b>	<b>1 515</b>	<b>6 837</b>	<b>121</b>	<b>6 958</b>	<b>6 855</b>	<b>6 672</b>
Provisions							(210)	(201)	(179)
<b>Valeurs nettes au bilan</b>							<b>6 748</b>	<b>6 654</b>	<b>6 493</b>
<b>Total</b>							<b>268 642</b>	<b>269 057</b>	<b>261 298</b>

### Note 4.1 - Opérations avec la clientèle et crédit-bail - Analyse par zone géographique <sup>(1)</sup>

(En millions d'euros)	30/06/02	31/12/01	30/06/01
France (y compris DOM-TOM)	234 756	226 912	218 440
Autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	13 147	13 683	13 282
Autres pays d'Europe	4 690	5 206	3 877
Amérique du Nord	3 662	4 704	5 396
Amériques Centrale et du Sud	4 042	7 416	8 692
Afrique et Moyen-Orient	5 193	5 878	6 699
Asie et Océanie (hors Japon)	5 657	6 130	6 421
Japon	6 345	8 258	3 383
<b>Total en principal</b>	<b>277 492</b>	<b>278 187</b>	<b>266 190</b>
Créances rattachées <sup>(2)</sup>			4539
Provisions	(8 850)	(9 130)	(9 431)
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>268 642</b>	<b>269 057</b>	<b>261 298</b>

(1) Sans réallocation par zone géographique des garanties ou assurances crédit déplaçant le risque pour le Groupe.

(2) Les créances rattachées ont été affectées à chaque zone géographique à partir du 31 décembre 2001.

Note 4.2 - Opérations avec la clientèle et crédit-bail - Encours douteux et provisions par zone géographique <sup>(1)</sup>

(En millions d'euros)	30/06/02			31/12/01			30/06/01		
	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Encours bruts	Encours douteux	Provisions
France (y compris DOM-TOM)	234 756	10 672	7 221	226 912	10 155	6 885	218 440	8 432	5 173
Autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	13 147	393	178	13 683	295	154	13 282	233	138
Autres pays d'Europe	4 690	609	507	5 206	668	556	3 877	585	462
Amérique du Nord	3 662	449	218	4 704	563	290	5 396	560	142
Amériques Centrale et du Sud	4 042	248	109	7 416	607	369	8 692	770	552
Afrique et Moyen-Orient	5 193	530	365	5 878	792	539	6 699	621	355
Asie et Océanie (hors Japon)	5 657	554	252	6 130	584	337	6 421	662	317
Japon	6 345			8 258	8	0	3 383	0	0
Non ventilés et créances rattachées <sup>(2)</sup>							4 539	2 307	2 292
<b>Valeurs au bilan</b>	<b>277 492</b>	<b>13 455</b>	<b>8 850</b>	<b>278 187</b>	<b>13 672</b>	<b>9 130</b>	<b>270 729</b>	<b>14 170</b>	<b>9 431</b>

(1) Sans réallocation par zone géographique des garanties ou assurances crédit déplaçant le risque pour le Groupe.

(2) Les créances rattachées ont été affectées à chaque zone géographique à partir du 31 décembre 2001.

## Note 4.3 - Opérations avec la clientèle et crédit-bail - Analyse par agents économiques

(En millions d'euros)	30/06/02			31/12/01			30/06/01		
	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Encours bruts	Encours douteux	Provisions
Particuliers	97 846	2 869	1 801	92 472	3 116	2 022	92 789	2 803	1 770
Agriculteurs	31 268	1 909	1 194	31 653	1 917	1 172	30 965	1 634	732
Autres professionnels <sup>(2)</sup>	29 749	2 196	1 528	30 546	2 265	1 535	20 192	1 195	672
Sociétés financières	9 305	405	365	8 820	536	444	8 691	489	447
Entreprises et autres agents économiques <sup>(2)</sup>	78 489	5 701	3 711	79 194	5 464	3 712	84 999	5 418	3 310
Collectivités publiques	23 877	136	41	28 647	127	44	21 974	124	29
Crédit-bail	6 958	239	210	6 855	247	201	6 580	200	179
Non ventilés et créances rattachées <sup>(1)</sup>							4 539	2 307	2 292
<b>Valeurs au bilan</b>	<b>277 492</b>	<b>13 455</b>	<b>8 850</b>	<b>278 187</b>	<b>13 672</b>	<b>9 130</b>	<b>270 729</b>	<b>14 170</b>	<b>9 431</b>

(1) Les créances rattachées ont été affectées à chaque catégorie d'agents économiques à partir du 31 décembre 2001.

(2) Une modification des critères de ventilation par catégories d'agents économiques a été pratiquée en 2001. Le retraitement des soldes au 30/06/2001 selon la même présentation donnerait les chiffres suivants :

(En millions d'euros)	Encours bruts	Encours douteux	Provisions
Autres professionnels	29 282	1 833	1 058
Entreprises et autres agents économiques	75 909	4 780	2 924

#### Note 4.4 - Opérations de crédit-bail - Réserves latentes par durée résiduelle

(En millions d'euros)	30/06/02				Total en principal	31/12/01	30/06/01
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans			
Crédit-bail immobilier	2	3	13	19	37	36	72
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	29	68	220	40	357	310	306
<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>71</b>	<b>233</b>	<b>59</b>	<b>394</b>	<b>346</b>	<b>378</b>

#### > Note 5 - Titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille et d'investissement

(En millions d'euros)	Transaction	30/06/02		Investissement	Total	31/12/01	30/06/01
		Placement	Titres de l'activité de portefeuille				
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>	16 868	9 155		8 928	34 951	25 493	30 968
- dont surcote restant à amortir		7		93	100	100	96
- dont décote restant à amortir		24		24	48	72	40
<b>Créances rattachées</b>		103		182	285	278	234
<b>Provisions</b>		(5)			(5)	(2)	(1)
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>16 868</b>	<b>9 253</b>	<b>0</b>	<b>9 110</b>	<b>35 231</b>	<b>25 769</b>	<b>31 201</b>
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>							
Émis par organismes publics	1 958	2 217		2 025	6 200	8 925	7 196
Autres émetteurs	10 202	10 624		13 313	34 139	30 962	31 648
- dont surcote restant à amortir		3		53	56	104	130
- dont décote restant à amortir		7		88	95	416	110
<b>Créances rattachées</b>		168		302	470	414	454
<b>Provisions</b>		(171)		(41)	(212)	(258)	(276)
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>12 160</b>	<b>12 838</b>	<b>0</b>	<b>15 599</b>	<b>40 597</b>	<b>40 043</b>	<b>39 022</b>
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	15 757	14 916	1 921		32 594	29 620	29 984
<b>Créances rattachées</b>			17		17	16	22
<b>Provisions</b>		(253)	(172)		(425)	(313)	(284)
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>15 757</b>	<b>14 663</b>	<b>1 766</b>		<b>32 186</b>	<b>29 323</b>	<b>29 722</b>
<b>Valeurs estimatives</b>	<b>44 785</b>	<b>37 598</b>	<b>2 394</b>	<b>25 467</b>	<b>110 244</b>	<b>97 433</b>	<b>102 894</b>

Le montant des titres d'investissement transférés pendant l'exercice en titres de placement s'élève à 12 millions d'euros contre 219 millions d'euros au 31/12/ 2001 et 162 millions d'euros au 30/06/2001.

Le montant des titres de transaction transférés pendant l'exercice en titres de placement s'élève à 33 millions d'euros contre 18 millions d'euros au 31/12/2001 et 7 millions d'euros au 30/06/2001.

Le montant des titres de placement transférés pendant l'exercice en titres d'investissement s'élève à 11 millions d'euros.

Le montant des cessions de titres d'investissement intervenues avant l'échéance au cours de l'exercice s'est élevé à 26 millions d'euros contre 99 millions d'euros au 31/12/2001 et 60 millions d'euros au 30/06/2001 dégageant un résultat négatif de 2 millions d'euros contre un résultat négatif de 4,7 millions d'euros au 31/12/ 2001 et 2 millions d'euros au 30/06/2001.

## Note 5.1 - Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(En millions d'euros)	30/06/02			Total
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	
Titres cotés	34 299	29 541	17 741	81 581
Titres non cotés	6 040	5 410	14 853	26 303
Créances rattachées	470	285	17	772
Provisions	(212)	(5)	(425)	(642)
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>40 597</b>	<b>35 231</b>	<b>32 186</b>	<b>108 014</b>

(En millions d'euros)	31/12/01			Total
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	
Titres cotés	32 808	20 351	16 874	70 033
Titres non cotés	7 079	5 142	12 746	24 967
Créances rattachées	414	278	16	708
Provisions	(258)	(2)	(313)	(573)
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>40 043</b>	<b>25 769</b>	<b>29 323</b>	<b>95 135</b>

(En millions d'euros)	30/06/01			Total
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	
Titres cotés	34 847	26 114	19 585	80 546
Titres non cotés	3 997	4 854	10 399	19 250
Créances rattachées	454	234	22	710
Provisions	(276)	(1)	(284)	(561)
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>39 022</b>	<b>31 201</b>	<b>29 722</b>	<b>99 945</b>

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante :

(En millions d'euros)	30/06/02		31/12/01		30/06/01	
	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	6 145	6 359	4 621	4 847	3 174	3 407
OPCVM obligataires	2 465	2 964	1 795	1 980	1 658	1 853
OPCVM actions	2 056	2 109	1 601	1 740	1 146	1 251
OPCVM autres	4 079	4 313	4 224	4 510	4 924	5 449
<b>Total</b>	<b>14 745</b>	<b>15 745</b>	<b>12 241</b>	<b>13 077</b>	<b>10 902</b>	<b>11 960</b>
dont OPCVM sous contrôle exclusif	3 272	3 487	3 027	3 344	3 140	3 517

La répartition de l'ensemble des OPCVM est la suivante :

(En millions d'euros)	30/06/02 Valeur d'inventaire	31/12/01 Valeur d'inventaire	30/06/01 Valeur d'inventaire
OPCVM de capitalisation	11 395	8 766	10 025
- dont France	10 662	8 562	9 535
- dont étranger	733	204	490
OPCVM autres	3 350	3 475	877
<b>Total</b>	<b>14 745</b>	<b>12 241</b>	<b>10 902</b>

### Note 5.2 - Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par durée résiduelle

(En millions d'euros)	30/06/02				Total en principal	Créances rattachées	Total	31/12/01	30/06/01
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans				Total	
Obligations et autres titres à revenu fixe	9 200	6 717	15 825	8 597	40 339	470	40 809	40 301	39 298
Effets publics et valeurs assimilées	6 815	16 232	9 291	2 613	34 951	285	35 236	25 771	31 202
<b>Provisions</b>							(217)	(260)	(277)
<b>Valeurs nettes au bilan</b>							<b>75 828</b>	<b>65 812</b>	<b>70 223</b>

Cette ventilation inclut les titres de transaction dont la durée restant à courir n'est pas pertinente.

### Note 5.3 - Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par zone géographique

(En millions d'euros)	30/06/02			31/12/01			30/06/01
	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Total
France (y compris DOM-TOM)	33 636	13	75	30 540	13	82	29 823
Autres pays de l'Espace Économique Européen (EEE)	23 236	8	15	16 350	9	12	20 763
Autres pays d'Europe	689			649			1 088
Amérique du Nord	5 589	3	33	5 139	6	31	5 700
Amériques Centrale et du Sud	1 890	2	11	2 386	22	26	2 541
Afrique et Moyen-Orient	1 322	19	20	1 315		3	652
Asie et Océanie (hors Japon)	2 974	68	63	3 371	112	106	4 376
Japon	5 954			5 630			4 868
<b>Total en principal</b>	<b>75 290</b>	<b>113</b>	<b>217</b>	<b>65 380</b>	<b>162</b>	<b>260</b>	<b>69 811</b>
<b>Créances rattachées</b>	<b>755</b>	<b>15</b>		<b>692</b>	<b>23</b>		<b>689</b>
<b>Provisions</b>	<b>(217)</b>			<b>(260)</b>			<b>(277)</b>
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>75 828</b>	<b>128</b>	<b>217</b>	<b>65 812</b>	<b>185</b>	<b>260</b>	<b>70 223</b>

La ventilation par zone géographique des encours douteux et des provisions sur les effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe n'est pas disponible au 30 juin 2001.

## > Note 6 - Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme non consolidés

Sont détaillées ci-après les participations non consolidées d'une valeur brute supérieure à 50 millions d'euros :

	Valeur brute comptable (En millions d'euros)			% de capital détenu par des sociétés du Groupe		
	30/06/02	31/12/01	30/06/01	30/06/02	31/12/01	30/06/01
Banco Bisel <sup>(4)</sup>	131			69,9		
Banque Commerciale de Grèce	331	276	276	9,0	6,7	6,7
Bradesco	165	302	276	1,6	3,2	3,3
Crédit International d'Egypte			52			75,0
Crédit Logement	127	111	99	16,5	16,5	16,5
Crédit Lyonnais	1 040	1 037	987	10,6	10,3	10,3
Daiwa Trust and Banking	86			5,0		
Doumer Euterpe <sup>(1)</sup>	100	100		100,0	100,0	
Gercasa <sup>(2)</sup>		93	93		100,0	100,0
Lukas <sup>(3)</sup>			210			52,1
Rue Impériale <sup>(3)</sup>			591			30,6
SEFA <sup>(1)</sup>	67	67	67	100,0	100,0	100,0
Wafabank	52	52	48	14,8	14,8	14,0
<b>Avances en comptes courants d'associés</b>	<b>1 362</b>	<b>935</b>	<b>769</b>			
<b>Autres titres</b>	<b>1 879</b>	<b>1 952</b>	<b>1 914</b>			
<b>Valeur brute <sup>(5)</sup></b>	<b>5 340</b>	<b>4 925</b>	<b>5 382</b>			
Provisions	(722)	(591)	(465)			
Créances rattachées	32	40	37			
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>4 650</b>	<b>4 374</b>	<b>4 954</b>			

(1) Titres non consolidés en application des règlements CRC 99-02 et 99-07 (apport non significatif)

(2) Sociétés ayant cessé leurs activités

(3) Société consolidée au 31/12/2001

(4) Société déconsolidée au 01/01/2002 et reprise pour sa valeur à la date de déconsolidation ; les titres sont provisionnés à 100 %

(5) dont établissements de crédit : 2 194 millions d'euros sur 2002 contre 1907 millions d'euros au 31 décembre 2001

**Note 6.1 - Valeur estimative des titres de participation**

(En millions d'euros)	30/06/02		31/12/01		30/06/01	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<b>Titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidés</b>						
- Titres non cotés	2 081	1 684	2 044	1 654	1 957	1 942
- Titres cotés	1 676	2 021	1 737	2 050	2 458	2 985
- Avances en compte courant d'associés	1 147	1 072	720	645	558	483
- Provisions	(684)		(554)		(430)	
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>4 220</b>	<b>4 777</b>	<b>3 947</b>	<b>4 349</b>	<b>4 543</b>	<b>5 410</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>						
- Titres non cotés	217	190	199	182	185	178
- Titres cotés	4	4	10	9	11	10
- Avances en compte courant d'associés	215	215	215	215	211	211
- Provisions	(38)		(37)		(33)	
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>398</b>	<b>409</b>	<b>387</b>	<b>406</b>	<b>374</b>	<b>399</b>
<b>Créances rattachées</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>37</b>	<b>37</b>
<b>Total</b>	<b>4 650</b>	<b>5 218</b>	<b>4 374</b>	<b>4 795</b>	<b>4 954</b>	<b>5 846</b>

La valeur estimative des titres est déterminée par référence à la valeur d'utilité de ces derniers (cf § 2.3.3.5 et § 2.3.3.6).



## &gt; Note 7 - Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence

Sont détaillées ci-après les quotes-parts d'une valeur supérieure à 50 millions d'euros :

## | Quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence

(En millions d'euros)	30/06/02	31/12/01	30/06/01
<b>Sociétés financières</b>	<b>3 872</b>	<b>3 848</b>	<b>3 668</b>
Al Bank Al Saudi Al Fransi	348	393	378
Banco Espirito Santo	403	271	282
IntesaBci	3 071	3 160	2 965
Autres	50	24	43
<b>Sociétés non financières</b>	<b>304</b>	<b>326</b>	<b>(74)</b>
Partran - Tranquilidade - Tranquilidade Vida	(70)	(38)	(133)
Rue Impériale	345	330	
Autres	29	34	59
<b>Total sociétés mises en équivalence</b>	<b>4 176</b>	<b>4 174</b>	<b>3 594</b>

## &gt; Note 8 - Immobilisations corporelles et incorporelles

(En millions d'euros)	30/06/02		Valeurs nettes	31/12/01	30/06/01
	Valeurs brutes	Amortissements		Valeurs nettes	Valeurs nettes
Immobilisations corporelles					
- d'exploitation	7137	3703	3 434	3 607	4280
- données en location simple	1112	452	660	798	260
Immobilisations incorporelles	1369	1051	318	337	341
Créances rattachées <sup>(1)</sup>	1		1	10	3
<b>Total</b>	<b>9 619</b>	<b>5 206</b>	<b>4 413</b>	<b>4 752</b>	<b>4 884</b>

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

> Note 9 - Variation de l'actif immobilisé

	30/06/01	31/12/01	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéances)	Écarts de conversion	Autres mouvements	30/06/02
(En millions d'euros)								
<b>Titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidés</b>								
Valeur brute	4 416	3 782	(77)	1 124	(1 076)	(8)	13	3 758
Avances en comptes courants d'associés	694	719	(1)	563	(135)	(4)	3	1 145
Provisions	(357)	(555)	(299)	(146)	342	1	(26)	(683)
<b>Autres titres détenus à long terme</b>								
Valeur brute	197	209	(4)	26	(10)		(1)	220
Avances en comptes courants d'associés		215		12	(15)		3	215
Provisions	(33)	(36)		(3)	2			(37)
Créances rattachées	37	40					(8)	32
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>4 954</b>	<b>4 374</b>	<b>(381)</b>	<b>1 576</b>	<b>(892)</b>	<b>(11)</b>	<b>(16)</b>	<b>4 650</b>
Immobilisations incorporelles	340	338	(3)	4	(13)	(4)	(2)	320
Immobilisations corporelles	4 541	4 405	(229)	16	(106)	(23)	29	4 092
Créances rattachées <sup>(1)</sup>	3	9					(8)	1
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>4 884</b>	<b>4 752</b>	<b>(232)</b>	<b>20</b>	<b>(119)</b>	<b>(27)</b>	<b>19</b>	<b>4 413</b>

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

## &gt; Note 10 - Autres actifs et comptes de régularisation

(En millions d'euros)	30/06/02	31/12/01	30/06/01
<b>Autres actifs <sup>(1)</sup></b>	<b>20 836</b>	<b>18 664</b>	<b>17 584</b>
Instruments conditionnels achetés	5 855	4 938	3 699
Gestion collective des titres Codevi	2 793	2 728	2 438
Débiteurs divers	7 745	8 171	7 193
Comptes de règlements	4 441	2 825	4 252
Capital souscrit non versé	2	2	2
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>13 767</b>	<b>14 897</b>	<b>13 508</b>
Impôts différés	552	626	346
Comptes d'encaissement et de transfert	3 166	3 348	2 551
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	650	1 549	1 363
Produits à recevoir	5 972	5 971	5 582
Charges constatées d'avance	1 787	1 353	1 448
Gains latents et pertes à étaler sur instruments financiers à terme	529	640	752
Primes d'émission et de remboursement des emprunts obligataires	367	376	412
Autres comptes de régularisation	744	1 034	1 054
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>34 603</b>	<b>33 561</b>	<b>31 092</b>

(1) Les montants indiqués sont nets de provisions et incluent les créances rattachées.

## &gt; Note 11 - Provisions inscrites en déduction de l'actif

(En millions d'euros)	30/06/01	31/12/01	Variations de périmètre	Fusion	Dotations	Reprises et utilisations	Écarts de conversion	Autres mouvements	30/06/02
Sur interbancaire	135	122			122	(74)	(12)	0	158
Sur créances clientèle	9 252	8 929	(257)		1 619	(1 447)	(190)	(14)	8 640
Sur opérations de crédit-bail	179	201			48	(37)	(2)	0	210
Sur portefeuilles titres (placement, TAP et investissement)	561	573	1		215	(122)	(24)	(1)	642
Sur participations et autres titres détenus à long terme	465	591	299		150	(344)	(1)	27	722
Autres	195	194	(3)	1	17	(28)	(11)	(5)	165
<b>Total</b>	<b>10 787</b>	<b>10 610</b>	<b>40</b>	<b>1</b>	<b>2 171</b>	<b>(2 052)</b>	<b>(240)</b>	<b>7</b>	<b>10 537</b>

## > Note 12 - Écarts d'acquisition

Sont détaillées ci-après les écarts d'acquisition d'une valeur supérieure à 50 millions d'euros :

(En millions d'euros)	30/06/02		Valeurs nettes	31/12/01	30/06/01
	Valeurs brutes	Amortissements		Valeurs nettes	Valeurs nettes
<b>Durée d'amortissement de 1 à 5 ans inclus</b>					
Banco Bisel			0	0	13
CPR Online <sup>(1)</sup>	83	(44)	39	61	
IntesaBci	101	(90)	11	20	30
<b>Durée d'amortissement de 5 à 10 ans inclus</b>					
CAI (Suisse) SA	62	(12)	50	53	57
CPR et filiales <sup>(1)</sup>	27	(6)	21	23	183
CPR AM <sup>(1)</sup>	126	(66)	60	65	
EFL	133	(9)	124	101	
Filiales de Banco Bisel			0	46	80
Lukas	283	(36)	247	265	
Sofinco	990	(391)	599	662	723
<b>Durée d'amortissement de 10 à 15 ans inclus</b>					
Banco Espirito Santo	62	(13)	49	52	63
BESPAR	40	(3)	37	10	6
<b>Durée d'amortissement de 15 à 20 ans inclus</b>					
IntesaBci	52	(7)	45	47	113
Rue Impériale	253	(32)	221	247	
<b>Autres sociétés</b>	<b>292</b>	<b>(129)</b>	<b>163</b>	<b>158</b>	<b>147</b>
<b>Total</b>	<b>2 504</b>	<b>(838)</b>	<b>1 666</b>	<b>1 810</b>	<b>1 402</b>

(1) A partir de 2002, les filiales de CPR sont consolidées de manière individuelle, CPR ayant fusionné avec CAI. Au 31 décembre 2001, elles figuraient en cumul dans la durée d'amortissement de 5 à 10 ans pour un total net de 88 millions d'euros. L'information concernant l'éclatement du palier CPR n'est pas disponible au 30 juin 2001.

## > Note 13 - Dettes envers les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle

(En millions d'euros)	30/06/02				Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/01	30/06/01
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans				Total	
<b>Établissements de crédit</b>									
Comptes et emprunts									
- À vue	16 097				16 097	6	16 103	12 289	15 743
- À terme	26 924	5 499	3 405	1 234	37 062	526	37 588	43 199	43 166
Valeurs données en pension	44	107	231	4 485	4 867	43	4 910	5 201	5 077
Titres donnés en pension livrée	22 230	668			22 898	46	22 944	9 595	15 078
<b>Total</b>	<b>65 295</b>	<b>6 274</b>	<b>3 636</b>	<b>5 719</b>	<b>80 924</b>	<b>621</b>	<b>81 545</b>	<b>70 284</b>	<b>79 064</b>
<b>Valeurs nettes au bilan</b>							<b>81 545</b>	<b>70 284</b>	<b>79 064</b>

## &gt; Note 14 - Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par durée résiduelle

(En millions d'euros)	30/06/02				Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/01	30/06/01
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans					
Comptes ordinaires créditeurs	66 192				66 192	14	66 206	70 299	62 249
Comptes d'épargne à régime spécial									
- À vue	52 461				52 461	733	53 194	51 414	48 892
- À terme	10 260	10 824	55 728	8 622	85 434	1 627	87 061	87 784	88 114
Autres dettes envers la clientèle	29 937	5 875	6 422	1 117	43 351	938	44 289	48 937	49 530
Titres donnés en pension livrée	11 102	333			11 435	24	11 459	8 240	12 386
<b>Total</b>	<b>169 952</b>	<b>17 032</b>	<b>62 150</b>	<b>9 739</b>	<b>258 873</b>	<b>3 336</b>			
<b>Valeurs au bilan</b>							<b>262 209</b>	<b>266 674</b>	<b>261 171</b>

## Note 14.1 - Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par zone géographique

(En millions d'euros)	30/06/02	31/12/01	30/06/01
France (y compris DOM-TOM)	224 880	223 716	212 271
Autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	14 329	15 375	15 975
Autres pays d'Europe	4 413	4 560	2 989
Amérique du Nord	3 591	4 279	3 418
Amériques Centrale et du Sud	1 342	3 985	5 696
Afrique et Moyen-Orient	8 786	8 742	10 747
Asie et Océanie (hors Japon)	4 300	5 034	5 223
Japon	568	983	1 204
Total en principal	262 209	266 674	257 523
<b>Dettes rattachées</b>			<b>3 648</b>
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>262 209</b>	<b>266 674</b>	<b>261 171</b>

Les dettes rattachées ont été affectées à chaque zone géographique à partir du 31 décembre 2001.

## Note 14.2 - Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par agents économiques

(En millions d'euros)	30/06/02	31/12/01	30/06/01
Particuliers	197 240	197 306	192 206
Agriculteurs	4 492	5 998	4 507
Autres professionnels	7 212	7 927	5 881
Sociétés financières	18 861	16 861	18 506
Entreprises et autres agents économiques	33 663	36 372	33 292
Collectivités publiques	741	2 210	3 131
<b>Dettes rattachées</b>			<b>3 648</b>
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>262 209</b>	<b>266 674</b>	<b>261 171</b>

Les dettes rattachées ont été affectées à chaque catégorie d'agents économiques à partir du 31 décembre 2001

## > Note 15 - Dettes représentées par un titre - Analyse par durée résiduelle

(En millions d'euros)	30/06/02				Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/01	30/06/01
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans					
Bons de caisse	110	211	152		473	14	487	482	443
Titres du marché interbancaire	1 309	5 395	510		7 214	243	7 457	4 784	6 117
Titres de créances négociables					0				
- Émis en France	15 981	2 989	2 365	593	21 928		21 928	16 838	17 887
- Émis à l'étranger	10 453	9 092	491	20	20 056		20 056	18 400	19 202
Emprunts obligataires (note 15.1)	309	2 573	7 616	11 168	21 666	548	22 214	23 339	22 587
Autres dettes	101	25	25		151		151	188	267
<b>Valeurs au bilan</b>					<b>71 488</b>	<b>805</b>	<b>72 293</b>	<b>64 031</b>	<b>66 503</b>

### Note 15.1 - Emprunts obligataires (en monnaie d'émission)

(En millions d'euros)	Echéancier de l'encours au 30 juin 2002 <sup>(1)</sup>			Encours au 30/06/02	Encours au 31/12/01	Encours au 30/06/01
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans			
<b>Euro</b>	<b>2 548</b>	<b>7 497</b>	<b>10 577</b>	<b>20 622</b>	<b>21 673</b>	<b>20 823</b>
- Taux fixe	1 329	5 291	7 999	14 619	16 317	16 055
- Taux variable	1 219	2 206	2 578	6 003	5 356	4 768
<b>Autres devises de l'UE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
- Taux fixe						
- Taux variable						
<b>Dollar</b>	<b>334</b>	<b>119</b>	<b>25</b>	<b>478</b>	<b>439</b>	<b>737</b>
- Taux fixe			5	5	324	101
- Taux variable	334	119	20	473	115	636
<b>Yen</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>566</b>	<b>566</b>	<b>538</b>	<b>486</b>
- Taux fixe			13	13	13	54
- Taux variable			553	553	525	432
<b>Autres devises</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
- Taux fixe						
- Taux variable						
<b>Total en principal</b>	<b>2 882</b>	<b>7 616</b>	<b>11 168</b>	<b>21 666</b>	<b>22 650</b>	<b>22 046</b>
- Taux fixe	1 329	5 291	8 017	14 637	16 654	16 210
- Taux variable	1 553	2 325	3 151	7 029	5 996	5 836
<b>Dettes rattachées</b>				<b>548</b>	<b>689</b>	<b>541</b>
<b>Valeurs au bilan</b>				<b>22 214</b>	<b>23 339</b>	<b>22 587</b>

(1) Avant prise en compte de toute opération de couverture pouvant modifier les caractéristiques des emprunts.

## &gt; Note 16 - Autres passifs et comptes de régularisation

(En millions d'euros)	30/06/02	31/12/01	30/06/01
<b>Autres passifs<sup>(1)</sup></b>	<b>19 736</b>	<b>23 449</b>	<b>22 681</b>
Opérations de contrepartie (titres de transaction)	2 340	5 273	6 718
Dettes représentatives de titres empruntés	2 934	3 742	4 264
Instruments conditionnels vendus	4 349	3 803	3 013
Créditeurs divers	7 588	8 020	6 454
Comptes de règlements	2 379	2 548	2 162
Versements restant à effectuer	118	38	41
Autres	28	25	30
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>17 694</b>	<b>14 040</b>	<b>13 450</b>
Comptes d'encaissement et de transfert	2 678	1 216	1 626
Comptes d'ajustement et d'écart	2 079	875	987
Produits constatés d'avance	3 423	2 721	2 698
Charges à payer	7 694	8 023	6 654
Pertes latentes et gains à étaler sur instruments financiers	407	255	422
Autres comptes de régularisation	1 413	950	1 063
<b>Valeurs au bilan</b>	<b>37 430</b>	<b>37 489</b>	<b>36 131</b>

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

## &gt; Note 17 - Provisions pour risques et charges

(En millions d'euros)	30/06/01	31/12/01	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Écarts de conversion	Autres mouvements	30/06/02
Risques pays	581	599	(11)	92	(242)	(22)	0	416
Risques d'exécution des engagements par signature	325	314	(3)	59	(68)	(6)	(1)	296
Retraites et assimilées	559	824	3	46	(136)	(1)	3	739
Instruments financiers	99	107	4	13	(29)	(1)	0	94
Autres risques et charges <sup>(1)</sup>	3 121	2 992	(159)	547	(698)	(44)	(62)	2 576
<b>Valeurs au bilan</b>	<b>4 685</b>	<b>4 836</b>	<b>(166)</b>	<b>757</b>	<b>(1 173)</b>	<b>(74)</b>	<b>(60)</b>	<b>4 121</b>

## (1) Principales provisions pour autres risques et charges

	30/06/01	31/12/01	30/06/02
- le provisionnement des surcoûts anticipés au titre du passage à la monnaie unique	134	45	9
- les provisions pour risques sectoriels et autres risques de crédit	1 132	1 172	942
- les provisions pour charges de regroupement de moyens	112	76	51
- les provisions pour situation nette négative des participations	225	311	181
- les provisions pour retraite et congés de fin de carrière	100	101	105
- les provisions pour risques opérationnels		92	103
- les provisions pour médailles du travail	48	53	53
- les provisions pour litiges divers	813	769	637
- les écarts d'acquisition passif	9	9	8

## > Note 18 - Fonds pour risques bancaires généraux

(En millions d'euros)	30/06/02	31/12/01	30/06/01
Épargne logement	1 775	1 881	1 879
CODEVI	17	17	17
Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité <sup>(1)</sup>	610	610	457
Autres	1 775	1 620	854
<b>Valeurs au bilan</b>	<b>4 177</b>	<b>4 128</b>	<b>3 207</b>

(1) Ce fonds de garantie a été mis en place dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A.

## > Note 19 - Dettes subordonnées - Analyse par durée résiduelle (en monnaie d'émission)

(En millions d'euros)	30/06/02				Dettes rattachées	Total	31/12/01	30/06/01
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans				
<b>Dettes subordonnées à terme</b>	<b>227</b>	<b>240</b>	<b>1 466</b>	<b>7 452</b>	<b>178</b>	<b>9 563</b>	<b>7 865</b>	<b>6 195</b>
- Euro	227	231	1 378	7 298	175	9 309	7 545	5 688
- Autres devises de l'UE								
- Dollar			66	154	2	222	285	496
- Yen		9				9	9	11
- Autres devises			22		1	23	26	
<b>Dettes subordonnées à durée indéterminée</b>				<b>434</b>	<b>1</b>	<b>435</b>	<b>442</b>	<b>604</b>
- Euro				325	1	326	338	491
- Autres devises de l'UE								
- Dollar				25		25	17	18
- Yen				84		84	87	95
- Autres devises								
Titres et emprunts participatifs				79	13	92	88	83
<b>Total en principal</b>	<b>227</b>	<b>240</b>	<b>1 466</b>	<b>7 965</b>	<b>192</b>	<b>10 090</b>	<b>8 395</b>	<b>6 882</b>
Dettes rattachées								198
<b>Valeurs au bilan</b>					<b>192</b>	<b>10 090</b>	<b>8 395</b>	<b>7 080</b>

Les dettes rattachées ont été affectées à chaque catégorie d'opérations à partir du 31 décembre 2001.



## &gt; Note 20 - Variation des capitaux propres hors FRBG

(En millions d'euros)	Capitaux propres hors FRBG (part du groupe)				Total	Total des intérêts minoritaires	Total des capitaux propres hors FRBG
	Capital	Primes et réserves	Subvention	Écart de conversion			
<b>Solde au 31 décembre 1999 retraité</b>	<b>3 887</b>	<b>18 921</b>	<b>90</b>	<b>93</b>	<b>22 991</b>	<b>1 324</b>	<b>24 315</b>
Dividendes versés en 2000		(196)			(196)	(62)	(258)
Variation de capital	(21)				(21)		(21)
Incorporation de réserves au capital	56	(56)					
Conversion du capital en euros	1	(1)					
Variation des primes d'émission		155			155		155
Variation des réserves et primes de fusion		7			7		7
Variation de l'écart de conversion				82	82		82
Variation des réserves de réestimation		(1)			(1)	24	23
Résultat de l'exercice 2000		2 762			2 762	38	2 800
Effet lié au changement de méthode de consolidation du groupe Sofinco <sup>(1)</sup>						(140)	(140)
Acquisition des minoritaires de CPR						(329)	(329)
Effet lié à l'application du règlement CRC 99-07 <sup>(2)</sup>		17			17		17
Autres variations		2	(6)		(4)	39	35
<b>Solde au 31 décembre 2000</b>	<b>3 923</b>	<b>21 610</b>	<b>84</b>	<b>175</b>	<b>25 792</b>	<b>894</b>	<b>26 686</b>

(1) Le groupe Crédit Agricole a pris au début de l'exercice 2001 le contrôle total du groupe Sofinco.

(2) La mise en oeuvre du règlement de consolidation CRC 99-07 a entraîné : d'une part des changements de méthodes de consolidation ; d'autre part des modifications dans le calcul des impôts différés dont l'effet à l'ouverture de l'exercice a été imputé aux réserves de consolidation.

<b>Solde au 31 décembre 2000</b>	<b>3 923</b>	<b>21 610</b>	<b>84</b>	<b>175</b>	<b>25 792</b>	<b>894</b>	<b>26 686</b>
Dividendes versés en 2001 <sup>(1)</sup>		(213)			(213)	(48)	(261)
Conversion du capital en euros	2	(2)					
Variation de capital	(26)				(26)		(26)
Elimination des actions propres <sup>(4)</sup>	(6)	(28)			(34)		(34)
Cession des actions Crédit Agricole S.A. par les Caisses Régionales <sup>(2)</sup>	591	2 144			2 735		2 735
Rachat de CCI par Crédit Agricole S.A.	(51)	(510)			(561)		(561)
Augmentation de capital réservée aux salariés	51	134			185		185
Variation des réserves et primes de fusion		(32)			(32)		(32)
Variation de l'écart de conversion				36	36	(37)	(1)
Variation des réserves de réestimation		(19)			(19)		(19)
Variation des réserves de réévaluation		19			19		19
Résultat de l'exercice 2001		1 158			1 158	89	1 247
Changement de méthode relatif au FRBG épargne-logement <sup>(3)</sup>		(737)			(737)		(737)
Autres variations		56	29		85	(242)	(157)
<b>Solde au 31 décembre 2001</b>	<b>4 484</b>	<b>23 580</b>	<b>113</b>	<b>211</b>	<b>28 388</b>	<b>656</b>	<b>29 044</b>

(1) Les distributions effectuées en 2001 au titre de l'exercice 2000 comprennent :

- les intérêts aux parts sociales versés par les Caisses Locales à leurs sociétaires pour 109 millions d'euros.

- les intérêts versés par les Caisses Régionales à leurs sociétaires hors Caisses Locales et les intérêts versés aux porteurs de Certificats coopératifs d'investissement pour 64 millions d'euros

- les dividendes versés par Crédit Agricole S.A. à ses actionnaires hors Caisses Régionales pour 40 millions d'euros.

(2) Dont 1300 millions d'euros de plus values de cession nettes des frais de cotation.

(3) Suite à une demande de justification formulée par la C.O.B., le groupe Crédit Agricole ne constate plus d'impôt différé relatif aux provisions épargne logement : l'effet calculé à l'ouverture de l'exercice est imputé aux réserves de consolidation.

(4) : 2 009 482 actions de Crédit Agricole S.A. détenues par d'autres sociétés du groupe, ne répondant pas aux conditions réglementaires de maintien au bilan consolidé (cf règlement CRC 2000-02)

## Groupe Cr dit Agricole

(En millions d'euros)	Capital	Capitaux propres hors FRBG (part du groupe)			Total	Total des int�r�ts minoritaires	Total des capitaux propres hors FRBG
		Primes et r�serves	Subvention	�cart de conversion			
<b>Solde au 31 d�cembre 2001</b>	<b>4 484</b>	<b>23 580</b>	<b>113</b>	<b>211</b>	<b>28 388</b>	<b>656</b>	<b>29 044</b>
Dividendes vers�s en 2002 (1)		(336)			(336)	(38)	(374)
Variation de capital	37				37		37
Variation des primes de fusions		2			2		2
Elimination de titres d'auto-contr�le (2)	(7)	(35)			(42)		(42)
Variation de l'�cart de conversion				(115)	(115)	(26)	(141)
Variation des r�serves de r�estimation		(3)			(3)		(3)
R�sultat au 30.06.2002		1 104			1 104	9	1 113
Effet li� � l'application du r�glement CRC 2000-06		6			6		6
Variations des subventions			9		9		9
Autres variations		(2)			(2)	(163)	(165)
<b>Solde au 30 juin 2002</b>	<b>4 514</b>	<b>24 316</b>	<b>122</b>	<b>96</b>	<b>29 048</b>	<b>438</b>	<b>29 486</b>

(1) Les distributions effectu es en 2002 au titre de l'exercice 2001 comprennent :

- les int r ts aux parts sociales vers s par les Caisses Locales   leurs soci taires pour 116 millions d'euros
- les int r ts vers s par les Caisses R gionales   leurs soci taires hors Caisses Locales, Cr dit Agricole S.A. et les int r ts vers s aux porteurs de Certificats coop ratifs d'investissement hors Cr dit Agricole S.A. pour 64 millions d'euros
- les dividendes vers s par Cr dit Agricole S.A.   ses actionnaires hors SAS La Bo tie pour 156 millions d'euros.

(2) : 4 334 482 actions de Cr dit Agricole S.A. d tenues par elle-m me ou par d'autres soci t s du Groupe, ne r pondant pas aux conditions r glementaires de maintien au bilan consolid  (cf r glement CRC 2000-02)

### Note 20.1 - Actions de pr f rence

Entit� �mettrice	Date d'�mission	Montant de l'�mission (En millions de dollars)	30/06/02 (En millions d'euros)	31/12/01 (En millions d'euros)	30/06/01 (En millions d'euros)
Indosuez Holding SCA 1	d�c-91	150	0	0	177
<b>Total</b>		<b>150</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>177</b>

Soci t  d consolid e au 31/12/2001.

## &gt; Note 21 - Composition des fonds propres

(En millions d'euros)	30/06/02	31/12/01	30/06/01
<b>Capitaux propres hors FRBG</b>	<b>29 486</b>	<b>29 044</b>	<b>26 884</b>
Fonds pour risques bancaires généraux	4 177	4 128	3 207
Dettes subordonnées	10 090	8 395	7 080
<b>Autres fonds propres</b>	<b>14 267</b>	<b>12 523</b>	<b>10 287</b>
<b>Total des fonds propres</b>	<b>43 753</b>	<b>41 567</b>	<b>37 172</b>

## &gt; Note 22 - Contributions par devise au bilan consolidé

(En milliards d'euros)	Actif			Passif		
	30/06/02	31/12/01	30/06/01	30/06/02	31/12/01	30/06/01
Euro	496,9	468,0	458,2	480,9	458,4	445,5
Autres devises de l'Union Européenne	8,1	7,1	8,8	16,2	14,5	14,3
Dollar	43,1	52,5	58,4	67,7	71,0	78,7
Yen	20,4	19,5	16,4	6,5	5,7	8,1
Autres devises	15,1	16,2	18,1	12,3	13,7	13,3
<b>Total</b>	<b>583,6</b>	<b>563,3</b>	<b>559,9</b>	<b>583,6</b>	<b>563,3</b>	<b>559,9</b>

## &gt; Note 23 - Opérations de change et emprunts en devises non dénoués

(En millions d'euros)	30/06/02		31/12/01		30/06/01	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
<b>Opérations de change au comptant</b>	<b>43 538</b>	<b>43 802</b>	<b>14 698</b>	<b>14 758</b>	<b>91 941</b>	<b>90 407</b>
Devises	36 096	31 975	10 900	10 417	63 367	58 316
Francs	7 442	11 827	3 798	4 341	28 574	32 091
<b>Opérations de change à terme</b>	<b>551 817</b>	<b>553 439</b>	<b>472 684</b>	<b>473 144</b>	<b>493 134</b>	<b>492 233</b>
Devises	452 801	440 890	380 276	372 949	374 379	363 395
Francs	99 016	112 549	92 408	100 195	118 755	128 838
Prêts et emprunts en devises	4 387	934	2 514	347	3 365	2 663
<b>Total</b>	<b>599 742</b>	<b>598 175</b>	<b>489 896</b>	<b>488 249</b>	<b>588 440</b>	<b>585 303</b>

> Note 24 - Opérations sur instruments financiers à terme

(En millions d'euros)	Opérations de couverture	30/06/02	Total	31/12/01	30/06/01
		Opérations autres que de couverture		Total	Total
<b>Opérations fermes</b>	<b>47 916</b>	<b>2 766 118</b>	<b>2 814 034</b>	<b>2 228 015</b>	<b>1 821 867</b>
<b>Opérations sur marchés organisés<sup>(1)</sup></b>	<b>308</b>	<b>220 563</b>	<b>220 871</b>	<b>411 228</b>	<b>279 601</b>
Contrats à terme de taux d'intérêt	308	203 870	204 178	173 251	267 588
Contrats à terme de change		4 901	4 901	157	1 614
Instruments à terme sur actions et indices boursiers		11 792	11 792	227 846	10 390
Autres contrats à terme			0	9 974	9
<b>Opérations de gré à gré<sup>(1)</sup></b>	<b>47 608</b>	<b>2 545 555</b>	<b>2 593 163</b>	<b>1 816 787</b>	<b>1 542 266</b>
Swaps de taux	43 631	1 929 031	1 972 662	1 471 249	1 253 442
FRA	514	440 374	440 888	213 096	163 379
Instruments à terme sur actions et indices boursiers	1	8 966	8 967	132 442	8 165
Autres contrats à terme	3 462	167 184	170 646	0	117 280
<b>Opérations conditionnelles</b>	<b>12 517</b>	<b>364 960</b>	<b>377 477</b>	<b>254 204</b>	<b>253 818</b>
<b>Opérations sur marchés organisés</b>	<b>769</b>	<b>23 812</b>	<b>24 581</b>	<b>25 475</b>	<b>11 247</b>
Instruments de taux d'intérêt à terme					
Achetés		5 305	5 305	9 100	2 328
Vendus		7 501	7 501	8 151	3 547
Instruments sur actions et indices boursiers					
Achetés	43	4 967	5 010	3 377	2 510
Vendus	53	5 593	5 646	4 593	2 299
Instruments de taux de change à terme					
Achetés	341	212	553	204	268
Vendus	332	234	566	50	295
<b>Opérations de gré à gré</b>	<b>11 748</b>	<b>341 148</b>	<b>352 896</b>	<b>228 729</b>	<b>242 571</b>
Option de swaps de taux					
Achetés	399	22 763	23 162	12 561	15 853
Vendus	78	25 061	25 139	13 525	18 418
Instruments de taux d'intérêt à terme					
Achetés	1 501	63 200	64 701	67 942	67 522
Vendus	582	61 015	61 597	61 349	65 468
Instruments sur actions et indices boursiers					
Achetés	219	8 091	8 310		6 305
Vendus	128	31 652	31 780		15 532
Instruments de taux de change à terme					
Achetés	187	61 383	61 570	23 640	26 846
Vendus	183	60 466	60 649	23 448	26 625
Autres instruments à terme					
Achetés			0	7 551	1
Vendus			0	18 713	1
Dérivés de crédits					
Achetés	8 447	3 314	11 761		
Vendus	24	4 203	4 227		
<b>Total</b>	<b>60 433</b>	<b>3 131 078</b>	<b>3 191 511</b>	<b>2 482 219</b>	<b>2 075 685</b>

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

## Note 24.1 - Opérations sur instruments financiers à terme - Analyse par durée résiduelle

Encours notionnels (En millions d'euros)	Opérations de gré à gré			Opérations sur marchés organisés			30/06/02	31/12/01	30/06/01
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total	Total	Total
<b>Instruments de taux d'intérêts</b>	<b>1 141 291</b>	<b>701 782</b>	<b>421 732</b>	<b>188 689</b>	<b>28 295</b>	<b>0</b>	<b>2 481 789</b>	<b>2 026 123</b>	<b>1 857 543</b>
- Futures				177 883	26 295		204 178	169 149	267 588
- FRA	365 698	75 108	4				440 810	213 096	163 379
- Swaps de taux d'intérêts	729 017	528 253	392 126				1 649 396	1 471 249	1 253 441
- Options de taux	19 496	22 047	6 758				48 301	26 086	34 270
- Caps-floors-collars	26 298	75 500	22 574				124 372	121 251	116 802
- Autres instruments conditionnels	782	874	270	10 806	2 000		14 732	25 292	22 063
<b>Instruments de devises et or</b>	<b>183 300</b>	<b>76 636</b>	<b>32 931</b>	<b>5 485</b>	<b>504</b>	<b>31</b>	<b>298 887</b>	<b>184 119</b>	<b>172 928</b>
- Opérations fermes de change	67 509	70 313	32 825	4 901			175 548	136 803	118 894
- Options de change	115 791	6 323	106	584	504	31	123 339	47 316	54 034
<b>Autres instruments</b>	<b>26 721</b>	<b>34 725</b>	<b>3 417</b>	<b>0</b>	<b>22 435</b>	<b>12</b>	<b>87 310</b>	<b>271 978</b>	<b>45 213</b>
- Dérivés sur actions et indices boursiers	24 499	21 635	2 551		22 435	12	71 132	261 705	45 107
- Dérivés sur métaux précieux	190						190	145	96
- Dérivés sur produits de base							0		10
- Dérivés de crédits	2 032	13 090	866				15 988	10 128	
<b>Sous-total</b>	<b>1 351 312</b>	<b>813 143</b>	<b>458 080</b>	<b>194 174</b>	<b>51 234</b>	<b>43</b>	<b>2 867 986</b>	<b>2 482 220</b>	<b>2 075 684</b>
- Opérations de change à terme	1 081 635	23 077	544				1 105 256	945 828	985 367
<b>Total général</b>	<b>2 432 947</b>	<b>836 220</b>	<b>458 624</b>	<b>194 174</b>	<b>51 234</b>	<b>43</b>	<b>3 973 242</b>	<b>3 428 048</b>	<b>3 061 051</b>

## &gt; Note 25 - Produits nets d'intérêts et revenus assimilés

(En millions d'euros)	30/06/02	31/12/01	30/06/01
Sur opérations avec les établissements de crédit	4 028	8 381	4 234
Sur opérations avec la clientèle	7 739	17 077	8 622
Sur opérations de crédit-bail et de location	382	705	340
Sur obligations et autres titres à revenu fixe (note 26)	1 335	2 776	1 378
Autres intérêts et produits assimilés	24	52	23
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>13 508</b>	<b>28 991</b>	<b>14 597</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	(4 750)	(10 466)	(5 316)
Sur opérations avec la clientèle	(3 446)	(7 872)	(4 059)
Sur opérations de crédit-bail et de location	(134)	(251)	(123)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(1 637)	(3 937)	(2 109)
Autres intérêts et charges assimilées	(65)	(30)	(21)
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>(10 032)</b>	<b>(22 556)</b>	<b>(11 628)</b>
<b>Produits nets d'intérêts et revenus assimilés</b>	<b>3 476</b>	<b>6 435</b>	<b>2 969</b>

## > Note 26 - Revenus des titres

(En millions d'euros)	Titres à revenu fixe			Titres à revenu variable		
	30/06/02	31/12/01	30/06/01	30/06/02	31/12/01	30/06/01
Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme				106	194	120
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	390	688	303	35	72	90
Codevi	77	149	77			
Titres d'investissement	725	1 604	838			
Opérations diverses sur titres	143	335	160			
<b>Revenus des titres</b>	<b>1 335</b>	<b>2 776</b>	<b>1 378</b>	<b>141</b>	<b>266</b>	<b>210</b>

## > Note 27 - Produits nets des commissions

(En millions d'euros)	30/06/02			31/12/01			30/06/01		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	65	(43)	22	130	(61)	69	56	(25)	31
Sur opérations avec la clientèle	796	(77)	719	1 585	(130)	1 455	783	(57)	726
Sur opérations sur titres	210	(65)	145	339	(69)	270	188	(45)	143
Sur opérations de change	27	(8)	19	69	(5)	64	32	(3)	29
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	45	(43)	2	72	(50)	22	36	(34)	2
Prestations de services bancaires et financiers (Note 28)	1 470	(458)	1 012	2 902	(701)	2 201	1 544	(417)	1 127
<b>Produits nets des commissions</b>	<b>2 613</b>	<b>(694)</b>	<b>1 919</b>	<b>5 097</b>	<b>(1 016)</b>	<b>4 081</b>	<b>2 639</b>	<b>(581)</b>	<b>2 058</b>

## > Note 28 - Prestations de services bancaires et financiers

(En millions d'euros)	30/06/02	31/12/01	30/06/01
Produits nets de gestion d'OPCVM et de titres pour le compte de la clientèle	558	1 149	576
Produits nets sur moyens de paiement	457	786	389
Autres produits (charges) nets de services financiers	(3)	266	162
<b>Prestations de services bancaires et financiers</b>	<b>1 012</b>	<b>2 201</b>	<b>1 127</b>

## &gt; Note 29 - Solde des opérations sur portefeuilles de négociation

(En millions d'euros)	30/06/02	31/12/01	30/06/01
Solde des opérations sur titres de transaction et sur instruments financiers à terme	702	2 150	1 271
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	308	352	54
<b>Produits nets sur portefeuilles de négociation</b>	<b>1 010</b>	<b>2 502</b>	<b>1 325</b>

## &gt; Note 30 - Solde des opérations sur titres de placement et de l'activité de portefeuille

(En millions d'euros)	30/06/02	31/12/01	30/06/01
<b>Titres de placement</b>			
Dotations aux provisions	(169)	(217)	(112)
Reprises de provisions	70	158	59
<b>Dotation ou reprise nette aux provisions</b>	<b>(99)</b>	<b>(59)</b>	<b>(53)</b>
Plus-values de cession réalisées	305	952	453
Moins-values de cession réalisées	(104)	(349)	(70)
<b>Solde des plus et moins-values de cession</b>	<b>201</b>	<b>603</b>	<b>383</b>
<b>Solde des opérations sur titres de placement</b>	<b>102</b>	<b>544</b>	<b>330</b>
<b>Titres de l'activité de portefeuille</b>			
Dotations aux provisions	(21)	(69)	(27)
Reprises de provisions	23	35	14
<b>Dotation ou reprise nette aux provisions</b>	<b>2</b>	<b>(34)</b>	<b>(13)</b>
Plus-values de cession réalisées	137	409	234
Moins-values de cession réalisées	(25)	(8)	
<b>Solde des plus et moins-values de cession</b>	<b>112</b>	<b>401</b>	<b>234</b>
<b>Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille</b>	<b>114</b>	<b>367</b>	<b>221</b>
<b>Solde des opérations sur titres de placement et de l'activité de portefeuille</b>	<b>216</b>	<b>911</b>	<b>551</b>

## &gt; Note 31 - Charges générales d'exploitation

## Note 31.1 - Frais de personnel

(En millions d'euros)	30/06/02	31/12/01	30/06/01
Salaires et traitements	(1 813)	(3 760)	(1 876)
Charges sociales	(753)	(1 496)	(746)
Intéressement	(129)	(232)	(103)
Participation	(49)	(99)	(63)
Impôts et taxes sur rémunérations	(156)	(309)	(152)
<b>Frais de personnel</b>	<b>(2 900)</b>	<b>(5 896)</b>	<b>(2 940)</b>

### Note 31.2- Effectif moyen <sup>(1)</sup>

Catégorie de personnel	30/06/02	31/12/01	30/06/01
Cadres	25 477	24 782	23 783
Agents de maîtrise	33 182	33 576	33 515
Employés	36 542	43 901	40 405
<b>Total</b>	<b>95 201</b>	<b>102 259</b>	<b>97 703</b>
dont : France	84 984	85 821	83 901
Étranger	10 217	16 438	13 802

(1) La diminution des effectifs s'explique notamment par la déconsolidation du groupe Bisel (6043 personnes).

### Note 31.3- Autres frais administratifs

(En millions d'euros)	30/06/02	31/12/01	30/06/01
Impôts et taxes	(194)	(458)	(219)
Services extérieurs	(1 952)	(4 033)	(1 849)
Autres frais administratifs <sup>(1)</sup>	192	465	109
<b>Total</b>	<b>(1 954)</b>	<b>(4 026)</b>	<b>(1 959)</b>

## > Note 32 - Coût du risque

(En millions d'euros)	30/06/02	31/12/01	30/06/01
<b>Dotations aux provisions</b>	<b>(2 086)</b>	<b>(5 021)</b>	<b>(1 916)</b>
Provisions sur créances douteuses	(1 595)	(3 075)	(1 291)
Autres provisions	(491)	(1 946)	(625)
<b>Reprises de provisions</b>	<b>2 066</b>	<b>4 868</b>	<b>2 398</b>
Reprises de provisions sur créances douteuses	1 304	3 114	1 482
Autres reprises de provisions	762	1 754	916
<b>Variation des provisions</b>	<b>(20)</b>	<b>(153)</b>	<b>482</b>
Créances irrécouvrables non provisionnées	(47)	(138)	(80)
Créances irrécouvrables provisionnées	(480)	(1 215)	(605)
Récupérations sur créances amorties	52	153	50
<b>Coût du risque</b>	<b>(495)</b>	<b>(1 353)</b>	<b>(153)</b>



## &gt; Note 33 - Résultat net sur actifs immobilisés

(En millions d'euros)	30/06/02	31/12/01	30/06/01
<b>Immobilisations financières</b>			
<b>Dotations aux provisions</b>			
Sur titres d'investissement	(1)	(11)	(5)
Sur participations et autres titres détenus à long terme	(150)	(119)	(21)
<b>Reprises de provisions</b>			
Sur titres d'investissement	1	9	0
Sur participations et autres titres détenus à long terme	151	203	34
<b>Dotation ou reprise nette aux provisions</b>	<b>1</b>	<b>82</b>	<b>8</b>
Sur titres d'investissement	0	(2)	(5)
Sur participations et autres titres détenus à long terme	1	84	13
<b>Plus-values de cession réalisées</b>			
Sur titres d'investissement	2	8	6
Sur participations et autres titres détenus à long terme	116	671	110
<b>Moins-values de cession réalisées</b>			
Sur titres d'investissement	(2)	(9)	(1)
Sur participations et autres titres détenus à long terme	(219)	(653)	(94)
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>	<b>(103)</b>	<b>17</b>	<b>21</b>
Sur titres d'investissement	0	(1)	5
Sur participations et autres titres détenus à long terme	(103)	18	16
<b>Solde (en perte) ou en bénéfice</b>	<b>(102)</b>	<b>99</b>	<b>29</b>
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>			
Plus-values de cession	15	67	21
Moins-values de cession	(1)	(44)	(11)
<b>Solde (en perte) ou en bénéfice</b>	<b>14</b>	<b>23</b>	<b>10</b>
<b>Résultat net sur immobilisations</b>	<b>(88)</b>	<b>122</b>	<b>39</b>

## > Note 34 - Impôt sur les bénéfices

(En millions d'euros)	30/06/02	31/12/01	30/06/01
Impôt courant de l'exercice	(597)	(1 435)	(743)
(Charge) ou produit d'impôt différé de l'exercice	(56)	105	(170)
<b>Total</b>	<b>(653)</b>	<b>(1 330)</b>	<b>(913)</b>

<b>Taux effectif d'impôt au 30 juin 2002</b>	Base	Taux d'impôt	Impôt
(En millions d'euros et en taux)			
Résultat avant impôt, amortissement des écarts d'acquisition et résultat des sociétés mises en équivalence	1 908	35,43%	(676)
Effet des différences permanentes		3,62%	(69)
Quote-part de frais et charges sur dividendes		0,42%	(8)
Régularisation sur impôts 2001		0,21%	(4)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		-1,10%	21
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		-1,42%	27
Effet de l'imposition à 19%		-2,20%	42
Effet des autres éléments		-0,73%	14
Taux et charge effectif d'impôt		34,22%	(653)

Le montant des actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait que leur récupération n'est pas jugée probable s'élève à 31 millions d'euros au 30 juin 2002.

La charge fiscale du premier semestre 2002 se ventile de la façon suivante :

- sur résultat courant : charge d'impôt de 690 millions d'euros,
- sur résultat exceptionnel : produit d'impôt de 37 millions d'euros.

## &gt; Note 35 - Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence

(En millions d'euros)	30/06/02	31/12/01	30/06/01
Sociétés non financières	(26)	(31)	(25)
Sociétés financières	43	314	252
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>283</b>	<b>227</b>

## &gt; Note 36 - Résultat exceptionnel

(En millions d'euros)	30/06/02	31/12/01	30/06/01
Primes et indemnités d'assurance	(4)		
Pré-retraite et congés de fin de carrière	(18)	(532)	(99)
Euro	(7)	7	8
Systèmes d'informations et charges de restructuration	(78)	(72)	(5)
Litiges	2	(48)	4
Cotisations au fonds de garantie - dépôts et titres	(4)	(33)	(9)
Diminution du « taux de perte interne »		759	
Provision pour risque Argentine		(98)	
Indemnisation des biens juifs		(9)	
Risques opérationnels		(66)	
Divers (dont écart de conversion négatif sur la déconsolidation de Banco BiseI)	(42)	(24)	(25)
<b>Total</b>	<b>(151)</b>	<b>(116)</b>	<b>(126)</b>

## > Note 37 - Informations relatives aux résultats des activités bancaires

### Note 37.1 - Produit net bancaire par secteur d'activité et zone géographique <sup>(1)</sup>

(En millions d'euros)	30/06/02					Ensemble des métiers	31/12/01	30/06/01
	Banque de proximité France	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de grande clientèle	Banque de détail à l'étranger	Gestion pour compte propre et divers			
France (y compris DOM-TOM)	5 454	569	604	0	98	6 725	13 495	6 641
Autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	0	88	283	154	0	525	1 041	500
Autres pays d'Europe	0	71	35	109	0	215	316	143
Amérique du Nord	0	7	167	0	0	174	323	163
Amériques Centrale et du Sud	0	6	0	17	0	23	584	283
Afrique et Moyen-Orient	0	0	82	0	0	82	180	90
Asie et Océanie (hors Japon)	0	2	107	0	0	109	250	133
Japon	0	2	44	0	0	46	70	29
Non ventilés et organismes internationaux	0					0	0	-3
<b>Produit net bancaire</b>	<b>5 454</b>	<b>745</b>	<b>1 322</b>	<b>280</b>	<b>98</b>	<b>7 899</b>	<b>16 259</b>	<b>7 979</b>

(1) La décomposition du produit net bancaire par secteur d'activité et zone géographique est pour partie issue d'informations de gestion.

### Note 37.2 - Résultat courant avant impôt par secteur d'activité au 30 juin 2002 <sup>(1)</sup>

(En millions d'euros)	Banque de proximité France	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de grande clientèle	Banque de détail à l'étranger	Gestion pour compte propre et divers	Ensemble des métiers
<b>Produit net bancaire</b>	<b>5 454</b>	<b>745</b>	<b>1 322</b>	<b>280</b>	<b>98</b>	<b>7 899</b>
Charges de fonctionnement	(3 491)	(416)	(941)	(182)	(178)	(5 208)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>1 963</b>	<b>329</b>	<b>381</b>	<b>98</b>	<b>(80)</b>	<b>2 691</b>
Coût du risque	(412)	(25)	(105)	(82)	129	(495)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 551</b>	<b>304</b>	<b>276</b>	<b>16</b>	<b>49</b>	<b>2 196</b>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		2	25	11	(21)	17
Résultat net sur actifs immobilisés			16	(33)	(71)	(88)
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>1 551</b>	<b>306</b>	<b>317</b>	<b>(6)</b>	<b>(43)</b>	<b>2 125</b>
Résultat exceptionnel	(50)	(5)	(7)	(45)	(44)	(151)
Impôt	(595)	(75)	(86)	(3)	106	(653)
<b>Résultat avant FRBG et écart d'acquisition</b>	<b>906</b>	<b>226</b>	<b>224</b>	<b>(54)</b>	<b>19</b>	<b>1 321</b>
Solde dotations / reprises provisions FRBG	(101)	1			51	(49)
Amortissement des écarts d'acquisition	(63)	(17)	(23)	(42)	(14)	(159)
<b>Résultat net</b>	<b>742</b>	<b>210</b>	<b>201</b>	<b>(96)</b>	<b>56</b>	<b>1 113</b>

(1) La décomposition du résultat courant avant impôt par secteur d'activité est pour partie issue d'informations de gestion.

Note 37.2 - Résultat courant avant impôt par secteur d'activité au 31 décembre 2001 <sup>(1) (2)</sup>

(En millions d'euros)	Banque de proximité France	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de grande clientèle	Banque de détail à l'étranger	Gestion pour compte propre et divers	Ensemble des métiers
<b>Produit net bancaire</b>	10 527	1 532	2 712	911	577	16 259
Charges de fonctionnement	(6 881)	(810)	(2 013)	(665)	(332)	(10 701)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	3 646	722	699	246	245	5 558
Coût du risque	(627)	(1)	(161)	(274)	(290)	(1 353)
<b>Résultat d'exploitation</b>	3 019	721	538	(28)	(45)	4 205
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		2	56	251	(26)	283
Résultat net sur actifs immobilisés					122	122
<b>Résultat courant avant impôt</b>	3 019	723	594	223	51	4 610
Résultat exceptionnel	(130)	(2)	(34)	(136)	186	(116)
Impôt	(962)	(222)	(133)	23	(36)	(1 330)
<b>Résultat avant FRBG et écart d'acquisition</b>	1 927	499	427	110	201	3 164
Solde dotations / reprises provisions FRBG	(397)	(8)			(1 210)	(1 615)
Amortissement des écarts d'acquisition	(127)	(16)	(58)	(75)	(26)	(302)
<b>Résultat net</b>	1 403	475	369	35	(1 035)	1 247

Note 37.2 - Résultat courant avant impôt par secteur d'activité au 30 juin 2001 <sup>(1) (2)</sup>

(En millions d'euros)	Banque de proximité France	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de grande clientèle	Banque de détail à l'étranger	Gestion pour compte propre et divers	Ensemble des métiers
<b>Produit net bancaire</b>	5 138	693	1 405	402	341	7 979
Charges de fonctionnement	-3 408	-362	-1 016	-301	(179)	(5 266)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	1 730	331	389	101	162	2 713
Coût du risque	-369	-14	-90	-103	423	(153)
<b>Résultat d'exploitation</b>	1 361	317	299	(2)	585	2 560
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		1	31	219	(24)	227
Résultat net sur actifs immobilisés					39	39
<b>Résultat courant avant impôt</b>	1 361	318	330	217	600	2 826
Résultat exceptionnel	(164)	1	1	(2)	38	(126)
Impôt	(474)	(66)	(96)	(9)	(268)	(913)
<b>Résultat avant FRBG et écart d'acquisition</b>	723	253	235	206	370	1 787
Solde dotations / reprises provisions FRBG	(57)	5			(638)	(690)
Amortissement des écarts d'acquisition	(64)	(7)	(18)	(25)	(9)	(123)
<b>Résultat net</b>	602	251	217	181	(277)	974

(1) La décomposition du résultat courant avant impôt par secteur d'activité est pour partie issue d'informations de gestion.

(2) L'activité Moyens de la Banque est affectée au pôle Gestion pour compte propre et divers alors qu'elle était répartie sur chacun des pôles concernés les exercices précédents. Les données 2001 tiennent compte de cette nouvelle répartition.

**Note 37.3 - Résultat courant avant impôt par zone géographique <sup>(1)</sup>**

Zone géographique	30/06/2002							31/12/01	30/06/01	
	PNB	Charges de fonction.	Résultat brut d'exploit.	Coût du risque	Résultat d'exploit.	Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	Résultat net sur actifs immobilisés	Résultat courant avant impôt	Résultat courant avant impôt	Résultat courant avant impôt
(En millions d'euros)										
France (y compris DOM-TOM)	6 725	(4 377)	2 348	(373)	1 975	2	(95)	1 882	4 204	2 628
Autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	525	(382)	143	(41)	102	(20)	0	82	444	361
Autres pays d'Europe	215	(130)	85	(22)	63	0	7	70	109	45
Amérique du Nord	174	(112)	62	(60)	2	0	0	2	(165)	(108)
Amériques Centrale et du Sud	23	(18)	5	(6)	(1)	1	0	0	(63)	(126)
Afrique et Moyen-Orient	82	(62)	20	(12)	8	34	0	42	82	23
Asie et Océanie (hors Japon)	109	(103)	6	18	24	0	0	24	(24)	(14)
Japon	46	(24)	22	1	23	0	0	23	23	9
Non ventilés et organismes internationaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8
<b>Totaux</b>	<b>7 899</b>	<b>(5 208)</b>	<b>2 691</b>	<b>(495)</b>	<b>2 196</b>	<b>17</b>	<b>(88)</b>	<b>2 125</b>	<b>4 610</b>	<b>2 826</b>

(1) La décomposition du résultat courant avant impôt par zone géographique est pour partie issue d'informations de gestion.

## &gt; Note 38 - Notes spécifiques à l'activité d'assurance

Les méthodes et règles d'évaluation des postes spécifiques à l'activité d'assurance sont celles prévues par le Code des assurances, conformément à la réglementation française.

## Note 38.1 - Ventilation des placements des entreprises d'assurance

(En millions d'euros)	30/06/02			31/12/01			30/06/01		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1-Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	2 311	2 297	2 428	2 093	2 080	2 172	1 786	1 775	1 732
2-Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	2 858	2 856	2 900	2 717	2 716	3 343	2 783	2 760	3 767
3-Parts d'OPCVM autres que celles visées en 4	5 132	5 131	4 822	4 321	4 320	4 703	3 704	3 704	4 595
4-Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	6 851	6 851	8 079	6 426	6 426	7 607	6 388	6 388	7 458
5-Obligations et autres titres à revenu fixe	61 214	60 576	63 011	58 944	58 311	61 095	56 392	55 807	57 931
6-Prêts hypothécaires	6	6	6	6	6	6	6	6	6
7-Autres prêts et effets assimilés	135	135	135	133	133	133	128	128	128
8-Dépôts auprès des entreprises cédantes									
9-Dépôts autres que ceux visés au 8, cautionnements en espèces et autres placements	201	201	200	596	593	608	656	655	659
10-Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	6 561	6 561	6 561	6 762	6 762	6 762	7 002	7 002	7 002
<b>Total</b>	<b>85 269</b>	<b>84 614</b>	<b>88 142</b>	<b>81 998</b>	<b>81 347</b>	<b>86 429</b>	<b>78 845</b>	<b>78 225</b>	<b>83 278</b>
<b>Retraitements de consolidation</b>		<b>(1 652)</b>			<b>(1 655)</b>			<b>(1 762)</b>	
<b>Total</b>		<b>82 962</b>			<b>79 692</b>			<b>76 463</b>	

**Note 38.2 - Ventilation des autres actifs d'assurance**

(En millions d'euros)	30/06/02			31/12/01			30/06/01		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Créances nées d'opérations d'assurance directe	157	187	344	263	147	410	126	118	244
Créances nées d'opérations de réassurance	1	84	85		141	141		61	61
Frais d'acquisition reportés		65	65		50	50		23	23
Evaluations techniques de réassurance			0		1	1		0	0
Différence de conversion-actif	2		2	2		2	3	1	4
Autres actifs			0			0			0
<b>Total</b>	<b>160</b>	<b>336</b>	<b>496</b>	<b>265</b>	<b>339</b>	<b>604</b>	<b>129</b>	<b>203</b>	<b>332</b>
<b>Retraitements de consolidation</b>			<b>(133)</b>			<b>(108)</b>			<b>(109)</b>
<b>Total</b>			<b>363</b>			<b>496</b>			<b>223</b>

**Note 38.3 - Ventilation des provisions techniques d'assurance**

(En millions d'euros)	30/06/02			31/12/01			30/06/01		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Provisions pour primes non acquises		360	360		280	280		228	228
Provisions d'assurance vie	71 593		71 593	67 845		67 845	64 879		64 879
Provisions pour sinistres	903	517	1 420	818	484	1 302	816	320	1 136
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes	1 315	68	1 383	1 326	65	1 391	1 326	18	1 344
Provisions pour égalisation	23	116	139	22	97	119	21	9	30
Autres provisions techniques	2	377	379	2	311	313	1	306	307
<b>Total des provisions techniques brutes (hors contrats en unités de compte)</b>	<b>73 836</b>	<b>1 438</b>	<b>75 274</b>	<b>70 013</b>	<b>1 237</b>	<b>71 250</b>	<b>67 043</b>	<b>881</b>	<b>67 924</b>
Provisions techniques des contrats en unités de compte	6 581		6 581	6 769		6 769	7 021		7 021
<b>Total des provisions techniques d'assurance brutes</b>	<b>80 417</b>	<b>1 438</b>	<b>81 855</b>	<b>76 782</b>	<b>1 237</b>	<b>78 019</b>	<b>74 064</b>	<b>881</b>	<b>74 945</b>
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	(62)	(79)	(141)	(64)	(67)	(131)	(63)	(43)	(106)
<b>Total des provisions techniques nettes</b>	<b>80 355</b>	<b>1 359</b>	<b>81 714</b>	<b>76 718</b>	<b>1 170</b>	<b>77 888</b>	<b>74 001</b>	<b>838</b>	<b>74 839</b>



## Note 38.4 - Ventilation des autres passifs d'assurance

(En millions d'euros)	30/06/02			31/12/01			30/06/01		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques									0
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	121	43	164	184	38	222	108	17	125
Dettes nées d'opérations de réassurance	8	142	150	4	162	166	1	100	101
Dettes envers les établissements de crédit			0				1		1
Evaluations techniques de réassurance			0						0
Report de commissions reçues des réassureurs			0						0
Différence de conversion-passif			0	1		1			0
<b>Total</b>	<b>129</b>	<b>185</b>	<b>314</b>	<b>189</b>	<b>200</b>	<b>389</b>	<b>110</b>	<b>117</b>	<b>227</b>
<b>Retraitements de consolidation</b>			<b>(20)</b>			<b>(26)</b>			<b>(14)</b>
<b>Total</b>			<b>294</b>			<b>363</b>			<b>212</b>

## Note 38.5 - Ventilation de la marge brute des activités d'assurance

(En millions d'euros)	30/06/02			31/12/01			30/06/01		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Primes	5 081	581	5 662	9 276	933	10 209	5 104	367	5 471
Part réassurée des primes	(1)	(34)	(35)	(11)	(49)	(60)	(10)	(15)	(25)
<b>Primes nettes</b>	<b>5 080</b>	<b>547</b>	<b>5 627</b>	<b>9 265</b>	<b>884</b>	<b>10 149</b>	<b>5 094</b>	<b>352</b>	<b>5 446</b>
Produits des placements	2 504	33	2 537	4 217	61	4 278	2 035	24	2 059
Ajustement ACAV (plus values)	4		4	11		11	10		10
Autres produits techniques						0			0
<b>Total des produits techniques et financiers des produits d'assurance</b>	<b>7 588</b>	<b>580</b>	<b>8 168</b>	<b>13 493</b>	<b>945</b>	<b>14 438</b>	<b>7 139</b>	<b>376</b>	<b>7 515</b>
Sinistres - remboursements	(2 377)	(217)	(2 594)	(4 254)	(405)	(4 659)	(1 992)	(200)	(2 192)
Part réassurée des sinistres		7	7	6	26	32	3	15	18
<b>Sinistres - remboursements nets</b>	<b>(2 377)</b>	<b>(210)</b>	<b>(2 587)</b>	<b>(4 248)</b>	<b>(379)</b>	<b>(4 627)</b>	<b>(1 989)</b>	<b>(185)</b>	<b>(2 174)</b>
Charges des provisions d'assurance et autres provisions techniques	(1 639)	(139)	(1 778)	(3 578)	(188)	(3 766)	(2 405)	(79)	(2 484)
Part réassurée des charges des provisions d'assurance et autres provisions techniques		2	2	4	(8)	(4)	7	(10)	(3)
<b>Charges nettes des provisions techniques</b>	<b>(1 639)</b>	<b>(137)</b>	<b>(1 776)</b>	<b>(3 574)</b>	<b>(196)</b>	<b>(3 770)</b>	<b>(2 398)</b>	<b>(89)</b>	<b>(2 487)</b>
Participation aux résultats	(1 809)	(67)	(1 876)	(3 284)	(108)	(3 392)	(1 690)	(18)	(1 708)
Charges des placements	(432)	(6)	(438)	(548)	(11)	(559)	(233)	(5)	(238)
Ajustements ACAV (moins values)	(817)		(817)	(919)		(919)	(424)		(424)
Autres charges techniques						0			
<b>Total des charges techniques et financières des activités d'assurance</b>	<b>(7 074)</b>	<b>(420)</b>	<b>(7 494)</b>	<b>(12 573)</b>	<b>(694)</b>	<b>(13 267)</b>	<b>(6 734)</b>	<b>(297)</b>	<b>(7 031)</b>
<b>Marge brute des activités d'assurance</b>	<b>514</b>	<b>160</b>	<b>674</b>	<b>920</b>	<b>251</b>	<b>1 171</b>	<b>405</b>	<b>79</b>	<b>484</b>
<b>Retraitements de consolidation</b>			<b>117</b>			<b>330</b>			<b>110</b>
<b>Marge brute des activités d'assurance</b>			<b>791</b>			<b>1 501</b>		<b>79</b>	<b>594</b>

N.B. : Les sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole détiennent dans leurs portefeuilles de placement des titres émis par d'autres sociétés du Groupe ; ces titres et leurs revenus sont éliminés des états financiers consolidés. Pour donner une vision économique réaliste de l'activité d'assurance dans le compte de résultat consolidé, les revenus (29,6 millions d'euros) de ces titres ont été ensuite réintégrés dans la marge brute d'assurance, en contrepartie des produits d'intérêts.

## Eléments financiers S1-2002 pour le Groupe Crédit Agricole

### Compte de résultat consolidé du Groupe Crédit Agricole

en m €	S1 - 2001	S1 - 2002	Variations sur S1 - 2001	
			Evolution	hors Bisel
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>7 979</b>	<b>7 899</b>	<b>(1,0%)</b>	<b>+2,6%</b>
Charges d'exploitation	(5 266)	(5 208)	(1,1%)	+2,9%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>2 713</b>	<b>2 691</b>	<b>(0,8%)</b>	<b>+1,9%</b>
Coût du risque	(153)	(495)	n.s.	n.s.
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	227	17	(92,5%)	(92,5%)
Résultat net sur actifs immobilisés	39	(88)	n.s.	n.s.
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>2 826</b>	<b>2 125</b>	<b>(24,8%)</b>	<b>(22,8%)</b>
Résultat exceptionnel	(126)	(151)	n.s.	n.s.
Impôts	(913)	(653)	(28,4%)	(27,1%)
Amortissement des écarts d'acquisition	(123)	(159)	+29,2%	+37,1%
Dotations au FRBG	(690)	(49)	(92,9%)	(92,9%)
<b>Résultat net</b>	<b>974</b>	<b>1 113</b>	<b>+14,3%</b>	<b>+20,5%</b>
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>962</b>	<b>1 104</b>	<b>+14,8%</b>	<b>+21,0%</b>
<b>Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition</b>	<b>1 097</b>	<b>1 272</b>	<b>+16,0%</b>	<b>+22,2%</b>

## Eléments financiers S1-2002 pour le Groupe Crédit Agricole

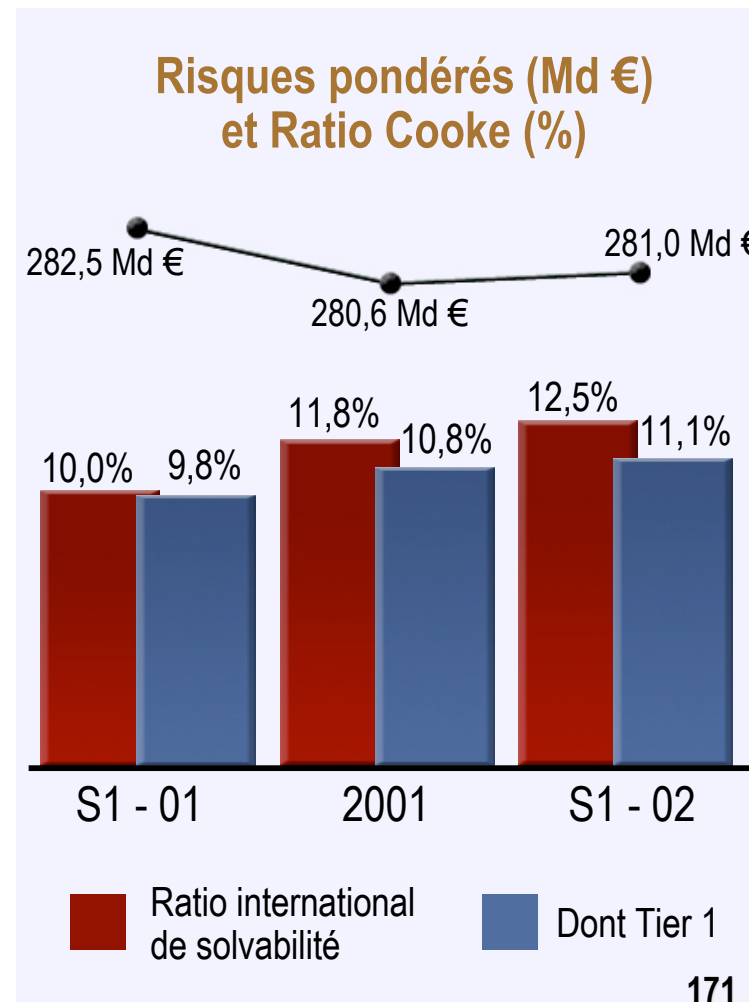
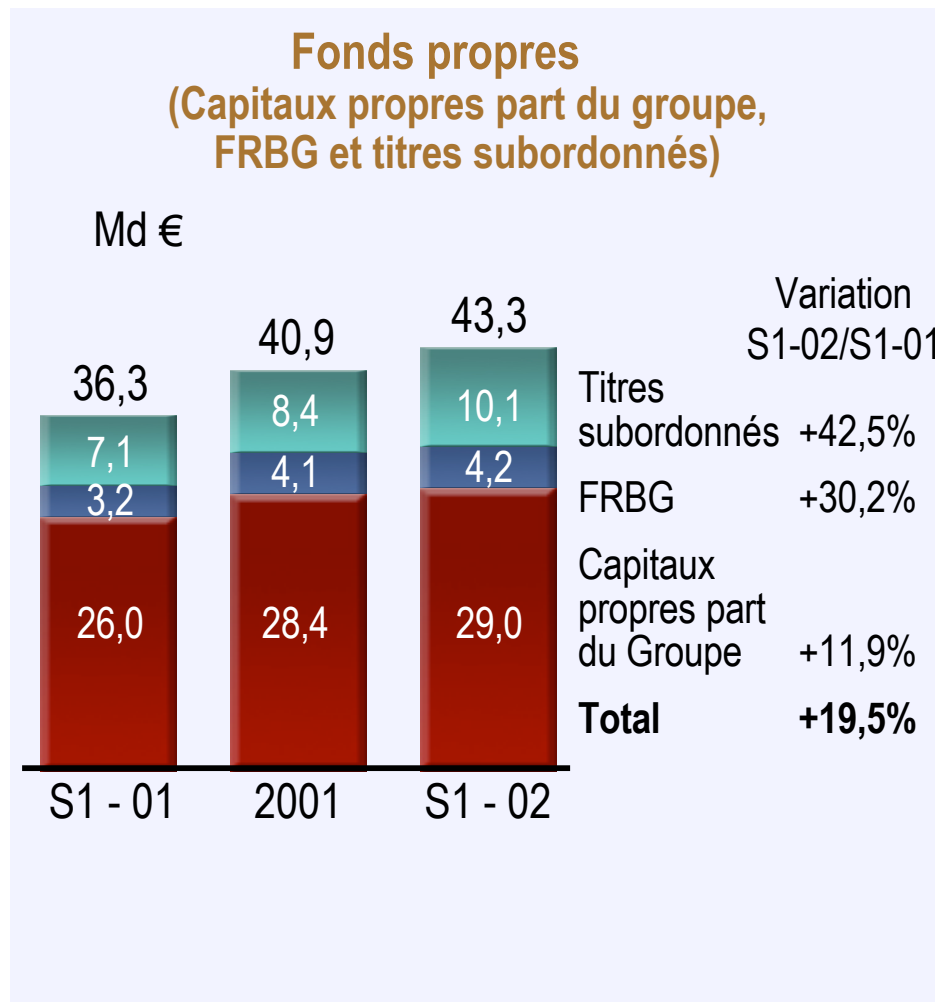
### Compte de résultat consolidé du Groupe Crédit Agricole

en m €	Variations sur S1 - 2001		
	S1 - 2002	Evolution	hors BiseI et cotation
<b>Produit Net Bancaire</b>	7 899	(1,0%)	+2,6%
Charges d'exploitation	(5 208)	(1,1%)	+2,9%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>2 691</b>	<b>(0,8%)</b>	<b>+1,9%</b>
Coût du risque	(495)	n.s.	(20,3%)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	17	(92,5%)	(92,5%)
Résultat net sur actifs immobilisés	(88)	n.s.	n.s.
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>2 125</b>	<b>(24,8%)</b>	<b>(5,9%)</b>
Résultat exceptionnel	(151)	n.s.	n.s.
Impôts	(653)	(28,4%)	(13,9%)
Amortissement des écarts d'acquisition	(159)	+29,2%	+37,1%
Dotations au FRBG	(49)	(92,9%)	(3,9%)
<b>Résultat net</b>	<b>1 113</b>	<b>+14,3%</b>	<b>(4,6%)</b>
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>1 104</b>	<b>+14,8%</b>	<b>(4,7%)</b>
<b>Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition</b>	<b>1 272</b>	<b>+16,0%</b>	<b>(1,2%)</b>

# Eléments financiers S1-2002 pour le Groupe Crédit Agricole

## Solidité financière encore accrue

■ Capitaux propres part du groupe en progression de 11,9% v.s. S1-01



## Les ratios prudentiels

### Ratio international de solvabilité du groupe Crédit Agricole

En application des recommandations BRI, le ratio international de solvabilité global du groupe Crédit Agricole était de 10 % au 30 juin 2001, de 11,8 % au 31 décembre 2001 et de 12,5 % au 30 juin 2002 et son ratio de Tier 1 s'élevait à 9,8 % au 30 juin 2001, 10,8 % au 31 décembre 2001 et 11,1 % au 30 juin 2002.

Le tableau ci-après détaille les risques du groupe Crédit Agricole mesurés en équivalent risque de crédit (après pondération liée à la contrepartie) et le niveau des fonds propres réglementaires calculé conformément aux recommandations BRI, aux dates indiquées.

### Ratio international de solvabilité du groupe Crédit Agricole

(En millions d'euros)	30/06/ 2001	31/12/ 2001	30/06/ 2002
<b>Risques</b>			
Risques de crédit	255 658	256 140	253 278
Risques de marché	26 878	24 450	27 695
Risque de taux	18 782	18 193	21 332
Risques actions	6 703	5 198	5 340
Risque de change	1 317	949	946
Risque sur les matières premières	76	109	77
<b>Total des risques pondérés (dénominateur)</b>	<b>282 537</b>	<b>280 590</b>	<b>280 973</b>
<b>Fonds Propres Disponibles</b>			
Tier 1	27 603	30 170	31 063
Tier 2	6 734	8 750	9 611
Tier 3	957	601	715
Déductions	7 028	6 310	6 321
<b>Total des fonds propres disponibles</b>	<b>28 266</b>	<b>33 211</b>	<b>35 068</b>
<b>Ratio de solvabilité Tier 1</b>	<b>9,8%</b>	<b>10,8%</b>	<b>11,1%</b>
<b>Ratio de solvabilité global</b>	<b>10,0%</b>	<b>11,8%</b>	<b>12,5%</b>

## Faits marquants

### Regroupements de Caisses Régionales

• Depuis le début de l'année 2002, **trois nouvelles Caisses Régionales** ont vu le jour :

- la Caisse **Atlantique Vendée**, née de la fusion des Caisses de Loire-Atlantique et de la Vendée,
- la Caisse **Nord de France**, née de la fusion des Caisses du Nord et du Pas-de-Calais,
- la nouvelle Caisse **Champagne-Bourgogne**, issue du regroupement des Caisses de Champagne-Bourgogne et de la Côte d'Or.

Après ces trois opérations, le nombre de Caisses Régionales passe de 48 à **45** au 1er octobre 2002.

### • Regroupements informatiques

Trois GIE informatiques de l'Ouest, DIALOG, GICAB et LOGITAINE, traitant l'informatique de dix Caisses Régionales de Crédit Agricole (Anjou et Maine, Aquitaine, Atlantique Vendée, Centre-Ouest, Côtes-d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan, Normand, Touraine et Poitou) ont décidé d'étudier les conditions d'adoption et d'exploitation d'une plate-forme informatique commune au sein d'une entité unique. Ainsi créé, le nouvel ensemble doit permettre d'améliorer encore le service au client et les performances commerciales des Caisses Régionales et de conjuguer efficacité technologique et proximité géographique.



## **CRÉDIT AGRICOLE S.A.**

91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris  
Relations investisseurs : Tél. (33) 1 43 23 04 31 - Fax (33) 1 43 23 55 02  
Internet <http://www.credit-agricole-sa.fr>